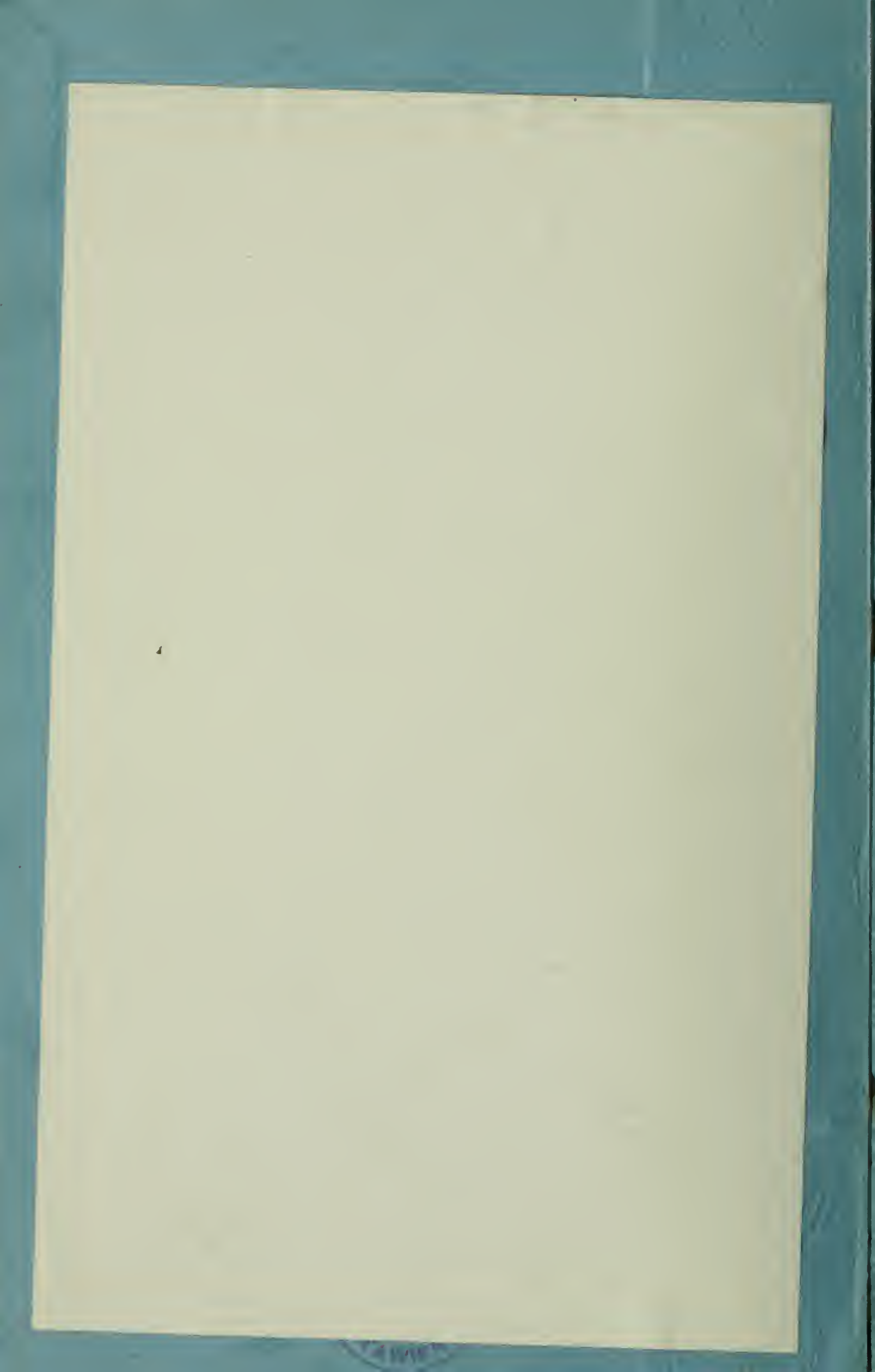

U d'/of OTTAWA
39003001292837

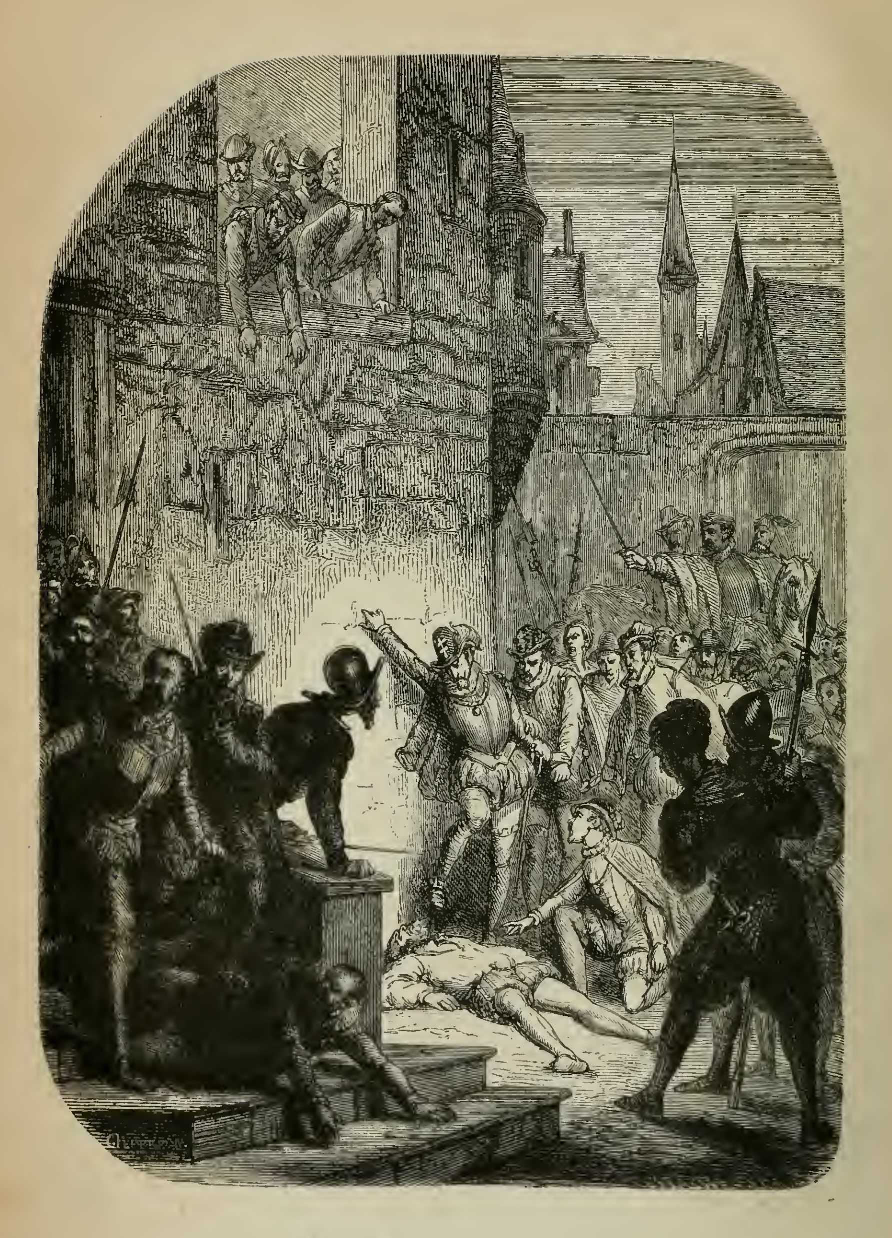


LES MENSONGES

DE

L'HISTOIRE

Grand in-8°. 3e série.



MORT DE COLIGNY

CHARLES BUET

LES MENSONGES

DE

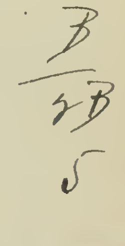
L'HISTOIRE

LOUIS XI ET L'UNITÉ FRANÇAISE

LES GUISE ET COLIGNY — LES DERNIERS JOURS DE COLIGNY

ÉTIENNE MARCEL ET LE DAUPHIN CHARLES

L'OUVRIER DU TEMPS JADIS





J. LEFORT, ÉDITEUR

LILLE
rue Charles de Muyssart, 24

PARIS
rue des Saints-Pères, 30

Le titre de ce livre pourra paraître singulier à quelques esprits pointilleux, qui s'inquiètent de la propriété des termes. On y trouvera résolues quelques-unes des questions sur lesquelles l'histoire « officielle » ment. C'est pourquoi l'auteur a pris ce titre : *Les Mensonges de l'Histoire.*

Les divers chapitres du volume ne sont que le résumé clair et précis d'ouvrages plus considérables. Il a fallu faire cet abrégé pour offrir à de nombreux lecteurs qui n'ont pas le temps de tout approfondir, le moyen rapide de connaître diverses questions intéressant les polémiques à l'ordre du jour.

La prétention de l'auteur ne va pas au delà, et il espère avoir atteint son but.

Ch. B.

Paris, 24 avril 1884.

LOUIS XI ET L'UNITÉ FRANÇAISE

A Monsieur A. QUINTON,

de l'Académie de Sainte-Croix,
ancien bâtonnier des avocats d'Orléans.

LOUIS XI ET L'UNITÉ FRANÇAISE

I

L'honnêteté politique est une vertu des plus rares en ce monde, où l'habileté consiste trop souvent à mentir pour obtenir le succès. Beaucoup d'hommes d'État, surtout dans les temps modernes, ont confondu la finesse avec l'astuce, et n'ont pas reculé, pour atteindre leur but, devant des moyens que l'honnêteté réprouve. Cela a été reproché notamment à Louis XI : on a dit qu'il poursuivait avec acharnement, mais sans marchander sur le choix des moyens, la grande œuvre de l'unité de la monarchie française.

Un simple récit des faits montrera si ce reproche est mal fondé.

Lorsque Louis XI monta sur le trône, en 1461, il restait encore quelques puissants feudataires, avec lesquels il fallait compter. Les plus puissants étaient les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Ce fut contre ces feudataires que dirigea tous ses efforts celui qu'on avait nommé jusqu'alors le dauphin Louis.

Lorsque le roi Charles VII mourut à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, le dauphin son fils apprit sa mort à Genappe, où il s'était réfugié, étant en désaccord depuis plusieurs années avec son père, qui avait à se plaindre de lui.

Louis, à la nouvelle de la mort du roi, prit le deuil; mais il ne le porta en noir qu'un seul jour, et revêtit le lendemain des habits de couleur violette, les rois ne devant jamais abandonner la pourpre. Le nouveau roi fut sacré le 8 août, et armé chevalier par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, père de celui qui devait être Charles le Téméraire.

Son entrée à Paris fut l'occasion de fêtes splendides. Les chroniqueurs contemporains en racontent tous les détails. Ainsi, bien qu'on fût au cœur de l'été, le prévôt de Paris et les magistrats municipaux vinrent à la rencontre du roi, vêtus de robes de damas fourrées; cinq dames, en atours somptueux, et montant des chevaux enharnachés avec magnificence, représentaient le nom de Paris et portaient chacune, en guise d'emblème, une des lettres qui forment ce nom. A la porte de la ville, un grand navire d'argent, suspendu à la voûte, renfermait plusieurs personnages symbolisant les vertus des prédécesseurs du nouveau monarque. On donna, ce jour-là, la liberté à deux cents douzaines de petits oiseaux.

Lorsqu'il monta sur le trône, Louis XI avait trente-huit ans. Ses facultés avaient, à cet âge, reçu leur entier développement. C'était un esprit fin et judicieux, trop porté à se servir des petits moyens, sur le choix desquels il n'était pas délicat, non plus que sur le choix de ses agents. Il regagnait, a dit un historien, par sa dextérité, ce qu'il perdait par son caractère; il réparait comme roi les fautes qui lui échappaient comme homme. Il possédait ce coup d'œil scrutateur, ce flair qui fait deviner les plus secrètes pensées des ennemis aussi bien que des amis. En un mot, ce prince vint en son lieu et en son temps.

A son avènement au trône de France, Louis XI trouvait les deux tiers de son royaume aux mains de ses ennemis, les troupes royales désorganisées, le trésor épuisé, la justice méconnue et méprisée par les grands vassaux, les évêques en lutte avec Rome sur la question de la Pragmatique, la Bourgogne plus puissante que la

royauté, la Bretagne alliée à l'Angleterre, l'Espagne menaçante, l'Italie insidieuse, la Suisse redoutable, et enfin la ligue du Bien public prête à éclater.

Les souvenirs de sa jeunesse lui rappelaient la royauté de Bourges, la mission, la gloire et le supplice de Jeanne d'Arc, les malheurs de la nation et les dernières péripéties de ce grand drame que l'histoire a nommé la guerre de Cent ans.

Dauphin de France, entraîné par un parti de mécontents, celui qui devait être le destructeur de la féodalité avait commencé par se déclarer pour elle. Suivant en cela la coutume des puissants seigneurs, il s'était retiré dans ses terres, il avait prétendu y régner en souverain, et négocier avec le roi son père comme avec un rival.

Supprimer ces abus qu'il connaissait par expérience, relever la puissance de la royauté contre ses ennemis du dehors et du dedans, créer l'unité nationale et les institutions capables de lui assurer l'avenir : tel fut le projet de Louis XI et le résultat principal de son règne.

Le caractère le plus remarquable de sa politique est d'avoir su attendre. Jamais il ne poursuit son but d'une manière définitive. Son activité embrasse et conduit simultanément plusieurs entreprises. Tour à tour, mises au premier rang, abandonnées, puis reprises en seconde ligne, elles n'obtiennent une conclusion qu'autant qu'une occasion favorable se présente et semble d'elle-même les mener à leur fin.

Peu d'hommes ont été servis comme Louis XI par les circonstances; mais il faut reconnaître qu'il sut habilement les faire tourner à son profit, et ne perdit aucune de celles qui pouvaient lui être favorables.

L'Angleterre, cette ennemie séculaire de la France, allait bientôt s'engager dans la guerre des Deux-Roses, et se trouver dans l'impossibilité de lutter avantageusement contre nous. Au lieu de précipiter les événements et de chercher à écraser les bandes à la solde du roi d'Angleterre, Louis XI fit une trêve avec Édouard III, et se contenta de le mettre dans l'impossibilité de conserver ses conquêtes.

La royauté, mise en suspicion par tous les grands vassaux, ne pouvait entreprendre une lutte ouverte contre la maison de Bourgogne. Louis attendit les événements, fit en sorte de ne pas laisser impunies les tentatives de Charles le Téméraire ou de Maximilien contre la France, mais en toutes circonstances il ne cessa de négocier avec ses redoutables adversaires.

Entre Louis et Charles le Téméraire, les chances de succès n'étaient pas égales. Braves tous les deux, mais d'une manière différente, ils ne pouvaient même pas disputer longtemps la victoire sur les champs de bataille. Le duc de Bourgogne cherchait le danger et s'y précipitait tête baissée; le roi ne s'en remettait au sort des armes qu'après avoir épuisé tous les moyens pour éviter cette extrémité. Une fois jeté dans la mélée, Charles le Téméraire se battait avec plus de fougue et d'obstination que de prudence; Louis XI y déployait peut-être plus de valeur, parce qu'il subordonnait toujours son courage aux conseils de ses plus sages compagnons d'armes. Le duc de Bourgogne ruinait ses provinces pour lever des armées qui s'anéantissaient rapidement entre ses mains; le roi de France s'occupait surtout d'organiser les forces que des circonstances fortuites avaient mises à sa disposition.

François II, duc de Bretagne, n'était pas un ennemi fort dangereux par lui-même; toutefois, comme il marchait invariablement à la remorque de la maison de Bourgogne, ses prétentions à l'indépendance constituaient un véritable péril pour la royauté. Par la situation de ses vastes États, il devenait en outre l'allié naturel de l'Angleterre, et créait de graves complications au roi de France.

Louis XI, qui connaissait à fond cet adversaire, fit avancer hardiment ses troupes vers la Bretagne, ouvrit des négociations; François II capitula, sollicita une trêve et accepta la paix avant d'avoir été vaincu.

La ligue du Bien public et le projet d'une ligue nouvelle en faveur du frère de Louis, le duc de Guienne, furent incontestablement le plus terrible écueil de la

royauté. L'activité, l'énergie, la bravoure et l'habileté dont le roi fit preuve pour écarter cet orage, suffiraient à établir sa réputation de grand politique.

La journée de Montlhéry fut-elle une défaite pour l'armée de Louis XI? La mort du duc de Guienne doit-elle être considérée comme le résultat d'un fratricide? Telles sont les deux grandes questions que l'histoire s'est réservée dans cette guerre des seigneurs contre leur souverain.

Du côté des Pyrénées, Louis XI put se mêler avec avantage à la lutte de la Castille, de l'Aragon, de la Navarre et du Béarn. Aucune complication ultérieure n'en pouvait résulter, et la France y gagnait deux provinces, cédées d'avance comme prix de son concours en troupes et en argent. La Cerdagne et le Roussillon vinrent ainsi s'ajouter au domaine de la couronne.

En Italie comme en Angleterre, les droits et les intérêts de la maison d'Anjou pouvaient entraîner le roi de France à une intervention armée, et augmenter les difficultés du gouvernement. Louis XI eut la rare prudence de n'y intervenir que par sa diplomatie, tout en paraissant ne rien céder de ses droits. Il réservait toutes ses forces pour la défense de son royaume.

Même en Savoie, il sut exercer une action diplomatique si habile, qu'au milieu des plus nombreuses et des plus graves difficultés, il lui suffisait de faire sentir son influence pour ramener l'ordre et la légalité. Il est vrai que les ambassadeurs du roi étaient presque toujours suivis d'un corps d'armée, et que leur mission pacifique était réellement soutenue par des forces capables de commencer la guerre. Le roi de France ne se départit jamais de cette méthode, et certes il lui fut redevable de bien des succès.

Les meilleurs alliés de Louis XI furent les Suisses; il est vrai que pas un souverain ne les payait aussi bien et aussi régulièrement que lui, que pas un ne ménageait ses troupes avec autant de parcimonie. Il tenait à ses archers comme d'autres tiennent à leurs trésors; il appréciait au plus haut point les services que pouvait lui

rendre son infanterie, et il ne l'exposait aux hasards d'une bataille qu'après avoir épuisé toutes les ressources de sa diplomatie et pris toutes les mesures de la plus savante tactique.

Sur ce point, les vues de Louis XI dépassaient les conceptions du quinzième siècle. Il s'était instruit de nos défaites pendant la guerre de Cent ans. Aussi fut-il un de ceux qui les premiers travaillèrent à transformer l'armée et l'ordre de bataille, mettant surtout leur confiance dans les progrès de l'artillerie.

Les premières années du règne de Louis XI furent consacrées à l'organisation des administrations de son royaume. Pendant ce temps éclata la ligue du Bien public. Le roi courut au plus pressé, fit la guerre, signa la paix, mais revint aussitôt à son idée première. Il formait une armée nationale capable d'entrer en ligne avec les bandes au service des autres princes ses voisins.

Par ordre du roi, tous les habitants de Paris, même les ecclésiastiques, depuis seize ans jusqu'à soixante, parurent en armes à une revue, le 4 septembre 1467, et présentèrent un effectif d'environ *quatre-vingt mille hommes*.

En même temps Louis XI réussissait à faire prévaloir l'influence de sa politique au dehors, divisant ses adversaires, les empêchant de faire cause commune contre lui, et les livrant l'un après l'autre aux rigueurs de sa justice.

En dehors des circonstances où se trouvait placé Louis XI après la guerre de Cent ans et les malheurs des règnes précédents, sa conduite aurait été odieuse et inexplicable ; à la fin du quinzième siècle, au moment où tous les États européens se transforment, peut-être à la veille du démembrement de la monarchie française, le point de vue change, et l'horreur des faits tend à disparaître. La situation de la France à cette époque se trouve, en effet, diminuée par cette pensée : être ou ne plus être; se sauver par tous les moyens possibles ou s'exposer à tous les malheurs.

Les ducs de Bretagne ne prêtaient plus hommage que

pour la forme; les ducs de Bourgogne l'avaient continué comme une cérémonie fastueuse, mais avec la conscience de leur supériorité; la maison d'Anjou avait même ajouté à tous ses titres celui de roi, et traitait royalement avec les autres souverains. Les droits de la dynastie française tombaient au rang des prétentions surannées, et les seigneurs s'alliaient, les uns à la Bourgogne, les autres à la Bretagne, ceux-ci à la maison d'Anjou, ceux-là au duc de Berry, frère du roi, tous prêts à se coaliser pour s'opposer aux justes revendications de la couronne.

Reconstituer la monarchie sur de nouvelles bases, créer l'unité française et organiser la nation, n'était pas moins une œuvre nécessaire qu'une entreprise de génie. Louis XI débarrassa le sol français des hommes et des traditions qui auraient compromis l'éclosion du régime nouveau; puis il se mit hardiment à l'œuvre.

Il augmenta le domaine de la couronne par des rachats, par des conquêtes et par des traités; il organisa la poste dans toute l'étendue du royaume; il eut même l'idée d'imposer à tous ses sujets l'unité des poids et des mesures. Par ce moyen, il favorisait les développements du commerce et donnait une vigoureuse impulsion à l'industrie. Il avait étudié dans les Flandres, pendant son exil, les sources de leur richesse, et il s'efforçait de réaliser en France les progrès qu'il avait su apprécier à l'étranger.

En agissant ainsi, Louis XI favorisait surtout les classes moyennes, celles qui devaient remplacer l'antique noblesse; en retour, il leur demandait leur appui dans toutes ses guerres et dans toutes ses entreprises.

Mais, encore une fois, la lutte contre la féodalité était devenue nécessaire, parce que les grands vassaux refusaient de se soumettre au roi, parce que tous les États avaient une tendance marquée à s'agrandir, parce qu'enfin la royauté ne pouvait subsister qu'en se faisant respecter au-dedans et en se fortifiant contre les ennemis du dehors.

II

L'idée bien arrêtée de Louis XI en rentrant en France et en inaugurant son règne était de traiter avec douceur les cités, les communes et la bourgeoisie, de se les attacher par des faveurs, et d'en faire le plus ferme appui de sa politique. Cette intention fut hautement manifestée en plusieurs circonstances, et tout particulièrement dans la réponse du roi aux magistrats de Reims. Mais le peuple, incapable de comprendre la portée des paroles du roi, n'y vit qu'une promesse de diminution ou d'abolition des impôts. Or le nouveau roi ne pouvait qu'avec de l'argent entreprendre la tâche qu'il s'était imposée. Au lieu de diminuer les tailles, il les augmenta : de là des récriminations et des révoltes.

A Angers, le 29 août; à Reims, le 28 septembre, le peuple se souleva : il y eut des émeutes et du sang versé. Alençon et Aurillac suivirent cet exemple. Louis XI se vit donc contraint d'agir avec énergie ; mais déjà la ruse fut employée de concert avec la force. « A Reims, un nombre d'hommes d'armes, conduits par le sire de Mouy, s'introduisirent dans la ville sous divers déguisements, et ils firent à l'improviste un grand nombre de prisonniers.

» Cette surprise, appelée *la miquemaque* dans les registres de la ville, est du 7 octobre, jour même de

leur entrée. Les commissaires, dès leur arrivée, assemblèrent les bourgeois pour leur faire connaître les ordres du roi. Le chef de la révolte fut écartelé. Six des plus mutins eurent la tête tranchée. Deux hommes et une femme furent pendus, et plusieurs, exilés (1). »

Partout ailleurs, les meneurs, les chefs du mouvement et les plus coupables d'entre les rebelles furent pris, jugés et exécutés.

Ces rébellions n'étaient pas capables d'entraver la politique générale de Louis XI. Il continua donc à favoriser les villes, les communes et la bourgeoisie, aux dépens de la féodalité et au profit de la couronne. Les églises eurent une large part dans ces franchises. Le roi leur accordait des immunités et des bénéfices comme en dépôt, sûr de les retrouver et d'en tirer parti dans les circonstances critiques.

Louis XI avait dès lors pour principe de n'intervenir dans les questions de politique étrangère qu'autant qu'il y entrevoyait un agrandissement de territoire et un véritable profit pour le royaume. Les affaires intérieures lui imposaient, du reste, une extrême circonspection. Les seigneurs, les hauts barons, les princes apanagistes, et, à leur tête, les ducs de Bretagne et de Bourgogne, cernant la France au nord et à l'ouest, affectaient d'être indépendants sur leurs terres et de n'y pas obéir.

« Soumettre à une loi commune et à un niveau légal les grands seigneurs apanagistes était une œuvre d'autant plus ardue, que, sous les règnes précédents, à cause des guerres civiles et étrangères et de l'occupation de la moitié de la France par les Anglais, on avait été obligé de fermer les yeux sur les envahissements du pouvoir féodal. Ajoutons à cela que ces princes, qui, sauf le duc de Bretagne et le comte de Foix, sortaient de la tige royale, semblaient trouver dans leur origine un appui contre l'autorité du roi. Que leur importait l'unité de la France? Ce qu'ils voulaient, c'était la prépondérance de leurs droits personnels, et surtout, plus ou moins, l'indépendance absolue.

(1) Legeay, *Louis XI*.

« Même les comtes s'étaient faits souverains dans leur arrondissement; à l'exemple des hauts fonctionnaires, ils s'étaient emparés des péages et des revenus publics, et aussi du pouvoir judiciaire. Etaient-ils ajournés au plaid royal, ils ne répondaient point à l'intimation. On ne pouvait les contraindre, puisqu'ils disposaient de la force armée, et que cette force, qui eût dû être un appui pour le souverain, ils la dirigeaient presque toujours contre lui (1). »

Dans ces circonstances, et malgré tout l'intérêt qu'il semblait porter à la maison d'Anjou, Louis XI se garda bien d'engager la France contre l'Angleterre au profit de cette malheureuse et héroïque reine Marguerite, dont la fortune fut si diverse pendant l'interminable guerre des Deux-Roses. Il se contenta de même de négocier avec le pape et le duc de Milan au sujet des affaires d'Italie, tantôt en faveur de Jean de Calabre, tantôt en faveur de son beau-père, le duc de Savoie. Mais, dans la lutte de la Castille contre l'Aragon, l'intervention du roi de France pouvait être payée de la Çerdagne et du Roussillon. Tel fut le motif qui décida Louis XI à se départir de sa prudence accoutumée.

En quittant Tours pour se diriger vers la Bretagne, son but était de se rapprocher lentement des Pyrénées et de se trouver en temps opportun à portée de négocier lui-même avec Jean II, roi de Navarre et d'Aragon. Et, en effet, après un traité préalable, signé à Olite, en Navarre, le mardi de la semaine sainte, 12 avril, les deux rois convinrent de se voir et de se concerter à Sauveterre, dans le Béarn : ils s'y rendirent le 3 mai 1462. De leur entrevue résulta le traité signé à Bayonne, par lequel le roi donnait à Jean II d'Aragon l'appui de sept cents lances garnies, pour l'aider à soumettre les Catalans, et de quatre cent de plus, s'il fallait. De son côté, Jean s'obligeait à payer trois cent mille écus d'or; et pour ce paiement il engageait au roi les comtés de Çerdagne et de Roussillon, qui devenaient ainsi les postes avancés d'où le roi pouvait observer ce qui se passait en

(1) Legeay.

Espagne, s'y créer des relations commerciales, et, dans le cas où il lui surviendrait quelques difficultés de la part des villes ou des seigneurs méridionaux, les prendre à revers et les tenir en respect.

Plus tard, quand les députés du roi d'Aragon protestèrent contre le droit souverain du roi sur ces deux provinces, Louis XI, rappelle l'historien Legeay, répondit nettement que le Roussillon et la Cerdagne lui avaient été engagés par Jean II, pour la somme de trois cent mille écus qui lui étaient dus ; qu'il avait sur tous leurs pays d'autres droits, à cause de la dot de sa grand'mère, d'environ six cent mille florins, que l'on devait encore. Avaient-ils donc déjà oublié leur soumission après le 7 janvier dernier? Ils avaient été rebelles à leur souverain : il les avait conquis. Ce titre était péremptoire, et il était résolu, sauf paiement de la somme convenue, à unir ces peuples à la couronne de France.

Ainsi fut préparée l'annexion de ces deux provinces, dont le duc de Nemours prit possession définitive au nom du roi, en 1471. La politique de Jean II fut souvent, dans toutes ces affaires, injuste, déloyale et criminelle; celle de Louis XI ne fut dominée que par la pensée de l'intérêt et de la grandeur de la France.

Mais l'attention et l'activité du roi de France furent bientôt attirées d'un autre côté. Le duc de Bretagne dissimulait à peine ses prétentions à l'indépendance. D'autre part, le comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire, se déclarait ouvertement contre Louis XI. De l'ambition de ces deux hommes groupant habilement autour d'eux leurs amis et les mécontents, allait bientôt sortir la redoutable coalition qui s'intitulait *Ligue du Bien public.*

Entre le roi et le duc de Bretagne, une question plutôt fiscale que religieuse fut le commencement d'une rupture, d'abord adroitement dissimulée, puis, dans la suite, publiée avec affectation.

D'un commun accord, il fut décidé que le comte du Maine serait pris pour arbitre, et que des deux côtés on enverrait des délégués à Tours, le 25 septembre 1464.

Les envoyés du roi s'y trouvèrent; ceux de Bretagne firent demander remise au 22 novembre, mais cette fois encore ils ne parurent pas. Le duc avait imaginé de porter sa cause devant la cour de Rome, et le cardinal nonce Cesarini fut envoyé à Paris pour informer cette affaire. Louis XI, après avoir rendu les honneurs convenables à cet ambassadeur, lui témoigna son étonnement d'une mission qu'il n'avait point demandée, et l'envoya à Paris s'expliquer devant le Parlement.

Les négociations continuèrent avec le duc de Bretagne sans plus de succès qu'auparavant. Louis XI semblait particulièrement occupé de mettre toutes les apparences du droit de son côté, et le duc de Bretagne n'avait d'autre but que de se ménager du temps pour organiser la révolte et rassembler ses troupes.

Du côté de la Bourgogne, le rachat des villes de la Somme, engagées pour quatre cent mille écus au duc Philippe, afin de lui venir en aide dans sa guerre contre les Anglais, devenait la source de graves complications. Le duc, reconnaissant qu'il ne pouvait se soustraire à ses engagements, accueillit comme il le devait les propositions de Louis XI, et dissimula son mécontentement. Mais le comte de Charolais, peu habitué aux ménagements, s'opposa de toutes ses forces à la restitution des villes, se montra fort irrité de la politique suivie par son père, et chargea deux ambassadeurs de traverser, autant que possible, les négociations entamées entre le roi et le duc.

Le roi s'était muni des subsides nécessaires; le duc avait aussi fait un pas en avant, en remettant ces villes de Picardie, réellement françaises, à la garde du comte d'Étampes. Le roi tenait et devait tenir extrêmement au rapatriement de ces pays, qui assuraient notre frontière du Nord, et il ne pouvait mieux inaugurer les premières années de son règne.

Étienne Chevalier fut chargé de porter immédiatement au comte d'Eu, dans la ville de ce nom, les deux cent mille écus qui devaient former le premier versement; puis il se rendit auprès du duc Philippe, avec mission

de lui faire, de la part de Louis XI, les déclarations suivantes : « Que le roi a su les entreprises que M. de Charolois, son fils, fait à l'encontre de lui, dont il a été et est fort contristé, et qu'il est bien décidé à aider, secourir et favoriser mondit sieur de Bourgogne à l'encontre de M. de Charolois, de tout son pouvoir, sans épargner corps ni biens ; et que, pour voir le duc de Bourgogne, il ira avec plaisir jusqu'à Hesdin, si le duc veut bien s'y rendre. »

Le duc accueillit gracieusement l'ambassade et les propositions de Louis ; l'entrevue de Hesdin eut lieu dans le courant du mois de juillet 1464, et la meilleure intelligence régnait en apparence entre le roi de France et son puissant vassal.

« Tout semblait donc paisible de ce côté : soudain circula une sourde rumeur qui jeta le trouble dans tous les esprits. Quelque sinistre projet, disait-on, aurait été tenté, par ordre du roi, contre M. de Charolais et le duc lui-même. Voici la cause de cet émoi. Louis XI, qui se défiait avec raison des démarches du duc de Bretagne, savait que le vice-chancelier de Romillé, en habit de religieux, était allé en Angleterre, où il avait répandu une foule de mauvais propos, et que de là il devait passer en Hollande pour s'entendre à Gorcum avec le comte de Charolais. Le bâtard ayant offert au roi d'y aller avec quelques hommes et d'épier les démarches du voyageur breton, il en avait reçu la permission. Cette secrète mission exigeait de la ruse ; il fut assez maladroit pour se laisser prendre avec deux de ses compagnons, ce qui devint la cause d'un revirement politique et de nouvelles complications.

» Le comte de Charolais, qui, peu de jours avant (20 septembre), venait d'essuyer une rude tempête dans les eaux de Dordrecht, fit grand bruit de cette capture, et, à l'entendre, il venait d'échapper à un vrai danger. En toute hâte, Olivier de la Marche fut dépêché à Hesdin, auprès du duc Philippe, pour l'instruire de cet événement et des conjectures effroyables qu'on en formait sans aucune preuve. « Il se pouvait bien que la

chose fût comme le roi disait, car le comte de Charolais était fort emporté et fort léger dans ses soupçons (1). »

Ce bâtard, longtemps serviteur du duc, venait de passer depuis quelque temps au service du roi; et son frère, le sire de Rubempré, était capitaine du Crotoy.

Olivier de la Marche fut des premiers à supposer au roi les plus horribles desseins, et, à son passage à Bruges, il répandit toutes sortes de sinistres nouvelles. Louis XI ne songeait-il pas à disposer de la liberté et peut-être de la vie du comte de Charolais; à marier sa fille Marie au comte de Nevers, et à donner à celui-ci le duché de Brabant? Le duc Philippe n'avait donc rien de mieux à faire que de s'éloigner de Hesdin sans retard.

La chronique scandaleuse dit : « On prit en mer, ès marches de Hollande, ung baleinier dans lequel estoit avec aultres, un nommé bâtard de Rubempré. Après ladite prise faicte, aucuns Picards et Flamands disoient et publioient que dedans icelui le roi les avoit envoyés pour prendre prisonnier Monseigneur de Charolois, *dont il n'estoit riens.* »

Louis XI prit tous les moyens possibles pour montrer l'absurdité de cette accusation : ambassades, assemblées, discussions publiques, lettres aux princes, aux seigneurs et aux bonnes villes, tout fut employé. A Tours, où avait été convoquée une assemblée générale des seigneurs du royaume, le roi prit la parole tant pour expliquer sa conduite à l'égard du duc de Bretagne que pour réfuter les accusations du comte de Charolais. Il traita, dit-on, avec une incontestable supériorité les points qui touchaient à sa politique générale.

« Sans flatter, le commun bruit est que oncques on ne vit homme en françois mieux et plus honnestement parler. » On applaudit; on eut, dit-on, les larmes aux yeux; « mais on a observé que tous ces pleureurs avoient en poche leur traité contre lui (2). »

René d'Anjou répondit au roi, au nom de tous les seigneurs, et fit acte de soumission complète; puis il se

(1) Barante, t. VIII, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

(2) Michelet, *Histoire de France,* t. VI, p. 93.

tourna vers l'assistance, et dit à l'assemblée : « Ne m'avouez-vous de toutes choses que j'ai dites? » Alors, tous d'une seule voix répondirent : « Oui ; » et, s'adressant au roi, ils ajoutèrent : « *Nous vous servirons; nous vivrons et mourrons avec vous, envers et contre tous.* »

Le duc de Bourgogne s'était fait représenter à l'assemblée de Tours, et avait adhéré à la déclaration des seigneurs : la mauvaise volonté du comte de Charolais se trouvait donc momentanément paralysée. Louis XI, convaincu de plus en plus que la guerre était inévitable, profitait de ces délais pour rassembler toutes les troupes dont il pouvait disposer, et prendre ses dernières dispositions.

Presque aussitôt parurent les manifestes des princes : ce fut le signal de la guerre. Les coalisés, parmi lesquels se trouvaient le duc de Bourbon, le duc de Berry, frère du roi, le duc d'Alençon, s'étaient donné le mot et devaient tous tenir le même langage. L'ultimatum, publié, le 18 mars, à Bourges, par les sires de Beaujeu, de Dammartin et autres qui s'y étaient renfermés, alléguait les mêmes prétextes.

En conséquence, le 22 mars 1465, un traité définitif d'alliance offensive et défensive, rappelant les traités préliminaires des 18 juillet et 12 août 1464, fut signé entre le duc de Bretagne, le comte de Charolais et leurs amis.

Le lendemain, 23 mars, le duc de Berry, frère du roi, quittait Poitiers et se jetait parmi les rebelles. Louis XI n'en continua pas moins à négocier avec ceux-ci ; mais, d'un autre côté, il négociait aussi avec Rome, afin d'obtenir une bulle d'excommunication contre tous ceux qui prendraient les armes contre lui.

Toutes ces tentatives furent stériles, et l'on en vint bientôt aux hostilités.

Elles commencèrent dès le mois de mai sur les frontières du Nord et dans le Bourbonnais. La promptitude et l'énergie dont Louis XI fit preuve dès les débuts, amenèrent à composition les ducs de Bourbon et de

Nemours, d'Armagnac et d'Albret; un traité préliminaire fut signé entre les belligérants, et les provinces du Centre parurent être pacifiées.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude rapide de faire le récit de cette guerre, que tous les historiens ont fait avant nous. On sait qu'elle se termina, le 16 juillet, par la bataille de Montlhéry; que Charles de Bourgogne — qui faillit y être fait prisonnier — crut avoir gagnée, et qui subit une nouvelle phase par le fameux siège de Paris.

Ce siège, qui dura onze semaines, dit Mézeray, fut plutôt un théâtre de négociations que de guerre. Les seigneurs, simples gentilshommes, capitaines et autres, qui avaient servi sous les mêmes drapeaux, ne pouvaient se voir de si près sans désirer s'entretenir. Les chefs leur en accordaient volontiers la permission, dans le dessein chacun d'enlever des partisans à son adversaire. Ainsi chaque jour voyait éclore de petits traités qui suspendaient les opérations militaires.

Dès les premiers jours d'octobre, les conditions de la paix générale furent arrêtées. Les traités furent signés à Conflans, le 5 du même mois, et à Saint-Maur, quelques jours plus tard. *Le bien public,* « que les ligués avaient inscrit avec faste sur leurs étendards, » parut encore être ici leur premier souci.

En effet, on stipula d'abord que, « pour aviser aux réformes et améliorations qui pourraient être utiles, le roi nommerait trente-six notables, pris parmi les prélats, les chevaliers et dans le conseil. Assemblés le 15 décembre, leur mission pouvait durer trois mois dix jours au plus et deux mois au moins. Louis XI assurait, foi et parole de roi, qu'il aurait pour agréable, ferme et stable, tout ce qui serait décidé par cette assemblée. »

Ce premier article était une sorte de prélude insignifiant, destiné à voiler, autant que possible, les plus importantes revendications. Les princes stipulaient, en effet, que le roi leur laisserait une indépendance presque absolue, et accorderait : à l'un, la Normandie ; à l'autre, les villes de la Somme ; à celui-ci, la vicomté d'Étampes

et la régale ; à celui-là, des villes, des seigneuries et des châtellenies ; à tous, des commandements, des pensions, des terres, des titres et des revenus.

Le peuple, qui n'avait pas bien su ce que les princes voulaient dire avec leur *bien public*, ne le comprit que trop quand il fallut payer les dons, pensions, indemnités et gratifications qu'ils avaient extorqués.

Les traités de paix sont faits pour être violés, a dit un plaisant philosophe, comme les forts de guerre pour être pris. Ce fut surtout le cas des arrangements de Saint-Maur et de Conflans. A peine le comte de Charolais avait-il quitté Vincennnes, qu'au mépris de la foi jurée, il dirigeait toutes ses forces contre les Liégeois, alliés du roi de France ; d'un autre côté, Louis XI, à la tête de son armée, se rapprochait des frontières de la Normandie, attendant le moment où il serait obligé de porter secours à son frère, et peut-être aussi, disait-il, de reprendre cette importante province.

Et, en effet, outre le mécontentement général d'être séparés de la France, les Bretons et les Normands y étaient fort peu d'accord. L'ambition avait gagné tout le monde. Le sire d'Harcourt voulait être maréchal ; le sire de Beuil, capitaine de Rouen : cette lutte de compétitions fut si grande, que « le duc de Bretagne, pour sûreté de sa personne, dut se retirer au mont Sainte-Catherine, près Rouen, et que là Normands et Bretons des divers partis faillirent en venir aux mains sous les yeux du duc (1). »

Ces mécomptes, ces intrigues et ces désordres parurent à Louis XI une occasion favorable pour rentrer en possession d'une province qu'il regrettait. Il partit donc, au mois de décembre, de Chartres, passa par Séez, Argentan, Falaise et Caen, où il séjourna quelques jours. Là il acheva son traité particulier avec le duc de Bretagne, dans lequel le duc promet que jamais il ne recevra en son duché ni aidera de son appui quiconque sera malcontent du roi et du royaume ; de plus, moyennant cent cinquante mille écus, il consentait à ne plus se liguer contre son suzerain.

(1) Commines.

« Tout ce que le roi aimera, dit le duc, nous l'aimerons ; tout ce qu'il aura en déplaisir, nous l'y aurons ; si aucuns de ses serviteurs étoient malcontents de lui, qu'il les eût en indignation et qu'ils voulussent venir s'abriter auprès de nous, nous ne les recevrions point. »

Momentanément rassuré du côté de François II par la signature du traité de Caen, tranquille du côté de Charles le Téméraire par suite des troubles survenus dans le pays de Liège et dans les Flandres, Louis XI entra hardiment en Normandie, occupa toutes les villes et tous les châteaux, sans y rencontrer de résistance sérieuse, et obligea le duc à se réfugier en Bretagne. L'entreprise avait été hardie et habilement conduite : du même coup, Louis XI se trouvait débarrassé des prétentions de son frère, et en mesure d'attaquer le duc de Bretagne pour violation du traité de Caen.

Mais auparavant, le roi de France voulut mettre de son côté toutes les apparences du droit, et faire croire qu'en toute cette affaire il n'avait eu à obéir qu'au vœu des populations. Les États de Normandie furent donc convoqués pour le 6 février, à Rouen, où le roi fit son entrée le lendemain, au milieu de l'allégresse générale.

Louis XI se justifia de cette invasion sans déclaration préalable, en s'appuyant sur le droit incontestable de la couronne, sur la nécessité de mettre fin à la mauvaise administration de la Normandie et à l'anarchie dont elle était le théâtre. Il proposait, en outre, de reconstituer pour son frère un nouvel apanage, tel qu'aucune réclamation sur ce sujet n'aurait plus de raison d'être.

III

Sur ces entrefaites, mourut à l'âge de vingt ans, le 24 ou 28 mai 1472, Monsieur, Charles de France, frère de Louis XI, successivement duc de Berry, de Normandie, de Champagne et de Guienne, l'âme et le drapeau de la coalition.

Cet événement porta un coup si funeste aux projets de Charles le Téméraire, et favorisa si visiblement la politique de Louis XI, que les ducs de Bourgogne et de Bretagne osèrent accuser le roi de France de s'être défait de son frère par *poisons, maléfices,* sortilèges et *invocations diaboliques.* Ces accusations se trouvent répétées dans toutes les histoires de Louis XI, et méritent d'être discutées sérieusement.

« La cour du jeune duc de Guienne donnait alors l'exemple de la licence et de la plus scandaleuse division. L'influence du sire de Lescun n'était pas sans rivale : là régnait aussi une favorite, comme autrefois Agnès Sorel à la cour de Charles VII. Colette de Chambes, fille du seigneur de Montsoreau, ancien diplomate du règne précédent, et veuve de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, s'était retirée en Gascogne, où elle gouvernait ostensiblement Charles de France. Le parti du courtisan devait donc compter avec celui de cette femme ; ils se faisaient

une guerre ouverte, et ne s'accordaient que pour dire du mal du roi, ou en inventer au besoin (1). »

La dame de Thouars, malade depuis le mois d'octobre, mourut le 14 décembre, jour où elle fit son testament. Le bruit courut bientôt qu'elle avait été empoisonnée (2).

Charles de Guienne lui-même était gravement malade, et Louis XI suivait attentivement les progrès du mal. En effet, le 22 novembre, il écrivait au comte de Dammartin « que M. de Maillé a laissé M. de Guienne à Saint-Sever, malade de la fièvre quarte ; que Lescun et le gouverneur de la Rochelle se sont réconciliés et réunis contre M[me] de Thouars et le seigneur de Grammont ; que le moine est du parti du sire de Lescun, et que celui-ci veut emmener le duc à Saintes.... » Le 29 décembre encore, le roi mandait au grand maître qu'on avait transporté le duc de Guienne de Saint-Sever à Saint-Jean-d'Angély, le prince ayant toujours la fièvre quarte ; qu'un certain nombre de ses officiers mêmes l'abandonnaient. Le fait est que le mal augmentait sans cesse ; si bien que, le 10 janvier, le sire de Crussol, alors à la Rochefoucauld, écrit que le prince est très mal et s'est fait porter à Bordeaux.

Tandis qu'on désespérait de sa vie autour de lui, Charles de France semblait poursuivre avec plus d'ardeur ses projets de mariage avec l'héritière de Bourgogne. Disons plutôt que les ambitieux qui l'entouraient, et dont il était, à son insu, le jouet, s'efforçaient de saisir leur dernière chance de succès. Comment autrement concilier ses hostilités constantes à la politique du roi et ses dispositions dernières, si favorables à son frère? Charles, il est vrai, était plein de faiblesse et de légèreté : toujours d'accord avec Louis XI, lorsqu'il est en sa présence, il le sacrifie auprès des ducs de Bretagne et de Bourgogne, sitôt qu'il croit ainsi leur complaire.

Les négociations continuaient donc entre le duc de Guienne et le duc de Bourgogne. Louis XI, prévoyant que toutes ces intrigues finiraient par devenir belliqueuses, avait dirigé cinq cents lances vers la frontière

(1) Legeay.

(2) *Biographie* Didot.

de Guienne, avec une bonne artillerie et un certain nombre de francs archers. Dans le Quercy commandait Dammartin; dans la Saintonge, Crussol; et dans le Poitou, Tanneguy-Duchâtel. Puis il propose au duc de Bourgogne, par ses chargés d'affaires, le sire de Craon, maître Dariole et Olivier le Roux, de s'en remettre à des arbitres nommés par égale portion de part et d'autre, et, s'il y avait de trop grandes difficultés, de prolonger du moins la trêve jusqu'au mois de mai 1473.

Le but constant de la politique de Louis XI semble avoir toujours été de maintenir la paix. Ses ennemis étaient trop nombreux et trop puissants. Il tenta donc l'impossible pour s'attacher son frère, tout en prenant ses précautions contre lui.

Les princes ligués ne cessaient de grossir leurs armées et d'entasser des munitions. Le duc de Guienne venait de demander à ses officiers un nouveau serment, que plusieurs avaient refusé. On sentait, en effet, qu'en l'état où était le prince, on avait à se pourvoir, et l'on hésitait à se compromettre auprès du roi. La maladie empirait de jour en jour, le roi était régulièrement informé de tout ce qui se passait à cette cour. Ainsi le témoigne sa lettre du 18 mars, au comte de Dammartin, où il lui mande qu'il vient d'apprendre que son frère, ayant toujours la fièvre quarte, ne vivrait guère au-delà de quinze jours; « et afin que vous soyez sûr de celui qui m'a fait savoir ces nouvelles, dit-il, c'est le moine qui dit ses heures avec lui; ce dont je me suis fort ébahi, et m'en suis signé depuis la tête jusqu'aux pieds. »

Depuis huit mois, en effet, ce jeune homme délicat et maladif était dévoré d'une fièvre lente, et il avait aussi fort souffert des divisions de sa petite cour. Elles étaient au comble, paraît-il, selon la lettre d'Yvon de Fou informant le roi que le sire d'Archiac avait, de bonne grâce, rendu sa place, qu'il était résolu de le bien servir, et que, s'il n'était prisonnier pour dix mille livres, il irait lui prêter serment. Il ajoute qu'il a pris le panetier, frère de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, et qu'il est prêt à le lui envoyer. Enfin, disait-il, le bruit courait que

l'abbé en question devait être brûlé cette semaine à Bordeaux, ce dont il n'était rien. Le roi fut mécontent de cette lettre : car le sire d'Archiac avait fait preuve d'ingratitude en passant ainsi au service de Monsieur, et Louis pensait qu'il devait être puni. Il s'en explique à Tanneguy-Duchâtel dans une missive, où il lui recommande de ne rien entreprendre jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles de Bourgogne. « Si M. de Bourgogne me déclare la guerre, j'irai de ce côté.... Cependant, au cas où quelque place se voudroit rendre, ne la refusez pas.... » Et, dans une autre lettre, il ajoute de ne point attaquer de lieu de nulle importance ; que la Rochelle, Saintes, Pons pourraient être surprises ; mais il lui défend de rien entreprendre : il le prie de calmer son zèle et de rester à Niort (1).

Un autre objet de négociations et d'intrigues était la ratification du traité du Crotoy entre Louis XI et Charles le Téméraire. Le duc de Bourgogne brûlait du désir de recouvrer les villes sur la Somme que le connétable et Dammartin lui avaient enlevées par surprise. Louis consentait à les lui abandonner, ainsi que le connétable lui-même, objet de leur haine commune, pourvu que le Bourguignon promît, de son côté, de laisser à la discrétion du roi les ducs de Guienne et de Bretagne, si la guerre annoncée par la ligue avait lieu. « Mais ne vous inquiétez pas, faisait dire Charles au duc de Bretagne : mon intention n'est que de me remettre en possession des villes que le roi m'a enlevées par trahison. Quand il me les aura rendues, je lui écrirai que je pardonne au connétable, qu'il faut bien qu'il se réconcilie avec vous et le duc de Guienne, sinon que je volerai à votre secours. » Si Louis avait eu aussi son intention à expliquer à quelqu'un, il aurait pu lui dire : « Que ma générosité à l'égard du duc de Bourgogne ne vous étonne pas : je tirerai en longueur, et la mort de mon frère me dégagera de ma promesse. » Du moins c'est ce qui arriva (2).

(1) Legeay, pages 72 et 73.

(2) Anquetil, *Histoire de France.*

Cette mort, facile à prévoir, désappointait bien des ambitieux. De ce nombre était le sire de Lescun. Ne pouvoir demeurer en repos et vouloir être le maître partout, tel était le caractère de ce courtisan plein d'artifice et d'ambition. Il s'était d'abord fait connaître en Bretagne, puis avait réussi à s'insinuer dans les bonnes grâces de Monsieur, et le gouvernait entièrement.

En février 1469, le roi, pour le mettre dans ses intérêts, lui donna le gouvernement de Blaye, qu'il accepta, promettant de garder la ville envers et contre tous. Toujours est-il qu'il fut mêlé à tous les bruits que la malignité inventa sur la mort du duc de Guienne.

Pour écarter les soupçons dirigés contre lui, Lescun, homme de grand bruit, toujours plus occupé de sa personne que de toute chose, arrêta l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, le fit mettre dans les prisons de Bordeaux, d'où il le tira pour le conduire en Bretagne, avec Henri de la Roche, écuyer de cuisine et son complice. Il ne parlait que de les faire brûler vifs.

« Je remets entre vos mains, disait Lescun au duc de Bretagne, ces traîtres, qui ont lâchement ravi le jour à leur légitime seigneur. Songez à ce que vous devez à la mémoire d'un prince si digne de votre amitié. Son âme demande à Dieu une vengeance éclatante de ses assassins. Puisse-t-il voir du séjour des morts de quelle manière je remplis mes engagements ! » Mais, soit indifférence de la part du duc, soit multiplicité d'occupations ou crainte d'offenser le roi, qui paraissait impliqué dans l'affaire, ce ne fut qu'un an et demi après que le procès fut continué par des commissaires que le roi nomma et envoya en Bretagne, où étaient les prévenus du crime. Jusque-là ils avaient été tranquilles dans leur prison ; mais à peine les procédures sont-elles commencées, que d'horribles spectres apparaissent dans la tour où ils étaient enfermés; des cris, des hurlements affreux se font entendre. Le geôlier, seul témoin de ces diaboliques merveilles, va conjurer les juges de hâter le procès, ne pouvant plus endurer ce fracas et tremblant pour lui-même. Enfin, après une nuit d'orage accompagné de

vent et de tonnerre, le geôlier accourt au tribunal, pâle de frayeur ; il atteste que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. On ne sait ce que devint Henri de la Roche. Ce procès se poursuivait dans un temps où le roi était en paix avec le duc de Bretagne.

Les commissaires, pour le peu qu'ils avaient fait, furent bien récompensés. Lescun lui-même, jugeant que le refus qu'il ferait des largesses du monarque serait une faible consolation de la perte d'un prince son ami, reçut les présents de Louis, et s'attacha à son service (1).

Tout reste obscur dans cette affaire. Des luttes d'influence et de basses intrigues, dont le secret ne nous est pas parvenu, permettent toutes sortes de suppositions malveillantes ; nulle part nous ne rencontrons les bases sérieuses d'une accusation.

L'abbé de Saint-Jean-d'Angély, dit-on, fut l'auteur de la mort du duc de Guienne et de la dame de Montsoreau : il leur aurait offert à chacun la moitié d'une pêche empoisonnée ; mais on peut douter qu'il y ait eu des pêches en France à cette époque. Lescun accusa le roi d'avoir payé le coupable ; et cependant cet abbé était dévoué au sire de Lescun, et il aurait, au contraire, empoisonné la favorite du duc de Guienne, parce qu'elle voulait gouverner seule.

Une seule preuve paraît avoir quelque portée contre Louis XI : c'est celle que l'on tire des avantages que le roi de France allait recueillir de la mort de son frère. Mais, d'autre part, on n'est pas admis à traiter de fratricide tous ceux qui pourraient y être intéressés.

D'autre part, l'immoralité de la cour de Guienne et les intrigues qui s'y tramaient, suffiraient pour expliquer la mort prématurée de Charles de France, sans y faire intervenir la politique et l'argent de Louis XI.

Dans l'affaire du procès que le duc de Bretagne instruisait contre les prétendus assassins de Charles de Guienne, le roi de France avait pris les précautions les plus minutieuses pour faire éclater la vérité et convaincre

(1) Anquetil, *Histoire de France.*

ses ennemis de calomnie. Les instructions qu'il donna à ses représentants tendraient à prouver que le drame de la prison de Nantes fut résolu et exécuté pour empêcher Louis XI de se justifier.

Un chroniqueur dit cependant qu' « il a appris d'un vieux chanoine que, bien que personne ne se fût aperçu que Louis XI eût fait mourir le duc de Guienne, cependant un jour, faisant ses prières à Cléry, son fou l'entendit demander pardon à Dieu de la mort de son frère, qu'il avait fait empoisonner par ce méchant abbé d'Angély (1). »

Où donc a-t-on vu que Louis XI eût un fou? Comment croire un récit sur l'autorité d'un vieux chanoine inconnu? D'ailleurs, l'idée n'était pas nouvelle, puisque le duc de Bourgogne l'avait ouvertement produite dans son manifeste. Il en est de même de l'insinuation d'un contemporain, qui mit un scandaleux empressement à noircir la mémoire de Louis XI, pour plaire à Louis XII, son patron. « Plusieurs disent, ce que toutefois je n'affirme pas, que Louis XI fut cause de faire mourir son frère par le poison; mais bien est chose certaine qu'il n'eut jamais confiance en lui tant qu'il véquit, et ne fut pas déplaisant (affligé) de sa mort. »

Il était difficile, en effet, de se fier à un prince aussi léger que fut Charles de France.

« D'ailleurs, en Bourgogne et en Bretagne, on avait déjà imputé au roi, sans nulle apparence, la mort du duc Jean de Calabre.... Quand un prince mourait, rarement on croyait que ce fût de mort naturelle. »

(1) De Barante.

IV

La bataille de Nancy et la mort de Charles le Téméraire, qui, on le sait, y périt misérablement, donnèrent un nouvel aliment à l'activité dévorante du roi de France.

Le soir même de cette mémorable journée, le sire de Craon, comte de Ligny, en écrivait le résultat à Louis XI, sans toutefois lui annoncer la mort, encore ignorée, de Charles le Téméraire. Les courriers, en faisant toute diligence, arrivèrent au Plessis le 9 janvier au matin. Le jour même, le roi de France répond à ce message, et envoie au sire de Craon la lettre dont nous donnons le passage suivant : « Il est temps, dit-il, de déployer vos cinq sens de nature pour mettre les duché et comté de Bourgogne en mes mains. Pour cela, s'il arrive que le duc soit mort, avec votre bande et le gouverneur de Champagne (M. de Chaumont d'Amboise), mettez-vous dans lesdits pays et gardez-les. Prouvez-moi votre dévouement en y faisant tenir aux gens de guerre meilleur ordre que si vous étiez dans Paris. Faites bien comprendre à ceux du pays que je les veux mieux traiter que nuls de mon royaume, et que j'ai bien l'intention de marier ma filleule avec le Dauphin, comme il en a déjà été question. Monsieur le comte, ajoute-t-il, j'entends que vous n'entrerez audit pays et ne ferez mention de ceci, sinon que le duc soit mort. »

Le jour même et dans le même sens, le roi écrivait aussi aux bonnes villes de Bourgogne des lettres courtoises, leur exprimant sa volonté de garder le droit de sa parente et filleule comme le sien propre ; mais les sujets du duché doivent savoir, ajoute-t-il, que, dans le cas d'extinction de la postérité masculine, leur pays est de la couronne et du royaume. Du reste, il s'en remet aux délibérations et à la sagesse des bonnes villes. En attendant de connaître leur sentiment, il leur promet de pourvoir à leur demande, de façon à les satisfaire. Ses bonnes dispositions sont mêmes précisées en la forme d'un engagement : 1° ses délégués feront sortir les gens de guerre de la province ; 2° le roi, par lettres patentes, maintiendra chacun dans ses charges et offices, et ne poursuivra point ceux qui auraient tenu contre lui le parti du duc ; 3° les aides imposées depuis la mort du duc Philippe sont annulées ; 4° ses délégués s'emploieront auprès du roi pour lui faire approuver toutes choses raisonnables ; 5° le roi conserve les gages et pensions à vie accordées par les derniers ducs.

En même temps Louis dépêchait vers la Picardie et l'Artois l'amiral de Bourbon et le sire de Commines, avec plein pouvoir de faire rentrer sous le sceptre de France les pays qui s'y voudraient rallier, et de hâter leur soumission, afin de prévenir les désordres que l'esprit de parti y ferait naître ; si les hommes qui durent pourvoir aux intérêts français dans les Flandres et ailleurs avaient un caractère moins autorisé, le roi y veillait et était de tout point bien informé des détails.

Charles le Téméraire ne laissait qu'une héritière, Marie de Bourgogne, née d'Isabelle de Bourgogne, le 12 février 1456, et alors presque âgée de vingt ans.

Or le roi de France prétendait que les deux Bourgognes, duché et comté, étant des fiefs masculins, devaient, faute d'*hoirs mâles*, être réunis à la couronne. La jeune duchesse, au contraire, cédant aux instances de la duchesse douairière, Yolande d'York, aux représentations des États de Bourgogne et au conseil que le feu duc avait fait établir en prévision de sa mort, cher-

chait à se maintenir en possession de tout son héritage.

Il y eut sur ce sujet plusieurs ambassades et de nombreuses discussions, pendant lesquelles Louis XI faisait avancer ses troupes et enlevait peu à peu, sans résistance, aux garnisons bourguignonnes, les places les plus importantes occupées par elles. « Au fond, dit Michelet, le droit de réunir à la France ce que le défunt avait eu de provinces françaises, et de détruire l'ingrate maison de Bourgogne, il n'était besoin de l'aller chercher loin : c'était pour la France le droit d'exister. »

Les négociations, dominées par cette pensée, qui est véritablement celle de Louis XI, ne pouvaient donc aboutir à aucun résultat. A toutes les tentatives du roi de France pour arriver à son but par des moyens pacifiques, Marguerite de Bourgogne répondit par un message qu'elle adressa de Gand, le 23 janvier, aux États et aux villes de ses duché et comté de Bourgogne.

La guerre semblait donc inévitable. Louis XI, toujours préparé pour cette éventualité, s'avançait vers le Nord, où les motifs de réversion étaient plus compliqués, moins positifs, et où la maison de Bourgogne semblait, par sa présence et l'influence de la noblesse, obtenir des sympathies plus difficiles à maîtriser. Guillaume de Bitche, gouverneur de Péronne, fut un des premiers à venir au devant du roi et à lui ouvrir les portes de sa ville, Louis y entra le 2 février, avec le sire de Lude.

Ce fut à Péronne que Louis XI reçut les ambassadeurs de Marie de Bourgogne. « Ils informent le roi, dit la chronique, que la duchesse prend possession de son héritage ; que Marguerite d'York, le sire de Ravestein et les deux chefs de la présente ambassade composent un conseil pour la direction des affaires de Bourgogne. De la part de Marie, ils offrent de restituer à la France toutes les terres et seigneuries cédées par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne ; de se réduire à ce que possédait Philippe le Hardi ; de rétablir partout l'appel au parlement de Paris ; enfin, de rendre hommage pour les trois pays d'Artois, de Flandre et de Bourgogne.

Ils demandent en échange le maintien de la trêve de Soleure. »

De telles conditions parurent inacceptables : Louis XI voulait la Bourgogne; on ne lui offrait que la suzeraineté, et encore avec de grandes restrictions. Il répondit sans hésiter qu' « il avait deux devoirs à remplir : celui de réunir à la couronne les principautés et terres réversibles; et celui de garder, selon le droit féodal, les États de sa vassale mineure, pour les lui conserver jusqu'à ce qu'elle lui eût rendu l'hommage qu'elle lui devait. Il aime sa filleule, dit-il, il saura la défendre envers et contre tous; mais, avant tout, il prétend soutenir les droits de la couronne, comme il l'a juré à son sacre. »

La situation était difficile. La duchesse, sans armée, ne pouvait résister : les ambassadeurs essayèrent d'atermoyer, et se crurent autorisés à accorder que le sire de Querdes pût, tous droits réservés, garder Arras pour le roi. Louis XI entra donc, le 4 mars, dans l'ancienne ville, dite *la Cité*.

Déjà, par lettres du 3 février 1477, le sire de Craon, comte de Ligny, avait été nommé gouverneur des deux Bourgognes, avec les pouvoirs les plus étendus. Sitôt après l'occupation d'Arras, il y eut donc prise de possession solennelle de toutes les terres ayant appartenu à Charles le Téméraire, et Louis XI s'occupa de leur organisation.

V

A sa mort, Louis XI laissait dix-sept provinces réorganisées par la royauté; il en avait réuni six au royaume : l'Artois, la Picardie, la Bourgogne, la Provence, la Maine, l'Anjou ; il en avait acheté deux, la Cerdagne et le Roussillon; il avait enfin préparé le retour de la Bretagne; substitué une maison française, celle de Foix, à la maison étrangère qui régnait sur la Navarre.

Mais nous avons résumé à grands traits la politique de son règne, et il nous reste à dire tout ce qu'il opéra de réformes intérieures dans ses États et quelles améliorations la France lui doit.

Il transforma le conseil delphinal de Grenoble en parlement; il confirma les anciennes immunités des villes et des communes, et leur en accorda de nouvelles; il régla, avec don de privilèges nouveaux, l'administration civile et maritime du port de la Rochelle; il conféra l'anoblissement à plusieurs corps municipaux ; il s'occupa beaucoup des corporations ouvrières, accorda des droits considérables aux corps de métiers de Paris; et puis, d'ailleurs, de proche en proche, il réglementa et assit le droit d'association. Il inaugura la liberté des communes, établit partout des foires, autorisa l'entrée en France des marchands étrangers, qui n'avaient à craindre « ni

saisie, ni confiscation, ni représailles, pourvu qu'ils ne se mêlassent que de leurs marchandises. »

Long serait l'examen de toutes ses ordonnances.

A cette époque, le roi avait à s'occuper de tout, même des statuts de la moindre corporation d'ouvriers. Les lettres patentes sont presque toujours la confirmation ou la concession d'immunités pour des villes, des associations ou des personnes qu'il doit rémunérer.

Souvent aussi elles avaient en vue de réformer des abus, comme on le voit lorsqu'il restreint les privilèges des monnayeurs, diminue autant que possible les frais de perception, et poursuit impitoyablement les exacteurs. Il dota Bourges d'une université semblable à celle d'Orléans, malgré toutes les réclamations rivales.

Ainsi, préciser les droits au trésor et la composition des cours de justice, constituer l'autorité municipale, confirmer et étendre les droits, la juridiction et les privilèges ou franchises des villes ; établir des foires et des marchés dans les plus grands centres, comme dans les plus petits ; appuyer toutes les concessions faites par ses prédécesseurs aux villes et aux corporations ecclésiastiques ou laïques ; faciliter l'industrie, la libre circulation et le commerce entre les villes et les provinces, par la suppression des entraves, par la puissance de la loi sur chacun, enfin par tous les moyens à sa disposition : telle est la constante préoccupation de Louis XI.

Il porta son attention aussi sur les *élus,* magistrats qui formaient dans chaque localité un tribunal chargé de régler, en matière d'impôts, les répartitions et les différends. Ces charges étaient devenues, pour ainsi dire, héréditaires dans les mêmes familles, et, par l'avidité des fermiers, des aides et gabelles, elles avaient singulièrement dégénéré.

Le roi destitua donc tous les élus, et ordonna qu'ils seraient désormais nommés d'année en année, se réservant de disposer de l'office de ceux qui donneraient lieu à des plaintes; il décida, en outre que les élus de Paris devraient concourir, comme les autres tribunaux, à l'armement pour le service du roi. Il éleva la chambre des

comptes au rang de cour souveraine, compléta l'organisation des cours de justice, créa des parlements à Bordeaux et à Dijon.

En Dauphiné, en Languedoc, en Normandie, les États continuent leurs réunions périodiques, et y décident des plus grands intérêts de chaque contrée. On compte sous son règne, assure-t-on, quarante-sept de ces réunions politiques.

Un des bienfaits de Louis XI fut sa curieuse ordonnance (1471) sur l'exploitation des mines : on y voit qu'il y pressentait les idées économiques de notre temps, à tel point que beaucoup de dispositions de nos lois sur cette matière ont été empruntées à cette ordonnance, qui s'occupe aussi de faciliter les moyens de communication, en prohibant l'établissement de nouveaux droits de péage.

Prévoyant quel serait un jour l'avenir de la marine française, il rassembla jusqu'à soixante navires, flotte énorme pour ce temps, dont il donna le commandement à son gendre, le sire de Beaujeu.

Il protégea l'établissement de l'imprimerie en France, où Gering, Krantz et Friburger vinrent, à la requête du savoyard Guillaume Fichet, recteur de l'université de Paris; ils fondèrent, à la Sorbonne, la première imprimerie française. Sous son règne, douze cents étudiants de toutes nations fréquentaient l'université de Paris.

C'est à Louis que l'on doit l'institution de l'amirauté, tribunal de guerre et surtout de paix, juridiction spéciale devenue nécessaire à cause du développement de la marine. N'oublions pas la création des postes, au moyen de relais, de sept lieues en sept lieues, sur toutes les routes principales du Midi, de Bourgogne et de Flandre.

Louis XI, dit le baron Trouvé, faisait lui-même ses instructions pour ses ambassadeurs; il minutait ses dépêches; il dressait ses édits; il donnait de fréquentes audiences; et, pour tout ce qui concernait les finances, les troupes et la marine, il entrait dans les plus grands détails. On sait combien le commerce attirait son attention : il y encourageait les roturiers par des privilèges;

il le permettait aux gentilshommes et aux ecclésiastiques, pourvu que les marchandises ne vinssent que sur des vaisseaux français; il devançait ainsi de deux siècles l'acte de navigation de l'Angleterre.

Protecteur éclairé de l'industrie nationale, il établit des manufactures d'étoffes et de soie, d'or et d'argent, et fit venir d'habiles ouvriers de Grèce et d'Italie.

Il ne faut pas passer sous silence un des principaux mérites de Louis XI. Il ajouta de l'indépendance à la loi et lui communiqua une force immense, en déclarant qu'il ne serait donné aucun office de magistrature, qu'il ne fût vacant par mort, résignation ou forfaiture. Il concevait donc la grande idée de l'inamovibilité des offices royaux, surtout de ceux de judicature.

Et maintenant que nous avons résumé impartialement ces faits, à nos lecteurs le soin de conclure.

Le règne de Louis XI a été une période importante du passé de la France; l'œuvre commencée par Charles V, reprise par Charles VII, a été continuée, on peut dire achevée, par Louis XI, et a donné la France moderne.

Les jugements les plus divers ont été portés sur ce prince, traité par les uns de tyran sanguinaire, présenté par les autres comme un roi grand et magnanime, et même comme le plus grand roi que la France ait eu. La vérité est entre ces exagérations; mais ce qui est incontestable, c'est que, quels qu'aient été les défauts de Louis XI, quelque sévère jugement que l'on porte sur les moyens auxquels il ne craignait pas d'avoir recours, la France a progressé sous son règne; et, sans les guerres de religion, elle aurait eu en Europe, dès le seizième siècle, l'influence prépondérante qu'elle posséda au dix-septième.

C'est là un grand fait, tout à l'honneur de cette monarchie française qui s'identifiait à la France, qu'elle a su relever des situations les plus désespérées, et dont elle a fait la grandeur.

VI

La mémoire de Louis XI ne fut pas, comme on le croirait de nos jours, un objet de haine et d'exécration. La nation française, représentée alors par les bonnes villes, les communes et les corporations, déplora la mort de celui qui avait été son premier organisateur. La fin du règne de ce grand roi causa une vive inquiétude. Le régime des lois s'établissait de plus en plus ; on n'entendait plus parler de ces hardies entreprises des grands, dont les populations finissaient toujours par être victimes, ni de bandes armées parcourant et dévastant les campagnes.

L'impôt avait été augmenté, mais on vivait tranquille ; si beaucoup d'argent avait été dépensé, l'État n'avait point de dettes. Quelquefois des critiques s'étaient élevées contre certaines innovations : le signal en fut donné presque toujours par les classes privilégiées, qui sentaient ce qu'elles perdaient d'influence tous les jours ; mais, en définitive, on commençait à s'apercevoir des bons effets de ce gouvernement, protecteur éclairé du commerce et de toutes les industries. Voilà ce que les sages entrevoyaient. Maintenant qu'est-ce que tout cela allait devenir ?

Peu à peu cependant la réaction féodale, les historiens bourguignons et les chroniqueurs de Bretagne rempla-

cèrent cette opinion juste et fondée par les préjugés les plus odieux.

Claude de Seyssel, un des plus emportés contre Louis XI, admet cependant qu'il « étoit moult sage et clairvoyant en ses affaires, et soudain à exécuter ses entreprises. Difficilement il se laissoit tomber, car il avait un entendement aigu et cauteleux. »

Il avoue encore que « si le roi empêchoit l'argent de sortir de France, il n'usoit guère d'habillements riches ni de fourrures précieuses ; que jamais il n'envoya d'armée hors de son royaume, bien qu'il y fût excité par les Italiens ; qu'enfin, par son sens et par sa puissance, il tint son royaume en grande sécurité et réputation, et ses voisins en grande crainte. »

« La perfection n'est pas de ce monde, dit-il ; mais quand en ung prince la vertu et bonnes conditions précèdent les vices, il est digne de grant mémoire et louange... J'ose bien dire de luy à son loy qu'il ne me semble pas que jamais ay cognu nul prince où il y eust moins de vices que en luy, à regarder le tout. »

Il est aussi affirmatif quand il ajoute : « La plupart de ses œuvres, Mahomet II les conduisoit de luy et de son sens ; ainsi faisoit notre roy, et aussi le roy de Hongrie, Mathias Corvin, et ils ont été les trois plus grands hommes qui ont régné depuis cent ans. »

Les savants bénédictins ont écrit dans *l'Art de vérifier les dates :* « Nous pensons qu'il s'en faut de beaucoup que nos rois aient porté atteinte aux droits de la nation par la réunion des grands fiefs à la couronne, et à des portions de la puissance publique qui en avaient été détachées, ni par le droit de ressort, attribut essentiel de la souveraineté, dont ils ont confié l'exercice à leurs parlements. Enfin nous pensons que l'on ne doit pas regretter la destruction de la polyarchie féodale, sous l'empire de laquelle la puissance publique était partagée et déplacée, la nation séparée de son roi, la noblesse asservie au joug des grands vassaux, et les peuples opprimés par la tyrannie des seigneurs ; anarchie destructive de toute espèce d'émulation, et qui a retardé de plusieurs siècles

le rétablissement et le progrès de la civilisation, des arts, des sciences, du commerce, de tout ce qui contribue au bonheur et à la civilisation des empires. »

M. de Barante, l'historien des ducs de Bourgogne, constate que le plus atroce grief contre la mémoire de Louis XI, celui d'avoir fait placer les enfants du duc de Nemours sous l'échafaud de leur père, est un conte inventé par les ennemis du roi plusieurs années après sa mort; que ceux qui avaient vécu dans sa confidence « ne pouvaient se défendre d'un fonds d'attachement et d'admiration pour lui. » En effet, ce sentiment existait même quand ils pensaient avoir eu à se plaindre. Tel était le respect qu'ils avaient pour ce prince, qu'il leur paraissait, pour ainsi dire, au-dessus de leur « jugement ». L'événement leur semblait avoir si bien réparé ce qu'ils avaient considéré comme des fautes, qu' « ils n'osaient jamais prononcer que le roi eût tort. » Là où d'autres croyaient voir de la cruauté, ils hésitaient à porter un pareil jugement. Eux qui connaissaient tous les faux bruits qu'on avait fait courir, tous les pièges qu'on lui avait tendus, l'insigne mauvaise foi des ennemis dont il était entouré, « ils se demandaient si ces sévérités n'avaient pas été nécessaires, si l'on n'avait pas ourdi contre lui des trames criminelles dont il aurait eu à se défendre. »

« Sous ce règne, dit M. Michelet, le royaume, jusque-là tout ouvert, acquit ses indispensables barrières, sa ceinture de Picardie, de Bourgogne, de Provence, de Roussillon, de Maine et d'Anjou ; il se ferma pour la première fois, et la paix perpétuelle fut fondée pour les provinces du Centre. »

A ces appréciations nous joindrons enfin celle du consciencieux Anquetil, qui les résume toutes avec sa bonne foi habituelle :

« Louis XI, dit-il, réunit à la couronne la Provence, la Guienne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes aliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne ; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne, dont il soumit les seigneurs,

et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre. Il fut craint de l'Empereur, redouté par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Écosse, et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

« Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnaître la supériorité du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie, comme ils faisaient auparavant, mais par une véritable subordination et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain ; dans les mêmes vues, il favorisa les communes, et leur donna un pouvoir suffisant pour réprimer les vexations des seigneurs. Ces changements, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui ont fait donner le surnom de *Restaurateur de la monarchie*. »

LES GUISE ET COLIGNY

Au Comte

Hector DE LA FERRIÈRE PERCY

LES GUISE ET COLIGNY

I

De toutes les victimes de la Saint-Barthélemy, aucune n'a été plus glorifiée que Coligny, en prose et en vers. On ne compterait pas les couronnes que la passion, la prévention, le mensonge, ont déposées sur ce front de rebelle. Son orgueil le perdit. Est-ce une raison pour en faire un martyr? Etrange martyr, en vérité! S'il eut des qualités domestiques, des mœurs réglées comme homme public, il fut le plus coupable des huguenots. Traître à son pays qu'il ravagea par les guerres civiles et désola par des hordes d'étrangers, payées ou enrichies avec les biens des églises, avec les objets sacrés du culte catholique; traître au roi, contre lequel il conspira sous le couvert de ses promesses fallacieuses de fidélité; l'ambition et le fanatisme oblitéraient en lui la conscience.

Diplomate habile autant qu'homme de guerre, il prétendait sanctifier tous les moyens par la grandeur du succès. C'est lui, qui, sous François II, au moment de la réunion des princes, avait remis une supplique factieuse qui consacrait un parti dans l'État; c'est lui qui avait soulevé, en 1569, les premiers troubles, lui encore qui avait conçu le projet de Meaux. Coligny, dit un historien

protestant, Mackintosh, fut « un fanatique vraiment barbare (1). »

Sujet rebelle, il avait mis en danger le pouvoir du roi, et il osa s'agenouiller à Blois devant le souverain contre qui il s'était trois fois révolté (2).

Mais le plus grand crime de cet homme qui eut une si fatale influence sur son époque, ne fut pas d'avoir mis en péril la monarchie française à laquelle il devait l'élévation de sa famille et la sienne propre, non plus que d'avoir trahi les rois auxquels il prêtait serment de fidélité. Son crime, qui serait irrémissible, si ce n'était pas blasphémer que de préjuger de la justice et de la miséricorde de Dieu, fut de lutter contre Dieu sa vie entière, et de cacher ses desseins politiques, ses ambitions personnelles, sous une vaine ferveur de rénovation religieuse. Il renia la foi de ses pères, les enseignements de sa mère. Il fut à la fois impie, apostat et parjure. Il déclara la guerre à l'Église catholique au sein de laquelle il était né.

Tel fut donc le crime de Gaspard de Coligny, qui transforma, en effet, par haine de l'Église, le beau royaume de France, jadis sauvé par Jeanne d'Arc, l'envoyée providentielle, en un champ de carnage où coula un océan de sang.

Il se fit le champion de l'hérésie dont Calvin s'était fait le chef, de par son génie; il fut en quelque sorte l'exécuteur des hautes œuvres de cet hérésiarque, d'un si étonnant caractère, et qui demeure, — à côté de Luther, si ce n'est au-dessus même du moine saxon, — la plus éclatante personnification de l'orgueil et de l'ambition, sacrilège servi par une vaste intelligence.

Les circonstances où se produisit en France l'action terriblement dissolvante de Calvin, rendaient plus facile et plus perfide le rôle que Coligny s'était réservé dans la tragédie.

Væ tibi, terra cujus est rex puer! « Malheur à toi, royaume, dont le roi est un enfant! » est une sentence

(1) *Histoire d'Angleterre*, t. IV, p. 380.

(2) Georges Gandy : *la Saint-Barthélemy*, Revue des Questions historiques.

infaillible. Et c'est l'amère parole que prononça le Vénitien Michel Suriano dans les considérations qu'il a écrites sur l'État de France pendant la minorité de Charles IX, et dont il ne vit, toutefois, que le commencement; si, comme ses successeurs, Marc-Antoine Barbaro et Giovanni Correr, il avait vu, dans les villes, les désordres et les séditions; chez les hommes, les passions soulevées, et les tumultes des ambitions, à quels autres termes de détresse eût-il eu recours? Il a, du reste, résumé avec assez d'éloquence la tristesse des temps, lorsqu'il dit :

« Tel est donc l'état actuel de la France : un roi très jeune, sans expérience, sans autorité; un conseil plein de discordes, le pouvoir aux mains de la reine, femme sage, mais timide, irrésolue et toujours femme; le roi de Navarre, prince très noble et très courtois, mais inconstant et peu exercé aux affaires; le peuple divisé par des factions... »

Il n'est donc pas étonnant que, dans ces conjonctures, les huguenots, dont le nom signifie « fédérés » eussent pensé à substituer violemment à la monarchie de l'antique dynastie des Capet la forme républicaine. Qu'on ne se récrie pas à ce mot. Montaigne, Charron et la Boétie, parmi les philosophes et les écrivains, ne célaient nullement leurs aspirations. Ce dernier, ami de cœur de Montaigne, qui disait de lui « qu'il eût mieux aimé naître à Venise qu'à Sarlat, » proclamait hautement ses opinions, toutes contraires aux institutions de la France. Mais à côté des écrivains adonnés aux spéculations philosophiques, il y avait des politiciens et des hommes d'action, prêts à transformer ces rêves en réalités. La preuve en est dans un fait assez curieux et qui mérite d'être rapporté.

Le 9 thermidor an IV (2 août 1796), à la séance des Cinq-Cents, il fut lu une pétition de Benjamin Constant de Rebecque, qui, réclamant le bénéfice des lois précédemment rendues relativement aux religionnaires français, demandait à jouir des droits de citoyen. Le *Moniteur* a reproduit la pétition tout entière.

« Je viens, disait le pétitionnaire, réclamer le bénéfice

d'une loi si juste, qu'elle a traversé les révolutions de six années, sans qu'aucun parti l'attaquât. Mon père en a déjà profité. Le 9 novembre 1791, il s'est présenté à la municipalité de Dôle, département du Jura; il a justifié de son origine comme descendant de cet Augustin Constant Rebecque qui, ayant servi le parti protestant et *formé, avec les chefs du protestantisme, le projet hardi de fonder une République en France, fut obligé de quitter sa patrie pour les persécutions de religion. Sur ce fait prouvé par mon père, il a été admis à prêter le serment civique et reconnu Français.* »

Benjamin Constant renvoyait, à titre de *preuve* de ce qu'il affirmait, aux *Mémoires de Sully* (1). En effet, Sully rapporte que, dans une conférence tenue par les chefs calvinistes à Montauban, en 1595, et ensuite dans une autre conférence qui suivit celle-là de très près, à Saint-Paul de La Miatte, diocèse de Castres, on accorda audience à un ministre-docteur, envoyé par l'électeur palatin et nommé Butrick. Le vicomte de Turenne y donna les premières marques de cet esprit doublé, inquiet et ambitieux qui formait son caractère. Il avait proposé, de concert avec Butrick, un nouveau système de gouvernement, dans lequel il avait entraîné d'Aubigné, Saint-Germain, Beaupré, Brezolles, Clam, et bien d'autres encore. *Ils voulaient faire de la France calviniste une espèce d'État républicain; sous la protection de l'électeur palatin, qui tiendrait en son nom cinq ou six lieutenants dans les différentes provinces.* Ce fut le duc de Montmorency qui déjoua les menées des principaux chefs du parti réformé français.

Au tome II des *Mémoires de Sully*, il est de nouveau question de l'idée de république qui avait germé dans les cerveaux calvinistes.

« A mesure que je vis mon parti se former, dit Sully, j'élevai la voix, et je coupai court à toutes les questions captieuses; je voulus que l'on avançât chemin, et, par-dessus toutes choses, que l'on regardât comme sacré tout

(1) *Mémoires* de Maximilien de Béthune, duc de Sully, recueillis et mis en ordre par M. D. L. (M. de l'Ecluse. Londres, 1745, 3 vol. in-4°).

ce qui touchait à l'autorité royale. *C'est ce qu'Henry avait toujours le plus appréhendé, et la vérité m'oblige à dire que ses craintes n'étaient point mal fondées.* Ce sera une honte éternelle pour le duc de Bouillon, d'Aubigné, Constant, Saint-Germain et quelques autres, d'avoir souscrit à un mémoire dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jetait les fondements d'une république calviniste au milieu de la France libre, absolument indépendante du souverain, etc. »

Enfin, au tome III de ces mêmes *Mémoires de Sully*, il est rapporté que le duc de Bouillon avait fait solliciter le roi Jacques d'Angleterre, dès qu'il fut monté sur le trône, par les envoyés de l'électeur palatin, afin qu'il consentît à agréer des propositions que ce duc lui adressait au nom des calvinistes de France. Jacques avait répondu à ces ouvertures par un refus très net de s'entremettre en faveur de sujets rebelles. « Je ne sais, continue l'auteur des *Mémoires,* ce que pensa après cela Bouillon d'une idée que lui, la Trémoille et d'Entragues avaient trouvée *heureuse :* c'était de faire le roi d'Angleterre protecteur du parti calviniste en France, et l'électeur palatin son lieutenant. »

Nous verrons plus tard que l'amiral de Coligny avait prévu et préparé la tentative de 1595, et que, dès la première guerre civile, il songeait, en haine des Valois et de la maison de Guise, à établir en France un gouvernement analogue à celui des Pays-Bas. Ce n'était point encore la démocratie, mais plutôt une oligarchie dirigée par un protecteur *à la Cromwell.*

Son antagoniste le plus énergique, celui dont l'influence, continuée après sa mort par le souvenir de ses vertus, contrecarra sans cesse les projets de l'amiral, était précisément ce duc de Guise, qui avait été son ami et qu'il s'était pris à haïr par jalousie d'homme de guerre et d'homme de cour.

François de Lorraine, « fut, de l'aveu même de ses ennemis, le plus grand homme de son siècle, digne de toutes sortes de louanges, de quelque côté qu'on l'envisage.

Son habileté consommée dans la guerre, jointe à un extrême bonheur, et sa rare prudence dans le maniement des affaires, l'auraient fait regarder comme né pour le bonheur et l'ornement de la France, s'il eût vécu dans des temps moins orageux et dans des conjonctures où l'État aurait été mieux gouverné (1). »

Ce prince fut le premier ami de Coligny, et nous empruntons à l'*Histoire de la liberté religieuse*, de M. Dargaud, le récit de cette amitié éphémère, qui fait néanmoins penser aux plus beaux temps de la chevalerie.

« Dans les ombres que projetaient sur la cour les ennuis du roi vieillissant, Coligny ne distingua parmi la troupe dorée de la noblesse et des seigneurs les plus aimables de cette fin de règne, que le fils ainé de Claude, duc de Guise. On l'appelait alors le prince de Joinville. Il était beau, d'une taille souple, d'une grâce mâle et d'un si grand air, que partout où il se trouvait, il était le premier.

« Gaspard de Coligny, si discret dans ses liaisons, fut entraîné vers lui par ce feu du cœur qui éclate si soudainement et si délicieusement dans la jeunesse. Entre de tels caractères, l'amitié est prompte. Ces deux brillants seigneurs s'unirent intimement. La légère différence du rang du prince de Joinville ne déplut point à Coligny. A l'exemple de son oncle et de ses cousins de Montmorency, il s'était accoutumé à primer un peu même la plus illustre noblesse, et à ne voir, pour ainsi dire, des égaux que dans ses supérieurs. Dès l'adolescence, il allait presque de pair avec les Guise et avec les princes du sang. Quoi qu'il en soit, Coligny et le prince de Joinville se convinrent et s'aimèrent. Le goût de l'un pour l'autre était si vif, qu'ils ne se quittaient plus. Ils étudiaient ensemble la guerre en pleine paix. Ils approfondissaient la tactique et la stratégie d'alors, l'attaque et la défense des places ; ils cherchaient à s'expliquer mutuellement les difficultés, les combinaisons, les ressources de cet art des combats dans lequel ils devaient être tous deux des maîtres. Leurs plaisirs aussi étaient communs. Ils faisaient

(1) De Thou, *Histoire universelle*, l. XXXIV.

des armes, ils nageaient, ils montaient à cheval, ils chassaient, ils allaient aux bals et aux fêtes de compagnie, portant les mêmes couleurs et vêtus selon les mêmes modes. »

Ils avaient parfois, néanmoins, quelques dissentiments, mais point de disputes, et, loin de les diviser, la discussion les rapprochait de plus en plus. Malgré des opinions contraires et des caractères opposés, la sympathie de leurs cœurs et leur estime réciproque ne cessaient de croître.

Ils vécurent donc dans le charme d'une amitié qui les honorait l'un et l'autre, durant des années, et lorsque la guerre eut été déclarée à l'empereur, cette amitié de Coligny et du prince de Joinville s'éclaira d'une lueur d'héroïsme et devint une fraternité d'armes.

« Coligny, qui brûlait de se signaler sous les yeux de l'héritier du trône, fut sur le point de s'engager dans l'armée de Roussillon, commandée par le Dauphin en personne. Mais alors l'amitié était plus forte encore en lui que l'ambition. Au dernier moment, il se décida pour l'armée du Luxembourg, confiée au duc d'Orléans, sous la direction de Claude, duc de Guise, qui emmenait avec lui le prince de Joinville, son fils. Les deux amis, par ce sacrifice de Coligny, ne se quittèrent pas et se trouvèrent transportés ensemble, dans l'aventureuse vie des camps.

« Coligny et le prince de Joinville se distinguèrent dans toutes les occasions les plus périlleuses. Ils avaient une ardeur de gloire qui les emportait dans la mêlée comme des héros fabuleux, une émulation qui les exposait sans cesse et tous les jours à la mort.

« Au siège de Montmédy, Coligny ayant poussé son cheval à quelques pas de l'ennemi, comme pour le braver, essuya une décharge. Il eut son chapeau percé en deux endroits, et la tête labourée d'une balle. On le crut perdu. Le prince de Joinville, qui était près de là, se précipita vers son ami, le fit transporter à l'écart, étancha lui-même le sang qui coulait, et appliqua sur la chair vive de la charpie et des bandages qu'il assujettit avec son écharpe. Jusqu'à ce qu'il eût été assuré du peu de

gravité du mal, son anxiété fut si véhémente qu'elle attendrit tous ces rudes soldats dont il était entouré. La blessure de Coligny n'eut pas de suite et fut cicatrisée en quelques jours. »

Cette belle amitié n'eut qu'une durée éphémère. En 1551, François d'Andelot, frère de l'amiral, ayant obtenu un commandement en Italie, fut pris par les Impériaux dans une embuscade et enfermé au château de Milan, où il subit une captivité de cinq ans. Ce fut là qu'il étudia les livres de l'hérésiarque Calvin, qui le précipitèrent dans l'apostasie, et ce fut par d'Andelot que Coligny, déjà séduit par les doctrines nouvelles, fut amené à renier sa foi.

Bien que secrète, l'apostasie des deux frères transpira. Le dernier câble se rompit alors entre François de Lorraine et Gaspard de Châtillon, lequel avait été pourvu de la charge d'amiral de France, après la mort du seigneur d'Annebaut, en 1552. Après s'être peu à peu détaché l'un de l'autre, un lien religieux les retenait encore. Mais quand il se brisa, leur longue amitié se changea en une haine implacable.

« Cette haine, jusque-là comprimée, dit Dargaud, éclata le soir de la bataille de Renty. On se souvient comment le duc de Guise attira ses ennemis, et comment il permit au duc de Nemours de les charger. Ce qu'il avait fait par condescendance, par politesse d'un héros à un héros, on répandit qu'il l'avait fait par calcul de prudence personnelle. Le connétable déclara que la bataille était perdue sans son neveu Coligny. L'amiral, qui avait la conscience d'avoir décidé la victoire, soutint les prétentions de son oncle. Il ajouta même que le duc de Guise ne s'était pas trouvé dans le combat, là où il devait être. Ces bruits transpirèrent vite, et, le soir de la bataille, une discussion très vive s'engagea entre François de Lorraine et Coligny, sous la tente du roi. Le duc de Guise expliqua sa conduite en homme accoutumé aux hommages et aux réparations, tandis que l'amiral persista dans son blâme. »

Ils en vinrent même à porter la main sur la garde de

leurs épées et les tiraient du fourreau, lorsque les courtisans se jetèrent entre eux. Le roi, survenant, ordonna aux adversaires, qui étaient ses deux favoris, de s'embrasser et de tout oublier. Ils hésitèrent et n'obéirent qu'à demi. Ils s'embrassèrent, mais ils n'oublièrent pas.

Le prince Eugène de Caraman-Chimay, qui n'est pas sans quelque tendresse pour son héros, étudie d'assez près son caractère, au point de vue religieux et le fait de son apostasie.

« Coligny, dit-il, avait un penchant naturel pour la réforme, et si les circonstances contribuèrent à l'y jeter, il y avait chez lui une large et sérieuse part de *conviction*, plus encore sur le mal que prétendaient détruire les sectaires que sur l'efficacité de leurs remèdes. Maintenant il faut reconnaître que ses intérêts étaient d'accord avec ses sentiments, à la cour, chez les catholiques, dans la vieille France ; enfin, la place que pouvait ambitionner un homme comme Coligny, avec la gloire, l'honneur, le commandement, la popularité, cette place était prise par le duc François de Guise et la maison de Lorraine ; et c'était la gloire, le commandement et la popularité que les huguenots pouvaient offrir à l'amiral, s'il consentait à se mettre à leur tête. On peut dire à ces apologistes protestants qu'il était bien ambitieux pour un apôtre et, à ses détracteurs, que c'était un ambitieux réellement convaincu.

« Coligny était moralement ennemi de la cour, du gouvernement, des mœurs et des dérèglements de tout genre de son temps ; il pouvait voir dans la religion nouvelle, avec laquelle d'ailleurs son caractère sympathisait, une tentative de réforme cruellement persécutée ; d'un autre côté, il haïssait les Guise et rêvait la puissance. N'était-il pas marqué d'avance pour servir de drapeau à la cause des huguenots ?

« Mais l'amiral avait une intelligence bien trop haute pour se compromettre seul et risquer de se perdre inutilement. Quand je dis qu'il rêvait la puissance, que pouvait-il espérer ? Se substituer lui et les siens au duc de Guise

et à la maison de Lorraine? Les partisans des Guise ont accusé l'amiral d'avoir rêvé plus haut; les huguenots ont jeté le même reproche aux Guise. Les Guise, et encore bien moins les Châtillon, n'ont jamais pu avoir une idée aussi impossible à réaliser alors que celle d'une usurpation de la couronne de France. Il n'en est pas moins vrai que l'amiral et les Châtillon luttèrent contre la prédominance des Guise, et qu'ils espérèrent un moment les renvoyer en Lorraine à jamais déchus de leur prestige et de leur popularité. Sans doute, Coligny ne rêvait point une usurpation impossible et ne prétendait ni se couronner du diadème de saint Louis, ni ceindre l'épée de Charlemagne. Si puissant que l'eussent fait son crédit auprès des souverains protestants, et ses victoires *trop faciles* à la tête de ses huguenots rebelles, il n'eût jamais osé escalader les marches du trône dont il voulait renverser les Valois. Mais il pouvait aspirer au pouvoir suprême sans rechercher le titre de roi, fonder une république, devenir en France le précurseur de Cromwell, et ce fut, en réalité, le but secret de toutes ses machinations. »

II

« A partir de 1559, dit M. Mahon de Monaghan, le pillage et l'incendie des églises commencent. Le massacre des prêtres et des citoyens fidèles à l'Église romaine devient l'accompagnement habituel de ces premiers désordres. La guerre civile éclate avec toutes ses horreurs. Comme autrefois la religion de Mahomet, la religion de Luther et de Calvin s'impose par la violence. Durant de longues années elle amoncelle ruines sur ruines, cadavres sur cadavres; ce ne sont que crises lamentables et douloureuses. La Guyenne, le Languedoc, le Poitou, la Saintonge, sont les premiers éprouvés. Bientôt le mal se généralise (1) ».

Bourges, Mortagne, Meaux, Uzès, Béziers, Nîmes, Saint-Gilles, Montpellier, Orléans, Sully-sur-Loire, Pithiviers, Reims, Coutances, Caen, Montauban, Alais, Condom, Angoulême, Saintes, Périgueux, Sarlat, Mâcon, Auxerre, Saint-Pons, Aleth, Castres, Vabre, Saint-Papoul, Soissons, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Chartres, la Charité-sur-Loire, la Rochelle, Pau, Tarbes, Oléron, Lescar, Geaume-en-Chalosse, Orthez, Lodève et une foule d'autres villes de la France et du Béarn deviennent

(1) E. Mahon de Monaghan : *l'Église, la Réforme, la Philosophie et le Socialisme au point de vue de la civilisation moderne* (1865).

tour à tour ou simultanément le théâtre des plus grandes atrocités de la part des disciples de la Réforme.

« Les cathédrales, les églises, les couvents, les chapelles, et mêmes les hôpitaux et les bibliothèques sont détruits, saccagés, pillés, souillés. Comme avaient fait les barbares, les protestants s'emparent de toutes les richesses du culte, brisent les statues, déchirent les peintures, anéantissent les sources du savoir. Par eux, les évêques, les prêtres, les religieux de tout ordre sont égorgés, insultés ou chassés. Les populations, attachées au culte de leurs pères, se voient soumises aux plus cruels traitements; ici, on les passe au fil de l'épée; là, on les précipite du haut des murailles; ailleurs, on les noie; plus loin, on les brûle; mais partout invariablement l'esprit de rapine, se mêlant à l'esprit de secte, on les dépouille de leurs biens, on les rançonne et on les soumet à d'intolérables vexations. A la requête des consistoires, il arrive souvent que les chefs militaires protestants font enlever les toitures, ordonnent la démolition des maisons ou décrètent des taxes exorbitantes en vue de contraindre les catholiques à embrasser la Réforme!

« En Beauce, seulement, les calvinistes triomphants détruisirent trois cents églises. Sur toute la surface de la France, on compte cent cinquante cathédrales et abbayes complètement ruinées. Dans les seuls diocèses de Nîmes, de Viviers, d'Uzès et de Mende, le nombre des églises démolies atteignit le chiffre énorme de cinq cent. La petite ville de Sully-sur-Loire ayant été surprise par les troupes de l'amiral Coligny, trente-six prêtres y furent froidement massacrés; et un grand nombre d'autres ecclésiastiques du pays, qui s'étaient réfugiés dans ses murs périrent dans la Loire où on les précipita. Les protestants montrèrent partout ce même esprit d'intolérance, de destruction et de cruauté. On eût dit qu'ils avaient adopté la devise barbare des anciens Romains : *Malheur aux vaincus!* (1) »

« En 1567 et 1569, dit un auteur protestant, les rues de Nîmes furent teintes du sang des catholiques. Rien de

(1) La Saussaye : *Annales ecclésiastiq. Aurél* 1615.

plus affreux que la *Michelade*, comme l'ont nommée les gens du pays, massacre exécuté par les protestants, en 1567, avec une horrible régularité, le jour de la Saint-Michel. Les catholiques, enfermés dans l'hôtel de ville et gardés à vue, furent égorgés par leurs ennemis d'une manière qui rappelle tout à fait les massacres de Septembre pendant la révolution française. On fit descendre l'un après l'autre, dans les caveaux de l'église, les malheureux que l'on voulait exécuter, et que les religionnaires attendaient pour les tuer à coups de dague. On avait placé, sur le beffroi et sur les fenêtres du clocher, des gens armés de torches pour mieux éclairer cette boucherie qui dura deux heures. La plupart furent jetés dans un puits qui avait quarante-deux pieds de profondeur, plus de quatre pieds de diamètre, et qui fut comblé de ces victimes. L'eau mêlée de sang se répandait au dehors, et longtemps après, on entendait encore les cris étouffés et les gémissements des malheureux qui se trouvaient écrasés par les cadavres. On fit une recherche exacte dans les maisons des catholiques, et cette tuerie dura depuis onze heures du soir jusqu'à six heures du matin (1). »

Les calvinistes, s'étant réunis pendant que l'armée du roi assiégeait Saint-Jean-d'Angély, se rendirent maîtres de la ville de Nîmes, et y exercèrent des cruautés inouïes contre les catholiques, égorgèrent le grand vicaire du lieu, les prêtres et les bourgeois qui refusèrent de renoncer à la foi.

« A la Rochelle, les huguenots exercent toutes sortes de cruautés envers les catholiques. Leur rage même s'étend sur les morts ; car ayant ouvert les tombeaux, et déterré les corps saints qui y reposaient, ils foulent aux pieds les saintes reliques, et les jettent dans la mer. »

« Les mêmes scènes de vandalisme se passèrent à Blois, à Poitiers, à Tours, à Beaugency, à la Rochelle, à Châlons-sur-Saône, à Mâcon, à Bourges, à Abbeville. Les protestants dépouillaient les églises de leurs ornements et de leur argenterie, brisaient les images, pillaient les

(1) Edimburgh Review : *le Massacre de la Saint-Barthélemy.* — (Voir Revue Britannique, février 1836.)

tombeaux. A Orléans même, Condé ne peut empêcher ces désordres. A Rouen et à Caen, on viola les sépultures des ducs de Normandie, les statues furent brisées et mutilées. A Bourges, le magnifique portail de la cathédrale fut réduit à l'état où il est encore. Des ministres réformés se vantaient d'exécuter le vœu du roi, vœu qu'on l'empêchait, disaient-ils, d'exprimer et d'exécuter lui-même (1) »

Aussi n'est-il pas étonnant que l'ambassadeur de Venise, Giovanni Correr, à son retour de France, terminât son discours au Sénat vénitien par ces paroles, assurément bien plutôt dictées par la conscience de la vérité que par un sentiment de présomption exagérée :

« Au milieu des troubles de ce malheureux royaume, j'ai souvent entendu des Français s'écrier : « Oh ? si j'avais mes biens à Venise ! » Ils venaient ou bien ils envoyaient s'informer chez moi si la République prenait de l'argent à intérêt, si la *Zecca* était ouverte. Ils voulaient y déposer de grosses sommes, comptant que là elles seraient au moins en sûreté. Ils ne désiraient pas d'être à Rome, à Naples, à Milan, ni en toute autre grande ville d'Italie, mais uniquement à Venise. C'était là pour eux un sort sûr, c'était le pays où l'on ne connaissait qu'un seul Dieu, où l'on n'observait qu'un seul culte, où l'on n'obéissait qu'à un seul prince, à une loi commune et où tout le monde enfin pouvait vivre sans crainte et jouir paisiblement de son bien. »

Giovanni Correr avait représenté le gouvernement de Venise dans le royaume durant les plus cruelles années de nos guerres civiles; ayant suivi la cour pérégrinante et errante comme une troupe de bohémiens, il avait été en butte à plus d'une terreur comme à plus d'un péril. Se rappelle-t-on son énergique expression : « Les *coups d'arquebuse* sont les cloches des protestants? » Arrivé en 1567, il s'était trouvé à la journée de Meaux, si périlleuse pour le roi et sa mère, si hardie et si surprenante dans son exécution de la part de Condé et de l'amiral ; à Paris, il s'était vu sur le point de combattre pour son propre

(1) Dareste : *Histoire de France*, t. IV, I, xxiv, p. 183.

salut, ainsi que d'autres ambassadeurs, mêlé à des prêtres et à des moines qui défendaient la rue. Telle était alors la capitale de la France, qu'un ambassadeur en était réduit à se faire gloire de dire :

« Je m'habituai à m'éveiller à chaque signal, à chaque bruit qui frappait mes oreilles. Dans une telle agitation d'esprit et de corps, au milieu de telles dépenses, je n'éprouvais ni fatigue ni chagrin, et je trouvais honorable et beau de m'appauvrir pour le service de Votre Sérenité (1). »

Après le meurtre de Henri II, qui venait si à propos pour la Réforme arrêter les persécutions contre les réformés, et donner la souveraine puissance à un roi mineur, la régence échut à Catherine de Médicis, alors âgée de quarante ans, et dont l'attitude froide et réservée ne fit que s'accentuer, bien qu'elle exerçât une autorité absolue sur ses enfants. Le roi François II s'entendit, avec Marie Stuart, sa jeune épouse, pour abandonner les rênes du gouvernement aux oncles de cette princesse, les princes de Lorraine, que nous allons voir jouer, dès lors, un rôle prépondérant. L'aîné de cette branche, François, duc de Guise, le sauveur de Metz et le vainqueur de Calais, fut chargé des affaires militaires. Brave, vigilant, infatigable, dit M. Dareste, il s'était trouvé à plus d'affaires et exposé à plus de périls qu'aucun des autres capitaines; il avait encore sur eux deux qualités rares en France, ajoute l'envoyé vénitien Michieli, le sang-froid et le sentiment de sa valeur, sans vanité ni orgueil. Son frère, le cardinal de Lorraine, eut l'intérieur et les finances. Il possédait dejà la réputation d'un théologien exercé et d'un habile diplomate. Depuis Saint-Quentin, il était en train d'acquérir celle d'un grand ministre. Il avait, au dire du même appréciateur, un génie admirable, le don de la parole, une mémoire surprenante, une constante application aux affaires; et quoiqu'on l'accusât d'avidité et de manque de franchise, les étrangers le regardaient comme un des plus parfaits instruments dont un gouvernement pût se servir.

(1) Armand Baschet : *la Diplomatie vénitienne.*

Les différents personnages que les princes lorrains appelèrent à les seconder dans les affaires de l'État furent le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, le chancelier Olivier, homme honnête et considéré, le maréchal de Saint-André, ambitieux et riche, et le maréchal de Brissac. Ils éloignèrent les princes du sang, le roi de Navarre et Condé, par des missions à l'étranger. Ils respectèrent les gouvernements de Coligny et de Dandelot; mais ils évitèrent de rendre au connétable le pouvoir qu'il s'était jalousement réservé, et Guise lui prit la charge de grand maître de France, en échange de laquelle il donna le bâton de maréchal à Damville, fils du connétable.

On connaît assez les événements de cette période du règne si court de François II, qui est signalée par la première guerre civile, enfin terminée par le premier édit de janvier.

Si l'on veut connaître bien la situation réelle de la France au cours de cette première guerre civile, ce n'est pas aux historiens français qu'il faut s'en rapporter, mais à des témoins plus désintéressés. Il n'est pas de tableau à la fois plus véridique et plus lamentable que celui tracé par les ambassadeurs Marc-Antoine Barbaro et Jean Correr, imprimés dans le deuxième volume des *Relations* adressées par les ambassadeurs vénitiens à la Seigneurie de Venise.

« Je trouvai ce royaume, dit Correr, dans une très grande confusion, cette différence de religion (convertie presque en deux fractions et en inimitiés particulières) étant cause que chacun, sans tenir compte de parenté ni d'amitié, se tenait l'oreille au guet et, plein de défiance, écoutait de quel côté naissait quelque rumeur. Les huguenots craignaient, les catholiques craignaient, le prince craignait, les sujets craignaient. Pour dire la vérité, le prince craignait beaucoup plus, et beaucoup plus craignaient les catholiques que les huguenots. Ces derniers, en effet, devenus hardis et même insolents, s'inquiétant peu des édits de pacification et des autres commandements royaux, cherchaient par tous les moyens

possibles à propager et à étendre leur religion, prêchant en divers lieux prohibés et jusque dans la ville de Paris, où le peuple est si dévot (sauf un petit nombre) et tellement hostile envers eux, que je puis affirmer avec toute raison qu'il n'y a pas, dans dix des plus grandes cités d'Italie, autant de dévotion ni autant de haine contre les ennemis de notre foi. N'en tenant aucun compte néanmoins, ils se permettaient de se réunir dans des maisons particulières, et, en place de cloches, ils s'appelaient la nuit à coups d'arquebuse. Les catholiques, au contraire, étaient tenus en respect, et la sérénissime reine n'osait faire aucune chose dont les huguenots eussent pu concevoir le moindre soupçon ; au contraire, feignant de ne pas voir ce qu'ils faisaient, elle les tolérait avec patience, leur faisait un accueil affable, leur accordait des dons, des faveurs, avec une bienveillance apparente. Sa Majesté croyait (comme elle me l'a dit maintes fois de sa propre bouche) les rendre, par ces moyens, satisfaits et tranquilles. Elle espérait, en les traitant de la sorte, de voir consumer avec le temps cette humeur, qu'elle regardait plutôt comme de l'ambition et un désir de vengeance que comme un effet de religion ; elle espérait aussi que l'obéissance augmenterait chez les sujets à mesure que le roi prendrait des années et que les séditieux n'auraient plus d'occasion aussi facile à se révolter contre lui.

« Sous ce nom de huguenots sont comprises trois sortes de personnes, savoir : les grands, les gens de classe moyenne et les petites gens : les grands suivent cette secte par ambition et le désir de l'emporter sur leurs ennemis ; les gens de moyenne condition sont alléchés par la liberté dans la manière de vivre et par l'espoir de s'enrichir, surtout avec les biens de l'Église ; les petites gens sont entraînés par une fausse croyance ; aussi l'on peut dire que chez les premiers, il y a l'ambition ; chez les seconds, le vol ; chez les troisièmes, l'ignorance. Les grands, se servant de la religion comme entremetteuse, pouvaient se vanter d'avoir obtenu en bonne partie ce qui était dans leur intention ; car le nom du prince de Condé et celui de

l'amiral n'étaient ni moins aimés ni moins redoutés que celui du roi et de la reine. Les moyennes gens avançaient aussi chaque jour dans leur desseins, et les derniers, c'est-à-dire le menu peuple, se figuraient qu'au moyen de cette nouvelle religion, le paradis leur était acquis. Dans chaque province de ce royaume, ils avaient un chef principal qui se trouvait opposé au gouverneur du roi, si même ils ne l'appelaient pas eux-mêmes gouverneur des leurs. Il avait sous lui plusieurs autres chefs et beaucoup d'autres subordonnés, selon leur condition et leur qualité, qui, répandus dans le pays avec l'autorité et le pouvoir (car c'étaient tous des gentilshommes honorés et de sang noble), favorisaient et employaient les petites gens. Après eux venaient les ministres, qui instruisaient les populations avec un soin exquis, les confirmaient dans leur opinion, et s'efforçaient par tous les moyens d'en séduire d'autres. J'ai dit avec un soin exquis; mais, pour parler plus exactement, je dois employer le superlatif, et dire très exquis, à tel point que si nos curés, en faisaient seulement la moitié, le christianisme ne se trouverait pas dans la confusion où il est aujourd'hui. Ils faisaient souvent dans leurs églises des collectes d'argent, auxquelles contribuaient promptement et largement toutes les petites gens, et cet argent était remis par eux aux grands et aux moyennes gens. Sans ce secours, les princes n'auraient pu suffire aux dépenses qu'ils faisaient; car ces dépenses sentaient plus le roi certainement que le petit prince et le simple gentilhomme. Or, il résultait de cette organisation et de ces intentions ainsi associées une volonté concordante, une union si grande entre eux, qu'elle les rendait prêts à obéir sur-le-champ, à s'entendre l'un avec l'autre et très prompts à exécuter ce qui leur était commandé par leurs supérieurs. Ils purent ainsi, à un jour et à une heure déterminés, susciter, avec un grand secret, des troubles dans chaque partie du royaume, en se levant pour une guerre cruelle et périlleuse pour chacun. »

L'édit de janvier, rendu au commencement de 1562, concédait aux protestants le droit de tenir des prêches en

dehors des villes, dit M. de Chalembert (1), et en même temps il leur interdisait toute propagande, ainsi que toute attaque contre la religion catholique. Cet édit n'accordait que ce qu'il n'était plus possible de refuser.

Cependant il fut très mal accueilli par les parlements, fait observer le consciencieux Dareste. Celui de Paris se fit donner des lettres de jussion et n'enregistra que le 6 mars, par ordre exprès, en déclarant que l'enregistrement n'emportait aucune approbation de la nouvelle religion. Ceux de Toulouse et de Rouen résistèrent assez longtemps. Celui de Bourgogne envoya une députation à la reine pour lui exposer les raisons qu'il avait de s'opposer à l'exécution, et ces raisons furent admises. La magistrature ne comprenait pas qu'on pût permettre l'exercice de deux religions dans une même ville. Étienne Pasquier, l'un de ses membres les plus libéraux, ne voit là qu'une *débauche*, c'est-à-dire une occasion de troubles et de scandales. Tout royaume divisé périra, disait Tavannes, et il demandait comment, l'unité de l'Église sacrifiée, on maintiendrait celle du gouvernement. L'édit de janvier déroutait toutes les idées des magistrats, qui voyaient, d'ailleurs, le progrès du désordre avec une inquiétude naturelle. Ils se servaient contre lui d'un argument très fort : c'était le système établi par les calvinistes à Genève. « Ce serait crime capital à Genève, dit Gabriel de Sacconay, auteur d'écrits contre Calvin, de faire aucun exercice de la religion catholique tant s'en faut qu'on y voulut tolérer la liberté de conscience, pour autant qu'ils estiment d'endurer deux religions contraires être clause contrevenante à l'expresse parole de Dieu qui commande que toute idolâtrie et fausse religion soient exterminées. »

Pour les réformés, ils se montrèrent satisfaits. Coligny n'avait pas demandé autre chose que la liberté des prêches, les ministres jugèrent devoir se contenter d'avantages présents qui leur faisaient espérer d'autres succès prochains. « Ils prêchèrent, dit Castelnau, plus hardiment, qui çà, qui là, les uns par les champs, les autres en des jardins et à découvert partout où la passion les guidoit

(1) *Histoire de la Ligue*, t. 1er.

et où ils pouvoient trouver du couvert comme ès vieilles salles et masures et jusques aux granges, d'autant qu'il leur étoit défendu de bâtir temples et prendre aucunes choses d'église. Les peuples, curieux de voir chose nouvelle, y alloient de toutes parts et aussi bien les catholiques que les protestants, les uns seulement pour voir les façons de cette nouvelle doctrine, les autres pour l'apprendre, et quelques-autres pour connoître et remarquer ceux qui étoient protestants. »

Le chancelier de l'Hôpital, qui voulait ménager tous les partis, se flattait de mettre fin par cet édit aux troubles du royaume. Il devait pourtant savoir que, pour parvenir à leurs fins, les calvinistes n'avaient pas craint de faire appel à l'étranger, et que l'Angleterre n'attendait qu'une occasion pour reprendre Calais et Boulogne. C'était le prix qu'elle mettait aux secours qu'elle avait promis à Condé (1).

« Aussi l'édit de janvier, avoue Sismondi (2), leur fit reconnaître leur force. Dès que la nouvelle de la surprise d'Orléans leur parvint, ils prirent partout les armes tumultuairement dans les mois d'avril et de mai 1562; ils se rendirent maîtres des villes et de leurs temples, et, s'animant à détruire ce qu'ils nommaient les symboles de l'idolâtrie, ils profanèrent les autels et traînèrent les images et les reliques dans la boue. Ces outrages soulevèrent presque partout contre eux la populace et les paysans. »

On vit alors se renouveler des scènes comme celle que Joyeuse décrit dans ses lettres, adressées de Languedoc au duc de Guise : « Monseigneur, lui mande-t-il, l'année précédente, vous avez esté adverty des malheureux désordres et grandes cruautez qui se sont commises en la ville de Montpellier et ailleurs, à l'endroit de personnes de plusieurs bons subjets du roy, soubs prétexte de religion. Les affaires prennent tel cours et vont si en empirant, que, à ce que je voye et oye, il n'y a personne d'assuré que ceulx qui ont moyen de se retirer en quelque lieu

(1) Ch. Cauvin : *Vie de François de Lorraine, duc de Guise.*

(2) Sismondi : *Précis de l'histoire des Français.*

fort. Je voys plusieurs gens de bien abandonner leurs propres maisons, et se retirant avec leurs familles, pour n'avoir seuretés de leurs dites propres vies qu'en en estant bien loin retirez des séditieux. »

Parmi les divers événements qui pouvaient amener une rixe, le hasard voulut que l'accident inévitable se présentât précisément sur le chemin du duc de Guise, de telle sorte qu'au moment où il sortait de ses pourparlers avec les luthériens, il se trouvait porté en un seul jour à la tête des catholiques. Les conférences de Saverne s'étaient terminées le 18 février. Le duc de Guise revenait à Paris, où l'appelaient les triumvirs qu'il y avait laissés. Le 1er mars, il devait dîner vers midi à Vassy. « Les officiers qui alloient devant trouvèrent que les protestants y faisoient leur presche dans une grange près de l'église, et y pouvoit avoir six ou sept cents personnes de toutes sortes d'âge. Lors, comme souvent m'a dit le duc de Guise, aucun de ses officiers et aultres qui estoient allés devant, curieux de voir telle assemblée et nouvelle forme de prescher, sans aultres desseins, s'approchèrent jusqu'à la porte du lieu, où il s'esmeut quelque noise avec parolles d'une part et d'aultre (1). » Quand le duc survint pour rétablir l'ordre, il fut atteint, en approchant de la porte, d'une pierre à la tête. Cette blessure l'irrita ; il laissa les trompettes sonner la charge, et deux compagnies d'ordonnance s'avancer avec les laquais à l'attaque de la grange (2). Les protestants furent chassés, et, en sortant, ils furent obligés de « passer par deux rangs, tant de gens d'armes que des aultres de sa suite, et en passant, chacun d'eux frappoit à grands coups d'espée et de coutelas. Ceux qui montoient sur les toits étoient tirés à coups de harquebuses (3). » On raconte même que les moines en désignaient du doigt sur le toit aux arquebusiers. Il dut y avoir une soixantaine de tués et à peu près le double de blessés. Parmi les tués, il n'y eut guère que quatre où cinq femmes, et encore on les mit à mort moins par zèle

(1) Castelnau, p. 452.

(2) D'Aubigné, p. 130.

(3) Guise : *Mémoires-Journaux*, p. 470, 475.

religieux que par désir de leur enlever leurs ornements d'argent : « luy ostèrent son demi-ceing et agrappes d'argent ; » c'était plutôt un sac qu'un massacre. Les morts furent surtout des marchands ou des petits bourgeois, tandis que les simples paysans s'échappèrent. Le tronc des pauvres fut forcé et l'on enleva les douze livres tournois qu'il contenait. Le duc ne vit d'abord dans cet acte de brigandage qu'une querelle entre laquais et paysans, et se contenta d'envoyer la *Bible* saisie sur la chaire à son frère le cardinal de Guise, qui semblait attristé et restait « appuyé sur les murailles du cymetière, regardant vers la dite grange. » Il répondit, en prenant le livre : « Il n'y a point de mal en ceci car c'est la *Bible* et la Sainte Ecripture. » La duchesse, qui était enceinte et ne fut prévenue qu'assez tard, envoya supplier son mari de faire retirer ses gens.

Tel est le récit de cet événement, connu dans l'histoire sous le titre vraiment exagéré de massacre de Vassy (1). Les huguenots se plaisent à prêter au duc de Guise des paroles qui contrastent avec la vie tout entière de ce prince.

« Le duc restoit luy-mesme en la grange, avecque son espée en la main, commandant à ses gens de tuer, et nommément les jeunes gens, et, sur la fin, dit qu'on laissast les femmes grosses ; criant après ceulx qui estoient sur les eschaffaux, qui efforçoient de se sauver par le dict toist : « En bas, canailles, en bas » et usant de grandes menaces (2). »

Le duc se défend dans ses mémoires d'avoir mis l'épée à la main, et assure, au contraire, qu'il fit tous ses efforts pour faire cesser le massacre. Les historiens les moins

(1) Voir sur cet événement : *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. IV, série 1re, p. 103 : « Description du saccagement exercé cruellement, par le duc de Guise et sa cohorte, en la ville de Vassy, le 1er jour de mars 1561, Caen, 1562. » — *Mémoires de Condé*, t. III, p. 111 : « Relation de l'occision du duc de Guyse, exécutée à Vassy, en Champagne, composée par un huguenot. » — *Ibid.*, p. 115 : « Disconrs au vray et abrégé de ce qui est dernièrement advenu à Vassy, y passant M. le duc de Guise. » — *Ibid.* « Sept autres pamphlets. » — Voir aussi de Thou, t. XXIX ; Castelnau, l. III, ch. VIII ; Le Laboureur, t. Ier, p. 760 ; Varillas, t. Ier, p. 161.

(2) *Discours entier sur la persécution et la cruauté exercées en la ville de Vassy, par le duc de Guise*, le 1er mars 1562.

suspects de partialité envers le duc de Guise (1) repoussent les imputations barbares que les protestants ont fait peser sur lui en cette circonstance.

Le duc de Guise, remarque M. Forneron, semble, au premier moment, n'avoir eu aucune conscience de l'acte; il fut tout étonné de s'en voir attribuer l'honneur, d'être acclamé dans toutes les villes catholiques comme un sauveur, et salué comme le chef vigoureux qui venait de choisir le seul parti digne de l'Église, celui de la répression sans pitié. Trop humain pour oser se vanter d'une action aussi inutilement cruelle, et trop instruit de l'état des esprits pour ne pas supposer qu'elle serait le signal d'une guerre d'extermination, le duc fut un peu inquiet de l'attitude que prendraient, à cette nouvelle, Catherine, son ancienne adversaire, et le duc Christophe de Wurtemberg, son allié récent. Il écrivit à celui-ci, le 10 avril, une lettre accompagnée d'un post-scriptum autographe, conservé aux archives de Stuttgard (2) :

« Monsieur mon cousin, j'espère, avec l'aide de Dieu, justifier toutes mes actions : vous avez veu par ma première lettre ce que je vous ai mandé de ce qui est avenu à mon gran regret, en quelque fasson que l'on my est forsé (*sic*) mais vous jugerez, s'il vous plest, et tout prinses vertueux et bien néz, que doffendre il est blamé et permis de se deffendre mesmement uzant de toutes les passiences que l'on peut, et que je croy ce peult comporter par prinses bien néz de bonne maison, et vrais serviteurs et subjets de leur prinse. J'espère vous en faire vraie et apparente preuve bien tost, puisque il a pleu à la reine et au roi de Navarre en la présence du conseil du roi son fils, ouyr le raporte du faict, suivant les informations, ayant esté le tout renvoyé en la court de Parlement pour i ouyr toutes les parties et i faire justisse, vous suppliant pour fin tenir en amitié

« Vostre humble et affectionné cousin,

FRANÇOIS DE LOR[RAINE].

(1) Anquetil, de Thou, Lacretelle.

(2) Original. — Carton 65 c., n° 53 a.

Il est, du reste, absolument démontré aujourd'hui que François de Lorraine ne partagea nullement la joie générale sur ce qu'on a nommé plus tard « le malentendu de Vassy. » Il voulut même s'en excuser juridiquement et publia un mémoire dans lequel il s'exprime en ces termes : « J'alleguerroye la modération de patience qui fut jadis en un Périclès poursuivy par un importun mesdysant ; » puis il cite Miltiade, Thémistocle, injustement accusé, « aussi avons-nous en admiration un Camillus, » et poursuit sur ce ton durant plusieurs pages. Cependant lorsque le duc entra dans le Parlement pour déclarer qu'il était étranger aux meurtres de Vassy, les présidents Séguier et Harlay, s'il faut en croire M. Henri Martin, quittèrent leurs sièges et sortirent de la salle, ce qui n'empêcha nullement la grave assemblée, après quelques mots assez dédaigneux prononcés par le duc, d'ordonner des poursuites contre les paysans de Vassy, coupables d'avoir provoqué cette échauffourée en assaillant, à coups de pierre, l'escorte du premier personnage du royaume.

La guerre civile se trouvait déclarée par le fait du malheureux événement de Vassy. Catherine de Médicis alla s'enfermer au château de Melun, avec le jeune roi Charles IX.

Condé était à Paris, entouré de gentilshommes et prêt à protéger ses coreligionnaires, si on les menaçait dans l'exercice de leur culte, accordé par l'édit de janvier. Il allait au prêche, suivi de plusieurs centaines de cavaliers armés, et accompagné de Bèze qui portait lui-même une cuirasse. La moindre rixe entre catholiques et protestants paraissait devoir amener une collision entre les princes. « C'est, écrivait Pasquier, un vrai chaos et confusion ; toutes sortes de gens, tant de l'un que de l'autre parti s'assemblent dans la ville, leurs chefs et les principaux capitaines y étant ; les coups de pistolet et de canon nous servent de carillon (1). »

Condé appela près de lui ses parents, ses amis et les Châtillon. Il écrivit à Coligny « que César n'avait pas

(1) Dareste : *Histoire de France*, t. IV, I, XXIV.

seulement passé le Rubicon, qu'il était déjà rentré à Rome et que ses étendards commençaient à branler par les campagnes. » Catherine emmenait le petit roi de Melun à Fontainebleau, et de là à Vincennes.

Sans respect pour les édits, les protestants continuaient à renverser les croix, à profaner les autels, à dévaster les couvents et les églises, à en chasser les moines et les prêtres, s'exhortant, dans le langage de l'Écriture, à détruire l'idolâtrie. Les apostasies se multiplièrent au milieu de ces fureurs. Même l'Université de Paris eut ses renégats : Pierre de la Ramée (Ramus), principal du collège de Presle, fit abattre, dans la chapelle de cette maison, tous les symboles de la foi catholique. Ce fut un scandale horrible, et le Parlement dut intervenir par des arrêts.

Condé écrivit aux Églises réformées pour qu'elles fissent des levées d'hommes et d'argent. Ces dernières demandes furent appuyées par les ministres calvinistes. Puis il publia un manifeste, où il déclara qu'il ne regardait plus le roi comme libre ; qu'il était pour lui toujours prêt à obéir à son frère le roi de Navarre; que si la reine ordonnait aux Guise et à leurs alliés de poser les armes et de se retirer, il en ferait autant; que, si on le forçait à la guerre, il l'entreprendrait à ses dépens, mais qu'il n'en était pas l'auteur et qu'il en déclinait la responsabilité. Il écrivit en même temps des lettres aux princes d'Allemagne, et leur envoya des agents pour leur expliquer sa conduite; il prenait le titre de *Protecteur de la maison et la couronne de France.* Enfin il signa avec Coligny, Dandelot et les gentilshommes qui l'avaient suivi, un traité ou pacte d'association, « pour l'honneur de Dieu, dit Castelnau, la liberté du roi, de ses frères, de la reine sa mère, et la conservation des édits. »

Le roi et Catherine déclaraient, le même jour, 7 avril, qu'ils étaient parfaitement libres. Le 11, ils publiaient une confirmation de l'édit de janvier, et maintenaient la liberté des prêches, excepté à Paris. Les triumvirs répondirent au manifeste de Condé par un autre manifeste. Les

Parlements de Paris et de Rouen répondirent à ses lettres qu'il eût à mettre bas les armes (1).

La guerre civile éclata simultanément dans toutes les provinces, excepté en Bretagne. L'évêque du Mans fut chassé par les calvinistes. Rouen, Dieppe, tombèrent en leur pouvoir, et ces villes furent mises à sac. Il en fut de même dans la plupart des villes de la Normandie. A Valence, à Lyon, dans tout le Dauphiné, l'émeute, le pillage, les massacres se succèdent sans relâche. Partout les réformés frappent des contributions, opèrent des emprunts, volent les biens des églises.

Pendant ce temps, les protestants commettaient le crime le plus infâme de lèse-patriotisme et de haute trahison. Ils pactisaient avec l'étranger, lui ouvraient le territoire, et achetaient l'alliance de l'Angleterre au prix de nos meilleures places de guerre sur la Manche. A son avènement au trône, Élisabeth, dit Cobbett, dans ses *Lettres sur la Réforme*, avait trouvé l'État en guerre avec la France, et s'était aussitôt hâtée de signer la paix avec cette puissance, sans même en exiger la restitution préalable de Calais. Les négociations avaient été ouvertes à Cateau-Cambrésis, entre l'Angleterre et l'Espagne, d'une part, et la France, de l'autre. Philippe, fidèle à ses engagements, avait refusé d'écouter toute proposition, avant que son allié eût obtenu pleine et entière satisfaction pour Calais; il s'était même engagé à continuer les hostilités pendant six années consécutives, pourvu que, de son côté, la reine d'Angleterre s'engageât à ne point traiter sans lui avec l'ennemi. Élisabeth, qui avait besoin de la paix, parce que déjà elle commençait à vexer ses sujets pour leurs opinions religieuses, négocia secrètement avec la France, et conclut séparément un traité en vertu duquel elle consentit à l'occupation de Calais par les troupes françaises pendant huit années de plus, moyennant une indemnité de cinq cent mille couronnes (2). Par une clause spéciale les deux parties contractantes convinrent réciproquement qu'en cas de violation, *le traité deviendrait nul*, et que,

(1) Dareste : *Histoire de France.*

(2) Environ trois millions de francs.

si les torts venaient de la France, elle perdrait le droit de retenir Calais; que si, au contraire, ils étaient du côté de l'Angleterre, celle-ci ne pourrait plus revendiquer cette place importante. Cette clause ne devait pas être inutile; à peine trois ans s'étaient écoulés depuis la conclusion de ce traité, qu'Élisabeth encourut la déchéance de ses droits sur Calais, en manquant de la manière la plus perfide à ses engagements.

Les machinations de Condé, de Coligny et de leurs huguenots avaient réussi à allumer la guerre dans leur pays, et l'ambassadeur d'Angleterre près la cour de France assistait les rebelles de tout son pouvoir et de toute son influence. Vidame, agent de Condé et de Coligny, se rendit même secrètement à Londres pour y demander des secours en hommes, en argent et en vaisseaux. Il réussit dans cette négociation au-delà de ses espérances; Elisabeth, oubliant le traité solennel qui l'engageait envers le roi de France, fournit des troupes, de l'argent et des vaisseaux aux révoltés; ceux-ci, de leur côté, pour reconnaître ses bons offices, s'engagèrent à lui livrer le Havre-de-Grâce en nantissement des sommes qu'elle leur avançait, et comme garantie de l'exacte reddition de Calais au terme fixé dans le traité de Cateau-Cambrésis.

L'ambassadeur français à Londres, étant parvenu à éventer ce qui se tramait entre les agents des rebelles et la reine, se rendit chez le secrétaire d'état civil, et, le traité à la main, demanda l'extradition des rebelles. Il rappela en outre au gouvernement anglais la clause qui, en cas de violation de sa part, le déclarait déchu de tout droit à réclamer Calais à l'expiration des huit années convenues. Ses représentations ne furent point accueillies : Elisabeth avait trop contribué aux troubles politiques qui désolaient la France pour ne pas en tirer parti.

Maîtres de la plus grande partie de la Normandie, les huguenots livrèrent Dieppe et le Havre-de-Grâce aux Anglais, qui inondèrent la province d'insidieuses proclamations, dans lesquelles l'hypocrite Elisabeth déclarait

que ses intentions à l'égard de son bien-aimé frère, le roi de France, n'étaient rien moins qu'hostiles; que l'entrée de ses troupes sur le sol français n'avait d'autre motif que son désir de protéger ses coreligionnaires français contre la tyrannie des Guise, et qu'elle était assurée que son bien-aimé frère ne manquerait pas de lui savoir gré des sacrifices qu'elle faisait pour le rendre lui-même à la liberté et le soustraire à la domination d'un insolent sujet. Ces calomnies produisirent peu d'effet : les Français n'avaient pas encore oublié que c'était au vaillant et patriote duc de Guise qu'ils étaient redevables d'avoir chassé l'Anglais de Calais; leur indignation avait été sans borne en voyant les factieux appeler l'étranger sur le sol sacré de la patrie et lui vendre deux places fortes (1).

« On vit alors la noblesse accourir de tous les points du royaume à la défense de l'État et du trône en danger, ajoute Cobbett. La nation tout entière, blessée dans son honneur par la lâche perfidie des huguenots, ne semblait plus former qu'un seul corps animé du même esprit. Dans sa juste horreur pour une secte factieuse qui lui préparait des chaînes et espérait la soumettre au joug honteux de l'étranger, doit-on être surpris qu'elle appelât de tous ses vœux la proscription et l'anéantissement d'une race d'hommes traîtres à leur Dieu, à leur roi et à leur patrie ? »

Dargaud lui-même, apologiste ardent de Coligny, est contraint d'avouer que ce Français, investi d'une charge militaire des plus importantes, fut traître à sa patrie ; et quelque ambigus que soient les termes qu'il emploie à cet aveu, il est bon de les citer.

« Ces intérêts divins et humains effacent ses scrupules et il communique avec l'étranger. Il harcèle donc, il aiguillonne M. de Bricquemaut, qui, sous les obsessions de l'amiral, signe un traité à Londres. Par ce traité, la reine Elisabeth promet à Condé et à Coligny 140,000 écus d'or ; elle promet, en outre, six mille soldats. Trois mille doivent occuper le Havre-de-Grâce, transformé en

(1) William Cobbett : *Lettres sur la Réforme*, p. 218, 219, 220.

place de sûreté pour les Anglais et en place de refuge pour les proscrits calvinistes. Les trois mille autres sont destinés à Dieppe et à Rouen. Ce traité s'exécute sans retard, et le faible contingent d'Anglais préposés à la défense de Rouen pénètre dans cette ville au moment où l'armée des triumvirs établit son camp autour des fortifications. »

III

Coligny, en quittant le champ de bataille de Dreux, avait reçu à Anet le titre de commandant général de l'armée, en l'absence de Condé. Le 23 décembre, il était à Puisette, en Beauce; le 24, à Patay; et à la fin du mois, à Beaugency, où il établissait son quartier d'hiver et se préparait, avec le secours de Dandelot, à défendre Orléans, pensant bien que Guise ne tarderait pas à venir l'y rejoindre. Mais les reîtres, qui formaient le principal corps d'infanterie de l'armée protestante, menaçaient de se soulever si on ne payait pas leur arriéré. Coligny, aidé du maréchal de Hesse, parvint à les calmer, en leur promettant de les payer aussitôt qu'il aurait reçu l'argent qu'il attendait de l'Angleterre, et résolut, en conséquence, de les emmener en Normandie, autant pour tenter une nouvelle jonction avec les troupes anglaises que pour forcer l'armée royale à faire diversion, car Guise venait d'arriver devant Orléans.

L'amiral ne cessait pas d'écrire à Elisabeth d'Angleterre pour solliciter des secours, et non seulement il écrivait lui-même, mais il obligeait la princesse de Condé, Eléonore de Roye, à mendier à l'étranger des hommes et de l'argent. Mais s'il rétablissait aisément les affaires de son parti à l'étranger, il n'en était pas de même en France. Il avait beau conspirer contre sa patrie, en pré-

parer l'envahissement par son ennemi séculaire, il ne se sentait point en sûreté, et voyait en François de Guise, nommé lieutenant général du royaume, le plus redoutable des adversaires.

Le duc de Guise s'était établi à Olivet, le 5 février. Dès le lendemain il commençait l'attaque des faubourgs d'Orléans, tandis que la reine mère, selon son habitude, cherchait à préparer les voies à un accommodement qui eût diminué l'influence des Guise, au préjudice des intérêts du royaume.

Guise allait donc porter le dernier coup aux rebelles, et peut-être ruiner à tout jamais l'avenir de la Réforme en France. Il était de taille à mener jusqu'au bout une semblable entreprise.

Mais une soudaine catastrophe réduisit à néant les efforts des catholiques et servit à merveille les desseins des Réformés.

Le 18 février 1563, François de Lorraine était resté au camp plus tard que de coutume. Il attendait l'évêque de Limoges et le sieur d'Oysel, qui avaient été à Orléans traiter de la paix avec d'Andelot et le connétable.

Le duc espérait les rencontrer à leur retour et s'entretenir avec eux d'une affaire d'autant plus importante pour lui, qu'il ne manquait pas de gens, à la cour et ailleurs, pour l'accuser de prolonger la guerre à plaisir et afin d'augmenter la puissance de sa maison. Le sieur de Crenay, familier du duc, voyant l'heure qui s'avançait, partit en avant pour rassurer la duchesse de Guise sur ce retard inaccoutumé. Il passa la Loire dans un petit bateau, car le pont de Saint-Mesmin avait été rompu par les huguenots, et il aborda sur l'autre rive.

La nuit tombait. Quand il fut à terre, un homme, qui depuis longtemps déjà se promenait au bord du fleuve, lui demanda si le duc n'allait pas bientôt passer. « Il vient, » dit Crenay, et il continua sa route.

Le duc, en effet, n'attendit pas plus longtemps. Il monte en bateau, les trompettes du camp sonnent son arrivée, on débarque ; le jeune Villegomblain marche en avant ; quelques pas après, suit le duc de Guise, désarmé,

et s'entretenant du siège avec le seigneur de Rostaing, monté sur un petit mulet. C'était là toute son escorte. Tout à coup, comme les trois seigneurs passent dans un carrefour où croissent deux grands noyers, un cavalier s'avance dans l'ombre; il arrive par derrière à sept pas du duc de Guise, et tire sur lui un coup de pistolet. Trois balles de cuivre fracassent l'épaule du duc, la violence du coup le jette sur le cou de son cheval; il se redresse, veut mettre la main à l'épée; son bras reste inanimé. Le sieur de Rostaing s'élance à la poursuite de l'assassin; mais, avec son mulet, il ne peut atteindre celui-ci, qui est monté sur un cheval d'Espagne, et qui, tirant lui-même son épée, feint de poursuivre le meurtrier et disparaît dans l'obscurité. Le duc arrive mourant entre les bras de sa femme.

Rostaing appelle au secours; des soldats et des pages accourent. Anne d'Este et le prince de Joinville, qui attendaient un époux et un père triomphant, n'ont que la force de se précipiter sur lui pour l'embrasser avec des larmes de douleur et de désespoir. « Ah! mon Dieu! mon Dieu! s'écrie la malheureuse épouse, c'est moi qui l'ai assassiné! — Il y a longtemps, dit le duc, qu'on me gardait ce coup-là, que je mérite pour ne pas m'être précautionné; » et, se tournant vers sa femme, il ajouta, pour la consoler, qu'il lui portait une piteuse nouvelle, mais telle qu'elle était il fallait la recevoir de la main de Dieu et s'accorder à sa volonté; qu'il n'avait nul regret de mourir, mais qu'un de sa nation eût commis un tel acte. Il dit au prince de Joinville, qui pleurait: « Dieu te fasse la grâce, mon fils, d'être homme de bien. »

Un barbier, mandé en toute hâte, visita les blessures du prince. L'assassin, croyant que François de Lorraine portait encore sa cuirasse, avait visé très haut. Les balles de cuivre avaient frappé l'épaule, en la traversant de part en part. On conçut néanmoins de l'espoir.

Pendant toute la nuit, les officiers de l'armée royale, informés du crime, assiégèrent le château de Corney, pour obtenir des nouvelles. Quelques-uns furent admis auprès du duc; il leur exprima son regret qu'un tel acte eût pu

être commis par un Français, et leur recommanda de servir loyalement Dieu et le roi.

L'évêque de Limoges et M. d'Oysel, qui négociaient avec la princesse de Condé, étant venus lui rendre compte de leur mission, il put les écouter attentivement. Dans l'entretien qu'il eut avec eux, il manifesta le désir que la paix fût promptement conclue ; mais lorsqu'il apprit que parmi les otages réclamés par les protestants devait figurer son jeune fils Henri, prince de Joinville, il exprima la plus grande répugnance, doutant que sa femme et ses amis y consentissent, à cause de sa mort prochaine. Il ajouta que si la reine l'ordonnait, il accéderait à cette pénible condition, et donnerait en otage non seulement le prince de Joinville, mais encore tous ses autres enfants.

Les médecins Castellan et Vicence ne crurent pas, de prime abord, que la blessure fût mortelle, le coup ayant percé l'épaule, mais n'ayant point brisé les os et « n'étant point entré dedans le coffre. » Cependant la fièvre devint chaque jour plus ardente, et comme le trou fait par les balles se rétrécissait à la sortie, on craignait que l'une d'elles ne fût restée dans le corps. Les chirurgiens décidèrent donc qu'il fallait élargir la blessure, et pratiquer une incision pour la sonder. Ils fendirent la plaie en forme de croix, y cherchèrent la balle avec les doigts et ne l'y trouvèrent pas. Mais tous ces efforts étaient inutiles, et les hommes de l'art durent avouer qu'il ne restait aucun espoir de sauver l'illustre blessé.

« Un dernier trait marqua et illustra la sublime agonie de M. de Guise, dit M. Dargaud. On proposa au malade M. de Saint-Just, qui, dans la conviction des esprits les plus éclairés du temps, avait le pouvoir de guérir, en appliquant au mal certains appareils et certaines paroles cabalistiques. « Non, répondit le duc. Je ne doute pas
» de sa science, mais sa science est diabolique. Plutost
» que d'estre sauvé par un sortilège, je préfère mourir
» droictement comme j'ai vécu. Dieu est le maître, qu'il
» soit fait selon sa volonté. »

Ce fut au cardinal de Guise qu'échut la douloureuse

mission d'apprendre à son frère que l'heure de la mort était proche et qu'il fallait s'y préparer. Le duc lui répondit en souriant : « Ah vous me faytes un vrai tour de frère, de me pousser au salut où j'aspire. Je ne vous en affectionne que plus grandement. » Le duc alors se confessa à l'évêque de Riez, le confident et le narrateur des derniers sentiments et des dernières paroles de ce héros.

La fièvre redoubla dans la nuit du 23. M. de Guise, ne conservant plus d'illusion et jugeant sa fin prochaine, appela près de son lit la duchesse et le prince de Joinville, son fils aîné, et leur adressa de touchants adieux.

« Mon fils, dit-il en regardant le prince de Joinville, aye, mon mignon, mon amy, l'amour et crainte de Dieu, principalement devant tes yeux et dedans ton cœur. Ne t'adonne aucunement aux compagnies vicieuses. Ne cherche aucun advancement par voies mauvaises, comme par une vaillantise de cour ou une faveur de femme. Attends les honneurs de la libéralité de ton prince et de tes labeurs, et ne désire les grandes charges, car elles sont trop difficiles à exercer. Toutefois, en celles où tu seras, emploie entièrement ton pouvoir et ta vie pour t'en acquitter, selon ton devoir, au contentement de ton Dieu et de ton roy. Quelque bien qu'il te puisse advenir, garde-toi d'y mettre ta confiance, car ce monde est trompeur et n'y peut estre assurance aucune, ce que tu voy clairement en moymesme. Or, mon cher filz, je te lègue ta mère ; que tu l'honores et la serves ainsy que Dieu et la nature t'y convient. Et je conjure mon Dieu qu'il te donne sa bénédiction comme je te donne la mienne. »

Le prince de Joinville, tout en larmes, s'agenouilla devant le lit du moribond, et, joignant les mains, il répondit avec un accent de fermeté qui était vraiment au-dessus de son âge : « Mon père, je vous obéirai, je le jure. » Le duc le prit entre ses bras, le serra contre sa poitrine et l'embrassa tendrement. Puis, appuyant sa main sur l'épaule de l'enfant, il fit ses adieux à ses frères, les cardinaux de Ferrare et de Guise:

« Messieurs, poursuivit-il ensuite en s'adressant aux

assistants qui l'écoutaient avec admiration, quand Dieu m'aura appelé à l'autre vie, souvenez-vous d'avoir toute ma famille recommandée envers la reine. Quant à moi, vous voyez l'état où je suis réduit par la blessure d'un homme qui ne savait pas bien ce qu'il faisait. Je vous conjure d'obtenir de la reine qu'elle lui pardonne, en l'honneur de Dieu et pour l'amour de moi. Et je suis grandement obligé à ceux qui ont été la cause, en quelque manière que ce soit, de ce qui m'arrive, car je suis, par leur moyen, voisin de l'heure où j'espère m'approcher de Dieu et jouir de sa présence. C'est le temps où je dois penser aux offenses que j'ai faites, et recueillir les fautes de ma vie. »

Il rappela alors les grandes charges qu'il avait occupées, et protesta de sa probité dans le maniement des finances de l'État. Il s'accusa, avec regret, d'avoir été contraint d'user de sévérité en temps de guerre. Il affirma que, dans la campagne qu'il venait de soutenir si brillamment, aucun intérêt particulier ne le guidait, aucune ambition, aucune idée de vengeance.

Parlant ensuite de la fameuse affaire de Vassy, que maintes fois on lui reprochait, il assura que le massacre des huguenots eut lieu malgré sa volonté.

« Je me suis défendu, déclara-t-il, je n'ai pas attaqué, et lorsque mes gens prirent les armes, en me voyant blessé, je fis tout ce que je pus pour contenir leur colère. Je désire la paix, et qui ne la désire pas n'est point homme de bien ni fidèle serviteur du roi. Honni soit qui ne veut la paix !... Mes amis, qui avez pris pour moi tant de peine, je n'ai pas fait beaucoup pour vous. La colère m'a quelque fois incité à vous traiter sans ménagements, pardonnez-moi. »

Ces discours excitèrent l'admiration de tous ceux qui les écoutaient, le cœur serré. Cette force d'âme, cette grandeur en un moment si terrible, ne pouvaient qu'émouvoir jusque dans les fibres les plus intimes ces hommes si dévoués à leur maître.

« M. de Guise défendit à chacun et à tous de le venger. Il cita les paroles qu'il avait adressées, pendant le siège

de Rouen (1), à un gentilhomme manceau, qui avait tenté de l'assassiner, et qu'il avait fait conduire sain et sauf hors du camp. Lui qui avait pardonné ce premier crime, voulait voir Poltrot, pour l'encourager à se repentir, à embrasser la vraie foi, et pour lui pardonner aussi. On éluda son vœu ; on promit tout et on ne tint rien. On trompa cet élan de M. de Guise, mais il fut entier dans son cœur (2). »

Ce fut après cette belle agonie que le grand duc de Guise expira.

Poltrot de Méré, après avoir accompli son abominable crime, s'était enfui. On avait perdu ses traces. « .... A l'instant qu'il l'eust frappé, il picqua son cheval d'Espagne sur lequel il estoit monté, et se saulva de vitesse, prenant plusieurs bois et taillis; durant laquelle nuy et il feit environ dix lieues, pensant toujours s'esloigner d'Orléans; mais à l'obscurité, il se destourna de son chemin, et vint jusques au village d'Olivet, et picqua jusques au lendemain huit ou neuf heures du matin, qu'il cogneust son cheval estre las ; pourquoy il se logea en une cense, où il reposa jusques au samedi xx, qu'il y fut trouvé fortuitement par aucuns soldats ne le cognoissant point, n'y sachant qu'il eust commis le dit cas; mais par subçon, le voiant seul, et de contenance aucunement effrayée, espérant si c'étoit luy, en avoir bonne récompense, parce que le roy avoit faict crier par son camp que quiconques en trouveroit l'auteur et le représenteroit, il lui donneroit mille écus; qui fut cause de mettre plusieurs en besogne. Ceulx donc qui le descouvrirent en ladite cense, se trouvant en une chambre où il accoustroit sa pistole, et vinezchant son cheval, l'adressèrent au camp vers la

(1) A Rouen, déjà, il avait failli être victime d'un assassinat, et comme il demandait à l'assassin s'il lui avait donné personnellement occasion de se plaindre : « Non, Monsieur, répondit le coupable; c'est le seul zèle de ma religion, dont vous êtes l'ennemi mortel, qui m'a suggéré de vous faire périr. — Eh bien, reprit le duc, si votre religion vous apprend à tuer celui qui ne vous a jamais offensé, la mienne m'ordonne de vous pardonner. Allez, je vous rends la liberté; jugez par là quelle des deux religions est la meilleure. » Parole sublime qui aurait dû désarmer les bras des huguenots et les faire tomber à genoux. (J.-A. Petit : *Histoire de Marie Stuart.*)

(2) Dargaud : *Histoire de la Liberté religieuse*, t. II, l. xx, p. 233.

royne; auxquels par le chemin il déclara l'affaire, promettant un bon présent s'ils le vouloient sauver. » Mais ces gens ne voulurent pas devenir ses complices, et Poltrot fut mené au camp, et interrogé en présence de la reine, par maître Jean Viellart, maître des requêtes.

Le dimanche 21, dit M. de Caraman, on apprit qu'il se nommait Jean Poltrot, seigneur de Méré ou Meray, en Angoumois, relevant de la seigneurie d'Aubeterre. Il avait d'abord été page chez Bouchard, baron d'Aubeterre; puis il avait embrassé la religion réformée, et avait pris les armes sous M. de Soubise. Il avait, paraît-il, déjà manifesté le dessein de tuer le duc de Guise. Quelque temps après la bataille de Dreux, M. de Soubise, qui était à Lyon, envoya Poltrot porter un message à l'amiral, et le recommanda vivement à celui-ci. L'amiral l'accueillit fort bien, lui donna de l'argent, et, partant pour la Normandie, il le laissa à Orléans, après lui avoir donné ses instructions. Ce qui est certain, c'est qu'elles portaient au moins l'ordre d'espionner le duc de Guise : Coligny l'a avoué lui-même. Aussi Poltrot ne tarda-t-il pas à sortir d'Orléans, et il vint trouver le duc au château de Corney. Là, il fit semblant de reconnaître ses erreurs ; il dit qu'il avait été abusé, qu'il s'était laissé entraîné vers les idées nouvelles ; mais qu'il voyait bien maintenant combien il s'était trompé, et qu'il revenait à la vraie religion et au service de son roi. Le duc de Guise, bon, affable, et naturellement gracieux, le reçut à merveille, le fit asseoir à sa table, et l'admit dans sa suite.

« Il accompagna souvent M. de Guise avec tous nous autres de son logis jusques au Portereau, où tous les jours mondict seigneur y alloit, et pour ce cherchoit tousjours l'occasion opportune, jusques à celle qu'il trouva, où il fit le coup; car elle étoit fort aisée, d'autant que le soir que mondict seigneur tournoit, il s'en venoit seul avec son écuyer ou un autre; et cette fois avoit avec lui M. de Rostaing, et venoit passer l'eau du pont de Sainct-Mesmin (1). »

Mais Poltrot ne dit pas qu'il avait seulement été

(1) Brantôme.

chargé d'espionner le duc : il déclara hautement que l'amiral de Coligny lui avait, à plusieurs reprises, proposé de l'assassiner, et qu'il n'avait agi qu'à ses suggestions, ainsi qu'à celles de Théodore de Bèze. Il ne chargea ni Condé, ni d'Andelot, ni Soubise, et prétendit qu'ils étaient absolument restés en dehors du crime et en avaient ignoré l'exécution ; mais ce qui regarde Coligny, il fut ferme et précis dans ses réponses. M. Ch. Cauvin, dans sa biographie si intéressante du duc de Guise, donne quelques détails plus explicites :

« Jean Poltrot, sire de Méré, dit-il, avait alors vingt-six ans. L'esprit sombre, inquiet, mais ardent et doué d'une grande intelligence, il avait été d'abord un catholique fanatique. Sous Henri II, il avait fait un long séjour en Espagne en qualité d'espion. Il était petit, il avait le teint cuivré, et avait pris si bien les mœurs et les allures du pays où il avait séjourné, qu'on ne l'appelait plus que l'Espagnol. Il avait été, dit-on, page de la reine. A son retour en France, il embrassa le calvinisme, et son fanatisme ne fit que croître. Compromis dans la conjuration d'Amboise, ce fut à la généreuse intercession du duc de Guise qu'il dut la vie. Lorsque les guerres religieuses éclatèrent, il alla offrir ses services à Soubise, qui commandait les réformés de Lyon. Ce seigneur, frappé de son intelligence et de son activité, le dépêcha auprès de Coligny, après la bataille de Dreux, avec des lettres de recommandation. Ce fut en faisant le tableau de la situation des réformés dans le Dauphiné qu'il exprima, dit-on, à l'amiral le désir qu'il avait de tuer le duc de Guise, considérant que c'était le plus grand bien qui pût advenir pour les réformés. C'est pendant le siège de Celles qu'il avait été mis en rapport avec Coligny, et c'est avec l'amiral qu'il était retourné à Orléans, où il avait rencontré Théodore de Bèze et un autre ministre protestant. Dans les interrogatoires qu'on lui fit subir, avant même d'être soumis à la torture, il déclara que Coligny, Théodore de Bèze, un autre ministre protestant, dont il s'est refusé à dire le nom, et La-Rochefoucauld, l'avaient excité à tuer le duc. C'est avec l'argent que lui

avait donné Coligny qu'il avait acheté le cheval qu'il montait. Pour l'exciter à commettre ce crime, Théodore de Bèze et l'autre ministre protestant lui avaient demandé s'il ne serait pas bien heureux de porter sa croix en ce monde, comme le Seigneur l'avait portée pour nous, et « après plusieurs aultres discours et paroles lui dirent qu'il seroit le plus heureux de ce monde s'il voulait exécuter l'entreprise dont M. l'amiral lui avoit tenu propos; parce qu'il osteroit un tyran de ce monde, par lequel acte il gagneroit le paradis et s'en iroit avec les bienheureux, s'il mourroit pour une si juste querelle. »

M. Dargaud, dans son *Histoire de Marie Stuart* et dans son *Histoire de la liberté religieuse*, n'est pas moins explicite sur les rapports antérieurs de Poltrot avec Coligny et les chefs du protestantisme.

« Poltrot avait été présenté à M. de Soubise, gouverneur de Lyon, pour les huguenots. M. de Soubise avait dépêché ce fanatique à M. l'amiral, qui lui avait donné de l'or, des encouragements, et qui l'employait en qualité d'agent secret dans l'armée catholique. « M. de Soubise » me mande, lui avait dit Coligny, que vous avez bonne » envie de servir la religion. Allez devant Orléans et » servez-la bien. »

Ces mots pouvaient, à tout prendre, n'être qu'une recommandation d'espionnage; mais Poltrot les interpréta sanguinairement.

Tous les témoignages confirment ceux de Dargaud, de Caraman-Chimay, de Brantôme, de Bouillé.

William Cobbett, dans ses *Lettres sur la Réforme*, accuse non seulement Théodore de Bèze et Coligny, mais encore Élisabeth d'Angleterre.

« Un scélérat, nommé Poltrot, qui était à la solde de Coligny, feignit de déserter la cause de ce chef rebelle et vint prendre du service dans l'armée du duc de Guise. Peu de temps après, Poltrot, saisissant une occasion favorable, plongea un fer homicide dans le cœur généreux du vaillant et patriote général qui l'avait accueilli. Personne, à cette époque, ne chercha à nier que l'assassin eût été soudoyé par Coligny et excité par les prédi-

cations furibondes de Bèze, l'un des plus incendiaires *prêcheurs* de l'époque et l'un des plus *dignes* disciples de Luther. Or, remarquons en passant que ce fut l'argent d'Elisabeth qui servit à payer le service de Poltrot, de sorte qu'il faut vigoureusement en conclure qu'elle participa directement à l'assassinat du chevaleresque duc de Guise. »

Le *Journal du Concile de Trente*, rédigé par les ambassadeurs vénitiens, et publié par M. Armand Baschet, renferme cette mention brève dans la forme mais suffisamment explicite :

« *Cependant tout reposait sur les épaules du duc de Guise*. Il se rendit à Orléans pour en faire le siège.... Le 18 février 1563, au crépuscule, comme il revenait avec quatre des siens d'inspecter les sentinelles, il fut approché par un individu qui lui fracassa l'épaule d'un coup d'arquebuse, et il mourut des suites de sa blessure sept jours après. Le roi très chrétien déplora sa mort, *et la reine mère, en donnant l'eau sainte à son corps, tomba évanouie*. Le scélérat, coupable de cet homicide, ne sut pas s'échapper des environs pendant toute une nuit et fut pris : *il avoua n'avoir agi qu'à l'instigation des Châtillon et de M. de Soubise, que Théodore de Bèze avait persuadés, en disant que leur religion ne pourrait jamais prospérer tant qu'ils n'auraient pas mis à mort le dit duc, le Roi, la Reine et tous les chefs catholiques.* »

« Jean Poltrot se croyait appelé de Dieu à faire ce qu'il fit. Dans la journée du 18 février, il se prépara par la prière à l'assassinat. Interrogé devant la reine, en présence du cardinal de Bourbon et de plusieurs autres seigneurs, il répondit que l'amiral de Coligny l'avait sollicité de tuer le duc de Guise ; que, persuadé par Théodore de Bèze, il y avait consenti, après avoir refusé d'abord ; qu'ayant reçu l'argent de Coligny, il était venu vers le duc de Guise au camp, comme s'il eût abandonné le parti du prince de Condé pour servir le roi ; que, touché de repentir, il était venu à Orléans trouver l'amiral, pour s'excuser de commettre le crime ;

que Bèze l'avait encore une fois persuadé, et qu'enfin il avait assassiné en la manière qu'il a été dit. Le lendemain, après avoir juré de dire la vérité, il confessa toutes les mêmes choses; on mit ses réponses par écrit, et il les signa. Plus tard, 18 mars, jour de son supplice, ayant été mis à la question par les juges au Parlement, il varia dans ses réponses, mais chargea finalement Coligny, au moment même d'expirer, assure de Thou (1). »

Quant à la complicité de l'amiral de Coligny, le protestant Sismondi l'avoue en la manière suivante : « Les catholiques nommaient le meurtre du duc de Guise un assassinat; les huguenots, un tyrannicide; Théodore de Bèze, dans son apologie, déclarait qu'il y reconnaissait un juste jugement de Dieu, menaçant de semblable ou plus grande punition tous les ennemis jurés de son saint Évangile. Poltrot, dans sa déposition, avait formellement accusé Coligny de l'avoir sollicité de commettre ce meurtre et de lui avoir fourni de l'argent dans ce but. Dans nos idées actuelles, nous ne pouvons concevoir qu'un grand homme, un des *hommes les plus vertueux et les plus religieux* qu'ait eus la France, fût descendu à une action si base et si criminelle. Lacretelle déclare que l'histoire ne doit pas hésiter de l'en absoudre. » (*Histoire des guerres de religion*, t. II, I, V.) (2).

Coligny, dans sa réponse, article par article, à la déposition de Poltrot, veut bien établir qu'il ne l'a pas séduit, qu'il ne lui a pas donné la commission de l'assassinat, qu'il ne l'a pas payé pour le commettre; mais il laisse comprendre qu'il connaissait les menaces de Poltrot, qu'il l'a mis à portée de les accomplir et qu'il ne ressentait point d'horreur (3). Voilà, suivant le protestant génevois Sismondi, quel était *le plus vertueux et le plus religieux* des protestants français!

Le témoignage des contemporains doit être aussi invoqué. L'ambassadeur anglais, Smith, dans une longue lettre à Élisabeth, lui fait part de tous les bruits qui

(1) Rohrbacher : *Histoire universelle de l'Église*, t. X, l. LXXXVI, p. 420, 421.
(2) Sismondi. t. XVIII; *Mémoires de Condé*, t. IV.
(3) *Le Seizième Siècle et les Valois*, par le comte H. de La Ferrière, p. 106.

courent (1) : « L'assassin est âgé de dix-neuf ans, natif de Saintonge; il est venu dans le dessein de tuer le duc, à l'instigation de Soubise, actuellement à Lyon. C'est Soubise qu'il l'a adressé à l'amiral, avant qu'il passât en Normandie; l'amiral lui a remis trois cents écus. On dit encore qu'il a été confirmé dans son dessein par Théodore de Bèze. » Puis, venant à parler du duc, il y ajoute : « Il est plaint par tous ceux qui l'entourent; on admire son courage, sa patience, son énergie à supporter une cruelle incision. »

C'est à Caen que Coligny apprend à la fois la blessure et la mort du duc de Guise. Immédiatement il en fait part à Élisabeth; sa lettre est brève et sans réflexions (2) :

« Madame,

» Le sieur de Bricquemault m'estant venu trouver en ce lieu, j'ay entendu par luy beaucoup de bons, honestes et gratieux propoz, qu'il vous a pleu luy tenir. Et semblablement le sieur de Trockmorton estant venu icy, m'a déclaré la creance de la querelle; j'ai veu par la lettre qu'il m'a baillée de la part de Vostre Majesté, que vous l'aviez chargé *envers* moy. Mais pour le present je ne m'estendray à vous faire plus ample responce sur ce que l'ung et l'autre m'a faict entendre, et employeray seulement la presente pour advenir Vostre Majesté comment j'ay eu ce jourd'huy des lettres de mon frère, M. Dandelot, par les quelles il m'escrit que le XXIII de ce moys, le duc de Guyse mourut de la blessure d'une pistolle qu'il avoy eue peu auparavant; comme j'estime, Madame, que vous ayez jà entendu et m'estant venu maintenant la nouvelle de telle mort, je n'ay voulu faillir de la vous mander incontinent, comme j'ay intention de vous tenir pour advertye de toutes les aultres nouvelles d'importance que j'apprendray par cy après et à tant.

(1) Lettre écrite de Blois, le 26 février, par Smith, à la reine Élisabeth. (Record office, *State Papers France*, vol. xxix.)

(2) Record office, *State Papers France*, vol. xxx. (Autographe.)

» Madame, je supplye le Créateur qu'il donne à Vostre Majesté très longue vie en continuelle prospérité.

» De Caen, ce dernier jour de février 1562. »

La cour, qui se trouvait en ce moment au château de Blois, y reçut la nouvelle du crime de Poltrot. La reine mère écrivit tout de suite au cardinal de Lorraine pour lui apprendre « le malheureux inconvénient advenu à son frère d'un paillard qui lui a donné un coup de pistolet en passant ». Cette lettre publiée dans les *Mémoires de Condé*, avec l'orthographe italienne de la reine, se terminait ainsi : « Encore que l'on m'aye assuré que le coup de vostre frère n'est mortel, si est-ce que je souis si troublée que je ne sé que je souis. Mais je vous assure byen que je meteré tout set que j'é au monde et de credist et de puissance pour m'an vanger, et souis seure que Dieu me le pardonnera. »

Et elle signait :

Vostre bonne cousine, CATERINE.

Elle écrivait en même temps au connétable de Montmorency, pour lui faire part du dessein du roi de donner la charge de grand maître de la maison au fils du duc de Guise, si celui-ci mourait de sa blessure. C'est, en effet, au château de Blois que fut signée la nomination d'Henri de Guise à la survivance de son père (1).

La mort du duc de Guise jeta la cour dans des embarras effrayants. La guerre civile désolait le royaume, et le conseil du roi ne voyait plus aucun chef capable de la conduire ou de la terminer. La haine de la reine mère pour Montmorency, la crainte de donner trop de puissance au prince de Condé, lui suggérèrent l'idée d'appeler en France un prince étranger. Elle écrivit de Blois au duc de Wurtemberg, pour l'engager à venir prendre l'administration générale du royaume avec un pouvoir

(1) *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 273.

absolu (1). Cette démarche honteuse n'empêchait pas cependant les négociations pour la cessation des hostilités, et la reine chercha à se rapprocher du prince de Condé (2).

Celui-ci, après avoir vainement *pratiqué* de se sauver de sa prison d'Onzain, fut remis en liberté sur parole, et de Blois, il fit de fréquents voyages auprès de Coligny, pour le déterminer à prendre part aux conférences qui avaient été ouvertes entre les principaux chefs des deux partis. L'amiral, devenu, depuis la captivité du prince, le véritable chef des protestants, s'y refusa longtemps; il espérait profiter, dans l'intérêt de son parti, de l'extrémité où se trouvaient les affaires des catholiques, et prétendait dicter lui-même les conditions de la paix. Ce qu'il désirait surtout, c'était l'exécution de l'édit de janvier 1562.

Mais déjà le prince de Condé, que les espérances prodiguées à son ambition et les séductions de la cour rendaient plus facile et plus traitable, avait arrêté tous les préliminaires d'un traité. L'absence seule de Coligny pouvant en retarder la conclusion définitive, l'amiral, qui se *monstra d'en estre bien marry,* consentit enfin à se rendre à Blois. C'était au mois de mars 1563, dit M. de la Saussaye; l'accueil le plus brillant l'attendait. Catherine connaissait tout le prix et toute l'influence d'une flatterie habile; elle voulut célébrer comme un bonheur public l'arrivée de l'amiral. A chaque entrevue, c'étaient *grandes caresses*, *chères et contentement;* enfin la paix fut signée.

Les principaux articles du traité portaient que le roi permettait aux seigneurs, ayant haute justice et fief de haubert, l'exercice libre et public de leur religion dans toute l'étendue de leurs seigneuries; qu'un prêche serait accordé dans chaque bailliage et sénéchaussée; qu'en les villes et prévôtés de Paris, il ne se ferait aucun exercice de la religion réformée.

Il y avait loin de cet édit à celui de janvier, que

(1) De Thou : *Histoire universelle*, liv. XXXIX, p. 529.
(2) M. de la Saussaye : *Histoire du château de Blois.*

Coligny voulait d'abord exiger, et, cependant, c'est en parlant des conditions de ce nouvel édit que l'ambassadeur d'Espagne, Chantonnay, écrivait de Blois : « Il y a grande murmuration de cet appoinctement entre les catholiques.... Le seigneur don Francis est parti pour s'en retourner en Espagne. La royne luy a donné grand espoir que tout cecy se rabilleroit, et qu'il falloit reculler pour mieux saulter (1). »

Après avoir indiqué sommairement les conséquences politiques du forfait qui, en coûtant la vie au duc de Guise, menaçait de décapiter le parti catholique, c'est-à-dire le parti de la religion et de la monarchie, formant l'immense majorité des Français, nous devons examiner d'un peu plus près l'impression produite dans toute l'Europe par ce crime inouï, dont on accusait tout haut Coligny d'avoir été le complice principal.

« L'émotion allait se propager rapidement dans la totalité du parti catholique en France et au dehors, parmi les souverains, parmi les peuples, chez « tous » ceux enfin à qui cette mort n'était point utile (2). » La reine craignit d'abord quelques désordres. Ainsi que son fils, elle écrivit au roi d'Espagne pour se « condou- » loir avec lui du triste accident survenu en la personne » du duc de Guise..., acte si malheureux qu'en redoubloit » le desplaisir de la perte d'ung si grand et si digne » ministre..., chause si abominable devant Dieu et devant » les hommes. » D'un autre côté, ressentant la gravité de l'événement et le danger d'un tel exemple : « Je suis » fasché de la blessure de monsieur de Guise, avait » mandé le maréchal de Montmorency à Catherine de » Médicis, plus que de chose qui m'eust peu advenir pour » ce qu'elle fera dommage et retardement aux affaires » présentes du Roy et sy est de très pernicieuse consé- » quence, car, si telles voyes ont lieu, il n'y aura seigneur » en France qui soit asseuré (3). »

(1) *Mémoires de Condé*, t. II, p. 144. Cité par M. de la Saussaye, dans son *Histoire du château de Blois*.

(2) Valincourt : *Vie du duc de Guise.*

(3) Mss. de Brienne, v. 205, fol. 319.

« La famille de l'illustre défunt reçoit de toutes parts les témoignages d'une sympathie fondée sur le malheur commun. Le pape adresse un bref à la duchesse ; l'empereur, qui disait de Guise que : « Avec un pareil » général, il auroit hardiment combattu les Turcs (1) », écrit une lettre en latin au cardinal de Lorraine, auquel le comte de Luna, le duc d'Albe, les cardinaux d'Est et de Trente expriment aussi leurs condoléances sur cette « perte si grande pour toute la chrétienté. » L'évêque de Ségovia, Martin de Ayala, envoie au même prélat une longue *consolation* latine sur la mort de M. de Guise, *toti orbi christiano calamitosam.* Philippe II témoigne également à Charles de Lorraine et à ses frères le chagrin que lui cause la fin d'une « vie de tant de valeur et » d'importance. » Ce prince avait mandé déjà au cardinal de Ferrare « que la mort du duc de Guise lui » pesoit tellement qu'il ne sauroit exagérer là-des- » sus (2). »

En remerciant le monarque espagnol de sa « bonne volonté et affection », le duc d'Aumale l'assure « qu'en tout ce qui concernera la religion et le service du Roy qu'il n'y espargnera non seulement son bien, mais sa propre vye (3). » Au milieu de leur douleur, les princes lorrains survivants ne perdent pas de vue un instant la conservation de leur importance et le concours de leurs alliés. Le cardinal de Guise s'adresse au maréchal de Montmorency « comme au principal amy qu'eust feu Monsieur son frère, le suppliant porter la maymme bonne volonté aux enfants comme au père, et, pour ce que la Reyne ayant esgart aux services que celui-ci avoir faict tant au Roy qu'en son royaume, à accorder ses Estats pour ces enfants, il le supplie en cela de leur estre favorable (4). »

Charles de Lorraine écrit à sa mère, Antoinette de Bourbon, dans une lettre empreinte de fermeté résignée,

(1) *Vita Francisci Guisii, Papyrio Massone auctore.*
(2) *Papiers de Simancas*, B. 16.
(3) *Ibid*, B. 17, pièce 21.
(4) Mss. Béthune, v. 9124, fol. 37.

exaltant l'honneur du martyre de son frère : « Je dy que jamais Dieu n'honora tant mère, ne fit plus pour autre sienne créature, j'excepte toujours sa glorieuse mère, qu'il a faict pour vous. »

A Trente, où le même cardinal disait : « Bien que entre nous deux il y eust une parfaicte amitié fraternelle, si est ce que cela ne me l'a poinct tant faict regretter pour quelque affection particulière que je luy eusse que pour le bien public et le service de Dieu et du Roy ausquels il estoit en ce temps si grandement nécessaire, » à Trente le concile dédie à la mémoire du duc de Guise un service solennel et vraiment royal. A Rome, Pie IV fait faire son éloge public par Jules Poggiano ; et chaque fois qu'il le mentionne dans ses entretiens familiers, ce Souverain Pontife l'appelle le « bienheureux martyr, le sauveur de la France, » et le compare aux Machabées.

« Les Allemands, les Italiens, les Espagnols rivalisent d'admiration et de regrets, le désignant toujours sous le nom de *Grand duc de Guise*, consacré depuis par l'histoire.

« Ses louanges, son épitaphe en latin, en français, deviennent un sujet d'active émulation pour les poètes contemporains, pour Dorat, pour Ronsard entre autres, et inspirent la muse du chancelier de l'Hôpital (1). »

« François de Guise, dit Chateaubriand, fut supérieur à son fils Henri, quoique non appelé à jouer un aussi grand rôle. Il faut remonter jusqu'aux Romains pour retrouver cette hérédité de gloire et de génie dans une même famille. C'est ici le point le plus élevé de la seconde aristocratie ; elle jeta en expirant autant d'éclat que la première ; elle était moins morale, mais plus civilisée et plus intelligente (2). »

Et rappelant le pardon généreux de la victime, le grand lyrique du XIX[e] siècle, voulant, d'un trait, peindre le caractère du héros, ajoute : « Les dernières paroles de Guise à Poltrot, bien que connues de tous, ne doivent

(1) René de Bouille : *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 286, 287, 288.
(2) Chateaubriand : *Histoire de France*.

jamais être omises; il les faut redire en vers, pour rappeler à la fois la mémoire de deux grands hommes :

Des Dieux que nous servons connais la différence;
Le tien t'a commandé le meurtre et la vengeance :
Le mien, lorsque ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner. »

IV

Coligny, qui savait ce qui allait arriver, et que si Poltrot de Méré lui demandait un cheval et de l'argent, c'était pour assurer le succès de ses desseins criminels, Coligny ne voulut point rester devant Orléans, où sa présence avait peut-être excité des soupçons. L'austère intrigant, comme il faut l'appeler, se déroba, laissa Dandelot, son frère, à Orléans, et courut se mettre à l'abri en Normandie. Sa fuite n'est qu'un excès d'habileté.

« Dans l'hypothèse de sa complicité, fait remarquer avec raison M. de Caraman-Chimay (1), il est permis de croire qu'il ait préféré ne pas être sur les lieux mêmes où le crime devait s'accomplir, car sa présence aurait naturellement augmenté les soupçons de tous ; il allait donc attendre la nouvelle de la mort du duc, en touchant l'argent de l'Angleterre. D'un autre côté, si, par impossible, Guise le suivait, Orléans était délivré, Dandelot pouvait sortir et surprendre la cour, qui se trouvait à Blois ; et quant au duc, suivi par Poltrot, sa campagne n'eût pas été longue. Le départ de Coligny était donc habile à tous les points de vue. »

Personne n'ignorait que Poltrot, un des familiers de M. l'amiral, avait vécu sous sa tente, et que, calviniste exalté, il n'avait pas fallu des instances bien prolon-

(1) *Gaspard de Coligny*, par le prince Eugène de Caraman-Chimay.

gées pour tirer un coup d'arquebuse sur le « tyran *papistique*. »

« Il vous faut donc entendre, écrivait l'ambassadeur Chantonnay, qu'il y avait plusieurs jours que ce malheureux suivoit M. de Guise pour venir à bout de la dicte entreprise, de laquelle il se repentit ; et fut devers l'amiral de Chastillon et de Bèze, et leur dit qu'il ne pourvoit faire ce qu'il leur avoit promis. Bèze se mit à le prêcher de telle sorte, en lui disant que s'il tuoit le dict sieur, il gagneroit le paradis, car il tireroit de ce monde le persécuteur des réformés. »

Rappelons ici sommairement, afin de ne laisser aucune lacune dans la chronologie des faits, que l'assassinat du duc de Guise fit abandonner le siège d'Orléans. Catherine de Médicis restait donc de nouveau maîtresse du champ de bataille et du gouvernement. Comme elle redoutait par-dessus tout de tomber sous la dépendance de Philippe II, elle offrit la paix à Condé. Celui-ci l'accepta, moyennant la concession d'un nouvel édit en faveur des réformés, l'édit d'Amboise (mars 1563).

Catherine, il faut le dire hautement, avait rendu un immense service à la France en publiant cet édit, elle l'avait sauvée du démembrement. Les mercenaires étrangers, qui la ravageaient et la couvraient de ruines, Anglais et Allemands, furent obligés d'évacuer son territoire. En quelques lignes pleines d'éloquence, Catherine traçait un sombre tableau des malheurs qui accablaient sa patrie d'adoption : « Nous avons vu, écrivait-elle au cardinal de Lorraine, tant de mal se préparer à l'entière ruine de ce royaume par les levées qui se faisaient pour les autres en Allemagne ; les menaces de ceux de l'Empire sur la restitution de Metz, dont nous ne savons encore ce qui sortira ; les Anglais étendre si avant leurs desseins, que déjà la basse Normandie était quasi à leur dévotion ; le château de Caen perdu ; notre royaume plus épuisé, comme vous pouvez savoir ; nos amis si froids et dont les desseins sont aussi à craindre : tout cela, amassé ensemble et mis en bonne considération, a été cause qu'il valait mieux conserver le roi et le royaume,

que de l'exposer à un apparent et véritable danger par l'introduction de tant d'étrangers. » Et à ce propos, M. de la Ferrière (1) cite le témoignage du plus illustre historien protestant de notre siècle : « Si, au point de vue moral, on ne saurait juger Catherine de Médicis trop sévèrement, a écrit M. Guizot, à travers tant de vices, elle eut des mérites ; elle prit à cœur la royauté et la France ; elle défendit de son mieux, contre les Guises et l'Espagne, l'indépendance de l'une et de l'autre, ne voulant les livrer ni aux partis extrêmes ni à l'étranger. »

L'essentiel pour Catherine, c'était d'avoir délivré, par l'édit d'Amboise, le sol de la France. Quant aux dispositions de cet édit et à la sagesse des partis à les observer et maintenir scrupuleusement, elle croyait peu à leur durée. Elle-même était secrètement résolue à les battre en brèche. Elle ne se dissimulait pas, d'ailleurs, que cette paix n'était qu'une trêve, et disait même que « c'était reculer pour mieux sauter. » Toutefois, elle sut profiter fort habilement de cette trêve pour faire reprendre, par un corps d'armée mi-parti catholique mi-parti protestant, la ville du Havre, que le prince de Condé, pour gage d'une somme importante, avait eu la faiblesse de livrer à la reine d'Angleterre (2).

Coligny, dont l'influence occulte se fait sentir dans tous ces événements, reprocha amèrement au prince de Condé d'avoir, d'un trait de plume, par l'édit d'Amboise, ruiné plus d'églises protestantes « que toutes les forces ennemies n'en eussent pu abattre en dix ans. »

Les haines étaient bien loin de s'apaiser. L'édit d'Amboise mécontentait les deux partis ; chacun se plaignit des concessions faites à l'autre. Bien plus, les huguenots, au lieu de dissimuler leurs sentiments, se réjouissaient de l'assassinat de M. de Guise, qui les délivrait de la peur que ce chef toujours invincible leur inspirait, et ce fut par tout le royaume une explosion de joie infâme à la nouvelle du crime de Poltrot.

« J'ai connu en ma jeunesse, raconte Louis Aubery du

(1) *Le Seizième Siècle et les Valois.*

(2) Chantelauze, *Catherine de Médicis et la Saint-Barthélemy.*



Maurier, la femme du sieur Alard, capitaine dans les troupes françoises de Hollande, tellement aveuglée du faux zèle de la religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait de Poltrot, peint comme une Judith ayant tué Holopherne, qu'elle avoit dans la ruelle de son lit, comme un grand martyr, et qu'elle regardoit comme libérateur du petit troupeau (1). »

Les calvinistes exaltent donc l'exécrable meurtrier jusqu'aux nues. Ils l'appellent le libérateur, le dixième preux. Ils composent des chansons en l'honneur de l'assassin :

Cet unique Poltrot
Sur qui tomba le lot
De retirer de presse
Le parti huguenot
Dans sa grande détresse.

Ils menacent tous les princes lorrains :

Autant que soient de Guisards demeurés,
Autant est-il en France de Mérés.

« Leur haine poursuit le duc de Guise dans son linceul. Ils l'accusent, ils le maudissent, ils le vouent à l'enfer éternel. Sa belle-mère, Renée de France, duchesse de Ferrare, s'émeut dans son château de Montargis. Elle écrit à Calvin, et réclame avec un ferme bon sens contre les injustices des protestants. « Sans excuser les défauts » de son gendre, en ce qu'il n'avait pas la connaissance » de la vérité, » elle affirme qu'il a souvent protégé des villes entières de calvinistes, et qu'il a sauvé de la confiscation, du pillage, de l'incendie, le manoir de Châtillon, résidence de l'amiral. Elle défend son gendre et le revendique, au milieu des fureurs de son parti. Elle ajoute ces dernières paroles : « Je scay qu'il a persécuté, mais je » ne scay pas, ni ne crois, qu'il soit réprouvé du Sei- » gneur ! » C'est ainsi que cette courageuse princesse, tout en gardant sa foi, triomphait, par une explosion

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la Hollande et des Provinces-Unies*, p. 160. Paris, 1680.

de la nature, des calomnies et des fanatismes déchaînés (1). »

Coligny fut-il réellement le complice de Poltrot de Méré ? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement, et les différents témoignages que nous avons cités, sont corroborés par tant d'autres, par l'aveu même du coupable, aveu de complicité morale, que les plus énergiques défenseurs de l'amiral ne sauraient les révoquer en doute. Aucun de ses contemporains ne s'y méprit. Dès le jour du crime, un ouragan furieux s'était formé contre Coligny. On répétait partout les dépositions de Poltrot. Et si quelques-uns les répandirent par fanatisme, comme le suppose Dargaud, la plupart les admirent par conviction.

Ces dépositions étaient terribles. Elles transformaient Coligny en corrupteur, en complice du meurtrier de M. de Guise.

Poltrot avait d'abord inculpé MM. de Soubise, d'Aubeterre, de Feuquières, de Brion, de Coligny, de Bèze et de La Rochefoucauld. Il chercha ensuite à les disculper, puis il inculpa de nouveau Coligny. Au milieu des tortures de son supplice, il varia encore. Il déclara l'amiral, dans ces moments suprêmes, tantôt innocent, tantôt coupable, et il finit, en lui adjoignant Dandelot, par lui imputer l'ordre de l'assassinat ; ce fut sa dernière, sa suprême déclaration, à l'heure même où il gravissait les degrés de l'échafaud.

Ces accusations avaient pénétré jusque dans l'armée de Coligny, avoue Dargaud. Elles avaient été distribuées et commentées aux soldats huguenots. L'amiral s'était offensé de ces rumeurs, et il avait essayé de réfuter les charges de Poltrot dans un mémoire daté de Caen le 12 mars. Ce mémoire était signé de lui, de Bèze et de La Rochefoucauld.

L'amiral, au nom de Dieu et de sa conscience, réfute le « soi-disant seigneur de Méré. » *Sans doute il l'a connu, il l'a employé à savoir des secrets ; il lui a même donné une fois vingt écus, une autre fois cent*

(1) Dargaud : *Histoire de la Liberté religieuse*, t. II, l. XXI.

écus, comme à son espion. Et c'est tout. « *Sans cesse,* affirme Coligny, *j'ay réprimandé les violences jusqu'au temps où je fus averty que le duc de Guyse et le maréchal de Saint-André avaient aposté certains adventuriers pour arquebuser M. le prince de Condé, moy et M. Dandelot, mon frère.* JE CONFESSE QUE DEPUYS CE TEMPS-LA, QUAND J'AY OUI DIRE A QUELQU'UN QU'IL TUERAIT, S'IL POUVAIT, M. DE GUYSE JUSQUE DANS SON CAMP, JE NE L'EN AY PAS DÉTOURNÉ; *mais sur ma vie et sur mon honneur, je n'ay ny sollicité, ny approuvé un attentat comme celui du sieur de Méré.* » C'est du cynisme!

Théodore de Bèze déclare « en toute vérité de ce qui s'ensuit, pour se décharger devant toute la chrestienté, c'est à savoir que voyant plusieurs animez contre le dict sieur de Guyse, pour le crime perpétré à Vassy, il n'a toutefois jamais esté d'avis, pour lors, de procéder contre le dict sieur de Guyse que par voie de justice ordinaire. » Cependant il confesse « avoir infinies fois désiré et prié Dieu ou qu'il changeast le cœur dudict seigneur de Guyse, ou qu'il en délivrast ce royaume. » Théodore de Bèze dit « n'avoir jamais parlé audict Poltrot en personne, ni par autruy; qu'il n'a jamais eu affaire à luy pour une chose quelconque, et que, par conséquent, tant s'en faut qu'il l'ait induit à faire ce qu'il a fait. » Mais quant au crime par lui-même, ne l'absout-il pas et ne le préconise-t-il pas en reconnaissant que « c'est un juste jugement de Dieu, menaçant de semblables et de plus grandes punitions tous les ennemis jurés de son saint Évangile? »

La Rochefoucauld rejette également les accusations, ainsi que Châtillon. L'amiral reconnaît seulement qu'il avait cru pouvoir se servir de Poltrot de Méré, « pour entendre certaines nouvelles dudict camp; et pour c'est effect, luy délivra les cent escus dont est question tant pour se mieux monter que pour faire les diligences requises en tels advertissements, et luy commanda de s'adresser, en son absence, audict seigneur Dandelot, son frère. Davantage ledict seigneur admiral est bien recors maintenant que ledict Poltrot s'advança, luy faisant son rapport, jusques à lui dire qu'il seroit aisé de

tuer ledict seigneur de Guyse; mais ledict seigneur admiral n'insista jamais sur ce propos, d'autant qu'il l'estimoit pour chose du tout frivole; et sur sa vie et son honneur n'ouvrit jamais la bouche pour l'exciter à l'entreprendre. » Le mémoire, d'individuel qu'il était, devenu ainsi collectif, Coligny l'expédia par un trompette à la reine mère, avec une lettre dont voici la teneur :

« MADAME,

» Depuis quelques jours, j'ai vu un interrogatoire qui a été fait à un nommé Jean de Poltrot, soi-disant seigneur de Mérey, au 21e du mois passé, lequel confesse avoir blessé M. de Guise, par lequel aussi il me charge de l'avoir sollicité, ou plutôt pressé, de faire ce qu'il a fait; et pour ce que la chose du monde que je craindrois autant, ce seroit que ledit Poltrot fût exécuté, que premièrement la vérité de ce fait fût bien connue, je supplie très humblement Votre Majesté commander qu'il soit bien gardé ; et cependant j'ai dressé quelques articles sur chacun des siens, qui me semblent mériter réponse, que j'envoye à Votre Majesté par ce trompette, par lesquels toutes personnes de bon jugement pouvant à peu près être éclairées de ce qui en est. En outre cela, je dis qu'il ne se trouvera point que j'aye jamais recherché cettuy-là, ni d'autre, pour faire un tel acte ; au contraire, j'ai toujours empêché de tout mon pouvoir que telles entreprises ne se missent à exécution. Et cela en ay-je plusieurs fois tenu propos à M. le cardinal de Lorraine et à madame de Guise, et à Votre Majesté, laquelle se peut souvenir combien j'ai été contrariant à cela, réservé depuis cinq ou six mois en ça, que je n'ai fort contesté contre ceux qui montroient avoir telle volonté. Et ce a été depuis qu'il est venu des personnes que je nommerai quand il sera temps, que disoient avoir été pratiquées pour me venir tuer, comme il plaira à Votre dite Majesté se souvenir que je lui dis à Paris, en sortant du Moulin

où se faisait le parlement, ce que j'ai aussi dit à M. le connétable. Et néanmoins puis-je dire avec vérité que de moi-même, je n'ai jamais recherché, sollicité, ni pratiqué personne pour tel effet, et m'en rapporterois bien à tous ceux qui ont vu mettre telles entreprises en avant devant moi, combien je m'en suis moqué. Et pour n'ennuyer Votre Majesté de plus longue lettre, je la supplierai encore un coup très humblement, commander que ledit Poltrot soit bien et soigneusement gardé pour vérifier de ce fait ce qui en est. Aussi, qu'étant mené à Paris, comme l'on m'a dit, je craindrois que de ceux de la cour de parlement le voulussent faire exécuter, pour me laisser cette calomnie et imposture, ou bien qu'ils voulussent procéder à l'encontre de moi pour ce fait; ce qu'ils ne peuvent faire, estant mes parties et récusés comme ils sont. *Et cependant ne pensez pas que ce que j'en dis soit par regret que j'ay à la mort de M. de Guise, car j'estime que ce soit le plus grand bien qui pouvoit advenir à ce royaume, et à l'Église de Dieu, et particulièrement à moi et à toute ma maison ; et aussi que, s'il plaît à Votre Majesté, ce sera le moyen pour mettre ce royaume en repos :* ce que tous ceux de cette armée désirons bien de vous faire entendre, s'il vous plaît nous donner seureté de ce faire, suivant ce que nous avons fait requérir aussitôt que nous avons été avertis de la mort du dit sieur de Guise. Madame, je prie Dieu vous donner, en très parfaite santé, très heureuse et très longue vie.

» De Caen, ce 12 de mars 1562 (1563). »

Cette lettre porte un certain air de franchise, on pourrait même dire de cynisme, en ce qui touche la mort du duc; mais l'argumentation en est pitoyable. En définitif, tout ce que l'amiral peut chercher à établir, c'est qu'il n'aurait pas donné un ordre positif de tuer le duc de Guise à ceux qui le lui proposaient. Chose remarquable! lorsqu'il aurait été naturel de déférer à la demande de confrontation que faisait Coligny, on se hâta de faire exécuter Poltrot; et comme la suite a montré que la

reine mère n'était rien moins que mal disposée pour l'amiral, on est étonné qu'elle lui ait enlevé ce moyen de justification, si réellement il le voulait. Toute la défense contenue dans le mémoire que cette lettre accompagnait est des plus faibles.

L'amiral dit que la preuve que l'on ne pensait nullement à employer Poltrot, c'est que lorsque celui-ci fut envoyé par Soubise, Soubise recommandait de le lui renvoyer; mais il n'explique pas pourquoi, au lieu de le renvoyer, il le garda auprès de lui. On lui reproche d'avoir donné de l'argent à l'assassin, dit-il : « Sur sa vie et son honneur, il ne se trouvera qu'il ait approuvé qu'on attentât en cette façon sur la personne d'icelui, jusqu'à ce qu'on lui ait dénoncé un complot imaginaire contre les chefs protestants; quoi voyant, *il confesse que, quand il a ouï dire à* QUELQU'UN *que s'il pouvoit il tueroit ledit duc de Guise jusques dans son camp,* IL NE L'EN A DÉTOURNÉ. » Et quant aux vingt écus, « il reconnoit être vrai qu'à son dernier retour à Orléans, environ la fin de janvier dernier, après que le seigneur de Feuquières lui eut dire qu'il avoit connu le dit Poltrot pour homme de service, il délibéra l'employer à sçavoir nouvelles du camp des susdits ennemis, et par cet effet lui fit délivrer vingt écus, sans lui tenir autre langage ni propos et sans jamais lui faire mention de tuer ou de ne pas tuer ledit seigneur de Guise. »

Il était, en effet, assez inutile de tenir « d'autres propos » à un homme qui se vantait de tuer le duc de Guise dans son camp, lorsqu'il l'envoyait dans ce camp même en qualité d'espion. Il reconnut de même lui avoir encore donné de l'argent à d'autres reprises. Il avoua se souvenir que Poltrot s'avança un jour jusqu'à dire qu'il serait aisé de tuer le duc de Guise; mais il soutint que lui, Coligny, n'insista pas sur cet article. Enfin, il se borna à nier purement et simplement toutes les autres dépositions de Poltrot (1).

L'opinion de Dargaud est assez curieuse à mentionner; elle constitue un quasi-aveu.

(1) *Gaspard de Coligny*, par le prince Eugène de Caraman-Chimay.

« Sa part, la voici, dit-il :

» Il ne doutait pas que le duc de Guise n'eût ourdi un complot contre sa vie, et, dans cette persuasion, il ne se croyait plus obligé de sauver celui qui voulait le perdre. Sous l'obsession de ses ressentiments, il entendit, sans le réprimander, Poltrot déclarer qu'il immolerait le duc de Guise dès que l'occasion serait favorable. Peut-être Coligny pensa-t-il que c'étaient paroles en l'air et forfanterie de soldat. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il demeura muet. Voilà sa faute. Cette faute, c'est son silence. Il n'encouragea pas le crime, mais il ne le découragea pas non plus. *C'est une tache dans la renommée de Coligny.* »

La reine et le Parlement esquivèrent la confrontation exigée par Coligny. Poltrot était écartelé depuis le 18 mars, lorsqu'après l'édit de paix, l'amiral rentra, comme dans une haute retraite, sous les arceaux de son manoir de Châtillon. Il apprit bientôt que les partisans des Guises et les catholiques ne le tenaient point pour justifié. Loin de là, ils l'accusaient plus que jamais, l'appelant assassin et banquier d'assassin. Coligny reprit la plume et écrivit un second mémoire, dans lequel il avouait que le duc de Guise « était l'homme de toute l'armée qu'il avait cherché le plus le jour de la bataille dernière... que s'il eût pu braquer un canon contre lui, il l'eût fait; qu'il eût semblablement commandé à dix mille arquebusiers, s'il les eût à son commandement, de lui tirer entre tous les autres, fût-ce en campagne, au-dessus d'une muraille ou derrière une haie. Bref, qu'il n'eût épargné aucun moyen de ceux que le droit des armes permet en temps d'hostilité pour se défaire d'un si grand ennemi que celui-là lui était, et à tant d'autres bons sujets du roi.... »

Les Guises voulurent dès l'abord intenter une action judiciaire contre l'amiral. Il y avait un arrêt du Conseil interdisant aux deux maisons de Guise et de Châtillon de rien entreprendre l'une contre l'autre, et même de faire aucune démarche en justice jusqu'à de nouveaux ordres du roi; mais ces retards, prolongés par la politique de

Catherine, qui aimait à user par le temps les situations difficiles, devaient avoir une fin.

Tous les membres, tous les amis de la maison de Guise s'étaient assemblés dans le dessein de donner plus de poids à une démarche par laquelle ils se promettaient de confondre ou du moins d'embarrasser gravement leurs ennemis. Ils se rendirent, en grands habits de deuil, le 26 septembre, et se présentant en cortège au roi Charles IX, ils lui soumirent une requête signée de tous les princes et princesses présents. Il y est demandé au monarque « d'administrer justice et de permettre aux suppliants de faire poursuytte dès maintenant aux lieux et juges qu'il appartiendra du meurtre proditoire et inhumain de François de Lorraine.... » Le roi, les larmes aux yeux, et, faisant relever les suppliants : « Il me semble avoir ouy dire, leur répond-il aussitôt, que Dieu faisoit régner les roys par la justice : c'est pour quoy je vous ai ci-devant dict, ma cousine, que je vous la ferois faire quand vous m'en requériez. Le cas me semble si malheureux faict à ung prince tant recommandé de ses services et qui tenoit le lieu en l'armée que j'avois lorsqu'il fut ainsi malheureusement tué que moi-même le poursuiverois : pour ce veulx-je qu'elle soit ouverte et faicte si bonne que Dieu et le monde en demeurent satisfaicts et que ma conscience en soit deschargée (1). »

Les suppliants se rendent alors chez la reine « pour lui faire une simple visite, sans lui parler d'autre chose; » et le même jour, par ordre de Charles IX, on appose au bas de la requête le décret suivant, rendu en conseil privé : « Le Roy a permis et permet poursuyvre justice pour le faict mentionné en la présente requeste pardevant les juges des pairs de France, lieutenans généraulx de Sa Majesté, où la cognoissance de lacdite cause en appartient. » D'après cette réponse, « contenant l'ouverture de justice et renvoy de la cause au Parlement de Paris ainsi qu'il estoit acquis, et qu'il sembloit raisonnable, vu l'importance du faict et la qualité de la

(1) *Mémoires de Condé*, édit. in-4°, t. IV, p. 668.

personne de feu monseigneur le duc de Guyse, » l'avocat Versoris, auteur d'un assez long plaidoyer (1) pour les deux duchesses douairières, présenta, le 30 du même mois, en plein Parlement, au nom de toute la famille, une demande tendant à ce qu'il fût informé contre les complices de la mort de François de Lorraine; et cette cour, « ouvrant justice, » députa deux conseillers pour instruire le procès. Mais, quoique les termes des premières requêtes fussent purement généraux, sans désignation de personnes sur qui portassent les soupçons, l'amiral ne voulut pas paraître s'y méprendre. Les divers parlements lui semblaient contraires à sa cause, suspects d'association et de ligue avec le duc de Guise : il lui importait d'empêcher, en particulier, tout commencement d'action devant celui de Paris, naguère assez récalcitrant au sujet de l'édit de pacification et même de celui de majorité du roi. Coligny s'empressa donc efficacement de lui faire signifier, ainsi qu'aux commissaires, à ce qu'ils n'en « prétendissent ignorance, » l'évocation de toutes les causes concernant ses frères et lui, à la propre personne et au grand conseil du roi. D'une autre part, il suppliait instamment Charles IX de maintenir cette évocation, précédemment accordée pendant le voyage du roi en Normandie, et il persuadait, avec peu d'efforts, à Catherine qu'agir autrement ce serait donner le signal « d'esclandres qu'on ne sauroit aisément réparer... de plaintes et quérimonies » qui ne tarderaient pas à se traduire de nouveau en guerre civile.

Jouissant à peine encore des premiers fruits d'une pacification laborieuse, la reine mère appréhendait de se plonger dans des embarras plus terribles que les précédents, et elle ne prêtait qu'à regret une oreille artificieuse aux réclamations multipliées de la duchesse de Guise. A Chantilly, le 27 octobre, cette dernière princesse demandait, sans toutefois se départir de la juridiction du Parlement de Paris, que la connaissance de sa cause fût du moins attribuée à l'un de ceux de Toulouse, Bordeaux, Rouen ou Dijon. Elle déclarait aussi ne prendre à partie

(1) Mss. Dupuy, v. 500.

ni l'amiral, ni personne jusqu'à ce que le roi eût donné des juges et qu'elle sût qu'il se trouvait coupable.

Ces termes posés, l'amiral (24 novembre) cesse de faire des objections; et le lendemain, le roi ordonne de passer outre au jugement. Le Parlement de Paris, toutefois, lorsqu'il voit la duchesse solliciter justice, non seulement contre tous en général, mais spécialement contre Coligny, réveille, le 3 décembre, la difficulté produite par la précédente évocation. Anne d'Este s'adresse itérativement, le 8, au roi et à la reine, pour leur demander cette fois d'enjoindre qu'il soit passé outre aux poursuites, même envers Coligny, qui, à son tour, le 18, réclame de nouveau, quant à ce qui lui est personnel dans la cause, le bénéfice de l'évocation au roi. La duchesse insiste encore, mais vainement; Catherine de Médicis s'applaudit, comme d'un chef-d'œuvre, de l'inextricable complication par l'effet de laquelle, en dépit des persévérantes démarches des princes de la maison de Guise, se montrant même au Louvre avec un cortège menaçant, l'affaire ne peut être entamée faute de juges non suspects aux yeux des deux partis également. La reine mère en est si bien venue à ses fins que, sur une nouvelle supplique présentée, le 4 janvier 1564, par la duchesse de Guise, persistant d'ailleurs en toutes ses requêtes précédentes, Charles IX, le lendemain, déclare se réserver personnellement la connaissance du procès, en fixant cependant, vu son jeune âge, un délai de trois ans pour y donner suite.

Afin d'appuyer ses propres objections, Coligny, contrevenant à la défense royale qui le concernait aussi bien que les Guises, et qui fixait à leurs cortèges respectifs un maximum de quarante personnes, était arrivé, le 20 novembre, à Paris, avec une escorte de cinq ou six cents gentilshommes, dans une attitude capable d'intimider la cour. Les Guises, jugeant opportun d'éviter en ce moment une collision, se sont d'abord retirés et, pour ainsi dire, retranchés dans leur hôtel. Le duc d'Aumale, le marquis d'Elbœuf et leurs neveux persistent à n'en point sortir; la duchesse et le cardinal de Guise

seuls se rendent quelquefois au Louvre pour ne pas paraître prendre la fuite devant leurs adversaires, mais « ils n'y font jamais un long séjour. » Anne d'Este subit même, de la part de sa mère, la duchesse de Ferrare, confidente et protectrice des réformés, l'instante recommandation de « perdre la mauvaise opinion qu'elle a d'un chevalier si important et de bien comme l'amiral. »

M. de Caraman résume très clairement le récit un peu long de M. de Bouillé, et prend parti contre Coligny, dont il ne met pas en doute la culpabilité, bien qu'il lui cherche des circonstances atténuantes.

« Les Guises, dit-il, voulaient que les coupables fussent traduits devant le Parlement. C'était là justement ce que l'amiral redoutait davantage, et il demandait que la cause fût évoquée au conseil du roi : « Rien, disait Anne d'Este, ne serait plus inique que de bailler, à un accusé d'un tel crime, juges par lui demandés et poursuivis. »

L'amiral répondit à la demande des Guises par sa troisième « apologie. » Ce qui est fort curieux dans ce document, c'est que l'amiral, si grand défenseur du droit de la nation, toujours si prêt à en appeler aux assemblées, aux États Généraux contre les abus du pouvoir, soutient ici, dans l'intérêt de sa cause, une thèse singulièrement différente. « Quoi que Madame de Guise puisse supposer par ses requestes, dit-il au roi, la justice, administration et distribution d'icelle, est en vostre main — non liée, ni obligée à Cour de Parlement ou autre — pour, soit de volonté, soit par justice, la raison et nécessité le requérant, le commettre à qui bon semblera; comme vous et vos prédécesseurs avez fait en plusieurs cas et exemples. » Il terminait son apologie par les accusations les plus violentes contre le feu duc de Guise, auquel il reprochait, entre autres choses, d'avoir pris les armes sans l'aveu du roi.

« M. l'amiral de Chastillon ne se fust sauvé du meurtre de M. de Guise, s'il eust été subjet des Suisses. » Voilà ce que pense M. Gaspard de Tavannes de la demande d'évocation au Conseil. La cour, fort embarrassée, ne répondait rien aux requêtes, et se bornait à s'efforcer

d'empêcher des collisions sanglantes, en réglant le nombre des gentilshommes que les chefs des deux partis pouvaient avoir avec eux. On ne tenait guère compte de ces ordonnances, et la haine et la rivalité augmentaient toujours. « La haine de ceux de Guise contre l'Admiral demeuroit tousjours en leurs cœurs, et ne se pouvoit trouver aucun moyen de les contenter. » C'est alors que Catherine de Médicis écrivait à la duchesse de Savoie, sa belle-sœur : « Madame de Guise a demandé que le roy, mon fils et moy jugions seuls, comme verrez par ce que je vous envoye, et le roy mon fils, de son propre mouvement, sans que personne luy en dist ryen, a donné l'arrest tel que verrez, si bien que tout son Conseil a dist que Dieu le faisoit parler et se sont arrêtés à ce qu'il en a ordonné, comme au jugement de Salomon. Dieu le fist parler aussi en celui-ci, car, sans cet arrest, je pense que vous nous eussiez veu encore aux armes et par ceci tout est suspendu, au contentement des deux partis, et nous n'avons plus rien qui nous arreste que les Anglois (1). »

Le 4 janvier 1564, les ducs de Guise et d'Aumale partirent pour le château de Joinville, où venait de se rendre le cardinal de Lorraine, de retour du concile de Trente, après avoir signé, sur l'ordre du roi, conjointement avec Coligny et ses deux frères, une promesse de ne rien faire, entreprendre ni dire les uns contre les autres. De son côté, Coligny se retira à Châtillon-sur-Loing.

« Il y eut cependant une reprise d'hostilité, dit M. de La Ferrière. Au mois de février, la querelle entre les maisons de Guise et de Châtillon se reprit; le roi fit venir à Meaux Mme de Guise, le cardinal de Lorraine et l'amiral, leur témoignant le singulier désir qu'il avait, pour plusieurs grandes raisons, d'y mettre une bonne fin. Le cardinal et la veuve du duc demandèrent délai pour production de pièces qui ne devaient être vues que de Sa Majesté; depuis, la duchesse demanda à poursuivre devant le Parlement et à y présenter les pièces soumises au roi, à quoi il se refusa, et fit assembler les

(1) *Archives de Turin.* (Autographe.)

princes de son sang, les chevaliers de l'ordre, les conseillers de son Conseil pour juger l'affaire avec l'assistance de la reine, sa mère. De part et d'autre, on s'en remit à son jugement ; et l'amiral ayant affirmé de nouveau, comme devant Dieu, qu'il n'avait fait, ni fait faire, ni approuvé ledit homicide, le roi le déclara innocent (1). »

Au retour de Bayonne, une assemblée fut réunie à Moulins, pour trancher tous ces différends. Un arrêt royal déclarait, le 29 janvier 1566, « le dit sieur de Châtillon, amiral de France, purgé, déchargé et innocent du fait du dit homicide et des charges que l'on lui a voulu ou pourrait ci-après pour ce regard imputer :

« En a imposé et impose silence perpétuel à son Procureur général et à tous autres. Fait prohibition et défense, tant aux dites parties qu'à tous autres, d'en faire ci-après aucune recherche et poursuites, ores ne pour l'avenir, soit par voie de justice ou autrement ; et à tous juges d'en prendre aucune cour ou connaissance. »

Alors eut lieu la réconciliation, ou plutôt le semblant de réconciliation, entre les maisons de Guise et de Châtillon.

Quoi qu'il en soit des apologies diverses de Coligny et de ses complices, et malgré l'arrêt de Moulins, rendu sous l'influence de graves perturbations politiques et dictées par la raison d'État, nous n'en persistons pas moins à affirmer que l'amiral de Coligny est coupable du meurtre de François de Guise.

Tout l'accuse, même sa triple et maladroite plaidoirie, même la sentence arrachée à la faiblesse du roi et de la reine mère. Sans doute, il n'a pas ordonné à Poltrot de Méré d'assassiner son ennemi, mais il lui a fourni les moyens d'accomplir son crime, il lui a donné de l'argent, des armes, un cheval. Il a dit, devant lui et devant d'autres, qu'il ne désirait rien au monde que de voir disparaître le chef des armées catholiques, et que celui qui le tuerait rendrait à la cause de la Réforme le plus

(1) Record office : *State Papers France*, vol. XLIII.

important service. Il a recueilli les fruits de cette lâche embuscade, comme il a lâchement abandonné le traître fanatique auquel il désignait une proie, sans lui inspirer en même temps la salutaire terreur de l'échafaud.

Coligny, fauteur de rébellion, pactisant avec l'étranger, vendant aux Anglais des villes françaises, allié aux ennemis séculaires de sa patrie, rebelle à son roi et à la loi, Coligny est de plus un ami faux et ingrat, un gentilhomme parjure, un chevalier félon envers les règles de la chevalerie, un conspirateur hypocrite, et nous venons de démontrer, une fois de plus, qu'il est coupable d'homicide prémédité, atrocement préparé dans l'ombre, puis nié avec une audace sans pareille, un courage misérable, parce que la justice, un moment soumise à la raison d'État, supérieure, s'est contentée d'une seule tête pour payer le forfait !

LES DERNIERS JOURS DE COLIGNY

Au Marquis

DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE

LES

DERNIERS JOURS DE COLIGNY

I

Avant d'exposer dans ses causes, dans ses faits et dans ses conséquences le coup d'État de la Saint-Barthélemy, qui a servi de texte à tant de déclamations passionnées, il est utile de tracer à larges traits la physionomie des principaux acteurs de ce grand drame, et de montrer ensuite, par l'enchaînement des faits, que cet acte, répréhensible assurément si on le considère au point de vue de nos idées actuelles, fut rendu nécessaire par ceux-là mêmes qui devaient en être les victimes. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie de l'œuvre sanguinaire de Catherine de Médicis : il est évident que le massacre de la Saint-Barthélemy fut un *crime*, de même que ce fut une *faute*, et nous nous associons au blâme que les politiques modernes déversent sur cet acte d'une politique barbare.

Le seizième siècle s'était repu d'horreurs et de terreurs. Chacun de ses jours est marqué par une bataille, pour ainsi dire. C'est le siècle des grands conquérants et des combats héroïques, le siècle où Charles-Quint joue les destinées du monde, comme si les hommes n'étaient,

pour sa souveraine puissance, que les pions d'un échiquier. En Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Suisse, en Espagne, en France, partout enfin les guerres de religion, toujours provoquées par les hérétiques novateurs, avaient fait couler des torrents de sang. Les royaumes, les provinces, les villes, les villages, les familles étaient divisés, armés les uns contre les autres, et ces lamentables et sanglantes commotions menaçaient de n'avoir pas de fin.

Toutes les nations de l'Europe étaient lasses des révolutions perpétuelles qui transformaient la France en un champ de carnage, et qui, si elles eussent triomphé, auraient porté le fer et le feu en Espagne, en Italie, dans les États du Nord, en proie, celles-ci comme ceux-là, aux agitations religieuses. Le protestantisme en France devenait l'ennemi public. La France, en Europe, devenait l'ennemie de toutes les monarchies. Pour changer cet ordre de choses, il fallait un cataclysme. Catherine n'eut point l'audace et le courage de le préparer : elle eut seulement la hardiesse d'obéir aux circonstances et de profiter des chances ouvertes par le hasard.

Ce qu'il y a de remarquable dans le seizième siècle, c'est la quantité prodigieuse de chroniqueurs et de *mémorialistes*, qui ont laissé, dans un langage familier, net, précis, le récit de tous les événements de l'époque. Prêtres, soldats, hommes de cour, simples bourgeois tiennent le diaire des faits dont ils sont les témoins. Aussi n'est-il aucun temps si fertile en renseignements et en matériaux historiques de toutes sortes. On peut consulter Tavannes, Condé, Guise, Castelnau, Mergy, Claude Haton, Brantôme, Coligny, La Noue, Fénelon, La Chastre, Rochechouart, Gamon, de Thou, Choisnier, Merle, la reine de Navarre, cent autres encore dont les *Mémoires*, les *Lettres*, les *Journaux* sont arrivés jusqu'à nous et forment toute une bibliothèque.

Mais si les mémoires abondent, les archives regorgent, et le curieux peut étudier à loisir les souverains, les politiques, les grands capitaines, les gens d'église dans les amas de manuscrits, les cartons de correspondances,

entassés un peu partout, et que l'on s'occupe de mettre en ordre et de publier. Les ambassadeurs accrédités à la cour des Valois, les Chantonnay, les Smith, les Middlemore, les Walsingham, les Correr, Michieli, Cavriana, tous ces diplomates d'Espagne, d'Angleterre, de Venise et de Savoie, révèlent jour par jour, dans leurs relations, non seulement le fait, le détail, le simple mot, l'anecdote de la journée, mais encore l'esprit général, les tendances, les opinions variant de la veille au lendemain. Et c'est de cet inépuisable trésor qu'on peut extraire les documents authentiques; c'est là qu'il faut chercher les éléments de la vérité. Et lorsqu'on songe que, dans son énorme volume de la *Diplomatie Vénitienne*, M. Armand Baschet n'a pu aborder qu'un seul côté des questions complexes du seizième siècle, on voit ce qui reste à faire.

Celui des seigneurs catholiques de la cour de France qui attirait le plus l'attention et semblait destiné à jouer le rôle le plus important, était le duc Henri de Guise, dit le *Balafré*. Sans réunir au même degré toutes les vertus de son père, il s'était montré digne de recueillir un si noble héritage; les circonstances même n'avaient pas tardé à lui faire jouer un rôle politique plus important encore. « Dès que l'âge le lui avait permis, il avait mis sa vie et son épée au service de la cause catholique; à dix-neuf ans, il s'était couvert de gloire en défendant Poitiers contre l'armée de Coligny; à vingt-cinq, il avait battu les huguenots à Fismes, au prix d'une blessure reçue au visage, ce qui lui avait valu le surnom de *Balafré*. Son brillant courage, sa bonne mine, son caractère chevaleresque lui avaient, dès l'abord, concilié tous les cœurs. Idole du peuple et des soldats, il eût pu tout entreprendre si le sentiment du devoir et une certaine prudence naturelle ne l'eussent retenu dans les bornes. Ses ennemis, toutefois, l'accusaient de prétendre au trône, et peut-être en effet que, par moments, lorsque la foule applaudissait à ses triomphes et l'enivrait de ses acclamations, il avait peine à se défendre de ces rêves de l'ambition, mais ce n'était là que de vagues et passagères impressions; au fond, un mobile plus noble inspirait sa

conduite. Voué par ses traditions de famille à la défense de la religion catholique, Henri de Guise avait mis la gloire de sa vie à en assurer le triomphe, et il subordonnait tout le reste à un si grand résultat. D'ailleurs, il brillait plus sur le champ de bataille que dans le conseil : bien qu'il ne manquât pas d'habileté politique, son influence sur les affaires était moins considérable qu'il ne semblait au premier abord; il subissait l'entraînement de son propre parti plus qu'il ne lui imprimait la direction, et dans la réalité il en était le représentant plus encore que le chef (1). »

M. de Bouillé (2) trace un éloquent portrait de ce jeune prince : « Séduisant par les belles proportions de sa taille, par la majesté de son visage qu'encadrait une barbe blonde et peu épaisse, par l'aisance et l'agrément de son maintien, par la sérénité constante de son large front surmonté de cheveux blonds et bouclés, par la vivacité et l'attrait de son œil perçant, par une merveilleuse douceur, par une libéralité toujours poussée jusqu'à la profusion, par une affabilité irrésistible, par une éloquence facile, puissante, persuasive, par une adresse incomparable dans tous les exercices du corps, lutte, paume, escrime, natation, ce troisième duc de Guise possédait une âme élevée, inaccessible à la crainte du danger, supérieure au besoin du repos, une constitution propre à supporter les fatigues, à dédaigner le sommeil, une intelligence vive, ardente, généreuse, déjà mûre, nourrie par l'étude particulière de Tacite, un jugement fin, pénétrant, une grande portée de vues, une fécondité prodigieuse de ressources, une rare sagacité dans l'appréciation des caractères, des volontés de chacun, dans l'observation des moments favorables pour agir, une étonnante rapidité de décision, une extrême aptitude au maniement des affaires. Mais ces magnifiques qualités, relevées peut-être en apparence, étaient plutôt altérées au fond par une insatiable avidité de gloire, d'autorité, par des pensées trop vastes, plus susceptibles de s'exalter dans le présent

(1) De Chalembert : *Histoire de la Ligue*, t. Ier.

(2) René de Bouillé : *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 302.

que capables de prévoir judicieusement l'avenir. Enfin l'ambition dominait trop aveuglément Henri de Lorraine, dont les richesses allaient être employées, comme instruments serviles, aux desseins qu'elle lui inspirerait. L'opinion générale le réputa même « le plus grand usurier du » royaume, parce qu'il n'y avait personne qui ne lui » dût, et que son argent lui acquérait tous les cœurs. »

Aussi, lorsqu'un jour le roi demanda :

« Mais que fait donc le duc de Guise pour enchanter tout le monde?

» — Sire, répondit un courtisan éclairé et franc dans son langage, il fait du bien à un chacun; où ses bienfaits ne vont pas directement, ils y arrivent par réflexion; quand il n'a pas d'occasion d'obliger par des effets, il oblige par des paroles; il n'est point de feste qu'il ne célèbre, point de baptême où il ne soit parrain, point d'enterrement où il n'aille; il est civil, humain, libéral; il caresse tout le monde, ne parle mal de personne; en un mot, il a l'éclat et l'autorité de roy. »

L'adversaire acharné du jeune duc de Guise sur lequel il reportait toute sa haine, haine farouche et inextinguible qu'il avait vouée au père, était Coligny. Nous savons ce qu'était l'amiral; disons seulement comment le jugeait l'ambassadeur de Venise peu de mois avant sa mort :

« Dans ces guerres, nul ne s'est fait remarquer et nommer autant que l'amiral. N'est-il pas étonnant que, dans ses destins, il n'ait accompli aucune action de grand mérite pendant qu'il était au service du roi, tandis que, dans les guerres menées contre le roi, il s'est acquis l'estime et la crainte à un degré tel, qu'un simple gentilhomme comme il est, avec peu de ressources, ait soutenu une guerre de cette durée et de cette importance, non seulement contre son puissant souverain, mais encore malgré les secours que Sa Majesté recevait du roi d'Espagne et de tant de souverains d'Italie et de quelques princes d'Allemagne. Je m'étonne d'autant plus qu'ayant perdu tant de batailles, il ait conservé cette réputation auprès de tous et qu'il inspire ce respect même chez les reîtres et les lansquenets, qui, bien que créditeurs de

nombreuses soldes et après la perte de nombreux combats où ils avaient perdu leur butin, jamais ne se sont révoltés. C'est au point qu'on peut dire que si, par la manière dont il tint en respect les nations étrangères, Annibal a mérité une aussi grande gloire auprès des anciens, l'amiral en mérite une d'autant plus grande qu'Annibal y eut moins de peine, parce que partout il était victorieux, au contraire de l'amiral dont la cause était toujours vaincue (1). »

Ses ennemis le tenaient pour très grand homme. Si le parti protestant fut fort et considéré, assurément il le devait beaucoup à ce chef. L'historien Ranke, si ferme dans ses jugements, a fait de Coligny l'éloge que peut envier un homme de valeur : « La considération dont il jouissait ne reposait pas sur l'enthousiasme des triomphes, mais sur le besoin qu'on avait de lui. Un jour, il tomba malade, et les fautes qui furent commises firent sentir tout ce qu'il valait. »

Mais la plus haute et la plus belle figure de cette cour des derniers Valois est celle de Catherine de Médicis. Des éloges de courtisan ou des condamnations fanatiques, les pages de Brantôme, l'homme de cour achevé, ou les pages de Henri Estienne, le huguenot immodéré, « des flatteries impudentes ou des médisances affectées », voilà ce que nous ont laissé sur Catherine de Médicis les livres écrits par ses contemporains, dit M. Armand Baschet. Il faut aller à d'autres sources, contemporaines aussi, pour découvrir la vraie Catherine, la vraie *reine mère*, qui a tenu pendant tant d'années dans ses mains le jeu de la politique de la France, en un temps où les passions ennemies, sous couvert et manteau de religion, ont abreuvé d'amertume et rempli de sinistres le plus beau des royaumes. Vous voulez connaître la reine mère, la voir et l'entendre? Interrogez les diplomates qui l'ont connue, qui l'ont vue et qui l'ont entendue presque chaque jour; ils étaient aux abords de son trône, ils avaient accès à son cabinet; leur devoir était d'être aux

(1) Alvise Contarini : *Relazione della Corte di Francia*, lue en février 1572. Raccolta Alberi, t. XI de la collection, IV de la 1re série, p. 239.

écoutes de son conseil, de surprendre le secret de ses luttes, d'en définir les moyens. Interrogez ceux qui, avec autant de sang-froid que d'impartialité, ces conditions d'un jugement sain et droit, ont attaché des regards aussi attentifs que pénétrants sur le flux et le reflux des vicissitudes du royaume sous un tel règne. Les Vénitiens ont excellé à peindre Catherine et à soulever le voile de ses intentions et de ses procédés; ils ont connu son âme et son esprit.

Jean Correr écrivait en 1569 :

« Cette reine tient du caractère de ses ancêtres; elle désire en conséquence laisser mémoire d'elle après sa mort par des édifices, des bibliothèques et des collections d'antiquités. Elle a commencé de tout cela et a dû laisser tout de côté pour s'occuper d'autre chose; elle se montre princesse affable, courtoise, aimable avec chacun, et fait profession de ne laisser personne la quitter sans être satisfait, ce qu'elle fait au moins avec des paroles, dont elle est très libérale. Elle est assidue aux affaires, au grand étonnement de chacun; car il ne se fait ni ne se traite rien, si peu important que ce soit, sans son intervention. Elle ne mange ni ne boit, ou dort à peine, sans avoir quelqu'un qui lui bourdonne aux oreilles; elle court çà et là dans les armées, faisant ce que devraient faire les hommes, sans aucun ménagement de sa vie. Avec tout cela, elle n'est aimée de personne dans ce royaume, ou, si elle l'est, c'est de peu. Les huguenots disent qu'elle les amusait par de belles paroles et de feintes caresses, puis s'entendait de l'autre côté avec le roi catholique et machinait leur destruction; les catholiques, au contraire, disent que si elle n'avait pas favorisé les réformés, ils n'auraient pu faire ce qu'ils ont fait. De plus, au temps actuel en France, chacun est plein de présomption et demande hardiment tout ce qu'il s'imagine. Si l'on est refusé on s'en prend à la reine; car, étant étrangère, il leur semble que, donnât-elle tout, elle ne donnerait rien du sien. On lui a toujours attribué aussi les résolutions prises pour la paix ou la guerre, dont on a été mécontent, comme si elle gouvernait par

elle-même absolument, sans prendre l'avis et le conseil d'autres personnes. Je ne dirai pas que la reine soit une sibylle, qu'elle ne puisse se tromper, et que Sa Majesté ne se confie trop quelquefois à elle-même; mais je dirai que je ne sais quel prince, le plus sage même et le plus expérimenté, n'eût été fort empêché en se voyant sur le dos une guerre au milieu de laquelle il lui eût été difficile de distinguer ses amis de ses ennemis; en outre, qu'aurait-il fait si, voulant prendre des mesures, il eût été contraint d'employer pour l'action et le conseil ceux qui l'entouraient, avec la connaissance que tous étaient intéressés et partie d'entre eux peu fidèles. Je répète que j'ignore quel prince, malgré la plus grande prudence, ne se serait fourvoyé au milieu de tant d'obstacles, à plus forte raison une femme étrangère, sans personne à qui se fier, assaillie de craintes et n'entendant jamais un mot de vérité. Quant à moi, j'ai été étonné qu'elle ne se soit pas perdue et ne se trouve pas livrée entièrement à l'un des deux partis, ce qui aurait été la ruine totale de ce royaume. Or elle a conservé néanmoins ce peu de majesté royale qu'on aperçoit encore dans cette cour; aussi je me suis plutôt apitoyé sur elle que je ne l'ai accusée. Je lui ai déclaré à elle-même dans l'occasion, et Sa Majesté, en pesant avec moi les difficultés dans lesquelles elle se trouvait, m'a confirmé dans cette manière de voir, et elle m'en a fait souvenir plus d'une fois depuis. Je sais qu'on l'a vue pleurer plus d'une fois dans son cabinet; puis, faisant effort sur elle-même et s'essuyant les yeux, elle se montrait le visage riant dans les lieux publics, afin de ne point alarmer ceux qui jugeaient de l'état des choses d'après l'expression de sa figure. Elle se remettait ensuite aux affaires, et, ne pouvant agir à sa guise, elle s'accommodait partie à la volonté de celui-ci, partie à celle de celui-là; elle faisait ainsi de ces emplâtres qui ont fait parler d'elle dans le monde entier peu favorablement en son honneur (1). »

C'est dans les petits détails noyés dans la masse des dépêches qu'il faut chercher les traces de Catherine.

(1) *Relations*, etc., II, 154.

M. Armand Baschet la juge avec l'enthousiasme d'un vrai politique :

« Lisez ses dépêches, vous reconnaîtrez comme étaient bien proches de leur entier développement les défauts et les qualités des procédés politiques de cette femme d'État. Elle a presque toujours voulu recourir dans une mesure égale à la fermeté et à la dextérité, croyant aussi toujours pouvoir adoucir la rigueur des moyens de l'un par la finesse des moyens de l'autre. Elle s'est toujours trompée. Sa conduite à l'égard des partis repose sur deux mobiles : châtier, puis négocier, dissimuler ou temporiser. Un Vénitien a dit qu'en elle le fameux *temporiseur* Fabius, ce grand Romain, eût bien reconnu sa fille dans cette femme d'Étrurie. Ses coups sont médités : elle prévoit, avant de les porter, le mode par lequel elle devra les atténuer. Nul être au monde ne portait plus loin la qualité diplomatique : elle est le plus remarquable négociateur politique dont l'histoire puisse parler. Il faut regretter qu'elle ait été le moteur du pouvoir au lieu de n'en être que l'instrument. Gouvernement, elle se trompe; agent de gouvernement, elle est supérieure.

» Dans les actes d'audace qu'elle dicte et inspire, elle feint de n'être que témoin. Combien est-elle plus hardie, plus entreprenante, plus actrice, plus personnelle, combien laisse-t-elle voir toute la force du moi dans les négociations ! Alors elle ne veut personne, aucun ministre; elle sait ce qu'elle peut. Faut-il écrire, marcher, courir par tous les chemins, choisir, loin des grands centres qui pourraient inquiéter l'homme de parti, un lieu quelconque, dans une province lointaine : elle y va, elle y paraît, elle entreprend, et souvent elle réussit. Elle n'a jamais désespéré d'elle-même. »

II

L'ordonnance de Moulins, rendue en janvier 1566, et qui réconciliait les Guise et les Châtillon, avait été publiée malgré une violente altercation entre le cardinal de Lorraine et le chancelier de l'Hôpital ; elle résumait en un corps de quatre-vingt-six articles les réformes que le chancelier apportait aux lois, et elle est demeurée la base de la législation française jusqu'à la Révolution.

Après la double réconciliation de Moulins, la cour rentra à Paris, mais on s'aperçut bien vite que la paix intérieure n'existait pas ; c'étaient chaque jour de nouvelles collisions.

Coligny et les autres chefs des réformés de France, mécontents des modifications apportées à l'édit d'Amboise et de l'attitude que semblait prendre Catherine de Médicis, inquiets du sort réservé à leurs coreligionnaires des Pays-Bas, voulurent à tout prix les soutenir, et proposèrent au roi d'aider les Pays-Bas à se séparer de la monarchie espagnole. La proposition, insidieuse à quelques égards, flattait les sentiments et les souvenirs populaires, les passions des hommes de guerre, et pouvait séduire les politiques qui pensaient que la France ne devait pas demeurer spectatrice indifférente d'événements aussi rapprochés. Charles IX leva les gens de pied fran-

çais, des lansquenets et six mille Suisses pour se fortifier et se tenir prêt à tout hasard, mais il resta fidèle à l'alliance espagnole, et refusa nettement l'offre que faisaient Condé et Coligny de convoquer les gentilshommes de la religion.

L'amiral fit, à cette même époque, demander par les princes allemands, au roi de France, la liberté absolue de culte et de conscience : le roi se borna à répondre que les princes allemands n'avaient pas plus à se mêler des affaires de son royaume qu'il ne se mêlait lui-même des affaires de leurs États. Coligny n'en fatiguait pas moins la cour de ses remontrances et de ses prétentions. Il parlait sans cesse d'armer la noblesse calviniste et de marcher contre le duc d'Albe. Charles IX finit par lui dire qu'après avoir été soufferts par les catholiques, les calvinistes demandaient maintenant à être leurs égaux, en attendant qu'ils fussent en force pour chasser les catholiques du royaume.

En effet, les principaux seigneurs de la religion tenaient des conciliabules à Valéry-en-Caux, chez le prince de Condé, et à Châtillon, chez Coligny. Ils se décidèrent à une agression et préparèrent une prise d'armes dans le plus grand secret. Les protestants résolurent d'enlever le roi qui se trouvait à Monceaux, de s'emparer du cardinal de Lorraine et de lever une armée.

On devait se saisir du roi, le déclarer déchu du trône et mettre à sa place le prince de Condé, dit M. Louis Audiat dans son remarquable livre sur Bernard Palissy. La duchesse de Ferrare, Renée de France, écrivait, en mars 1564, à Calvin, une lettre confidentielle qui prouve les projets de révolution dynastique dont Blaise de Montluc accusait les réformés gascons avant 1562; elle y parle de ces prédicants sanguinaires qui criaient qu'il fallait « exterminer un pupille... jusqu'à exhorter les simples femmelettes à dire qu'elles voudraient, de leurs mains, tuer ou étrangler » ces ennemis de l'Évangile. Il y aurait même eu un monument de ces desseins révolutionnaires : c'est un écu d'or à l'écusson de France, à l'effigie du prince de Condé, avec cette légende : *Ludo-*

vicus XIII, Dei gratia Francorum rex primus christianus.

Avertie de ce projet au moment où les conspirateurs arrivaient déjà, par toutes les routes, à Châtillon, chez Coligny, Catherine de Médicis emmena le roi à Meaux, et forma une armée de quelques régiments, des Suisses et des gentilshommes de la maison du roi. Puis les princes lorrains firent brusquement décider la retraite sur Paris; le roi rentra dans sa capitale, et la reine offrit une amnistie si les armes étaient déposées dans les vingt-quatre heures; mais tout effort de conciliation fut inutile, et le 10 novembre avait lieu la bataille de Saint-Denys, que Mgr le duc d'Aumale raconte avec éloquence dans son *Histoire des princes de Condé.* Cette bataille fut suivie, quelques mois après, du traité de Longjumeau, qui remit en vigueur l'édit d'Amboise, sans aucune restriction. Les huguenots levèrent le siège de Chartres, livrèrent au roi Soissons, Auxerre, Orléans, Blois et la Charité; la reine acquitta leurs dettes. Les Châtillon, qui se méfiaient de la cour, ne déposèrent les armes qu'avec répugnance, et les jeunes gens qui entouraient Condé appelèrent en riant cette paix : *boiteuse et malassise,* par illusion au boiteux Gontaut de Biron et au maître des requêtes Malassise, qui l'avaient négociée. Ce jeu de mot ne tarda pas à devenir une triste réalité.

Catherine n'avait signé la paix de Longjumeau que pour désarmer et désunir les protestants. Les deux partis n'avaient posé les armes, avec une égale défiance l'un de l'autre, qu'en songeant déjà au moyen de les reprendre avec avantage. Une tentative de la cour pour arrêter Coligny et Condé ralluma pour la troisième fois la guerre civile. Les calvinistes, qui avaient conservé la Rochelle, en firent le chef-lieu du protestantisme. Ils y furent rejoints par Jeanne d'Albret, veuve du roi de Navarre, et par son fils, le prince de Béarn. Le duc de Deux-Ponts et le prince d'Orange leur avaient amené de nombreux secours de l'Allemagne. Élisabeth leur fit à son tour parvenir de l'or, des canons et des munitions de guerre. Ainsi soutenus par l'Allemagne, l'Angleterre

et la Navarre, les huguenots envahirent l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou (1).

Dans les premiers jours de janvier, les chefs protestants envoyèrent M. de Vezins en Allemagne, et, comme il devait passer par Londres, le prince de Condé écrivit à Élisabeth pour lui rendre compte des progrès de leurs armes. Coligny remettait aussi à Vezins une lettre pour Élisabeth (2), dans laquelle il s'exprimait en ces termes :

« Je n'ay voulu faillir avecques ceste bonne occasion à faire ce mot de lettres à Vostre Majesté *pour la supplier très humblement* de vouloir avecques sa puissance considérer l'estat calamiteux de ce temps et y apporter les remèdes tels qu'il a pleu à Dieu luy donner, et, pour ce qu'elle pourra estre informée de ce qui se présente par le sieur de Vezins, je ne l'ennuieray point d'une plus longue lettre, etc. »

Le même jour, Coligny, Condé et Henri de Navarre pressaient le duc de Deux-Ponts de hâter sa marche et de venir droit à la Loire. C'est le prince de Condé qui signait la lettre; mais l'intrigant Coligny, qui ne voulait se compromettre qu'à demi, signait aussi, sur l'exprès commandement, disait-il, de *Messeigneurs les princes.*

« Monsieur mon cousin, nous vous avons prié par plusieurs lettres et despesches, écrivait Condé, vous en venir droict à la rivière de Loire pour favoriser nostre passage, et parce que nous sommes advertis que nos ennemis, *sous prétexte de quelque propos de paix*, taschent d'empescher ou retarder le secours qu'il vous plaist nous donner, nous avons bien voulu vous faire ceste recharge pour vous prier croire qu'il n'y a moyen d'acquérir seureté et repos que par une bonne, advantageuse victoire; laquelle nos ennemis congnoissent bien ne pouvoir empescher, si Dieu nous fait la grâce d'estre unis et joints ensemble; à ceste cause, nous vous prions encore un coup vous approcher de la rivière de Loire, en tant de diligence, où ne fauldrons vous aller trouver. »

(1) L'abbé Mury : *Histoire de France.*

(2) *Record office, State papers,* France.

De concert avec Condé et le roi de Navarre, Coligny écrivait encore au prince d'Orange :

« Nous avons entendu que on a commencé vous tenir propos de paix et d'aultant que nous sçavons au vray que c'est un moyen par lequel nos ennemis veulent empescher ou retarder le secours qu'il vous plaist nous donner, nous vous prions ne vous arrester à ces beaux langages que le cardinal de Lorraine et ses adhérens font mettre en avant pour vous tromper et circumvenir, et vous acheminer le plus diligemment qu'il vous sera possible au passaige de la rivière de Loire, où estant nous aurons moyen de nous joindre avec vous pour nous rendre maistre de nos ennemis, et nous leur baillerons telle loy que nous vouldrons et que nous congnoissons estre nécessaire pour vivre cy-après en seureté et repos de conscience, vous priant croire qu'il n'y a aucun moyen d'y pourvoir que par une bonne et advantageuse victoire, et après ce que nous aurons réduit nos ennemis à tel point et extrémité qu'ils puissent toucher au doigt qu'il n'y a moyen de nous pouvoir résister, ce qu'ils sentiront et recognoistront tous en brief et aussitost que nous nous serons joints tous ensemble. »

La bataille que les princes protestants désiraient si ardemment eut lieu, en effet, à Jarnac ; mais le résultat n'en fut point aussi « advantageux » qu'ils s'en étaient flattés, et le prince de Condé, ce Bourbon qui continuait les trahisons du fameux connétable son aïeul, y trouva une fin digne d'un prince rebelle.

Coligny rallia les restes de l'armée calviniste, dont le Béarnais fut proclamé généralissime. Les affaires des huguenots se rétablirent en peu de temps. Le vainqueur de Jarnac échoua dans les trois sièges de Cognac, d'Angoulême et de Saint-Jean-d'Angély ; treize mille Allemands parcoururent et pillèrent la France de l'est à l'ouest, sans rencontrer d'obstacles. Ils avaient à leur tête le célèbre Guillaume de Nassau, dont les descendants devaient un jour occuper le trône d'Angleterre. A l'arrivée de ces troupes, Coligny reprit l'offensive, et il alla investir Poitiers, défendu par le comte de Lude

et Henri de Guise, dont la résistance força l'amiral à la retraite. En même temps les catholiques reprirent la Charité.

Dans le Béarn et partout où passaient les protestants, ce n'étaient que pillages, incendies, massacres abominables, tellement que la cour s'épouvanta de ces horreurs et que le Parlement condamna à mort l'amiral de Coligny, comme félon, rebelle et criminel de lèse-majesté ; sa tête fut mise au prix de 50,000 écus d'or. Montgommery et le vidame de Chartres furent frappés d'un arrêt semblable, l'un pour ses cruautés dans le Béarn, l'autre pour les intrigues auxquelles il s'était livré en Angleterre, à l'effet d'obtenir des secours. L'effigie des trois condamnés fut exposée en place de Grève; l'arrêt fut publié en France et répandu ensuite dans toute l'Europe. La charge d'amiral fut donnée au marquis de Villars. Affaibli par des pertes récentes, Coligny cherchait à éviter un engagement général. Mais les reîtres qui, depuis quelques mois, ne touchaient plus de solde, entraînèrent l'armée au combat, et l'amiral perdit encore la bataille de Montcontour, où il reçut une blessure assez grave; néanmoins, il rassembla les restes de son armée et gagna la Gascogne. Les hostilités continuèrent quelque temps. Les protestants, malgré les défaites, n'étaient point abattus, et la cour se lassait d'une guerre interminable. A force de prudence et d'activité, l'amiral eut bientôt réparé ses pertes. Toutefois, il était las de la guerre civile. Charles IX désirait aussi la paix, et Catherine de Médicis désespérait de triompher par la force d'un général trop habile et d'un parti trop fécond en ressources.

De nouvelles négociations amenèrent la paix de Saint-Germain; les huguenots obtinrent quatre places de sûreté pendant deux ans : la Rochelle, Montauban, Cognac et Chartres. Le traité de Saint-Germain était donc grandement favorable aux protestants, qui acquéraient à chaque nouveau traité plus de force et plus de consistance. Il leur assurait, en effet, toutes les garanties et toutes les sûretés qu'on leur avait refusées à Long-

jumeau. Aussi Montluc peut-il dire en son langage familier : « Nous avions battu et rebattu nos ennemis ; mais nonobstant cela, ils avaient si bon crédit au Conseil du roi, que les édits étaient toujours à leur avantage. Nous gagnions par les armes, mais ils gagnaient par ces diables d'écritures ! »

Aussitôt l'acte de pacification revêtu des formes régulières, Coligny et les princes se rendirent à Langres, où ils se séparèrent de leurs auxiliaires allemands ; puis à la Rochelle, où ils désarmèrent leurs partisans. Mais Coligny y demeurait en observation, surveillait de cette place l'exécution du traité, se plaignant sans vergogne des édits interprétatifs, exprimant ses défiances au sujet des personnages employés par Charles IX et particulièrement du chancelier René de Birague, qui venait de prendre les sceaux. Le roi fit inviter Coligny et la reine de Navarre à venir à sa cour, et lui envoya un ambassadeur de qui les intentions ne pouvaient être suspectes aux réformés : ce fut le maréchal de Cossé, vieil et fidèle ami de Coligny. Il était porteur d'une ordonnance par laquelle le roi autorisait l'amiral à conserver avec lui, à la cour même, cinquante gentilshommes armés (1).

Flatté dans ses désirs de voir un terme mis enfin à la guerre civile et dans son ambition de commander une armée contre des ennemis qui ne devaient plus être des Français, déterminé par l'espoir de profiter de la faveur du roi dans l'intérêt de son parti, l'amiral se décida à quitter la Rochelle. Poussé peut-être, suivant l'expression du brave Pasquier, par ce *merveilleux et épouvantable jugement de Dieu qui court contre nous,* il arriva à Blois (2). En abordant le roi, Coligny mit un genou en terre ; mais Charles IX le releva, et, l'embrassant avec les plus vives démonstrations de bienveillance et d'amitié, il protesta qu'il regardait comme le jour le plus beau de sa vie celui où l'arrivée de l'amiral assurait la paix et la tranquillité du royaume (3).

(1) De Thou : *Histoire universelle*, t. VI, p. 278 et 327.

(2) Pasquier : *Lettre à l'avocat Loysel*, t. II, p. 134.

(3) De Thou, t. VI. — La Popelinière : t. II, f° 21.

Peu de temps après son arrivée, Coligny reçut du trésor royal 100,000 livres, en dédommagement des pertes qu'il avait faites dans les dernières guerres. Téligny, son gendre, partageait avec lui les faveurs du roi, et tout ce qui s'accordait de grâces à la cour, était pour les gentilshommes de la suite de l'amiral. Charles IX répétait souvent qu'il « l'estimoit un des grands hommes de guerre et d'Estat de son temps, et qu'il avoit regret de ne l'avoir pas bien connu (1). »

Coligny allait et venait de la cour à Châtillon; il vint à Paris au mois de novembre 1571, avec le roi de Navarre : « Le roy de Navarre, l'admiral arrivent à Paris; le Roy feint de chasser, va au-devant; mais le dict admiral venant au lever de Monsieur, frère du Roy, le sieur de Tavannes lui conseille de le faire attendre une heure à sa porte, ce qu'il fit, monstrant la différence des grades et des victorieux ou vaincus (2). »

L'amiral était à Paris au mois d'août, peu de temps après la mort de Jeanne d'Albret, et au moment du mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Navarre. Le duc de Guise et Coligny se trouvaient chaque jour en présence, durant les fêtes de ce mariage; ils ne se parlaient pas (3), bien que Coligny se fût prononcé formellement contre le crime de Poltrot de Méré, et eût déclaré « qu'il tenoit pour calomniateur et scélérat quiconque diroit qu'il l'avoit fait faire (4). » Catherine, qui croyait utile d'associer les Guises à ses projets contre Coligny, les animait à la vengeance.

L'ambassadeur de Savoie écrivait à ce propos :

« On sait comment son père (du duc de Guise) a été occis; il demande que l'amiral et luy soient mis en chemise, l'épée au poing; ils s'appointeront sans travailler Sa Majesté ; les huguenots en sont émus et dit-on que

(1) Sully : *Économies royales*, t. I, p. 8.

(2) Tavannes.

(3) Ce fait a frappé tous les ambassadeurs étrangers : ils écrivirent à leurs cours que le duc de Guise et l'amiral ne s'adressaient pas la parole. (Voir Ms., *British Museum in cott. vespas. VI*, publié par H. de la Ferrière; *Arch. des miss. scient.*, 1876, p. 658, et *Archives de Turin*, publié par H. de la Ferrière, p. 660.)

(4) Ms., *Arch. nat. Simancas*, B. 32, publié par Bouillé, t. II, p. 494.

l'amiral assemble des forces; et de fait il ne vint icy que M. de Téligny. Les choses sont embrouillées qu'il est difficile de les démesler; les huguenots ont mis discussion entre le Roy et Monsieur son frère, disant que Monsieur son frère a intelligence avec le duc de Guise et qu'ils veulent troubler le monde, voire passer plus avant. Il ne se parle en ceste cour que d'assassinats; la grâce du meurtre de Lignerolles, demandée par le maréchal de Tavannes, a été accordée sur l'heure (1). »

Le 21 juin 1572, le même ambassadeur écrit :

« L'amiral et le duc de Guise se voient, mais ne se parlent pas; l'amiral se trouble de ce qu'il lui semble que Monsieur, frère du Roy, porte le duc de Guise; tout n'est pas encore bien rapaisé et se plaignent les huguenots qu'on leur manque de promesse, les ayant fait aller en Flandre, sous promesse d'estre appuyés, et ils sont délaissés aujourd'hui : ils espèrent encore dans l'amiral d'Angleterre; l'amiral, Téligny, Briquemault sollicitent fort ceux qu'ils espèrent y pouvoir servir, ayant perdu ce bon appui de la royne de Navarre qui leur a augmenté le soupçon, et que l'on tient le prince de Béarn pour bien malade, et qu'il se dit hautement que s'il venoit à mourir, Monsieur, frère du Roy, épouseroit Catherine (2). »

De tous les acteurs du mémorable drame qui se préparait, Marguerite de Valois n'était pas le moins à plaindre. « Singulière et triste destinée de cette princesse, victime des intrigues de cour! Elle aimait le duc de Guise, et une telle alliance eût encore augmenté la fortune de la maison de Lorraine. Le duc d'Anjou, tout en feignant de dire au duc de Guise : « Que j'ai d'impa- » tience de te voir mon beau-frère! » agissait vivement pour lui faire épouser Catherine de Clèves, veuve du prince de Porcien. Le Pape et l'Espagne demandaient Marguerite pour le roi de Portugal, don Sébastien. Le roi, ayant su que le cardinal de Lorraine se flattait de faire échouer cette négociation, songea à se débarrasser du duc de Guise par un coup d'épée. Marguerite, pour

(1) Archives de Turin.

(2) Catherine de Bourbon.

sauver le duc, se sacrifia et hâta son mariage avec la princesse de Porcien. Catherine voulut alors lui donner Henry de Béarn pour époux : elle était catholique fervente, malgré sa légèreté, et elle refusa un an durant (1). »

Charles IX s'était promis de passer outre; il exécuta sa menace. Les fiançailles eurent lieu au Louvre le 17 août.

Le 18, le cardinal de Bourbon, sacrifiant ses scrupules aux instances du maître, célébra le mariage à la métropole Notre-Dame.

Coligny y assista; mais les drapeaux qu'on lui avait enlevés à Jarnac et à Montcontour vinrent attrister ses regards. « Comme j'avais les yeux attachés sur lui, rapporte de Thou, et que je le regardais avec beaucoup de curiosité et d'attention, je vis qu'il montrait à Danville les drapeaux des batailles de Jarnac et de Montcontour, suspendus aux murs de l'église, triste monument de la défaite de leur parti, et je lui entendis dire ces mots : *Dans peu on les arrachera de là et on en verra d'autres à leur place qui seront plus agréables à voir.* Il voulait parler sans doute de ceux que l'on gagnerait dans la guerre contre Philippe, qu'il croyait résolue. » — « Les huguenots dans la nef de Notre-Dame, l'admiral dit qu'il falloit oster les enseignes conquises sur les hérétiques, marque de troubles; demande gaussant les 50,000 escus promis pendant iceux à celuy qui apporteroit sa teste (2). »

Une lettre de l'amiral, datée du soir même du mariage du roi de Navarre, montre combien ces cérémonies contrariaient les plans de la guerre de Flandre et l'expédition des affaires des huguenots; elle est adressée à l'amirale :

« Quant aux nouvelles que je vous puis mander, elles sont telles. Aujourd'hui, quatre heures après midy estoient sonnées quand la messe de l'espouse a esté chantée. Cependant le roi de Navarre s'y pourmenoit en une place

(1) H. de Riancey : *Histoire du Monde.*

(2) Tavannes.

près du temple, avec quelques seigneurs de nostre religion qui l'avoient accompagné. Il y a d'autres menues particularités que je laisse pour vous les dire en présence. Sur ce, je prie Dieu, ma très chère et bien aimée femme, qu'il vous tienne en sa sainte garde.

» CHASTILLON.

» De Paris, ce dix-huitième jour d'août 1572. »

Jamais les haines, remarque Dareste, n'avaient été si excitées ni si vives. On ne s'observait que pour se défier. Les huguenots, pleins d'orgueil et d'insolence, se croyaient déjà les maîtres de l'État. Ils s'exprimaient tout haut contre le roi et la reine; ils bravaient les dispositions hostiles des catholiques.

Catherine était assaillie de lettres menaçantes. On lui annonçait le sort du duc François de Guise et du président Minard. Si la reine mère dissimulait, le jeune roi laissait clairement voir son indignation.

Dans une lettre aux églises de Lyon, Coligny se louait grandement de la réception qui lui était faite par Charles IX et par Catherine de Médicis (1).

Son influence croissante peu à peu se fait jour, et il faut lui attribuer le désir réciproque d'arriver à une alliance intime entre la France et l'Angleterre, dont le but réel était de délivrer les Flandres de la tyrannie de Philippe II. Dans un rapport secret daté du mois de novembre 1571, nous voyons que les huguenots faisaient de grandes offres à Charles IX pour obtenir de lui de porter la guerre dans les Flandres, et dans une lettre écrite vers la même époque par Lisle, agent anglais, à Marquisat, gentilhomme périgourdin, nous lisons encore:

« Quant au mariage de notre Royne avec Monsieur, il se déduit bien secrètement; car on n'en oyt point parler; il y a grande apparence que le roy aura bientost la guerre contre l'Espagnol en Espagne et en Flandres. »

Charles IX poursuivait avec ardeur des desseins dont

(1) *Record office*, *State papers*, France, vol. L.

la portée ne lui était pas sans doute entièrement apparue. Les circonstances elles-mêmes se pressaient de seconder ses désirs. Dans les Pays-Bas, la révolte, qui se préparait depuis longtemps, venait soudain d'éclater. L'Angleterre se montrait disposée à soutenir les rebelles ; si bien que la situation des Espagnols put sembler un moment gravement compromise. En France, les gentilshommes huguenots levaient ouvertement des troupes et se préparaient à marcher au secours de leurs coreligionnaires. Louis de Nassau, sur le point de passer la frontière avec ses amis, se montrait plein de confiance, et il ne semblait pas douter de l'entier assentiment du roi. Toute la politique de Charles IX était en effet favorable à la révolution qui s'accomplissait aux Pays-Bas. Un traité de défense mutuelle avait été signé avec l'Angleterre, le 29 avril 1572, grâce à l'habileté active du maréchal de Montmorency. Le roi en avait ressenti un vif plaisir. Il écrivait à l'évêque de Dax, son ambassadeur à Constantinople, le 11 mai suivant :

« Toutes mes fantaisies sont bandées pour m'opposer à la grandeur des Espagnols, et délibèrent m'y conduire le plus dextrement qu'il me sera possible. Regardez aussi de vostre côté de bien jouer votre personnage, étant chose certaine que des résolutions que vous prendrez par delà dépend le bien ou le mal des affaires des dits Espagnols.... Vous sçaurez aussi, pour le dire au dict Grand-Seigneur et vous en servir par delà en toutes occasions, que j'ay faict équiper ès portz et havres de mon royaulme ung bon nombre de vaisseaulx de façon que j'ay dressé une armée de mer de douze ou quinze mil hommes qui sera preste à faire voile où on voudra dedans la fin de ce mois, soulez prétexte de garder mes havres et costes des déprédations, mais en effect en intention de tenir le roy catholique en cervelle et donner hardiesse à ces gueulx des Païs-Bas de se remuer en entreprendre ainsi qu'ils ont faite, aient jà prins toute la Zélande et bien embralé la Hollande.... J'ay conclu la ligue avec la reyne d'Angleterre et envoie mon cousin le duc de Montmorency audict païs pour cet

effet, ce qui met les Espagnols en une merveilleuse jalousie, et pareillement l'intelligence que j'ay avec les princes de la Germanie (1). »

Ces menées, trop nombreuses pour être tenues secrètes, n'échappaient pas aux agents que Philippe II entretenait près les cours étrangères. Aussi le roi d'Espagne faisait-il des préparatifs, s'attendant à voir prochainement éclater ouvertement la guerre. Tout semblait prêt pour l'exécution de ce grand dessein. Parmi l'entourage de Charles IX, nul ne le soutenait plus énergiquement que Coligny. C'était en quelque sorte son œuvre. Il avait quitté dans ce seul but sa retraite de Châtillon-sur-Loing, sans écouter l'avis des nombreux amis qui lui conseillaient la défiance et la crainte. Admis dans les bonnes grâces du roi, fêté et choyé comme l'étaient alors tous les princes protestants, il s'était efforcé d'employer ce crédit nouveau à défendre la politique extérieure dont il était le promoteur. Un jour, on avait appris que le duc d'Albe assiégeait Mons ; Coligny, en plein conseil, avait dit au roi qu'il disposait de trois mille gentilshommes, et qu'il fallait les faire marcher au secours de la ville.

L'amiral ne cessait d'intriguer dans le but d'assurer le succès de ses rêves les plus chers. Il s'était lié avec les agents de l'Angleterre et s'efforçait de les railler à sa politique. Il ne projetait rien moins que le partage des Pays-Bas entre Charles IX et Elisabeth; c'était dans la pensée d'une conquête si facile et si avantageuse qu'il aurait voulu voir les deux nations intimement unies. Mais ce projet même, trop ouvertement divulgué, ne souriait guère aux ministres anglais, et ils se montraient singulièrement refroidis dans la prévision d'une guerre qui pourrait valoir à la France un accroissement notable de territoire vers le Nord.

Middlemore, le 17 juin 1572, dans une longue lettre (2), fait part à Burghley d'une conversation qu'il venait

(1) *Extrait des dépêches reçues ou envoyées par Mgr François de Noailles, évêque de Dax,* publiées par M. le marquis de Noailles, d'après les archives du château de Maintenon. (*Henri de Valois*, etc., t. I, p. 9.)

(2) *Record office*, *State papers,* France. Cette lettre a été imprimée dans les bulletins de l'*Histoire du protestantisme français,* t. IV, p. 199.

d'avoir avec l'amiral au sujet de cette expédition. En voici l'analyse. Il a été invité à souper chez l'amiral avec sir Arthur Champernon, le 10 juin; à la fin du repas, l'amiral l'a pris à part et l'entretien s'est engagé. Après les habituelles protestations de reconnaissance et de dévouement envers la reine Elisabeth, l'amiral a abordé la question du moment, la guerre des Flandres; il a insisté sur la puissance, sur la richesse du roi d'Espagne, sur l'inimitié qu'il n'avait cessé de porter à l'Angleterre; il a représenté le danger qu'il y aurait et pour la France et pour l'Angleterre s'il venait à l'emporter dans les Flandres, son dessein n'étant rien moins que de devenir le monarque suprême de la chrétienté. De toute nécessité il faut brider cette ambition et profiter des troubles des Flandres; il n'y aura jamais meilleure occasion; il a tout préparé pour une action commune, et le succès est certain; sans cette mutuelle union, si l'un attaquait sans l'autre, aucune chance de réussir. Après cet exposé, l'amiral l'ayant prié de lui faire connaître son opinion, il lui a fait observer qu'il n'avait pas qualité pour traiter de pareilles matières; qu'il ignorait d'ailleurs les intentions de la reine sa maîtresse. L'amiral lui ayant demandé de s'expliquer du moins confidentiellement, car c'était un entretien tout intime, il ne lui a pas caché qu'en Angleterre, et c'était l'opinion dominante, on désirait que la France et l'Espagne gardassent ce qui leur appartenait; que leur situation restât ce qu'elle était avant la guerre, car l'agrandissement de l'un ou de l'autre État pouvait devenir un réel danger pour l'Angleterre; ce que l'on craignait surtout, c'est que la France ne s'emparât des Flandres, ce qu'à aucun prix ne pouvait souffrir l'Angleterre. L'amiral, tout en approuvant ce langage, fit observer que la reine, s'unissant au roi, aurait sa part des avantages à recueillir; que, du reste, il n'avait en vue que son contentement, son honneur, mais que le véritable danger c'était de laisser passer l'heure et de perdre une si belle occasion (1).

Cependant l'entourage de Charles IX se montrait abso-

(1) M. de la Ferrière : *les Projets de mariage de la reine Élisabeth*, p. 315.

lument hostile à une entreprise dont les conséquences pouvaient être terribles. Venise, émue à la pensée de voir la paix de l'Europe pour longtemps sans doute compromise, envoya en France Giovanni Michieli comme ambassadeur extraordinaire; Coligny n'en pressait pas moins le roi d'entrer en armes dans les Pays-Bas. La reine mère s'aperçut avec terreur de l'ascendant toujours plus marqué que prenait Coligny sur le roi son fils; elle comprit le crédit que donnerait à l'amiral une guerre décidée d'après ses conseils, conduite et commandée par lui et par ses amis.

Un tel résultat eût été la chute irréparable de son pouvoir; elle chercha, dès cette heure, à mettre en œuvre tous les moyens pour l'empêcher, et fit cause commune avec les partisans de la paix. Charles IX, de son côté, malgré la confiance qu'il témoignait à Coligny, malgré son énergie apparente, flottait incertain entre des influences si diverses, et cherchait à gagner du temps. Son esprit troublé aurait voulu faire peser sur tous la responsabilité de cette grave détermination, et, désirant donner à l'affaire la solennité et la mûre réflexion qu'elle méritait, il demanda à l'amiral de rédiger un mémoire, dans lequel il exposerait les avantages de son plan, les moyens de l'exécuter, les chances de succès qu'il présentait. Ce serait la base d'une nouvelle délibération du conseil.

Coligny chargea Duplessis-Mornay de la rédaction de ce mémoire (1), auquel Jean de Morvillier dut à son tour répondre, dit M. G. Baguenault de Puchesse — auquel nous avons emprunté les éléments de cette page sur les projets de Coligny; — mais il ne se contenta point d'opposer protocole à protocole, et il avertit l'amiral que certaines choses d'importance, qu'on avait d'abord négligé de prendre en considération, l'obligeaient à vouloir que la question fût traitée en leur présence dans le conseil. Le conseil réuni, le roi, la reine mère et d'Anjou présents, et l'amiral ayant exposé ses desseins avec autant d'habileté que d'éloquence, chacun des conseillers appelé à donner son avis fit une vive opposition et répondit

(1) *Mémoires et correspondance de Duplessy-Mornay*, 1824, in-8°, t. I. — *Mémoires de Mme de Mornay sur la vie de son mari*, p. 36 et 37.

avec une singulière fermeté. Le vote étant donc unanime à réprouver ses projets, il se tourna vers le roi et lui dit :

« Sire, puisque Votre Majesté, de l'avis de ceux qui sont ici, est entraînée à ne pas saisir une occasion aussi fortuite pour son honneur et son service, je ne puis m'opposer *à ce qu'elle a fait*, *mais j'ai l'assurance qu'elle aura lieu de s'en repentir*. » Et il ajouta : « Mais Votre Majesté ne trouvera pas mauvais si, ayant promis au prince d'Orange tous secours et toutes faveurs, je m'efforce de sauver mon honneur avec l'aide de mes amis, des parents, des serviteurs que j'ai, et à faire service de ma propre personne s'il en est besoin. » Puis, se tournant vers la reine mère : « Madame, dit-il, le roi renonce à entrer dans une guerre; Dieu veuille qu'il ne lui en survienne une autre, à laquelle, sans doute, il ne lui sera pas aussi facile de renoncer (1). »

Ces derniers mots, si follement présomptueux et tout au moins imprudents, blessèrent et effrayèrent à la fois Catherine de Médicis. Dès ce jour, la perte de Coligny fut décidée dans son esprit; et de conséquences en conséquences, elle fut amenée à méditer et à accomplir, avec son fils, le duc d'Anjou, la terrible catastrophe dont ils sont les deux premiers et plus grands coupables.

Quoi qu'il en soit, Coligny avait gâté sa cause en ne la soutenant que comme une affaire de parti, à laquelle tout patriotisme était étranger. Il s'était attiré en plein conseil cette verte réponse de Tavannes :

« Laissons donc l'entreprise si injuste, mal fondée et qui nous est si dangereuse; maintenons notre réputation envers Dieu et les hommes et la paix avec un chacun, surtout avec notre peuple, leur tenant la parole pour la religion, et reprenons haleine, en nous laissant décharger par nos ennemis, car c'est toute la nécessité de cette couronne et de l'État (2). »

(1) *Relazione di Francia di Giovanni Michiel, ambasciatore straordinario*, 11 novembre 1572. — *Le Relazione degli ambasciatori Veneti al senato durante il secolo decimosesto*, *raccolte et illustrate da Eugenio Albèri*, série I, vol. IV. Firenze, 1860, p. 284.

(2) G. Baguenault de Puchesse : *Jean de Morvillier*, étude sur la politique française.

Telle était donc la situation au lendemain du mariage d'Henri de Béarn avec Marguerite de Valois. Coligny persécutait Charles IX pour lui arracher une déclaration de guerre à l'Espagne; Catherine de Médicis était excédée de la faveur dont l'amiral jouissait auprès de son fils; les seigneurs protestants, en grand nombre, se pavanaient dans Paris et prétendaient y tenir le haut du pavé. Enfin, à la cour même, les deux partis se reformaient et se surveillaient, plus adversaires que jamais, et prêts aux événements les plus inattendus.

C'est dans ces circonstances que se produisit le coup d'État du 24 août 1572.

III

Il est maintenant avéré que les huguenots avaient formé un immense complot qui mettait en péril la sécurité, peut-être la vie du roi, et qui devait livrer le royaume à de nouvelles guerres civiles plus meurtrières encore que les précédentes. Les documents extraits des archives de Florence et de Venise donnent les renseignements les plus précis sur cette conspiration.

« Ils (les réformés) firent dire à leurs coreligionnaires de se tenir prêts, et, à un jour fixé, qui serait le premier mardi d'après, c'est-à-dire le 26 (août), un certain nombre de cavaliers devaient arriver à Paris, et, joints à ceux qui s'y trouvaient déjà, devaient compléter le nombre de quatre mille. Leur intention était de s'emparer du Louvre et de se laver les mains dans le sang des auteurs du crime, conseillers, complices et meurtriers : c'était pour eux comme un devoir. Piles, le spadassin, devait s'emparer de la porte; Monino assassinait Guise; Briquemault égorgeait Nevers, sa femme et ses fils. Après s'être ainsi partagé la tâche, ils faisaient de nouvelles *Vêpres siciliennes;* il y a lieu de croire qu'ils n'auraient pas même respecté le sang royal, puisque c'était Monseigneur (d'Anjou) et la reine qu'ils redoutaient le plus. »

« Cette entreprise leur était facile, parce que quatre-vingts vaillants gentilshommes avaient leurs chambres à

coucher en différentes parties du château, sous prétexte qu'ils étaient nécessaires au service du roi de Navarre, du prince de Condé et des autres seigneurs calvinistes. Ces gens-là auraient surpris les gardes, et tué, à l'improviste, la meilleure et la plus grande partie des victimes désignées (1). »

Tel est le récit transmis à Florence à la date du 27 août, le lendemain du jour où Charles IX porta devant le parlement des accusations analogues à celles que contient cette lettre.

Selon Michieli, le complot aurait été dénoncé, dans la journée du 23, par un gentilhomme de Picardie, nommé Bouchavannes. Ce traître serait venu secrètement révéler au roi et à la reine « l'ordre donné aux huguenots d'avoir à rassembler à Meaux, pour le 3 septembre, toutes leurs forces, tant d'infanterie que de cavalerie, pour se faire rendre raison par les armes, pendant que le roy se trouvait désarmé, de l'outrage fait à l'amiral.... Ceci, ajoute l'ambassadeur vénitien, est la conspiration dont le roy a ensuite, au parlement, affirmé la découverte, conspiration ourdie contre lui, sa mère et ses frères; et pour rendre la chose encore plus odieuse, il y a ajouté son beau-frère, le roi de Navarre (2). » Ce Bouchavannes avait, en effet, assisté aux tumultueuses délibérations des amis de l'amiral dans la soirée qui suivit l'attentat de Maurevel, et lui seul était demeuré silencieux (3).

« Ce qui est sûr, dit M. Baschet, c'est que Coligny *avait un État dans l'État, et que son but était d'éloigner à jamais de l'esprit de la France les croyances religieuses.* » Il paraît même qu'une lettre de l'amiral, tombée entre les mains de Catherine de Médicis, avertissait le prince d'Orange, le 15 juin 1572, de se tenir prêt pour une grande exécution des catholiques, qui devait avoir lieu en septembre. N'était-ce pas à cette

(1) *Négoc. dipl. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 814.

(2) *Relation de Michieli,* trad. W. Martin, p. 40. — On voit que Michieli ne s'accorde pas avec le récit transmis à Florence sur la date où le complot devait éclater. D'après Claude Haton, cette date était le 31 août. *Mémoires* publiés par Bourquelot, t. II, p. 670.

(3) *Mém. de l'État de France,* ap. archives sur t. VII, p. 112.

lettre que Catherine de Médicis faisait allusion après la blessure de l'amiral, ou à quelque autre semblable, quand elle parlait au roi des projets de révolte des huguenots, dont elle avait, disait-elle, *de bons et certains advis?*

Les papiers de Coligny, saisis et visités après sa mort, en contenaient assez pour établir juridiquement sa culpabilité et justifier son arrestation et sa mise en jugement. Ces pièces, il est vrai, ne furent pas publiées par le gouvernement de Charles IX, dans le but, sans doute, de ne pas éterniser les haines, ou peut-être aussi pour ne pas révéler aux sectaires toutes les forces dont ils pouvaient disposer; mais nous savons par le témoignage des contemporains les plus dignes de foi une partie de ce qu'elles contenaient. Voici, entre autres, ce que disait, en parlant de ces papiers, Bellièvre, ambassadeur de Charles IX en Suisse :

« Je sais où ils sont, le roi les a vus, tout son conseil semblablement, ainsi que sa cour de parlement. Que peut-on dire d'un ordre politique qui a été trouvé parmi ces papiers, par lequel il a apparu au roy que le dict amiral avoit établi ès seize provinces de son royaume, des gouverneurs, des chefs de guerre, avec certain nombre de conseillers, qui avoient charge de tenir le peuple armé, le mettre ensemble et en armes, aux premiers mandements de sa part, auxquels étoit donné le pouvoir de lever annuellement sur les sujets de Sa Majesté notable somme de deniers. » Tout cela est confirmé par l'auteur des *Mémoires* de Tavannes, qui affirme avoir *vu, chez son père, partie des papiers de l'amiral, avec le roole de leurs hommes et leurs levées de deniers.*

Il est certain que Coligny exerçait une influence absolue sur l'esprit du jeune et faible Charles IX, et qu'il fut un moment le chef véritable du gouvernement. Il portait mal cette faveur dont il jouissait, et mettait dans ses rapports avec la cour toute la rudesse orgueilleuse et brutale d'un vieux soldat qui se croit nécessaire. « L'amiral, dit le président Bellièvre, menaçoit à tous propos le roy et la royne d'une nouvelle guerre civile, pour peu que Sa Majesté se rendît difficile à lui accorder

ses demandes, tout injustes et déraisonnables qu'elles fussent. Lorsque le roy ne voulut point, selon son avis, rompre la paix avec le roy d'Espagne pour lui faire la guerre en Flandre, il n'eut point honte de lui dire en plein conseil et avec une incroyable arrogance, que si Sa Majesté ne vouloit pas consentir à faire la guerre en Flandre, elle se pouvoit assurer de l'*avoir bientôt en France entre ses propres sujets*. Il n'y a pas deux mois que Sa Majesté, se ressouvenant d'une telle arrogance, disoit à aucuns siens serviteurs entre lesquels j'étois, que, quand il se voyoit ainsi menacé, les cheveux lui dressoient sur la tête (1). »

C'étaient bien là les façons d'agir d'un homme qui avait offert au roi de lever dix mille hommes en son nom pour faire la guerre en Flandre, proposition séditieuse à laquelle Tavannes avait répondu en adressant au roi ces mots énergiques : « Sire, celui de vos sujets qui vous porte de telles paroles, vous lui devez faire trancher la tête. Comment vous offre-t-il ce qui est à vous? C'est signe qu'il les a gagnés et corrompus, et qu'il est chef de parti à votre préjudice. Il a rendu ces dix mille vos sujets à lui pour s'en aider à un besoin contre vous. »

Il est certain qu'alors, pour un instant, l'amiral éclipsa la reine mère. Le roi était si bien capté qu'il lui consacrait des journées entières; le soir, dans son cabinet au Louvre, l'amiral demeurait avec lui jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Catherine se sentait blessée dans sa passion la plus vive, passion caractérisée par cette belle expression du Vénitien, dite à son propos : l'*affetto di signoreggiare*. L'amiral lui enlevait son fils, qu'elle avait si bien dressé à lui obéir et à ne rien vouloir en dehors de sa volonté. La déclaration d'une guerre — cet acte le plus grave, ce fait de la responsabilité la plus haute — aurait été osée sans qu'elle la voulût et qu'elle la décidât! Elle qui, par tant de sacrifices, tant de fatigues, tant de dissimulations, tant de sagacité et de pénétration, avait tenu le pouvoir et conduit le royaume depuis treize

(1) *Harangue de Bellièvre.*

années! Une guerre de par Coligny, une guerre à l'Espagne, le roi à la tête des troupes avec la fleur de la France autour de lui, et l'amiral moteur de tout, agissant et voulant! Que serait-elle alors? Une femme dans l'État, mais non plus la régente, non plus cette grande reine mère tant crainte, tant obéie! Elle vit le danger.

« Ces provocations, écrit M. Alfred Maury, ont certainement poussé Catherine, le duc d'Anjou et leurs familiers à frapper les chefs du parti huguenot; ils voulurent prévenir dans Paris un mouvement des protestants qui n'aurait pu être arrêté sans mesures répressives, et du sang versé, que par la punition exemplaire de l'attentat dirigé contre Coligny, châtiment auquel la part qu'ils avaient prise dans le crime les rendait fort opposés (1). »

Nous possédons à ce sujet une scène reproduite par l'auteur des *Mémoires* de Gaspard de Tavannes; résumons-en les principaux traits : « On avertit la royne mère de regagner la puissance que l'amiral lui avoit fait perdre. La jalousie du gouvernement de son fils et de l'Estat, ambition démesurée, enflamme, brusle la royne dehors et dedans, et tient conseil de se défaire de l'admiral. Le roi chasseur va à Montpipeau, la royne y court; enfermée en un cabinet avec lui, elle fond en larmes et dit : « Je n'eusse pensé pour avoir pris tant » de peine à vous eslever, vous avoir conservé la » couronne... que m'eussiez voulu donner récompense » si misérable. Vous vous cachez de moi.... Je sçay » que vous tenez des conseils secrets avec l'admiral. » La guerre d'Espagne, dont de Sauve m'a parlé, » malgré vostre défense formelle, mettra vostre royaume » en proie à ceux de la religion.... Avant que voir » cela, donnez-moi congé et esloignez de vous vostre » frère, qui se peut nommer infortuné d'avoir employé » sa vie pour conserver la vôtre. » Le roi, étonné, ému, malgré sa méfiance envers la finesse de sa mère et envers l'ambition de son frère, avoue et promet obéissance. Il court même jusqu'à Montceau, où Catherine de Médicis s'était retirée mécontente pour passer la nuit,

(1) *Journal des Savants*, septembre 1871, p. 432.

et là, devant Tavannes et de Rets, se laisse à nouveau transformer en ennemi des huguenots, lui leur ami quand il parlait avec Coligny (1). »

C'est alors que Catherine de Médicis, lasse de l'arrogance de l'amiral et des provocations des huguenots, se résolut à le faire tuer, le voyant trop puissant pour le pouvoir traduire devant un tribunal régulier et requérir sa condamnation.

Les écrivains italiens, contemporains ou postérieurs, ont la plupart prétendu qu'elle avait projeté depuis longtemps de frapper Coligny; qu'elle avait attiré, par une longue et froide dissimulation, lui et les huguenots dans un piège, et que la Saint-Barthélemy avait été pour elle le résultat de combinaisons profondes et machiavéliques. Ennemis ou maladroits amis, car plusieurs d'entre eux en ont pris sujet d'admirer son habileté; ils lui ont attribué ainsi une certaine grandeur dans le mal qu'elle n'eut jamais.

La relation de l'ambassadeur vénitien Michieli, envoyé pour dissuader Charles IX de faire la guerre à l'Espagne, celle de son successeur Cavalli, celle du nonce, et les documents les plus dignes de foi, montrent que, loin de dominer les événements, la reine se laissa toujours entraîner par eux; qu'elle ne forma aucun plan arrêté, et surtout aucun plan à longue échéance. Elle avait toujours cru calmer les orages, même lorsqu'elle contribuait à les soulever. S'il n'est pas douteux qu'elle eût songé à perdre son ennemi en le frappant, et qu'elle se fût réservé cette chance de salut, du moins son caractère, ses actes, tout prouve qu'elle ne s'arrêta que très tard à cette pensée, qu'elle eut en quelque sorte peur d'elle-même, et qu'elle hésita jusqu'à la dernière heure. Enfin le moment arriva où elle se vit forcée dans ses derniers retranchements. Elle prit alors la résolution d'ordonner la mort de l'amiral, pour se défendre et pour défendre la couronne. Fatiguée et démoralisée par treize ans d'une lutte incessante, pendant laquelle elle s'était maintenue avec de simples expédients, elle en était venue à ne plus

(1) Colonel de la Barre-Duparc : *Histoire de Charles IX.*

juger les actions humaines que par leur utilité et leur à-propos. Elle était d'ailleurs convaincue, comme tous les souverains l'étaient alors, que les rois sont au-dessus des lois, et n'ont, dans les circonstances exceptionnelles, de comptes à rendre qu'à Dieu seul. Enfin elle avait pour les moyens secrets la prédilection ordinaire aux âmes faibles, et, comme les Italiens, elle croyait au pouvoir des conspirations, dont l'histoire de Florence, sa patrie, lui offrait plus d'un exemple heureux (1).

« Ici apparaît, dans toute sa noirceur, le génie machiavélique de Catherine. Elle sait qu'il existe une femme, une autre Italienne, qui ne désire pas moins ardemment qu'elle la mort de l'amiral. C'est la duchesse de Nemours, de la maison d'Este, la veuve du grand Guise, assassiné par Poltrot, mais, suivant la duchesse, à l'instigation de Coligny. Catherine, pour se mettre à couvert, pour écarter de sa tête tout soupçon et pour faire croire à une vengeance privée, va trouver secrètement la duchesse et la pousse en avant (2). »

Tout d'abord, il fut, paraît-il, « délibéré que M. de Guise tuerait M. l'amiral en une course de bague que faisait le roi dans le jardin du Louvre (3). » Peut-être espérait-on par ce coup soulever un tumulte au milieu duquel Henri de Guise serait tué à son tour (4); mais le roi et ses frères pouvaient succomber aussi. Catherine alors essaya de confier le soin du meurtre de Coligny à un des capitaines gascons; mais elle ne put en trouver pour une telle mission. Alors le duc d'Aumale, oncle du duc de Guise, procura Louvier, seigneur de Maurevert en Brie (5).

C'était un ancien page du duc de Lorraine, qui, dans son enfance, avait assassiné le gouverneur des pages et

(1) Dareste : *Histoire de France*, t. IV, l. xxiv, p. 280.

(2) R. Chantelauze : *Catherine de Médicis et la Saint-Barthélemy*.

(3) Bouillon : *Mémoires*, éd. Didier, p. 9. — Je ne crois pas qu'il faille ajouter foi au récit recueilli par des historiens très sérieux du duc de Guise, mettant une arquebuse dans les mains de sa mère et lui conseillant de tirer, d'une fenêtre, sur Coligny, qui traversait la cour du Louvre.

(4) De Thou, I, LII.

(5) Tavannes.

s'était enfui en Espagne. En 1569, il avait obtenu des lettres d'abolition pour ce premier crime, et s'était offert pour tuer Coligny pendant la guerre. La cour avait accepté ses services et lui avait facilité les moyens de se rendre dans le camp huguenot; là il manqua d'audace, tomba dans la misère, fut recueilli par le brave de Mouhy, un des chefs huguenots, qui lui donna un cheval, et qu'il assassina lâchement.

« Maurevert, assassinateur de Mouhy, est choisi : blasmé de ce premier coup par le sieur de Tavannes, maintenant par commandement de la royne, agréé par luy pour effect semblable (1). » Il arrive à Paris le 18 août, pendant la messe de mariage; il se loge dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, qui appartient au chanoine Pierre de Villemur, ancien précepteur du duc de Guise, et est habitée par Chally, maître d'hôtel du duc d'Aumale. Le duc de Guise lui prête un cheval pour favoriser sa fuite; Henri de Valois lui procure une arquebuse de ses gardes-suisses; chacun semble tenir à honneur d'avoir sa part de complicité avec cet homme. Maurevert se place à une fenêtre grillée du rez-de-chaussée; « il s'affuste, il se couvre de drapeaux aux barreaux des fenestres, dispose sa fuite par une porte de derrière (2); » il attend trois jours.

Pendant ces trois journées à la cour, « masques, bagues, ballets ne s'espargnent. L'amiral se fasche, croit l'esprit de la cour être ensevely dans tournois et mascarades, menace de partir. Il est pourveu, revenant du conseil, par une arquebusade dans les deux bras. » Il demeure près du Louvre, à l'hôtel des comtes de Ponthieu, rue de l'Arbre-Sec, au coin de la rue Béthisy (3). Le 22 août, il traverse, pour rentrer chez lui, en lisant une lettre, la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, passe devant la fenêtre au treillage de fer, reçoit une balle dans l'aisselle; une autre balle lui casse un doigt (4).

(1) Tavannes.
(2) *Ibid.*
(3) Cette maison est devenue plus tard une auberge sous le nom d'*hôtel Saint-Pierre*. — Voir Voltaire, notes de la *Henriade*.
(4) H. Forneron : *les Ducs de Guise et leur époque.*

Le chevalier Cavriana, dans une lettre adressée au secrétaire d'État, Concini, à Florence, donne des détails à peu près semblables.

« Le bonheur de l'amiral voulut qu'il eût aux pieds des mules qui l'empêchaient de marcher à son aise. Pendant qu'il battait la terre du pied droit pour le mieux enfoncer, et qu'il se disposait à faire de même du pied gauche, il s'en vint à reculer un peu, et comme il retira tout son corps en arrière, il arriva que les bras reçurent et relevèrent le coup qui, sans la pose nouvelle qu'il avait prise, arrivait droit au milieu du corps (1). »

Remarquons cependant que, dans cette aventure de l'arquebusade, il y a bien des points obscurs. Ainsi tous les historiens, jusqu'ici, ont été d'accord pour affirmer que le coup fut tiré par Maurevel, appelé aussi Maurevert ou Maurevers.

Or M. Armand Baschet, dans *la Diplomatie vénitienne*, affirme, d'après la relation de l'ambassadeur de Venise en France à cette époque, et d'après les dépêches du nonce, « que le coup fut tiré par un capitaine florentin nommé Pier-Paolo Tosinghi, favori intime du duc d'Anjou, et que Tosinghi s'en vanta lui-même à un ami. »

L'ambassadeur de Venise, dans cette même relation, assure que, pour la Saint-Barthélemy comme pour le coup d'arquebuse qui eût empêché le massacre si Coligny eut succombé, tout fut concerté par la reine, « avec la seule participation du duc d'Anjou, » et que celui-ci se servit du *bravo* florentin, parce qu'il ne trouva pas un seul Français à qui se fier. Le duc d'Anjou et la reine furent donc encore une fois tout ou presque tout dans le complot avec la complicité tacite des Guise, mais sans l'avis du roi, qui, jusqu'à la dernière heure, ne sut rien. Philippe II, qu'on accusa d'avoir tout dirigé de loin, était moins instruit encore. Une lettre de lui au duc d'Aumale, du 28 septembre 1572, retrouvée il y a quelques années à Simancas, par M. Gachard, témoigne

(1) *Négociations politiques de la France avec la Toscane*, publiées par M. Desjardins, t. III, p. 812.

de sa surprise après l'événement, et aussi, il est vrai, de sa satisfaction.

A la nouvelle de l'attentat contre Coligny, Charles IX avait été saisi d'un de ses accès de fureur. Quand il fut un peu rentré dans la possession de ses facultés, le lendemain, il voulut se rendre, avec sa mère et son frère, Henri de Valois, chez l'amiral. Il croyait que le duc de Guise était seul auteur du meurtre; il ignorait que les huguenots avaient saisi et reconnu l'arquebuse des gardes de Henri de Valois; il était décidé à en finir par un châtiment éclatant avec la maison de Guise, et cherchait plutôt à exciter qu'à apaiser la colère des réformés. Catherine apprit, en entrant dans la chambre du blessé, qu'Ambroise Paré venait d'extraire la balle; elle eut assez de sang-froid pour dire à l'amiral ce mot cruellement spirituel : « Devant Orléans, on n'avait pas pu » arracher la balle de l'épaule de M. de Guise, » comme pour mieux le torturer en lui rappelant le meurtre dont il avait avoué s'être réjoui. Coligny demanda à parler en secret au roi : Charles IX s'avança près de son lit; l'entretien se prolongea. Catherine, embarrassée et inquiète, se voyait seule avec Henri de Valois qui tremblait de peur au milieu des huguenots menaçants et armés. Elle avait lu des histoires de jeunes princes massacrés avec leur mère, pendant les querelles des petits seigneurs d'Italie, quand ils avaient eu la maladresse de s'aventurer au milieu de leurs ennemis; peut-être, en ce moment, Coligny la dénonçait au roi et racontait la saisie de l'arquebuse; à tout prix, il fallait rompre cet entretien et sortir de cette foule malveillante; elle s'approcha du lit, et, attirant à elle le roi : « Il n'y a point » d'apparence, lui dit-elle, de faire ainsi parler si long- » temps M. l'admiral; je vois bien que ses médecins et » chirurgiens le trouvent mauvais (1). »

Le roi est sombre, il se tait. « Nous le traisnasmes » hors du logis, » raconte son frère. En rentrant au Louvre, Catherine lui demanda hardiment ce que disait l'amiral. Charles répond « en jurant par la mort-Dieu, »

(1) *Discours du roy Henry troisième*, etc.

et dit : « Il m'a fait comprendre comment toute l'autorité » s'est finement écoulée entre vos mains, que je vous » dois tenir pour suspecte, et prendre garde. Eh bien, » mort-Dieu ! puisque vous l'avez voulu savoir, c'est » là ce que me disoit l'admiral (1). » Puis il s'enferma. « Nous demeurasmes, dit Henri de Valois, si dépourvus » de conseil et d'entendement, que, ne pouvant rien » résoudre à propos pour ceste heure-là, nous nous » retirasmes (2). »

Avant d'aller plus loin, n'est-il pas nécessaire de bien déterminer la responsabilité au sujet du complot contre la vie de l'amiral.

Le duc de Guise fut-il seul coupable, ou Catherine de Médicis imagina-t-elle cette combinaison machiavélique de perdre les deux plus terribles ennemis de sa maison l'un par l'autre, et de se débarrasser du même coup des deux partis, celui des Guise et celui des Châtillon ? Telle est la question qui se présente.

Selon Brantôme, la reine résolut la mort de l'amiral, avec les deux conseillers et *Monsieur*, duc d'Anjou. Le nonce Salviati est plus explicite et assure que la duchesse de Nemours, Anne d'Este, veuve de François le Balafré, consulta le duc de Guise, qui fut d'avis qu'on tirât sur Coligny au moment où il serait chez la reine mère. Marguerite de Valois, dans ses *Mémoires*, admet également la complicité du duc de Guise, tandis que l'ambassadeur de Venise, Michieli, la nie. D'un autre côté, le duc d'Anjou, dont le témoignage a pour le moins autant de poids que celui de Brantôme, ne cite pas son nom ; il dit seulement qu'on mit dans la confidence la duchesse de Nemours, ennemie déclarée de Coligny, qu'elle soupçonnait d'avoir trempé dans l'assassinat de son premier mari. Mais d'après cela, il est difficile de croire que, si Henri de Guise n'eut pas de part à la résolution, il l'ait ignorée complètement et qu'il n'ait pas été instruit du projet par sa mère. On peut croire même que, si réelle-

(1) *Discours du roy Henry troisième*, etc.

(2) *Ibid.* — Voir aussi La Popelinière, *Histoire*, etc., et Mathieu, *Histoire de France*.

ment il le connut, loin de chercher à l'arrêter, il l'approuva. En effet, la réconciliation entre les Guise et les Châtillon, opérée à grand'peine par Charles IX, n'était absolument qu'apparente ; et dans un temps où la passion du meurtre et de la vengeance avait pénétré si profondément dans les mœurs publiques, la mort d'un ennemi était toujours regardée comme une bonne fortune.

D'après les circonstances du fait, d'après les témoignages, d'après les inductions que suggère une bonne logique, on peut donc affirmer que le duc de Guise fut le principal instigateur de la tentative du 22 août, que Maurevert en fut probablement l'exécuteur, que le duc d'Anjou et Mme de Nemours furent complices, que Catherine de Médicis donna son consentement à cette mauvaise action, mais que Charles IX l'ignora complètement, et qu'on le calomnia en l'accusant d'y avoir pris part.

On peut supposer aussi que Catherine, voulant perdre du même coup Coligny et les Guise, comptait bien que les protestants ne manqueraient pas d'attribuer le meurtre de l'amiral au duc Henri, qu'ils se révolteraient et forceraient le roi à sévir contre le chef reconnu du parti catholique. Ce plan ne paraît pas indigne de la prodigieuse habileté et de la dissimulation de la Florentine.

L'insuccès de la tentative dut singulièrement inquiéter les auteurs du complot ; le duc d'Anjou nous apprend *que ce coup manqué les fit rêver et penser à leurs affaires jusqu'à l'après-dîner*. En effet, la blessure de Coligny devait avoir des conséquences désastreuses : l'inutilité d'un premier crime allait en appeler d'autres. Sans délai, dès qu'il fut rentré au Louvre, Charles IX adressa un édit à tous les gouverneurs des provinces et des grandes villes pour leur recommander d'apaiser les huguenots. Sa volonté immuable, disait-il, était de maintenir en vigueur l'édit de pacification par lequel leur sûreté était garantie, et de sévir durement contre ceux qui oseraient l'enfreindre.

Puis il institua une commission d'enquête, dans laquelle plusieurs membres du parti protestant furent appelés. Il voulait que l'amiral fût transporté au Louvre ; il invitait

le roi de Navarre et le prince de Condé à y héberger leurs amis ; par son ordre, des quartiers furent marqués pour les huguenots dans la rue Béthisy ; d'heure en heure, il faisait prendre des nouvelles de Coligny, auquel il envoya, pour plus de sûreté, un détachement de sa propre garde, commandé par Cosseins.

Mais pour la reine mère, l'instant devenait critique. Un homme se fit voir aux environs du Louvre, qui se vantait d'avoir procuré la monture sur laquelle Maurevel s'était enfui. Le nom de Guise courut aussitôt de bouche en bouche. Alors, poussant des clameurs et des imprécations, ils se portèrent en masse devant l'hôtel de Guise, arrêtant, rudoyant, couvrant d'outrages tous les gens qu'ils rencontraient vêtus aux couleurs de la maison ou décorés de la double croix de Lorraine. L'attitude des huguenots devint si menaçante, que le duc de Guise perdit patience et se rendit au Louvre avec le duc d'Aumale, pour faire au roi des représentations sur la sûreté de sa personne. Le roi accueillit si froidement les deux princes lorrains et leur fit si mauvais visage, qu'ils lui demandèrent leur congé, assurant qu'ils s'apercevaient bien que leurs services avaient cessé de lui plaire.

Les chefs huguenots tenaient à l'heure même une assemblée où retentissaient des propos séditieux. « Ce bras, disait-on en parlant de la blessure de l'amiral, ce bras en va coûter quarante mille ! » Jean de Ferrière, vidame de Chartres, dit alors que l'arquebusade était le premier acte d'une tragédie qui finirait par un massacre ; il répéta des rumeurs sinistres et proposa aux assistants de sortir sur le champ de la ville, motion qui fut repoussée par le jeune Téligny.

D'autres membres du parti se réunissaient chez Coligny, chez le roi de Navarre, dans le faubourg Saint-Germain. Des bandes d'hommes armés, défilant devant l'hôtel de Guise, devenaient d'heure en heure plus nombreuses, leur attitude était plus inquiétante. Ces gens, affolés d'effroi, ivres de fureur, couraient la ville en criant : « Si justice ne nous est pas rendue, nous la ferons nous-mêmes, et si sanglante pour nos ennemis,

qu'ils perdront pour toujours l'envie de nous outrager. »

Ces menaces retentissaient partout. L'agitation ne faisait que s'accroître, l'émeute fermentait, les imaginations émues grossissaient le danger réel. On parlait d'une conspiration tramée par les huguenots et qui allait éclater, mettre la ville à feu et à sang (1).

Moments affreux d'angoisse et de terreur!

La reine mère, ayant assisté à une scène scandaleuse où le roi fut insulté par le seigneur de Piles, vit l'heure venue de prendre une décision (2). A vouloir différer, dit Holzwarth, elle laisserait les huguenots entraîner le roi et tomberait elle-même enveloppée dans son crime. La lutte désormais est inévitable; le lieu et l'heure ne sont plus même en question. Sans doute, maintes fois, sur les champs de bataille, la victoire s'était rangée du côté de la reine, mais souvent aussi la retraite devant les huguenots s'était imposée, et d'ailleurs le succès n'est jamais certain. Mais aujourd'hui, les chefs sont réunis dans la capitale; qu'ils soient frappés, et la victoire est obtenue. L'utilité veut donc qu'ils le soient dans Paris sans retard. D'abord elle avait dévoué à la mort un seul homme, comptant qu'il ne faudrait pas d'autre violence pour maîtriser ses adhérents, laissés, d'une part, sans direction par la perte de l'amiral, et de l'autre, adoucis par l'union du jeune roi de Navarre avec la fille des Valois. Mais la balle a manqué le but; dès lors la logique inexorable des faits réclame un champ plus vaste pour le crime: la Saint-Barthélemy était résolue. Résolution sortie des angoisses et du désespoir de la reine, peut-être aussi du besoin qui s'imposait de défendre non seulement sa personne, mais la couronne placée sur la tête de son fils, de prévenir un attentat contre la paix publique et les fondements de la monarchie.

(1) Ces terribles scènes sont racontées avec de très curieux détails, mais au point de vue protestant, par Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, et par Dargaud, dans son *Histoire de la liberté religieuse*.

(2) Holzwarth : *La Saint-Barthélemy*.

IV

Il est nécessaire, avant de continuer cette étude, d'affirmer :

Que le meurtre tenté sur Coligny fut commandé par la maison de Guise, de l'aveu de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou, mais à l'insu du roi, les princes lorrains ayant vainement réclamé justice de l'assassinat de François le Balafré, accompli par l'ordre de Coligny, avec la complicité de Calvin et de Bèze ;

Que les protestants dirigés par Coligny étaient dans l'État une faction armée cherchant des alliances à l'étranger, ouvrant la France aux Allemands et aux Anglais ;

Qu'il existait un complot formé par les huguenots pour détrôner Charles IX, renverser la dynastie des Valois, lui substituer la branche de Bourbon, ou même proclamer une république avec des institutions analogues à celles des Pays-Bas ;

Que si l'attentat de Maurevers eût réussi, la mort de Coligny réduisait son parti à l'impuissance, et que la pensée de Catherine avait été d'obtenir ce résultat, par un moyen que la religion et la morale réprouvent également, mais que la raison d'État, si on se place au point de vue des idées de cette époque, admettait et excusait entièrement ;

Que le massacre de la Saint-Barthélemy fut la conséquence logiquement fatale de la tentative avortée de Maurevers et non point une œuvre longuement préméditée et froidement délibérée ;

Que la reine mère ne prévit que le meurtre des chefs du parti protestant, et non point un massacre général, de même que le roi, en cédant aux obsessions de Catherine de Médicis, vit dans la mesure proposée l'unique moyen de sauvegarder sa couronne et de défendre son autorité ;

Que le peuple obéit à une irrésistible impulsion née de la haine contre le parti protestant qui menaçait la sécurité des personnes, suscitait les guerres civiles, ruinait la fortune publique, mettait en danger, d'une façon permanente, l'ordre social ;

Que le clergé n'eut aucune part, ni directe, ni indirecte, au coup d'État du 24 août 1572, n'y participa en aucune manière, n'en retira aucun bénéfice.

Ce n'est donc pas aux catholiques qu'il faut reprocher la Saint-Barthélemy ; ce n'est pas davantage à la monarchie. Cet acte fut l'œuvre personnelle de Catherine.

Élevée dans les idées et les errements de la politique de Machiavel, elle appliqua strictement l'axiome qui sert de base, aujourd'hui encore, à la politique de tous les gouvernements sans distinction d'origine : *la fin justifie les moyens.*

Il est impossible de justifier cet acte, si l'on croit à l'honnêteté politique, si l'on juge d'après les théories actuelles, d'après nos mœurs, nos usages, nos sentimentalités de convention. Rien n'est plus facile, au contraire, si l'on se reporte aux habitudes, aux mœurs, au caractère du siècle qui vit cet effroyable châtiment de la plus certaine des conspirations.

Enfin le massacre de la Saint-Barthélemy, dont les catholiques ne doivent jamais accepter la responsabilité — s'ils respectent la vérité historique, — serait en tous cas un crime plus logique, plus nécessaire, plus explicable, plus *utile* — on nous pardonnera la hardiesse de ces qualificatifs — que les crimes inutiles du 21 janvier

et du 16 octobre 1793, dont Napoléon I[er] a pu dire, avec plus de féroce sincérité que de justice, qu'étant *collectifs, ils n'engagent personne !*

Le peuple de Paris avait les huguenots en horreur, affirme Cobett dans ses *Lettres sur la Réforme;* il se souvenait encore que Dieppe et le Havre avaient été livrés aux Anglais par l'infâme trahison de Coligny et de ses adhérents, qui, en même temps qu'ils introduisaient les anciens ennemis de la France sur le sol sacré de la patrie, faisaient assassiner le vaillant duc de Guise, le vainqueur de Calais, au moment même où il allait les en chasser. D'ailleurs, on eût eu de la peine à trouver dans cette grande ville un seul habitant qui n'eût été plus ou moins victime des violences et des déprédations de toute espèce commises par des bandes protestantes.

La Saint-Barthélemy a été si souvent racontée, qu'il n'est point nécessaire d'en donner ici un nouveau récit. M. l'abbé Lefortier, dans son très savant ouvrage; M. Georges Gandy, dans la *Revue des questions historiques;* M. Henri Forneron, dans son *Histoire des ducs de Guise*, ont parfaitement élucidé la question des faits et des responsabilités.

Il nous suffira de rapporter les témoignages de quelques historiens.

Au sujet du conseil qui décida le massacre, M. Jules Loiseleur expose quelques-unes des contradictions du *Discours d'Henri III*, et détermine la part de responsabilité qu'il faut attribuer à Charles IX et à ses conseillers. Dans le récit de Cracovie, le maréchal de Retz, ce malfaisant précepteur qui avait perverti la jeunesse du roi, trompe l'attente générale. Il montre, en nobles paroles, tous les dangers du plan projeté, « la confiance qu'on doit avoir en la foi publique et à celle de son roy à jamais perdue, la guerre civile imminente, l'intervention étrangère à la suite, et des calamités, dit-il, dont nos enfants ne verront jamais la fin (1). » Chez Tavannes, au contraire, c'est Retz qui ouvre l'avis le plus violent. Brantôme, qui trace de cet Italien un assez vilain por-

(1) *Discours du roi Henri III*, p. 507.

trait, affirme, en effet, que ce fut lui qui fit décider l'œuvre de sang. C'est Tavannes qui range le conseil à des vues plus modérées, et qui obtient la vie du roi de Navarre et du prince de Condé (1). Dans la relation du duc d'Anjou, le roi se décide brusquement; il s'opère en lui « une soudaine mutation, une merveilleuse et étrange métamorphose. » Il est pris d'une sorte de vertige furieux. « Par la mort-Dieu! s'écrie-t-il, puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un seul pour me le reprocher après. Donnez-y ordre promptement! » Là-dessus, il sort de son cabinet, « où, dit le narrateur, nous avisâmes le reste du jour, le soir et une bonne partie de la nuit, ce qui sembla à propos pour l'exécution d'une telle expérience. »

Comment tant d'historiens qui s'attachent obstinément à cette version ne voient-ils pas qu'elle est combinée de façon à décharger le plus possible le narrateur et à faire retomber sur le roi seul, qu'il détestait, tout le poids de la terrible détermination?

Sans croire avec M. Ranke que le *Discours du roi Henri III,* publié pour la première fois sous Louis XIII, soit une pièce apocryphe et dérivée d'une autre source, il faut admettre au moins qu'elle est controuvée dans plusieurs de ses parties. De ce subit accès de fureur dont Charles IX aurait été saisi, on ne trouve trace ni dans le récit de Tavannes, ni dans celui de Marguerite, ni dans la relation récemment publiée de l'ambassadeur Cavalli. Ce dernier, qui place lui aussi la conférence dans la soirée, nous apprend que « le roi résista pendant une heure et demie. Il fallut, pour emporter son assentiment, que sa mère lui déclarât que, s'il ne l'accordait, elle allait sortir de France (2). » C'était la menace qui avait déjà si bien réussi à Montpipeau. Elle partie, les catholiques éliraient un capitaine général. Le nommer était inutile: Charles comprit bien que ce serait son frère.

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 296.

(2) *Relation de Cavalli*, p. 85.

Terrible alternative que Mathieu résume en un mot énergique : « Soyez du jeu, où il se fera sans vous ! » Le duc de Guise, dit Cantù, prépara le mouvement populaire, tandis que Catherine faisait servir à ses projets les troupes du roi. La cloche de l'Hôtel de ville, sur la place de Grève, donna le signal, auquel répondit celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, et les bourgeois prirent l'initiative. La conduite de Charles IX fut *horriblement passive*, et le peuple accomplit sa part de la tâche avec cette fureur implacable que les masses déploient toutes les fois qu'elles sont enflammées par le spectacle du carnage.

M. Gachard a communiqué à l'Académie des sciences de Bruxelles un bulletin du massacre de la Saint-Barthélemy, rédigé par le duc d'Albe, et trouvé à Mons, dans les archives d'État. Ce bulletin est assez curieux pour être ici reproduit :

« Le 22 août 1572, sortant l'admiral du Louvre, à Paris, vers la maison, pour disner, lisoit une lettre; et, en passant par-devant la maison d'un chanoine qui autrefois avait esté receveur du seigneur de Guise, fust tiré d'une arquebousade chargée de quatre balles, avec laquelle on lui emporta le doigt près du poulx de la main droicte, et la main gauche à la palme de la main passant par le bras, luy rompant tous les os, vint sortir deux doigts plus hault par le coulde. De cette maison la porte de devant estoit serrée, et celle de derrière ouverte, où il y avoit un cheval d'Espagne, sur lequel se sauva celui qui l'avoit blessé. Quand l'admiral se sentit blessé, avec ses huguenots délibéra de tuer le roy et messieurs ses frères et la royne, disant que le mal venoit par eux, détermina incontinent joindre IIIj^{m} hommes aux faulbourgs Saint-Germain, laquelle chose estoit facile de faire toutes les fois qu'il eust voulu; mais il ne le peult s'y secrètement exécuter que le roy et la royne le sceurent; car ayant l'admiral mandé le roi de Navarre à son logis, luy tint tels ou pareils propos : *Monseigneur, je croy que vous sçavez combien j'ay esté serviteur à monseigneur votre père et à feu monseigneur votre oncle le prince de Condé; et comme je désire persévérer*

en la mesme bonne volonté en votre endroict, comme estant maintenant blessé à la mort (car les balles estoient empoisonnées), je suis délibéré faire mon testament avant mourir, et vous laisser le royaume de France pour héritage; et lui descouvra les moyens par lui apprestés.

» Aiant le roy de Navarre entendu le tout, retourna à son logis, où estant fort triste et mélancolique, prevoiant le grand désastre de son frère le roy et aultres, fut tellement sollicité de par sa femme, qu'il luy déclara incontinent ce qu'avoit délibéré le dit admiral; ce que par elle entendu, après plusieurs remontrances de s'abstenir de souiller ses mains du sang du roi son beau-frère, elle en feist incontinent le rapport au roy et à la royne sa mère.

» Ainsy, le jour Saint-Bartholomy, XXIIIJe du dit mois, à une heure de nuict, entrèrent en la maison au dit admiral les ducs de Guise, d'Aumale, le chevalier d'Angoulesme, et aulcuns de leur suite entrèrent en la chambre du dit admiral, où ceulx de l'admiral avec leurs espées s'y mirent en deffense, mais furent incontinents d'effaicts. Voiant cecy, l'admiral se revint à son lit, faindant estre mort; mais il fust tiré hors par le bras blessé. Comme M. Cousin le pensait jecter de haut de la fenestre en bas, il mist son pied contre la muraille, qui fust cause que le dist Cousin luy dist : *Eh quoy, fin renard, faindrez-vous ainsi le mort?* Ce disant, le précipita en la court de la maison, où estoit attendant le duc de Guise, auquel il dist : *Tenès, Monseigneur, voilà le traistre qui a faict mourir vostre père.* Ce qu'entendu par le dit de Guise, il approcha l'admiral et luy tint telles paroles : *Vous voilà doncq, méchant? Jà à Dieu ne plaise que je souille mes mains en ton sang;* et luy donnant un coup de pied, se retira de luy. Incontinent survint quelcun qui lui donna un coup de pistollet à la teste. Ce faict, commençoit à le traisner sur une claie par la ville. Un gentilhomme lui coupa la teste d'un couteau, et la mettant au bout de son épée, la portait par la ville, criant : *Voilà la teste d'un méchant qui a*

fait tant de maulx au royaume de France! Et comme ceux du parlement taschoient de ravoir le corps du dit admiral pour exécuter la première sentence donnée contre luy durant les troubles, il fut tellement desmembré que jamais on ne sceut recouvrer pièces. S'ilz eussent attendu IIIj heures à exécuter, l'admiral eust faict d'eulx ce que les dits princes feirent de luy, et eust tué le roy et messieurs ses frères. En ceste instance furent en la maison de la Rochefoucault, où ils feirent le mesme, et de tous les autres qui vinrent en leurs mains, et tuèrent Bricquemault, marquis de Retz, Lespondillans, Telligny, et jusques au nombre de LXI gentilhommes, tous principaulx desquelz ont estés tirés aux rues. »

Le 23 août, dans la matinée, Catherine et le duc d'Anjou, s'il faut s'en rapporter à celui-ci, n'avaient qu'une seule pensée, se défaire de l'amiral à tout prix et arracher au roi son consentement. Mais comment s'y prendre? Catherine essaya de justifier devant lui la tentative d'assassinat par le duc de Guise, en faisant valoir que c'était en justes représailles de la mort de son père. Mais Charles IX, loin d'être satisfait de cette explication, jura, s'emporta, envoya de nouveau des gentilshommes au blessé pour prendre de ses nouvelles et lui promettre justice exemplaire.

L'amiral et son gendre Téligny étaient si confiants dans cette promesse qu'ils écrivent sur le champ à leurs amis des provinces, pour les engager à rester calmes. Les protestants se conformèrent-ils à ces pacifiques conseils? Catherine, qui avait tout à craindre des révélations du duc de Guise s'il était arrêté, avait un immense intérêt à étouffer l'affaire sans perdre une minute. A tort ou à raison, elle accusa les huguenots de préparer un vaste soulèvement pour venger la tentative d'assassinat sur leur chef; et dans une conférence tenue l'après-midi du 23, en présence de Charles IX, du duc d'Anjou, du maréchal de Tavannes et de trois Italiens, le garde des sceaux Birague, Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, et Albert de Gondi, maréchal de Retz, elle exposa le plan de cette conjuration, afin d'ou-

vrir un prétexte sensible au massacre des protestants. Elle prétendit que les chefs huguenots levaient dix mille reîtres et dix mille Suisses, qu'ils étaient sur le point de prendre les armes, et que, de leur côté, les catholiques, ne pouvant compter sur le roi, étaient résolus à faire entre eux une ligue offensive et défensive (1). Enfin le roi, excédé, consentit.

C'est maintenant, d'après M. Dargaud, que nous ferons l'émouvant récit du meurtre de Coligny : on ne nous reprochera donc pas de chercher des apologies parmi les historiens catholiques.

« Lorsque M. de Guise et son escadron arrivèrent à la demeure de l'amiral, le capitaine Cosseins s'approcha des arçons du duc, qui lui parla à l'oreille. Cosseins alors frappa rudement à la porte avec la poignée de sa dague. L'amiral était avec Ambroise Paré, son chirurgien; Merlin, son ministre, et Muss, son interprète. Un gentilhomme nommé Labonne, qui avait les clefs de l'hôtel sous son traversin, était assoupi. Aux secousses du capitaine Cosseins, Yolet, l'écuyer de l'amiral, réveilla Labonne, qui se leva précipitamment, se munit de ses clefs et demanda du dedans ce que c'était. Cosseins répondit : « C'est de la part du roi. » A la voix de Cosseins, Labonne ouvrit.

» Cosseins se précipite sur lui et le poignarde. Les arquebusiers de la garde et les Suisses du duc d'Anjou se pressent confusément. Les Suisses du roi de Navarre reculent; l'un d'eux est tué. Ils tirent sur eux une seconde porte, la porte de l'escalier. Cornaton, dont la chambre était au rez-de-chaussée, les encourage et les aide à barricader la porte, puis il monte chez l'amiral. Celui-ci était hors de son lit. Il avait distingué une sorte de tumulte; il avait cru d'abord que c'était une émeute populaire. Il se revêtit d'une robe de chambre et dit gravement : « M. Merlin, faites-moi la prière. »

» A l'apparition de Cornaton, indigné et désespéré, Ambroise Paré s'écria : « Qu'y a-t-il, Monsieur? — Il y a, » dit Cornaton en s'adressant à l'amiral, que le Seigneur

(1) R. Chantelauze, article cité.

» nous appelle à lui. » L'amiral, qui, depuis trente ans, vivait dans le péril extrême, dit sans le moindre trouble et d'un accent viril : « Cette fois, c'est ma mort. Je ne » la redoute pas, puisque je la reçois par Dieu et pour » Dieu. Mes amis, je n'ai plus besoin de secours humain, » sauvez-vous tous. » Ils obéirent, escaladèrent le sommet de l'hôtel et s'élancèrent par une fenêtre sur le toit. Merlin, qui était presque aveugle, trébucha dans un fenil où il enfonça au milieu du foin. Ambroise Paré, Cornaton et deux serviteurs de Coligny parvinrent à se frayer une issue. Coligny reprit sa prière. Il ne s'aperçut du dévouement obstiné de Muss qu'en le voyant refermer la porte sur tous les autres.

» Les meurtriers se poussaient comme à un assaut. Le premier qui entra fut Besme, un ancien page du duc de Guise. Il avait soulevé et renversé la porte avec un épieu qu'il avait trouvé dans la barricade improvisée par Cornaton. Cosseins suivait Besmes. Il y avait avec eux Pétrucci de Sienne, un des aventuriers du duc de Nevers, Sarlabous, Attin, l'italien Tosinghi et quelques autres.

» Coligny était en robe de chambre, assis dans un fauteuil. Lorsque les meurtriers firent irruption, il interrompit sa prière et se leva lentement de son siège.

» Les assassins eurent une impression de respect, ou du moins d'étonnement, sous le regard assuré de ce héros des guerres civiles.

» Besmes, qui s'était chargé de le tuer, s'avança l'épieu au poing : « N'es-tu pas l'amiral? dit-il. — Je le suis, » répondit Coligny. Jeune homme, je suis aussi un vieil- » lard, un blessé; si c'est ma vie que tu veux, tu ne » l'abrégeras guère. » Besmes, jurant pour se donner du cœur et agitant son épieu, en poussa la pointe dans le ventre de l'amiral, qui, tout chancelant et se sentant atteint : « Encore, murmura-t-il, si c'était l'épée d'un » cavalier, mais c'est l'épieu d'un goujat. » Puis, réprimant ce mouvement, il s'abandonna saintement aux coups de l'épieu de Besmes et de la dague de Pétrucci. Il expira entre les deux *condottieri*.

» Le duc de Guise, cependant, avait pénétré à cheval dans la cour de l'hôtel, sous les fenêtres de Coligny, avec son oncle, le duc d'Aumale et le chevalier d'Angoulême. Tout bouillant d'impatience : « Besmes, as-tu fini? criait-il » d'en bas. — C'est fait, Monseigneur. — Eh bien! » prouve-le donc. M. d'Angoulême et le duc d'Aumale » ne croiront que lorsqu'ils verront. Jette le corps par » la fenêtre. »

» Besmes et Pétrucci, aidés par Sarlabous, lancèrent le cadavre par-dessus le balcon. Alors M. de Guise et M. d'Angoulême sautèrent de cheval et se baissèrent vers l'amiral, que l'épieu et la dague avaient inondé de sang à la face. « On ne peut discerner ses traits, dit » M. de Guise, tant ils sont souillés et rougis. » Il saisit un mouchoir, les essuya et dit : « Je le cognoy, c'est » luy-même. » Et, labourant rudement ce visage du talon de sa botte éperonnée, il sortit de la cour à cheval, avec son escorte. Quelques-uns attribuent au chevalier d'Angoulême cet outrage qui souille d'une tache indélébile la mémoire de celui qui l'a commis. »

« Telle fut, dit M. René de Bouillé, à l'âge de cinquante-six ans, la mort préméditée et tragique de cet homme si considérable; guerrier vaillant et habile, quoique souvent malheureux; politique, froid, réfléchi, mais absolu; systématique, sectaire opiniâtre et grave, plus que zélateur complètement austère de sa religion (1). Capable de balancer par sa prudence le succès des armes de l'heureux duc d'Anjou, apte à rivaliser d'ambition, d'intrigues et de crédit avec les Guises, dans l'ivresse d'une aveugle confiance en sa propre force, en son propre ascendant sur l'esprit d'un monarque jeune, et non dans

(1) « .... Nostre France, pendant nos troubles, porta deux grands chefs de party : feu M. de Guise pour le catholic, et l'admiral dont nous parlons pour le hugueuot. Tous deux ennemis juréz l'un de l'autre, soit ou que leur naturel ou que la diversité de leurs religions les y conviast; tous deux toutes fois diversement accomplis de grandes parties : M. de Guise, capitaine généreux et sans crainte, et néantmoins si retenu, que jamais la témérité ne luy servit de guide en ses actions; l'admiral, non si preux et hardy, mais si advisé, qu'il faisoit paroistre en ses déportements n'avoir nulle peur.... Je croy, veu la diversité de leurs fortunes, que M. de Guise n'eust sceu faire ce que fit l'admiral, ny l'admiral ce que fit M. de Guise. » (Etienne Pasquier, l. V, lettre xi.)

l'entraînement d'une bonhomie simple et crédule, il s'était pourtant laissé prendre aux pièges dressés de longue main par la persévérante hypocrisie de Charles IX, dont, en ce dernier moment, la jalousie inquiète et fondée de Catherine de Médicis et de son second fils venait de précipiter l'effet. »

Il est facile de concevoir qu'au milieu de la fureur des partis la fin d'un tel personnage, cause d'affreuse joie chez les catholiques, était un sujet d'amers regrets, de profond chagrin, d'exaltation poétique pour les protestants. Aussi d'innombrables épitaphes, *Eloges*, *Tombeaux*, en vers français et latins, *la Passion selon saint Barthélemy*, ne firent-ils pas défaut à la mémoire de Coligny, tandis que, dans le sens opposé, des plumes fanatiques s'évertuaient en *Odes triomphales sur l'équitable justice du roy*, en épigrammes, satires, *discours*, pour prouver « comme de droict divin estoit licite à Sa Majesté punir ses subjects pour la religion violée. » On célébrait le « *Triomphe glorieux* de l'Église chrestienne contre ses ennemis, le juste jugement de Dieu contre ung nommé Gaspard de Coligny qui fut seigneur de Chastillon et admiral de France, le tout sur le pseaume 128. » On rapportait des *Dits magnifiques et gaillards* (la passion pouvait-elle donc fournir un pareil titre?) « touchant les causes de la mort de l'admiral de Coligny et ses complices, pris et tiréz de la saincte Escriture. »

Le prince de Caraman-Chimay défend la cour des imputations odieuses lancées contre les catholiques par les libelles protestants. « Quelques historiens ajoutent, dit-il, que le roi et toute la cour allèrent voir la dépouille sanglante de l'amiral à cette infâme potence (à Montfaucon). C'est encore là une de ces abominations gratuites que l'on a ajoutées à plaisir, comme si la liste de celles qui sont authentiques n'était pas assez longue déjà.

» Pendant la nuit, un domestique fidèle de l'amiral enleva furtivement les débris de son cadavre mutilé. Ces ossements, car ce n'étaient plus que quelques ossements, furent recueillis dans un petit cercueil de plomb. Mais

par un étrange et fatal caprice de la destinée, pendant des siècles encore, les restes de l'amiral ne devaient pas trouver le repos sur cette terre (1). »

Le coup d'État accompli, restait à savoir comment il serait jugé en Europe, et quel effet il produirait en France. C'est ce qu'examine avec une judicieuse clarté M. Armand Baschet.

« Quelles furent, dit-il, les conséquences politiques de la Saint-Barthélemy? Ce qu'elles devaient être. Momentanément, elles affaiblirent l'ensemble du parti, mais ne le tuèrent pas. Montauban, La Rochelle, Sancerre furent encore des places sûres pour les débris du parti : il dût en coûter à Catherine de penser qu'un si grand meurtre n'avait pas tué l'esprit ennemi. Cependant le parti manquait de son chef : chef si redoutable pour elle. L'année 1573 vit une nouvelle guerre civile, qui fut terminée par une quatrième paix. Quel chemin avait-on fait, malgré le massacre? Mais il y avait un résultat pour Catherine, toujours si personnelle : elle tenait encore la puissance, elle était encore la reine mère. A ce point de vue, c'était un triomphe. Sur son esprit, sur son talent, sur sa facile humeur, le jour de la Saint-Barthélemy, le lendemain et les jours qui suivirent ne laissèrent nulle trace de désordres ni de regrets. Elle fit frapper, ou plutôt un fanatisme servile fit frapper des médailles à la mémoire de cette action, que l'histoire ne pourra cependant jamais juger trop sévèrement. Sur l'une d'elles on lit ces mots bien étranges en une telle occasion : *Pietas excitavit justitiam;* ils sont surmontés des fleurs de lis de la couronne de France et autres attributs solennels (2). »

Il est évidemment certain que l'amiral était le chef d'une rébellion non interrompue depuis plusieurs années,

(1) Caraman-Chimay : *Gaspard de Coligny.*

(2) Voyez le cabinet des médailles, Bibliothèque impériale. Quatre médailles rappellent le massacre : l'une a été frappée à Rome (*Ugonottorum strages*), en légende; 1572, *Gregor. XII Pont. Max.;* les trois autres ont sans doute été frappées à Paris. Au revers de la première : *Pietas excitavit justitiam.* La légende de la seconde : *Virtus in rebelles.* Au revers de la troisième : *Ne ferrum tomnat simul ignibus obsto.*

dans le but de bouleverser la France, de mettre le roi en tutelle et de changer la religion. En effet, n'avait-il pas organisé dans tout le royaume une vaste filiation protestante qui, obéissant à un signe de sa main, faisait de lui un second roi de France (1)? N'avait-il pas, dans les provinces, des gouverneurs sous ses ordres, des percepteurs d'impôts, des lieutenants, des sous-lieutenants, des conseillers? A quel sujet est-il permis de s'ériger en second maître? Quel monarque aurait toléré cette dangereuse et illicite rivalité? Voilà ce que pensait à cet égard Charles IX, et comment il s'exprime dans sa lettre à M. de Schomberg :

« L'amiral étoit plus puissant et mieux obéi que moi, pouvant, par la grande autorité qu'il avoit usurpée, soulever mes sujets et les armer contre moi quand il lui convenoit, comme il me l'avoit montré plusieurs fois. Après s'être arrogé une telle puissance sur mes sujets, je ne pouvois plus m'appeler *roi absolu*, mais seulement le maître d'une partie de mes États. S'il a donc plu à Dieu de m'en délivrer, j'ai à le louer et à le bénir du juste châtiment qu'il a infligé à l'amiral et à ses complices. Comme il m'étoit impossible de le supporter plus longtemps, je résolus de laisser un libre cours à la justice, qui n'a pas été, il est vrai, telle que je l'aurois voulue, mais qui étoit inévitable en des circonstances pareilles. »

Le mardi 26 août, le roi tint un lit de justice au Parlement, dans lequel il déclara que les événements accomplis avaient été exécutés par son ordre, et qu'il n'avait trouvé d'autre moyen de prévenir « une maudite conspiration » tramée par l'amiral et les principaux huguenots contre son pouvoir et sa vie. Le président Christophe de Thou, dans « un discours accommodé au temps, » comme dit habilement l'historien, son fils approuva très haut la conduite prudente du roi, et enjoignit à la cour de com-

(1) La *Relazione* de Michiel (1572) entre dans des détails sur le mode de gouvernement et d'administration conçu par Coligny. Le parti comprenait vingt-quatre églises réparties entre toutes les provinces. Les chefs étaient la reine de Navarre (Jeanne d'Albret) et l'amiral.

mencer aussitôt les informations sur la conjuration de Coligny et de ses complices.

La déclaration du roi au Parlement est ainsi conçue :

« Sa Majesté, désirant faire savoir et cognoistre à tous seigneurs, gentilshommes et autres, ses sujets, la cause et l'occasion de la mort de l'amiral, et autres ses adhérans et complices, dernièrement advenue en cette ville de Paris, le 24, jour du présent mois d'aoust, d'autant que ledit fait leur pourroit avoir esté déguisé par son exprès commandement et *non pour cause aucune de religion* ne contrevenir à ses édits de pacification, qu'il a toujours entendu, comme entend encore, veut et entend observer et entretenir, ains *pour obvier et prévenir l'exécution d'une malheureuse et détestable conspiration faicte par ledict amiral,* chef et autheur d'icelle, et les dits adhérans et complices, *en la personne dudit seigneur roy, et contre son Estat, la royne sa mère, messieurs ses frères, le roy de Navarre, princes et autres seigneurs restant près d'eux.* Parquoy sadite Majesté fait savoir par cette présente déclaration et ordonnance à tous gentils-hommes et autres quelconques de la religion prétendue réformée, qu'elle veut et entend qu'en toute seureté et liberté ils puissent vivre et demeurer avec leurs femmes, enfans et familles, en leurs maisons, sous la protection dudit seigneur roy, tout ainsi qu'ils ont par ordinaire fait, et pouvoient faire suivant le bénéfice desdits édicts de pacification. Commandant et ordonnant très expressément à tous gouverneurs et lieutenants généraux en chacun de ses pays et provinces, et autres, les justiciers et officiers qu'il appartiendra de n'attenter, permettre ne souffrir estre attenté ne entrepris en quelque sorte et manière que ce soit, ès personnes et biens desdits de la religion, leurs dites femmes, enfans et familles, sous peine de la vie contre les delinquans et coupables, scandale, soupçon et desfiance qui pourroyent en avenir à cause des presches et assemblées qui se pourroyent faire, tant ès maisons desdits gentils-hommes qu'ailleurs, selon et ainsi qu'il est permis par les susdits édits de pacification (1). »

(1) Audin : *La Saint-Barthélemy*, Liège 1851, p. 250.

Guy de Pibrac, avocat général, ayant alors requis que l'on informât contre l'amiral et ses complices, le Parlement fit instruire leur procès, et il sanctionna les paroles royales, en condamnant la mémoire de Coligny par un arrêt dont nous extrayons les passages suivants :

« Veu par la Chambre, ordonnée par le roy au temps des vacations, les informations faites à la requeste du procureur du roy suivant l'arrest donné par ledit seigneur roy séant en son parlement le 29 jour d'aoust dernier, *à l'encontre du feu Gaspard de Coligny, en son vivant amiral de France, pour raison de la conspiration n'agueres par luy faite contre le roy, tranquilité et repos de ses sujets :... dit a esté que ladite Chambre a déclaré et déclare ledit feu de Coligny avoir esté criminieux de lize Maiesté, perturbateur et violateur de paix, ennemy du repos et tranquilité et seureté publique, chef principal, autheur et conducteur de ladite conspiration faicte contre le roy et son Estat*, a damné et damne sa mémoire, supprimé et supprime son nom à perpétuité.... »

Il fut ordonné que son corps ou son effigie serait traîné sur la claie par le bourreau, attaché à une potence en place de Grève, et de là porté à Montfaucon; que sa mémoire serait condamnée, sa maison de Châtillon-sur-Loing rasée, et que, tous les ans, on ferait une procession générale dans Paris, pour remercier Dieu de la découverte de cette conspiration.

Il est facile de démontrer que ni la religion, ni l'Église, ni le clergé n'eurent aucune part à cette funeste tragédie. Le poète J. Chénier, qui vota la mort de Louis XVI, dans une tragédie de sa façon, nous représente le cardinal de Lorraine bénissant les poignards destinés au massacre de la Saint-Barthélemy. Or, dans ce temps-là même, le cardinal de Lorraine se trouvait à Rome, où il était allé au conclave. L'histoire ne parle que d'un seul ecclésiastique mêlé au massacre : il se nommait Jean Rouillard, chanoine de Notre-Dame, et fut tué dans son lit comme huguenot (1).

(1) Saint-Victor, t. III, p. 190, notes.

Selon tous les historiens, à commencer par Caveirac, de Thou, le docteur Lingard, la religion n'eut aucune part au coup d'État du 24 août. En effet, on ne voit siéger dans le conseil qui ordonna le massacre ni cardinaux, ni évêques, ni prêtres; mais seulement des hommes politiques, élevés dans les principes du machiavélisme et peu intéressés à la pureté de la religion, attendu que leurs mœurs et leurs âmes étaient fort corrompues. « Si nous sommes habitués, ajoutent ces écrivains, à regarder cette vaste effusion de sang comme l'œuvre du catholicisme, c'est sur la foi de Voltaire, à qui tous les moyens sont bons pour déverser l'outrage sur une religion qu'il déteste. » Lingard et Caveirac ne voient donc dans cet événement qu'une proscription, et dans ces ministres de la vengeance royale que des sicaires politiques; ils n'y aperçoivent ni fureur religieuse, ni mains armées de poignards et de crucifix.

Criminels d'État, sujets rebelles, insurgés contre leur monarque afin de l'effrayer par la menace et de lui imposer leur volonté, les calvinistes périrent dans une proscription commune, frappés d'un coup semblable à celui qui fit tomber dans un jour les têtes de six mille Romains sous l'épée de Sylla.

« Qu'on ne vienne donc pas accuser la papauté, s'écrie M. Baguenault de Puchesse, d'avoir été complice de la Saint-Barthélemy, et qu'on n'écrive plus dans un style aussi faux que déclamatoire : « Si la pointe du poignard » frappa à Paris, la poignée était à Rome, on sait dans » quelles mains (1). »

Pour qu'une semblable accusation eût seulement l'apparence de la vraisemblance, il conviendrait de démontrer tout d'abord que le 24 août a été prémédité et préparé non seulement en France, mais surtout à la cour romaine. Or le Pape était si loin de s'attendre à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, il ignorait si complètement les intentions du roi, qu'il était à cette époque très ouvertement hostile à sa politique, qu'il blâmait ses rapprochements avec les chefs protestants, qu'il allait jusqu'à refuser

(1) *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. III, p. 142.

obstinément la dispense nécessaire au mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, mariage qui, d'après tous les historiens hostiles au catholicisme, était justement le stratagème imaginé pour attirer les huguenots à Paris et les anéantir par un coup de force inspiré, disent-ils, par la papauté.

Ainsi donc, comme on l'a cru pendant longtemps, ce ne fut pas le fanatisme religieux qui fut la cause de ce grand forfait. Catherine, nous l'avons dit déjà, avait rapporté d'Italie et inspiré à ses enfants ce sentiment profond d'indifférence pour la religion catholique, qui est le caractère distinctif de la plupart des princes italiens du quinzième et du seizième siècle, et qui était un des résultats les plus évidents de l'esprit païen de la Renaissance. D'un autre côté, Catherine n'appartenait pas impunément à cette race des Médicis, à l'un desquels était dédié, comme un hommage tout naturel, le livre du *Prince*. Elle était tout imbue de la lecture des maximes de Machiavel. Elle savait mieux que personne comment César Borgia s'était défait de ses ennemis à Sinigaglia; et les trois principaux conseiliers de la Saint-Barthélemy, trois Italiens comme elle, les Birague, les Gonzague et les Gondi, n'ignoraient pas non plus comment, dans leur pays d'origine, on se délivrait de ses ennemis par le fer et le poison. La Saint-Barthélemy, par le caractère qu'elle emprunte à ses auteurs, est donc un crime à l'italienne plutôt qu'à la française : les massacres de la nuit du 24 août sont de nouvelles Vêpres siciliennes. Ce fut l'ambition de Catherine qui dirigea l'arquebuse de Maurevel, ce fut la peur qui lui fit donner le signal de la Saint-Barthélemy.

Donc il demeure acquis irréfutablement que la Saint-Barthélemy ne fut point préméditée, et QUE L'ÉGLISE N'Y PRIT AUCUNE PART.

Dans toute son existence, et surtout à la fin de ses jours, Coligny nous apparaît tel qu'il fut, avec ses crimes, avec ses trahisons, avec son hypocrisie. Peut-être cependant faut-il admettre, en jugeant cet homme singulier et

complexe, qu'il ne fut pas absolument tout d'une pièce, et qu'il y eut dans son âme des replis où nous n'avons point pénétré. Peut-être, en retenant toutes les actions mauvaises que nous avons invoquées contre lui, faut-il tenir compte de l'opinion que le prince de Caraman-Chimay exprime en ces termes :

« Pour moi, je dirai que Coligny valait mieux que son temps. Dans toutes les grandes tourmentes qui ont assailli l'humanité, il s'est trouvé des esprits qui ont cru sincèrement à l'avènement d'une ère nouvelle : Coligny était de ces esprits-là. Il faut lui reconnaître ce signe des âmes supérieures, l'aspiration vers le mieux. Je crois que « le protestantisme » lui a semblé avant tout être « la réforme; » et, s'il a marché dans une voie fausse, du moins l'a-t-il fait avec sincérité, car il ne fut pas seulement le champion des doctrines nouvelles, il en fut encore le disciple. L'amiral de Coligny est le type du protestant et du protestantisme au seizième siècle. »

Dans un langage plus familier, mais d'autant plus clair et sincère, notre cher maître Barbey d'Aurevilly écrivait à un ami :

« Quant à Coligny, c'est un homme, mais c'est une vertu *à la protestante*, c'est-à-dire une vertu dont la colonne vertébrale est l'orgueil. Bien loin de la grandir, cela la diminue. L'orgueil se casse en se dressant.... Jugez-moi la grandeur morale de Coligny *du point de vue de l'humilité chrétienne,* car il n'a qu'une grandeur morale; en politique il voit faux, comme tous les protestants.

» Lisez, sur Coligny, ce qu'en dit Dargaud dans son *Histoire de la liberté religieuse*. Seulement, gardez-vous à carreau ! Dargaud est un libre penseur, et il est dupe de l'orgueil de la vertu.... Il n'y a que les catholiques qui se connaissent en vertu, et je vous le répète, la pierre de touche de la vertu, c'est l'humilité. »

Et puisque le nom de l'auteur des *Œuvres et les hommes* est tombé de notre plume, pourquoi n'emprunterions-nous pas à l'éminent critique la conclusion de cette étude?

« Coligny, dit-il, le protestant d'action au seizième siècle, et on sait à quoi l'action condamne les hommes les plus purs et les mieux intentionnés, qui en ont le génie ; Coligny, enfoncé dans les faits tumultueux et sanglants de son siècle, est nécessairement au-dessous, aux yeux d'un philosophe comme M. Dargaud, de ce Michel de l'Hôpital, qui était, lui, l'homme de l'avenir et le philosophe religieux des temps très religieux, comme vous savez, que nous voyons !...

» Je ne sais pas si Michel de l'Hôpital eut confiance pleine et volonté entière dans la liberté religieuse, telle que l'entendent et que la veulent les philosophes du dix-neuvième siècle, par la seule raison qu'il rédigea le fameux édit de tolérance qui fut, jusqu'à l'édit de Nantes, le manifeste sans cesse repris des protestants et le prétexte de leurs rébellions obstinées, mais ce que je crois savoir, c'est qu'on n'est pas au-dessus de tous les partis parce qu'on se met entre tous les partis.

» Le catholicisme — et non l'Église catholique — a déterminé la Saint-Barthélemy. C'est un fait indéniable ; mais il faut comprendre ce fait et les circonstances dans lesquelles il se produisit. Elles étaient telles que ni Charles IX, le fantôme, ni Catherine de Médicis, la magicienne, n'auraient pu les surmonter et les gouverner. Le protestantisme, c'est-à-dire l'étranger, gagnait chaque jour un terrain énorme. Le Havre n'était plus à nous ! Les catholiques, menacés, qui n'avaient pas l'inquisition pour les sauver comme elle avait sauvé l'Espagne, regardaient l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, devenus protestants, et se croyaient perdus. Ils se soulevèrent, et ce ne fut pas seulement un peuple, mais ce fut la tradition même du pays, ce fut l'histoire de France tout entière qui se souleva avec eux. Cela dut être quelque chose d'implacable, car on ne touche pas pour la première fois au passé sans que ce vieux lion, qui a ses ongles enfoncés dans le sol, ne rugisse et ne se défende. Véritable Josaphat de cercueils, onze siècles de monarchie catholique se levèrent de leurs sépulcres et dirent à la Réforme les mots de Dieu aux flots de la

mer : *Tu n'iras pas plus loin!* Hélas! elle a été plus loin, et les siècles se sont recouchés trop tôt dans leur tombe.... Mais enfin, à cette heure où la religion était la première idée des hommes, elle accomplit, l'épée dans la gorge, cet acte de désespoir que le patriotisme accomplit depuis 1808, en Espagne, aux applaudissements de tout l'univers. La religion eut son suprême effort comme depuis l'a eu la patrie.

» Et ce ne serait pas tout, si on voulait tout analyser. Aujourd'hui que les questions de subsistance, les questions de vivre et d'économie priment la question d'honneur dans une société dont l'âme a passé dans le ventre, ce dernier refuge de l'image de Dieu dans les sociétés matérialistes, il faudrait encore du bas de ces questions comprendre la Saint-Barthélemy comme on la comprend du haut des questions spirituelles, à présent délaissées. En effet, il est maintenant démontré que la libre industrie protestante rompait les catégories de la corporation catholique, de cette corporation — toute la France industrielle d'alors — qui avait transfiguré l'esclavage antique et constitué cette immense fortune sur le pillage de laquelle le protestantisme, père du paupérisme moderne — car tous les pillards sont réservés à mourir de faim, — trouve à peine de quoi vivre depuis trois cents ans!

» Incontestablement, une société qui avait de la force au cœur et dans les bras, ne pouvait accepter des conditions si accablantes et si certaines. Nous-mêmes, qui la jugeons aujourd'hui, catholiques du dix-neuvième siècle, lui en aurions-nous donné le conseil? Ne savons-nous pas le mépris que l'histoire inflige aux sociétés qui ne savent pas se défendre? Ne savons-nous pas que, pour les chefs politiques comme pour les chefs de guerre, la gloire est la même, et que cette gloire est de résister longtemps? »

ÉTIENNE MARCEL
ET LE DAUPHIN CHARLES

Au Comte Ernest DE BOIGNE,

Ancien Député.

ÉTIENNE MARCEL

ET LE DAUPHIN CHARLES

Le Conseil municipal de Paris s'est ingéré de faire dresser des statues à tous les hérétiques, dans l'ordre religieux; à tous les révolutionnaires, dans l'ordre politique, dont il a fait ramasser les noms dans les pages les plus sanglantes et les plus souillées de l'histoire de France. Il trouve encore ce moyen, puéril d'ailleurs, et sans gloire, de s'associer à des persécutions qui en font présager de plus oppressives. Il élève un bûcher expiatoire à Étienne Dolet, dont le mannequin en plâtre représente, paraît-il, la liberté de penser incarnée en cet imprimeur hérétique et rebelle. Il exalte Coligny, dont nous avons, dans ce livre, démontré la trahison et prouvé les crimes; il donne à des rues le nom d'Étienne Marcel, auquel il va aussi donner une statue, car Étienne Marcel devient, aux yeux de cette héroïque municipalité, le représentant des idées communales, en lutte contre la tyrannie féodale.

Ces mensonges de l'histoire, si grotesques soient-ils, rencontrent encore de pieux croyants. Il est donc toujours à propos de protester contre des glorifications aussi odieuses, en invoquant les faits, les faits authentiques, indiscutés, et dont le simple énoncé condamne le glorifié en même temps que le cortège de ses ineptes *glorificateurs*.

C'est ce que nous faisons, en cette étude, pour Étienne Marcel, en qui l'on ne peut voir qu'un rebelle et un traitre.

I

Le tableau historique du règne de Charles V et celui de notre époque pourraient être peints sur la même ébauche. Au premier plan, une guerre malheureuse et des désastres sans précédents laissent la France agonisante; les armées étrangères remplacent ou écrasent nos populations sur les deux tiers de notre territoire; la guerre civile s'allume dans la capitale et se propage dans les villes restées françaises; des meurtres, des incendies, des flots de sang projettent leur sombre horreur sur ces scènes de désolation.

Au dessus des ruines amoncelées par tant de calamités, la paix vient tout à coup rétablir son règne. Une politique nouvelle se substitue à l'ancienne; une forme de gouvernement imprévu, sans nom, dont la possibilité même était reléguée au rang des utopies, s'établit sans secousses et subsiste sans gloire.

L'honneur chevaleresque lui donne un éclat d'emprunt suffisant pour relever son prestige aux yeux de la foule, mais étranger au nouvel ordre des choses. Ni les bannières, ni les drapeaux ne raniment la confiance; leur prestige est tombé avec leur gloire; leurs couleurs ont disparu dans le sang de la défaite. On choisit donc à leur place le nom d'un soldat; on transforme son épée en signe de ralliement, et on lui défend de songer aux batailles.

Sous ce régime prudent et sage, l'abondance renaît, la fortune revient, et les ennemis s'en vont lentement du territoire; ils n'y possèdent bientôt plus que des places occupées par droit de conquête et de traité; la nation rentre peu à peu en possession d'elle-même; elle reconstitue ses lois, reprend ses usages et ses coutumes, fait valoir ses droits, et accepte sans récriminations les charges qu'elle repoussait, même par la force, pendant le règne précédent.

Toutefois, en retrouvant la sécurité, le pouvoir rencontre aussi l'arbitraire. Au nom de coutumes surannées, de lois abrogées, d'ordonnances despotiques, les privilèges sont abolis, les libertés sont retirées, les impôts s'aggravent et les germes de la rébellion et de la révolte commencent à se faire jour.

A partir de ce moment, l'autorité de Charles V ne se soutient plus par elle-même; elle provoque une diversion aux dangers qu'elle court à l'intérieur; en rallumant la guerre au dehors, elle se fait un appui de la haine qu'inspire à toutes les classes la domination et l'orgueil des Anglais. On ne marchande rien au roi, parce qu'il demande toujours au nom de la guerre. Les seigneurs et les villes libres payent sans se plaindre les anciens impôts, et en acceptent même fréquemment de nouveaux, parce que, placées entre les troupes royales et les armées ennemies, il leur est avantageux de courir au devant des premières, envoyées pour leur défense, plutôt que d'attendre les secondes, venues pour le pillage.

Charles V appuyait son gouvernement sur les circonstances aussi bien que sur les coutumes. Il était de son siècle dont il connaissait les besoins, les exigences et les égarements; il tenait au passé par les traditions, les usages, et même les préjugés de son époque. Sur les questions de la réorganisation militaire et de stratégie, le sage roi devançait tous ses conseillers et luttait avec avantage contre l'Angleterre, la puissance la plus redoutable. Sur le terrain de la politique extérieure il se plaçait au dessus de tous ses rivaux, et posait à lui seul les principes et les règles de la diplomatie. En

matière de finances, au contraire, ce même roi suivait rigoureusement les pratiques et les errements des règnes précédents. Ses tentatives en faveur du commerce tenaient plutôt de la politique intérieure ou extérieure que de projets établis et suivis sur cette matière.

Le rôle de Charles V peut donc se résumer en deux mots : favoriser le progrès et empêcher une révolution.

Dès les commencements de son règne, en effet, le sage roi pouvait constater que le mouvement révolutionnaire s'attaquait à la monarchie française de plusieurs côtés à la fois. Les Anglais, d'une part, nous menaçaient d'un changement de dynastie et peut-être de nationalité; Charles le Mauvais, d'autre part, imaginait toutes sortes d'intrigues, formait les complots les plus incroyables, et ordonnait hardiment les crimes les plus atroces pour arriver à supplanter la famille régnante; enfin la bourgeoisie, devançant la nation et ouvrant une ère nouvelle, s'insurgeait contre le pouvoir royal, s'armait pour soutenir des prétentions qu'elle présentait déjà comme son droit, et ne craignait pas de s'allier aux ennemis du dedans et à ceux du dehors.

Comme les Romains avaient remplacés les Gaulois, comme les Francs s'étaient substitués aux Gallo-Romains, les Anglais cherchaient de nouveau à prendre possession de la nation française et à se l'assimiler. A l'avènement de Charles V elle semblait menacée de tous les dangers qu'elle avait courus depuis le commencement des temps historiques. Entre la France et l'Angleterre ce n'était pas seulement d'une question de dynastie qu'il s'agissait, mais par dessus tout d'une question de nationalité. Quel eut été le dernier mot de cette nouvelle invasion? quelle eut été la forme définitive d'asservissement imposée à la nation? rien ne le fait prévoir. Les Anglais campèrent en France, mais ils n'y résidèrent jamais; ils s'y cantonnèrent dans les villes fortifiées, mais le plat pays leur échappa toujours. La nation ne fut jamais avec eux.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, beau-frère de Charles V, mais allié des Anglais, ajoutait à ce danger du dehors, celui d'un changement de dynastie. La royauté

des Capétiens n'était pas tombée de la même manière que celle des Mérovingiens, avec les rois fainéants, ou celle des Carlovingiens, avec des règnes stériles et impuissants; mais elle avait subi, à Crécy et à Poitiers, des défaites inouïes après lesquelles, même avec un Philippe VI et un Jean II, elle avait peine à tenir debout. Charles le Mauvais, son ennemi le plus redoutable après les Anglais, profitait habilement de cette situation pour ébranler encore davantage le trône de ses rivaux, quitte à le relever pour lui-même, si ses prévisions se trouvaient dépassées. Peu lui importaient les promesses qu'il était obligé de faire aux Anglais ou aux bonnes villes, la moindre de ses préoccupations était celle de tenir ses engagements. Il ne fit jamais profession de croire qu'une parole donnée ou la foi jurée dût avoir son effet.

Charles V héritait d'une situation d'autant plus déplorable qu'aux principaux dissolvants sortis des anciennes institutions s'ajoutait l'apparition des premiers symptômes des révolutions de l'avenir. La féodalité n'était encore qu'ébranlée, et déjà la bourgeoisie et le peuple, sortant violemment d'une servitude et d'une tutelle de plusieurs siècles, demandaient des comptes au pouvoir. Entre la féodalité revendiquant son indépendance, et les communes mettant la main sur les revenus du royaume, la sécurité du trône, l'avenir de la couronne et les privilèges royaux disparaissaient comme dans un tourbillon. Il fallait une habileté bien grande pour ne pas se laisser emporter par la tourmente réactionnaire et révolutionnaire, car la révolution devenait encore plus menaçante que la réaction.

Au lendemain de la bataille de Poitiers, lorsque les États Généraux de la langue d'oïl se trouvèrent réunis à Paris, la haute bourgeoisie, poursuivant les projets qu'elle avait imposés l'année précédente, s'efforça de se substituer au pouvoir royal.

La révolte commença par des discours hardis et des mesures inconsidérées; elle se propagea par l'insurrection, puis elle se noya dans le crime et les horreurs de la guerre civile. Étienne Marcel était le chef reconnu de ce mouvement que la Jacquerie, l'alliance avec Charles le

Mauvais, et la faveur que lui accordaient les Anglais rendit promptement odieux. Or Étienne Marcel était absolument incapable de conduire la révolution, qui surgissait alors du milieu de nos désastres, en face d'un ennemi victorieux et d'un adversaire habile, fourbe et implacable. Par conséquent le mouvement insurrectionnel qui se déclarait alors à Paris et dans le nord de la France ne pouvait aboutir qu'à augmenter la somme des malheurs publics.

La révolution avait commencé aux États Généraux de 1355 sur une question d'économie. La royauté réclamait des subsides, les communes voulaient bien les accorder à cause de la guerre, mais elles revendiquaient et finissaient par obtenir le droit de surveiller la levée et l'application du nouvel impôt. Aux États Généraux de 1356 la même obligation fut imposée au lieutenant du royaume et la même raison d'économie prévalut.

« Si les États avaient su pourvoir à la défense du royaume et s'étaient bornés à provoquer des réformes utiles dans l'administration, ils ne mériteraient que de justes éloges. Mais les nouveaux impôts établis par eux, malgré les observations du roi étaient insuffisants, et d'une perception si difficile qu'on fut obligé de recourir à d'autres moyens. Les factieux qui dominaient dans l'assemblée, n'avaient pas eu l'intention de s'en tenir à la réforme des abus, ils voulaient prendre une part active au gouvernement, usurper la puissance royale, mettre le monarque en tutelle et profiter des circonstances pour assouvir leur avidité et leur ambition. N'ayant pu obtenir qu'une faible partie de ce qu'ils désiraient, ils avaient fait ajourner les États Généraux à l'année suivante sous prétexte de voter, s'il y avait lieu, le cout des subsides (1). »

Passons sur l'opportunité des mesures économiques en présence d'un ennemi victorieux qu'il faudrait repousser à tout prix; là n'est pas la faute capitale d'Étienne Marcel. Ce qui soulève contre lui l'indignation, ce qui le met dès le début de la carrière politique en suspicion aux yeux de ses amis et de l'opinion publique, c'est qu'il

(1) Petitot. *Collection*, t. IV, p. 128.

s'enrichit dans ses nouvelles fonctions de chef de parti, plus vite que pendant ses fonctions de prévôt; c'est que lui, « et les traictés ses alliez » prennent « par devers eux tout le prouffilt entièrement » de l'altération des monnaies. Constituer à son profit et pour son propre compte un gouvernement soi-disant économique n'est pas une œuvre politique bien capable de soulever l'enthousiasme populaire.

« Considérant premier bien et justement, dit la grande ordonnance de mars 1356, les causes et occasions par lesquelles ledit royaume peut avoir été et ainsi est empiré, et les subgiez grevés et dommagiés, et que tout était venu, parceque Dieu et la sainte Église du temps passé avaient été petitement crains, servis et honorez; justice féblement soustenue faite et gardée : et lediz royaume gouverniez par aucunes gens avaricieux, convoiteux ou négligez, et que pou ou néant chaloit comment les choses allassent ne fussent gouvernées et ne pensaient point de la chose publique, mais entendaient, et ont entendus principalement à leur prouffit singulier et de eulx et leurs amis, faiteurs et créatures, enrichis essaucier et eslever.

» Et ont lesdiz trois états bien advisés que si grant plaies dont lidiz royaume et plaiez et naviez ne peuvent être à plain guaries ne sauées si ce n'est premier par l'aide de Dieu; et ceux qui ont aussi mauvaisement gouvernement fussent et soient dudit gouvernement du tout privez, déboutez et arrière mis et lieux d'eulx, bons prud'hommes, sages, véritables, diligenz et loyaulx sur le diz gouvernement établiz et ordenez, etc. »

Or, après avoir dicté ces considérants si désintéressés, « les députés des États, dit Matthieu Villani, ne songeaient qu'à s'enrichir sans s'embarrasser du bien public. »

Puis un homme du peuple « *(quidem plébéius)* s'ennuyant de partager le gouvernement avec les États, s'empara de l'intendance, des revenus du royaume, et il amassa des trésors immenses. »

L'avidité de ces premiers révolutionnaires, en contradiction flagrante avec leurs principes et leur but, fut

donc le premier motif de la répulsion de la foule. Dès qu'on entrevit leur fortune, on commença de les traiter de suspects. Mais il importe moins de faire constater la mauvaise foi et l'avidité de ces meneurs, dont les maximes sont du reste devenues traditionnelles, que de montrer leur incapacité.

Étienne Marcel et ses subalternes n'avaient rien de ce qu'il fallait pour sauver la France, et l'arracher des mains de l'étranger, la rendre à elle-même, et la pousser en avant dans la voie de la civilisation et du progrès. L'organisation militaire reposait encore sur la Chevalerie et la Noblesse. Les communes pouvaient se défendre derrière leurs remparts et dans leurs forteresses, mais elles ne pouvaient triompher de leurs ennemis. Il n'y avait pas, il ne pouvait pas encore y avoir d'armée sous cette cavalerie bardée de fer et couverte d'une forêt de lances, au milieu de laquelle chaque homme représentait de dix à vingt soldats. Contre de telles troupes, tenant la campagne sous des bannières Anglaises, il fallait organiser une armée de même nature ou abandonner tout le plat pays. Or, parmi les nombreux privilèges de la noblesse, celui de porter la lance et de revêtir une armure, était des plus respectés. Combattre sans la noblesse était donc inutile ; vaincre sans elle ou contre elle était impossible. Étienne Marcel et ses comparses étaient-ils des hommes à créer une armée de barons, de comtes, de ducs et de princes ? Du moment ou ils s'insurgeaient en armes contre la seule force sociale de cette époque ils sortaient de leur rôle de réformateurs et prenaient celui de conspirateurs sans but et sans aucune chance de succès.

Ils n'avaient donc pas et ne pouvaient pas avoir d'armée ; on vient de voir qu'ils n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir de finances ; pouvaient-ils au moins avoir des alliés ? Ceux qu'ils recherchèrent, ceux qu'ils trouvèrent, leur occasionnèrent plus de déceptions qu'ils ne leur apportèrent de chances de succès. Les Jacques, ces terroristes venus cinq cents ans trop tôt, se trouvèrent un jour les maîtres du Beauvaisis, de l'Amiénois, du Ponthieu, du Vermandois, du Noyonnais, de la seigneurie de Coucy, du

Laonnais, du Soissonnais, du Valois, de la Brie, du Gatinais et de toute l'Ile-de-France. Entre la Somme et l'Yonne, il n'y avait pas une seule forteresse qui n'eut à redouter leurs coups; il n'y avait pas une bourgade qu'ils n'eussent visitée, rançonnée ou détruite, suivant les caprices de leur haine.

L'insurrection de la Jacquerie servait parfaitement bien, à ses débuts, les projets d'Étienne Marcel. Si la royauté ne pouvait plus maintenir ni la sécurité, ni l'ordre, on devait nécessairement se réfugier sous la tutelle du prévôt des marchands. C'est pourquoi la commune de Paris envoya des aides à ces bandits. S'associer aux Jacques lorsque Charles le Mauvais lui-même était obligé de les écraser, c'était un crime de lèse-humanité et une folie; un crime, parce que ces insurgés se transformaient en bourreaux, massacraient tout sans distinction de sexe, ni d'âge, pillaient et incendiaient pour le seul plaisir que leur procurait la destruction; une folie surtout parce que du jour où quelques hommes de cœur et de bonnes armures se jetèrent sur ces hordes, les Jacques se débandèrent, s'enfuirent et furent broyés. Étienne Marcel ne pouvait donc pas, en réalité, choisir de plus mauvais auxiliaires, mais il en trouva de plus dangereux. Il avait pris à la solde de la commune, quelques compagnies franches qui vinrent du Lyonnais et du comtat d'Avignon, ravagèrent tout le pays qu'elles durent traverser, et s'établirent dans la ville, comme dans une place conquise.

Il avait fait offrir à Charles le Mauvais la couronne et le trône de France que le roi de Navarre acceptait sous cette condition qu'on les lui livrerait après avoir débarrassé de quelques conseillers dangereux, la capitale de ce nouveau royaume. A ce prix seulement, il venait en aide à Étienne Marcel. Ce prévôt des marchands eut le triste courage de se faire l'exécuteur des hautes œuvres de Charles le Mauvais. Il présidait en personne à l'assassinat des conseillers du Dauphin. Ce n'était pas tout : par une de ces dérisions qui montrent jusqu'où peut aller la folie des révolutionnaires, le mouvement qui s'était

déclaré sur une question d'économie, se terminait par une dilapidation sans précédent. Le roi de Navarre campait à Saint-Denis en attendant le jour où il viendrait prendre possession de la capitale et la sauver de la ruine. Mais avant de s'exécuter, il se faisait remettre par avance tous les trésors et toutes les sommes qu'il pouvait arracher aux habitants. Étienne Marcel devenu encore le ministre de ces exactions, faisait porter lui-même au camp du roi de Navarre, le montant des subsides que les meneurs avaient imposés, perçus ou extorqués. Se ruiner d'avance pour un tyran, est d'une naïveté sans exemple.

Enfin, derrière le roi de Navarre, comme derrière les Jacques, comme derrière la ruine nationale, il fallait voir les armées anglaises. Charles le Mauvais avait un traité avec le roi d'Angleterre, lui cédant la couronne de France, la capitale du royaume, dès que l'une ou l'autre seraient tombées en sa possession. Quelle pouvait donc être l'arrière-pensée d'un homme comme Étienne Marcel, qui se posait en réformateur et qui trempait dans de si noirs complots? « Le prévôt des marchands, disent les contemporains, ne pouvant plus rien espérer de la clémence du Dauphin, acceptait ou recherchait les partis les plus extrêmes sans autre considération que celle de son salut éternel. »

Voilà donc cette révolution que l'on s'est plu à considérer comme un événement glorieux de notre histoire et comme un bon présage pour le progrès civilisateur.

Il s'agit d'envisager sans parti-pris, la situation faite à la France par cette crise, les hommes qui l'ont provoquée et les conséquences qu'elle pouvait avoir, pour comprendre dans quelle erreur sont tombés nos principaux historiens, et l'opinion publique après eux. La nation avait surtout besoin de paix, de calme et de tranquillité, et la royauté seule était encore assez grande et assez respectée pour dominer de son regard toute l'étendue de nos ruines, pour commander le calme et pour faire revivre la confiance avec la sécurité.

Malgré les dangers qu'elle pouvait redouter, d'une part du côté des Anglais et du roi de Navarre, d'autre

part du côté de la révolution, la royauté n'était pas aussi affaiblie, ni tombée aussi bas qu'on croyait. Pendant les cinq premiers siècles du moyen âge, « privée de tous ses droits utiles, réduite à de vains titres et à la possession d'un domaine moins étendu et moins riche que celui de la plupart des grands fiefs, elle resta longtemps comme endormie et s'oubliant d'elle-même, jusqu'à ce que Louis VI ou Philippe-Auguste la tirassent de sa torpeur, pour la faire lutter hardiment contre les grands vassaux. De Philippe-Auguste à Philippe de Valois, la royauté triomphe, couvre la France de ses officiers, attire à elle toutes les juridictions féodales, se crée enfin un pouvoir central et unique, exerçant librement et sans crainte son action absolue sur toute la surface du territoire (1). »

Les désastres de Crécy et de Poitiers avaient brisé ses forces, il est vrai; les ennemis l'observaient pendant son abattement afin de profiter d'un moment favorable pour la surprendre et précipiter sa ruine; mais alors aussi cette royauté fut relevée par un roi malade, qui savait par expérience combien il faut de souffrances, de privations, de calme et de soins pour revenir d'aussi loin à la vie, pour recouvrer ses forces et pour ne plus compromettre son avenir. Charles V traita la royauté, comme il s'était traité lui-même après les secousses de la guerre et après le poison du roi de Navarre. Charles V et la royauté s'effacèrent d'abord si complètement, qu'on pût croire à leur fin prochaine.

(1) Ph. Le Bas. *Annales de l'Histoire de France.*

II

« Volt la divine providence faire naitre de parents solennels et dignes, c'est assavoir du bel et chevalereu roy de France et de la royne bonne, s'espouse, fille du bon roy de Bahaisgne (Bohême) ycelluy Charles, lequel fu le cinquante-sixième roi de France, puis le roi Pharamont. Nez fu au bois de Vincennes le jour de Sainte-Agnès, vingt-unième de janvier en l'an de grâce 1336, à grande joie receus, comme de ses parents primier né; administration de nourriture et estat lui fut baillié si notablement comme de droit et noble coustume requiert à tels royaulx enfens (1). »

« Ce vingt et un janvier 1356, soixante-six ans après la mort de saint Louis, vingt-sept ans après que Clément V eut fixé la résidence des papes à Avignon, Philippe VI de Valois régnait en France, et Édouard III, son rival, en Angleterre. « Le bel et chevalereu Jehan » n'était alors que le duc de Normandie, héritier présomptif de la couronne, le premier entre les princes français, mais absolument inconnu du plus grand nombre d'entre eux. « La royne Bonne, la fille de ce roi de Bohême, » qui voulut *faire encore son coup d'épée à Crécy,* tout aveugle qu'il était, et qui mourut sur le champ de bataille, attendait, elle aussi, cette grande renommée dont le retentissement devait être une gloire à son fils.

(1) Christine de Pisan. *Livres des faits et bonnes mœurs du Sage roy Charles V.*

Christine de Pisan tient peu de compte des dates. Son *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roy* est un monument à la mémoire de Charles; le relief qu'elle donne aux moindres traits du caractère de son héros, le charme et la naïveté de son style, les détails intimes que lui ont valu ses relations à la cour et la protection du duc de Berry, sont les vrais titres qui rendent son histoire recommandable; mais nous devons chercher ailleurs l'exactitude et le précis des événements.

A l'époque de la naissance du futur Charles V, la monarchie française traversait une des crises les plus redoutables de son existence, quinze fois séculaire. Alors, en effet, Philippe VI de Valois, — dit le Fortuné, parce que quatre rois, ses cousins, moururent sans héritiers, et laissèrent venir jusqu'à lui la couronne de France, — allait s'engager dans cette terrible guerre qui dura plus d'un siècle, et dont on a dit : on pourrait en faire la matière d'un drame dont les passions des princes seraient le nœud. Jean II, fils du précédent, et son successeur, surnommé le Bon, peut-être à cause de sa bravoure, peut-être aussi à cause de sa bonhomie dans l'adversité, se disposait à combattre le désastre de Crécy par la folie de Poitiers, abandonnant la royauté à la garde d'un enfant et le domaine royal à la discrétion des communes.

Au milieu de tant et de si grandes calamités, le règne de Charles V apparaît comme une restauration, entre la captivité de Jean II et la démence de Charles VI, la prudence, la sagesse et l'habile politique d'un roi qui fut encore surnommé le Riche, semble présager le retour de la fortune de la France. Et cependant, au nord, elle était menacée par l'esprit de révolte et les insurrections continuelles des villes de Flandre; à l'est, l'empire d'Allemagne, la Savoie et l'Italie l'observaient comme pour la surprendre et partager ses dépouilles. Au midi se dressait contre elle, perfide, venimeuse, cruelle et tortueuse la politique du Mauvais, ce roi de Navarre dont la croyance populaire a fait commencer l'enfer dès ce monde, comme si les crimes sans nombre, dont il se rendit coupable, en avaient d'eux-mêmes allumé les

flammes. A l'ouest, la Bretagne ambitieuse, soupçonneuse, toujours prête à se tourner vers les Anglais, se trouvait placée là, à l'extrémité des terres, comme l'alliée naturelle de l'ennemi qui tenait déjà la Guyenne, qui convoitait Calais, qui soutenait la Flandre et qui se préparait audacieusement à régner sur Paris. Enfin, à l'intérieur, s'organisait et grandissait la conspiration du tiers état. Le clergé, la noblesse, la royauté même ne comptaient plus rien dans les conseils des communes. Au péril menaçant du dehors s'ajoutaient aussi les troubles perpétuels du dedans. La fortune de la France abattue sur les champs de Crécy et de Poitiers, semblait devoir s'ensevelir sous les murs de Paris dans les horreurs de la guerre civile.

Telle était la situation de la royauté, lorsque la divine providence lui donna et lui réserva Charles V, surnommé le Sage et le Riche. Il eut pour précepteur Nicolas Oresme, moine de Saint-Victor, professeur au collège de Navarre et plus tard évêque de Lisieux. La science et la renommée de ce maître furent ses meilleurs titres aux faveurs royales. Pic de la Mirandole, cite avec éloge un « Traité » de Nicolas Oresme « contre les Astrologues. » On conservait un grand nombre de ses ouvrages dans la riche bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, entre autres un livre sur « l'Altération des Monnaies » et un « Discours » prononcé à Avignon devant le pape Urbain V et les cardinaux ; dom Martène, le savant bénédictin auquel nous devons ces renseignements, a cru devoir placer dans sa grande collection de documents historiques et littéraires un livre sur « l'Antechrist, » probablement composé par Oresme, vers la fin de sa vie, pendant qu'il était évêque de Lisieux.

Les connaissances de Charles étaient de beaucoup supérieures à celle des princes de son époque. Il entendait compétemment son latin, dit Christine de Pisan, et il possédait assez « les règles de grammaire » pour compter parmi les savants de son temps. L'opinion qui classe les rois, les princes et les grands seigneurs du moyen âge, parmi les personnes « ayant déclaré ne pas savoir

signer » et celle qui en fait des érudits sont également erronnées. Christine de Pisan nous paraît être dans le vrai en considérant la science de Charles V comme une exception, et en laissant à bon nombre d'autres princes, leur chevaleresque dédain pour tout ce qui n'était pas harnais de guerre et beaux exploits ; chose très regrettable, de l'avis de tous les hommes experts en matière de gouvernement. Les princes, en effet, sont appelés à connaître et à juger les causes des particuliers, et se voient obligés de s'en rapporter à des intermédiaires, à des « estrangers expositeurs, tant par paresse d'un petit de temps souffrir l'exercitation et labour d'estudes. »

Une vraie science n'était pas alors chose vulgaire; malgré tous nos progrès, elle ne l'est pas encore devenue. Au quatorzième siècle, elle apparaît, comme la spécialité des moines et de quelques nobles princes. Dans tous les cas elle est alliée à la foi chrétienne et l'Église catholique.

Le chevaleresque Jean II, qui s'appelait seulement le duc Jean, avait peut-être encore plus de propension pour la religion que pour les hautes spéculations de la science. Aucun détail ne nous est parvenu sur les premières années et la jeunesse de Charles V. Les chroniqueurs de cette époque ne s'occupent pas des enfants ; Christine de Pisan elle-même ne leur témoigne aucune tendresse dans ses écrits ; elle trouve bien plus à propos de nous parler de Salomon, de Roboam, Ecfredes et autres, que de consigner dans ses chroniques, les faits et gestes de son jeune héros, sous prétexte que « la perfection du sens humain ne doist être prise fors en âge de discrétion auquel temps homme est appelé vir ; » l'historiographe consacre ses premiers chapitres à une interminable dissertation sur les qualités et les défauts de la jeunesse, puis elle arrive sans transition au couronnement du sage roi.

Charles de France n'avait que treize ans lorsqu'il fut proclamé premier Dauphin de France. C'était le 16 juillet 1349, deux ans après la bataille de Crécy. « En celui temps, disent les grandes Chroniques de France, messire Imbert, dauphin du Viennois, renonça à la gloire du

monde; depuis qu'il eut vendu au roi de France son Dauphiné et prist habit de mendiant à Lyon sur le Rosne et fut fait jacobin ou frère prescheur. L'an de grâce, mil trois cent quarante-neuf, Charles ains-né, fils du duc de Normandie, s'en alla à Vienne avecques plusieurs barons du royaume de France, et ilecques reçut les hommages et fut mis en possession dudit Dauphiné. Et si prist à femme Madame Jehanne, fille du duc de Bourbon (1). »

Humbert II, dernier souverain national du Dauphiné, s'était ruiné dans une guerre entreprise par ces prédécesseurs contre les ducs de Savoie. De plus, il aimait le faste, et ses dépenses surpassaient de beaucoup ses revenus. Perdu de dettes, et dans l'impossibilité d'apaiser ses créanciers, il avait fait, dès le 23 avril 1342, avec Philippe VI, un traité qui assura le Dauphiné à la France. Par cet acte, Humbert, en cas de mort sans enfants, reconnaissait pour héritier de tous ses États, Philippe, duc d'Orléans, second fils du roi de France, qui s'engageait, de son côté, à lui payer 120,000 florins en trois ans, Humbert se réservait la jouissance de ses États pendant sa vie; mais il remettait immédiatement au roi plusieurs forteresses pour garantie de ses engagements. Il se réservait, en outre, 10,000 livres de rentes perpétuelles sur plusieurs terres du Dauphiné et quelques autres avantages. Il fut même stipulé, par un traité spécial, que « le Dauphiné ne seroit et ne pourroit jamais estre uni et adjouté à la couronne de France, fors tant que l'empire y seroit uni. Et ledit Monseigneur Philippe fut tenu de garder et maintenir à tous-jours, mais perpétuellement toutes les libertés, franchises, privilèges, bon us et coutumes du Dauphiné (2). »

En 1344, ce traité reçut une importante modification par laquelle l'héritage du Dauphiné était transféré sur la tête de Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe VI.

(1) *Chroniques de saint Denis*, ch. XLV. — Voyez, sur la cession du Dauphiné à la France, notre article publié dans le numéro de mai 1866, le premier article de notre longue collaboration à la *Revue du Monde catholique*, et dont il nous est agréable de rappeler ici le souvenir.

(2) *Notice sur Jacques Brunier*. — Bibliothèque de l'École des Chartes, t. I, p. 264.

Deux ans plus tard, le duc Humbert, ennuyé de son inaction, se fit donner le commandement d'une croisade contre les Turcs, et alla débarquer en Asie, ou il remporta quelques avantages; mais le pape ne tarda pas à le rappeler. Pendant son absence, son épouse, Marie de Baux, dont il n'avait eu qu'un fils mort en bas âge, était décédée, et, à son retour, il pensa à se remarier.

Philippe de Valois, effrayé des conséquences que cet acte pourrait avoir pour ses prétentions sur le Dauphiné, lui fit faire une seconde abdication, au nom de Charles de France, sous forme de donation entre vifs. « Ce traité fut signé le 30 mars 1349 et ratifié dans une assemblée solennelle, tenue à Lyon, et le prince Charles, le premier fils de France qui ait porté le titre de Dauphin, y reçut des mains mêmes d'Humbert l'investiture du Dauphiné par le sceptre, l'anneau, la bannière et l'épée. Il jura d'observer fidèlement les franchises et les libertés de ses nouveaux sujets, mentionnés dans un acte de cinquante et un articles, qui fut, jusqu'en 1789, la base du droit public de la province. » Quant au prince, ainsi dépouillé de son héritage, il prit l'habit de dominicain, il reçut quelques temps après les ordres sacrés; fut nommé par Clément VI patriarche latin d'Alexandrie; puis élevé à l'archevêché de Reims, puis promu à celui de Paris. Mais il se démit, et se retira à Clermont, en Auvergne, dans un couvent de son ordre où il mourut en 1355. La même année, Philippe VI de Valois mourut le 22 août, à Nogent-le-Roi, et le duc de Normandie, son fils aîné, fut sacré et couronné roi, « en l'église de Notre-Dame de Reims à très haute solennité. » Aussitôt après son couronnement qui eut lieu disent les grandes chroniques « le dimanche, vingt-sixième jour de septembre, l'an de grâce mil trois cent cinquante, fit le roi plusieurs chevaliers nouveaux ; c'est assavoir Charles, son ains-né fils dauphin de Vienne; Loys, son second fils, le comte d'Alençon et plusieurs autres (1). »

Peu de temps après, comme pour encourager à porter à l'excès cette ardeur chevaleresque, le roi de France

(1) *Chroniques de saint Denis*, Jehan le Bon, ch. I.

institua « sur la manière de la Table ronde qui fut jadis au temps du roi Artus » ou plutôt pour imiter son rival d'Angleterre, le roi Édouard III qui venait d'établir l'ordre de la Jarretière ; le roi de France, disons-nous, fonda l'ordre de l'Étoile ou des chevaliers de la Noble Maison.

« Biau cousin, écrivait le roi Jehan, à ceux qu'il admettait dans son ordre, nous, à l'onneur de Dieu, de Nostre-Dame, et en essaucement de chevalerie et accroissement d'onneur, avons ordonné de faire une compaignie de chevaliers qui seront appelés chevaliers de Nostre-Dame de la Noble Maison, qui porteront la robe ci-après devisée. C'est assavoir une cote blanche, un sercot et un chaperon vermeil, quand ils seront sans mantel ; et quand ils vestiront mantel, qui sera fait à guise de chevalier nouvel, à entrer et demourer en l'église de la Noble Maison, il sera vermeil et fourrez de vair, non pas d'ermines de cendail ou sammit de blanc, et faudra qu'il ait dessouz ledit mantel sercot blanc ou cote hardie blanche, chauces noires et soulers dorez ; et porteront continuellement un annel entour la verge auquel sera escrit leur nom et surnom, auquel annel aura un esmail plat vermeil, en l'esmail une estoille blanche, au milieu de l'estoille, une rondele d'azur, ou milieu d'icelle rondele d'azur, un petit soleil d'or et ou mantel sus l'épaule ou devant en leur chaperon un fremail, ou quel aura une estoille, toute telle comme en l'annel est devisée.

» Et tous les samedis quelque part qu'ils seront, ils porteront vermeil et blanc en cote et en sercot, et chaperon comme dessus, se faire le puent bonnement. Et si ils veulent porter mantel, il sera vermeil et fenduz a l'un des cotez et touz les jours blancs dessouz. Et ce tous les jours de la semaine, ils veulent porter le fremail, faire le pourront et sur quelque robe que il leur plaira, et en l'armeure pour guerre, ils porteront ledit fremail en leur camail, ou en leur cote à armes, où la où il leur plaira apparemment.

» Et seront tenuz de jeuner tous les samedis, se ils peuvent bonnement, et se bonnement ne peuvent jeuner

ou ne veulent, ils douront ce jour quinze deniers pour Dieu, en l'onneur des quinze joyes de Nostre-Dame. Jureront que, à leur pouvoir, ils donneront loyal conseil au prince, de ce que il leur demandera, soit d'armes, ou d'autres choses. Et se il y a aucuns qui avant ceste compaignie ayent emprise aucun ordre, il la devront lessier, se ils peuvent bonnement et se bonnement ne la peuvent lessier, si sera ceste compaignie devant, et de cy en avant n'en pourront aucune autre emprendre, sanz le congié du prince. Et seront tenus de venir tous les ans à la Noble Maison, assise entre Paris et Saint-Denis, en France, à la veille de la feste de Nostre-Dame de mi-aoust dedens prime, et y demourer tout le jour et lendemain jour de la feste jusques après vespres, et ce, bonnement n'y peuvent venir, ils seront creu par leur simple parole. Et en tous les liex où ils se trouveront cinq ensemble, ou plus à la veille et au jour de ladite mi-aoust, et que bonnement ils n'auront peu venir à ce jour, au lieu de la Noble Maison, ils porteront les dites robes et orront messe et vespres ensemble, se ils peuvent bonnement.

» Et pourront les diz cinq chevaliers se il leur plaist, lever une bannière vermeille, semées des estoilles ordenées, et une image de Nostre-Dame blanche, espécialement sur les ennemis de la foi, ou pour la guerre de leur droiturier seigneur.

» Et du jour de leur trépassement, ils envoiront à la Noble Maison, se ils peuvent bonnement, leur annel et leur fremail, les meilleurs que ils auront faits pour ladite compaignie pour en ordener au prouffit de leurs âmes, et à l'onneur de l'église de la Noble Maison, en laquel sera fait leur service solennellement. Et sera tenus chascun de faire dire une messe pour le trespassé au plus tost que ils pourront bonnement, depuis que ils l'auront sceu.

» Et est ordonné que les armes et timbres de touz les seigneurs de la Noble Maison, seront paints en la salle d'icelle, au dessus d'un chascun la où il sera.

» Et ce il y a aucun qui honteusement que Diex, ne

Nostre-Dame ne veille, se parte de bataille, ou de besoigne ordenée, il sera sous peindu de la compaignie, et ne pourra porter tel habit, et li tournera l'en en la Noble Maison ses armes et son timbre ce dessus dessous sans desfacier jusque à tant qu'il sait restituez par le prince et son conseil, et tenuz pour relevez par son bienfait.

» Et est encore ordonné, que en la Noble Maison, aura une table appelée la table d'onneur, en laquelle seront assiz la veille et le jour de la première feste, les trois plus souffisanz princes, trois plus souffisanz bannerez et trois plus souffisanz bachelers qui seront à la dite feste, de ceuls qui seront recus en ladite compaignie : et en chascune ville et feste de la mi-aoust, chacun an après en suivant, seront assis à ladite table d'onneur les trois princes, trois bannerez et trois bachelers, qui l'année auront plus fait en armes de guerre, car nul fait d'armes de pais n'y sera mis en compte.

» Et est encore ordené que nuls de ceuls de ladite compaignie ne devra emprendre à aller en aucun voyage lointain sanz le dire ou faire savoir au prince, lesqueix chevaliers seront en nombre cinq cents, et desqueix, nous, comme inventeur et fondeur d'icelle compaignie, serons prince, et ainsi l'en devront estre nos successeurs roys. Et vous avons eslu à estre du nombre de ladite compaignie, et pensons faire, se Diex plest, la première feste, et entrée de ladite compaignie à Saint Ouïn, la veille et le jour de l'Apparition prouchene. Si soyez aus dits jours et lieu se vous povez bonnement, à tout vostre habit, annel et fremail. Et adoncque sera à vous et aux autres plus à plain parlé sur ceste matière.

» Et encore ordonné que chascun apporte ses armes et son timbre paints, en un feuillet de papier, ou de parchemin, afin que les paintres les puissent mettre plus tost et plus proprement là où ils devront estre mis en la Noble Maison. Donné à Saint Christophe-en-Halate, le sixième jour de novembre, l'an de grâce mil trois cent cinquante un (1). »

(1) *Recueil des Ordonnances des rois de France*, t. II.

Le dauphin Charles fut le second chevalier de cet Ordre, dont le roi était le chef et le premier.

Le couvent de cet Ordre, c'est-à-dire le lieu de réunion des chevaliers fut établie « de lez Saint-Denis » à Saint-Ouen, au cout et frais du roi et prit le titre de Noble Maison. La cour plénière de l'Ordre s'y tint le jour de l'Épiphanie 1352 et fut suivie d'un banquet où se trouvaient réunis les princes et les chevaliers compris dans la première promotion. Dans une curieuse miniature du manuscrit de Charles V, on voit les chevaliers de l'Étoile habillés d'une blanche tunique, serrée par une ceinture dorée, puis d'un riche manteau fourré, de ceux qu'on appelait hermine angoulé. Le roi, sur son trône, porte le même costume et, comme eux, une grande étoile, semblable aux plaques de nos grands dignitaires, au côté gauche de la poitrine. « Car, dit la chronique, portaient ceux qui en estaient, chascun une étoile en son chaperon par-devant ou en son mantel. »

Une autre miniature montre aussi les chevaliers à table avec le roi et tous dans le costume solennel qui vient d'être décrit. La devise de la Noble Maison était : *Monstrant regibus astra viam.* « Aux rois, les astres montrent le chemin, » devise plein de jactance que ces fiers chevaliers surent trop bien mettre en pratique.

La guerre se rallumait en Bretagne; les Anglais venaient d'y envoyer une armée pour soutenir le parti de la comtesse de Montfort. Leur tactique prudente et habile, leurs marches savamment combinées et leur patience à toute épreuve, allaient avoir beau jeu contre la fougue de cette noblesse aventureuse. Aussitôt que le roi de France fut assuré de l'arrivée des Anglais, il convoqua cette fleur de chevalerie de la Noble Maison de l'Étoile. Dans cette armée d'élite, la témérité surpassait la valeur. Chez les Anglais, au contraire, les ruses de guerre étaient pour beaucoup dans leurs moyens d'attaque. Dans ces conditions il était facile de prévoir de quel côté resterait l'avantage. A peine les Français furent-ils arrivés en Bretagne, qu'ils se laissèrent entourer et surprendre. Fidèles à leur serment, les cheva-

liers de l'Étoile se firent tuer plutôt que de se rendre, parce que, dit Froissart, ils avaient jurés « que jamais ils ne fuiroient, » et, si le serment n'eut été fait, ils se fussent retirés et sauvés.

Ainsi devait finir cette noble compagnie de l'Étoile avec les grands malheurs qui se succédèrent depuis en France. L'ordre de la Jarretière, institué à la suite d'un futile incident de bal et dans une pensée de galanterie, s'est ennobli pendant les siècles suivants et s'entoure aujourd'hui d'un éclat et d'un honneur incomparables; l'ordre de l'Étoile fondé dans une pensée incomparablement plus grande, et sur une base que l'on pourrait croire indestructible, puisqu'elle n'était autre que la valeur française, sombra dès la défaite de Poitiers, s'éteignit peu à peu pendant la captivité du roi Jean et disparut finalement sous le règne de Charles VI. On le distribuait alors comme une récompense aux soldats du guet de Paris. *Honni soit qui mal y pense,* a subsisté comme un incessant défi à tous les jaloux. *Monstrant regibus astra viam*, est tombé dans le mépris comme tout ce qui naît de l'orgueil et prétend forcer la nature. On dirait que le temps se joue de tout, excepté de nos jeux, et qu'il n'y a de sérieux dans notre existence que le rire et les amusements.

III

Les débuts de Charles de France dans les affaires politiques furent loin de présager le titre de Sage qu'il devait mériter pendant son règne. Il est vrai que la responsabilité des fautes qu'il commit dans sa première campagne pèse bien plus sur le bon roi Jean que sur son jeune lieutenant en Normandie. C'était en 1355. Le dauphin Charles avait dix-huit ans. On ne pouvait donc exiger de lui ni l'habitude des affaires, ni l'expérience des hommes, ni les ruses de la diplomatie. Néanmoins le roi Jean l'opposait à l'homme le plus habile, le plus astucieux et le plus redoutable de son époque, et l'envoyait en Normandie pour surveiller Charles le Mauvais et réduire à néant tous ses projets.

Tous les chroniqueurs s'accordent pour représenter Charles de France comme doué d'un caractère bienveillant, enclin à la douceur, plutôt porté à l'indolence qu'à l'action, ferme par raison et par volonté réfléchie plutôt que par tempérament. Charles de Navarre, au contraire, était actif, entreprenant, ambitieux, sans scrupules sur les moyens à prendre pour arriver à son but et sans remords pour les crimes qu'il jugeait utiles à ses projets.

« On chercherait vainement dans l'histoire, dit M. Siméon Luce, un personnage plus repoussant que Charles II, roi de Navarre. Si le crime est odieux, la perfidie est à

la fois odieuse et méprisable ; or Charles le Mauvais fut la perfidie en personne. Il y avait du serpent et du tigre dans ce petit homme d'allure féline, à l'œil vif, au regard chatoyant, d'une faconde intarissable, qui faisait d'abord patte de velours, même aux gens qu'il voulait égorger. Le roi Jean l'avait comblé de témoignages de sa bienveillance, il lui avait donné sa fille, il l'avait nommé, en 1351, son lieutenant en Languedoc. Le gendre acquitta sa dette de reconnaissance en faisant assassiner, à la faveur d'un guet-apens, le 6 janvier 1354, Charles d'Espagne, connétable de France, le favori de son beau-père (1). »

Il venait à peine d'obtenir le pardon de ce crime qu'il crut pouvoir organiser impunément de nouveaux complots.

Sur la nouvelle que les Anglais avaient des succès en Bretagne, il se mit à remuer dans toutes les provinces, sans qu'on sût précisément son but. De Normandie il allait en Béarn, de là en Navarre, ensuite il revenait en Normandie. Il donna tant d'inquiétudes que le roi fit saisir ses fiefs dans cette province ; on fut près d'en venir à des hostilités.

« L'an mil trois cent cinquante-cinq, à Pasques, le roy Jehan envoia en Normandie Charles, son ainsné fils, Dauphin de Vienne, son lieutenant et y demeura tout l'esté. Et luy octroyèrent les dits gens de Normandie deux mil hommes d'armes pour trois mois. Et environ au moins d'aoust ensuivant, audit cinquantecinquiesme, le dit roy de Navarre et descendit au Chastel de Cherebourg en Costentin, environ deux mil hommes que uns que autres avecque luy et furent plusieurs traictes avec les gens du roy de France, duquel le dist roy de Navarre avait épousé la fille et les dits roys de Navarre et de France envoyèrent par plusieurs fois leurs gens l'un des dits par devers l'autre et cuida-l'en que ii deussent avoir grant guerre l'un contre l'autre.

» Et finalement fut fait accort entre eux. Et ala le dit roy de Navarre devers ledit Dauphin où il estait au

(1) Siméon Luce. *Histoire de Duguesclin*, p. 240.

chastel de Vau-de-Rueil (Vaudreuil) et y estait environ le dix-septiesme ou le dix-huitiesme jour de septembre ensuivant, et de là Monseigneur le Dauphin le mena à Paris devers le roy. Et le vingt-quatriesme jour de septembre du mois dessus dit qui fu au lundi viendrent à Paris devers le roy au chastel du Louvre (1). »

Les Anglais fondaient de grandes espérances sur le concours des Navarrais. Les conseillers de Jean lui représentèrent qu'il ne pouvait sans imprudence laisser à ses ennemis d'aussi puissants alliés, et qu'il devait détacher à tout prix Charles le Mauvais de l'alliance d'Édouard III. Il consentit donc, malgré ses répugnances, à donner quelques satisfactions au roi de Navarre, qui les accepta. Un second traité fut signé à Valognes. Charles le Mauvais fut réintégré dans ses biens de France à la condition qu'il s'excuserait de s'être allié aux ennemis du royaume. C'était pour présenter ses excuses qu'il venait au Louvre. Ce fut dans cette circonstance qu'il obtint son pardon, seconde impunité qui lui servit à nouer d'autres intrigues. Cette fois il ne visait à rien moins qu'à se substituer au roi et à s'emparer du royaume qu'il avait, d'avance, par un traité signé à Ypres en 1351, vendu à Édouard III, roi d'Angleterre.

Profitant des relations qui s'étaient établies entre lui et le Dauphin pendant la campagne précédente, Charles le Mauvais s'efforça de l'attirer à lui, tout au moins pour s'en rendre maître sinon pour s'en débarrasser par quelque moyen sommaire. A l'occasion de quelques mécontentements que Charles de France éprouva à la cour, le roi de Navarre le poussa à quelques imprudences et l'amena à son projet. « Il lui remontra, dit Anquetil, que son père ne l'aimait pas, qu'il préférait ses cadets, qu'il se défiait de lui, et que jamais il n'en obtiendrait autorité ni grâce s'il ne se mettait en posture de se faire craindre. Il lui conseilla en conséquence de se retirer chez l'empereur Charles IV, son oncle, et lui offrit cent hommes d'armes pour le conduire à cet asile. L'escorte

(1) *Chroniques de saint Denis,* ch. x.

était prête et attendait le jeune prince à Saint-Cloud. En même temps une troupe placée sur le chemin de l'abbaye de Grandpré, en Normandie, épiait le roi qui devait y aller pour tenir sur les fonds du baptême un enfant du comte d'Eu. On présume mieux qu'on ne sait ce qui pouvait arriver, quand le Navarrais aurait eu entre les mains les deux premiers personnages de l'État. Le projet fut découvert, et par conséquent manqua. Le Le roi se contenta pour le moment de remontrer à son fils l'excès de son imprudence de se livrer aveuglément au plus grand ennemi de l'État; et pour lui ôter tout prétexte de mécontentement, il lui donna le duché de Normandie, et lui permit de s'y retirer, et de fixer son séjour à Rouen. On trouva des lettres de grâce dans lesquelles cette intention du Dauphin de sortir du royaume et d'aller chez l'empereur est exprimée. Le roi y dit qu'il tient « son dit fils et chacun de ceux qui devaient l'accompagner comme excusés pleinement de tout ce qu'on lui a rapporté contre eux. » On prétend que ce fut le Dauphin lui-même qui voulut être nommé dans ces lettres : mais le Navarrais crut qu'il suffisait pour sa sûreté de n'être pas nommément inculpé, et Jean ne crut pas devoir aigrir son gendre dans les circonstances embarrassantes où lui-même se trouvait (1).

Le Dauphin arrivé à Rouen, il fut immédiatement circonvenu par le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et d'autres seigneurs qui s'étaient rendus populaires dans le pays en se portant pour les champions de ses libertés contre les entreprises de la couronne. Sur ces entrefaites, les conseillers du roi de France, raconte Froissart, l'amenèrent peu à peu à mettre un impôt de guerre sur le sel et prélever cette taxe indistinctement dans toutes les provinces du royaume. La plupart subirent cette nouvelle charge sans se plaindre, et payèrent sans trop de difficultés. Le danger qu'elles couraient d'être envahies, rançonnées et pillées les disposant à tous les sacrifices. Mais la Normandie, travaillée par les émissaires du roi de Navarre, se prétendit exempte d'un tel

(1) Anquetil. *Histoire de France*, t. I, p. 271.

impôt, refusa de payer et se mit en pleine révolte. « En ce temps, y avoit un comte en Harecourt qui sied en Normandie, qui étoit bien de ceux de Rouen. Si que il dit, on dut avoir dit, à ceux de Rouen, qu'ils seroient bien serfs et bien méchans, si ils s'accordoient à cette gabelle, et que, si Dieu le pouvoit aider, elle ne couroit ja en son pays, ni il ne trouveroit si hardi homme de par le roi de France qui la dût faire courir, ni sergent qui en levât pour la inobédience, amende, qui ne le dût comparer du corps. » Le roi de Navarre était alors dans son comté d'Evreux. Les propos du comte d'Harcourt, dont il avait été l'inspirateur, lui furent promptement rapportés. Il les répéta à qui voulut les entendre, les amplifia et en fit son affaire. Son titre royal le désignait tout naturellement pour être le chef de la révolte et son hostilité bien connue au gouvernement du roi de France, ne laissait aucun doute sur ses projets. Les adhérents lui vinrent de tous les côtés à la fois, des conventions particulières furent signées entre lui et les rebelles; une sorte d'alliance offensive et défensive fut contractée et jurée par tous et chacun contre ce que l'on qualifiait d'empiètement de la couronne. Non contents de se tenir sur la défensive, le roi de Navarre et ses partisans prirent bientôt vis-à-vis du roi de France un ton de défit et de provocation.

« Ces nouvelles vinrent jusques au roi Jean qui étoit chaud, et soudain, comment le roi de Navarre, le comte d'Harecourt, messire Jean de Granville, et plusieurs autres chevaliers de la Normandie étoient contraires à ces impositions et les avoient défendues en leurs terres. Le roi retint cette chose en grand orgueil et grand' présomption, et dit qu'il ne voulait nul maître en France, fors lui. »

Jean II, le Bon, n'avait pas mérité ce surnom pacifique par son esprit de douceur, ni par sa mansuétude, il était bon chevalier, et, aux yeux de ses contemporains, cette qualité remplaçait toutes les autres; mais à ce titre, il savait se venger et même dissimuler. L'affaire des seigneurs normands se compliqua bientôt de dénonciations

et de haines particulières. Le roi nourrissait en secret son ressentiment, les seigneurs de la cour savaient l'entretenir et le pousser au dépit ; il était impossible de faire justice immédiate du roi de Navarre et du comte d'Harcourt ; mais une occasion favorable, un simple prétexte survenant à l'improviste, et le roi se laissait encore aller à son caractère impatient et irréfléchi. Les courtisans mirent bientôt à profit cet ensemble de circonstances. Ils répandirent le bruit que Charles le Mauvais et le comte d'Harcourt devaient se mettre sous la protection des Anglais et leur livrer la Normandie.

« Je ne sais, dit Froissart, si c'étoit vrai ou non, ou si on le disait par envie, mais je ne crois mie que si vaillans gens et si nobles, et de si haute extraction voulussent faire ni penser trahison contre leur naturel seigneur. La seule chose évidente en toute cette affaire, continue le même historien, c'est que les seigneurs se révoltèrent contre l'impôt de la gabelle ; que le roi Jean qui était léger à informer, et dur à ôter d'une opinion une fois qu'il y était arrêté, prit les dessus dits en si grand'haine que il jura que jamais il n'aurait parfaite joie tant que ils fussent en vie. »

A cette époque, le duc de Normandie, fils aîné du roi de France, se trouvait alors dans son duché et vivait en bonnes et intimes relations avec ses puissants voisins, le roi de Navarre et le comte d'Harcourt. Le futur Charles V connaissait-il les projets de son père et s'en rendait-il le complice? Le trop fameux dîner de Rouen fut-il un véritable piège où des adversaires que l'on ne pouvait prendre de vive force, se laissèrent prendre naïvement? Aucun historien sérieux n'ose se prononcer sur cette question, et l'opinion des pamphlétaires ne peut pas être admise sans preuves. L'entourage du Dauphin ne paraît pas avoir été capable de cette politique, et le rôle du Dauphin dans le complot ressemble bien plus à celui de victime qu'à celui de complice. « Quoi qu'il en soit, il advint, dit Froissard, que le duc de Normandie fit prier le roi de Navarre et le comte d'Harecourt de venir dîner avec lui au Chastel de Rouen. Le roi de Navarre et le

comte d'Harcourt ne lui volrent mie esconduire, mais lui accordèrent liement. Toutefois si ils eussent cru messire Philippe de Navarre et messire Godefroy de Harecourt, ils n'y fussent jà entrés. Ils ne lescrurent pas; dont ce fut folie; mais vinrent à Rouen et entrèrent par les champs au châtel où ils furent reçus à grand joie. »

Le roi Jean était exactement et minutieusement renseigné sur tout ce qui se passait à Rouen; il connaissait d'avance le jour et l'heure où ses ennemis, le roi de Navarre et le comte d'Harcourt, devaient se trouver réunis à la table de son fils, dans le château de Rouen. Était-ce les espions du roi de France, était-ce des complices du duc de Normandie qui servaient de courriers entre les deux cours? Aucun témoignage irrécusable ne nous est parvenu sur cette affaire. Ce complot semble plutôt avoir été mené comme une vengeance personnelle que comme une intrigue politique. Le jour choisi pour la fête que le duc de Normandie voulait donner à ses bons amis et voisins était un samedi avant les Rameaux, et les réjouissances devaient se prolonger fort avant dans la nuit. Dès le vendredi, Jean II se dirigea secrètement vers Rouen; une petite troupe d'élite l'accompagnait.

« La nuit de Pasques fleuries, le roi de France entra en son Châtel de Rouen, ainsi que cils seigneurs seoient à table, et monta les degrés de la salle, et messire Arnoul d'Adreen devant lui qui traist une épée et dit : « Nul ne se meuve pour chose qu'il voie, si il ne veut être mort de cette épée. »

Le duc de Normandie, le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et ceux qui étaient à table, furent étrangement surpris quand ils virent entrer le roi de France. Le duc de Normandie lui-même parut effrayé à cette apparition soudaine et de ces menaces. Jamais situation ne fut plus dramatique pour lui, surtout si elle était pour tous également imprévue. Mais laissons la parole au brillant chroniqueur.

« Le roi Jean vint jusques à la table où ils séoient, et donc se levèrent-ils tous contre lui et lui cuidèrent faire la révérence, mais il n'en avoit dû recevoir nul talent.

Ainçois s'avança parmi la table et lança son bras dessus le roi de Navarre et le prit par la keue et le tira moult roide contre lui en disant : « Or sus traitre, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de mon père, je ne pense jamais à boire ni à manger tant comme tu vives. »

« Là avoit un écuyer qui s'appelait Colinet de Bléville et tranchoit devant le roi de Navarre. Si fut moult courroucé quand il vit son maître ainsi démener, et traist son badelaire, et le porta en la poitrine du roi de France, et dit qu'il l'occiroit. » La colère est mauvaise conseillère. Fût-on roi de France et hardi compagnon, il est quelque fois dangereux de se faire justice soi-même. Jean II s'en aperçut en cette circonstance. Au coup qui lui fut porté, il abandonna son prisonnier, et s'en remit à ses gens pour le soin de venger ses droits et son affront.

« Maciers et sergents d'armes saillirent tantôt avant et mirent les mains sur le roi de Navarre, et l'écuyer aussi, et dirent : « Il vous faut partir deci quand le roi le » veut. » Là s'humilioit le roi de Navarre grandement, et disoit au roi de France : « Ha! Monseigneur pour Dieu » merci! qui vous à si dur informé sur moi? si Dieu » m'ait, oncques je ne fis, sauve soit votre grâce, ni » pensai trahison contre vous, ni Monseigneur votre » fils, et pour Dieu merci! veuillez entendre à raison. Si » il est homme au monde qui n'en veuille amettre, je m'en » purgerai par l'ordonnance de vos pairs, soit du corps » ou autrement. Voir est que je fis occire Charles » d'Espaigne qui était mon adversaire, mais paix en » est, et j'en ai fait la pénitence. » — « Allez, traître, » allez, répondit le roi de France, par Monseigneur » saint Denis vous saurez bien prêcher ou jouer de fausse » menterie si vous m'échappez. »

Le caractère des deux rois s'affirme hautement dans les moindres détails de ce récit. L'un souple et rusé, espère gagner du temps et mettre à profit les quelques incidents de son arrestation; l'autre, violent, impétueux cherche surtout l'éclat. Charles le Mauvais se fait petit, humble et suppliant; il ne demande que justice, il se

disculpe d'avance et prétend qu'il a expié ses moindres écarts; Jean II qui s'est laissé tromper, craint de l'être de nouveau, n'écoute rien, tranche de tout avec hauteur et ne trouve rien d'à-propos que les menaces.

« Pendant cette discussion, le jeune duc de Normandie, dit, qui était en genoux et à mains jointes devant le roi son père, il ne s'en vouloit pas passer ni souffrir. Et disoit le duc qui lors était un enfant : « Ah! Monseigneur, pour » Dieu merci! vous me déshonorez : que pourra-t-on » dire de moi quand j'avois le roi et les barons priés de » dîner de lez-moi, et vous les traitez ainsi; on dira que » je les aurai trahis. Et si je ne vis oncques en eux que » tout bien et toute courtoisie. »

Froissard n'admet pas un seul instant la complicité du Dauphin. Les prières et les supplications du jeune prince ont un accent de vérité et de sincérité indéniable. Malheureusement pour l'histoire, le chroniqueur arrangeait son récit comme un drame; la vraisemblance lui suffisait parfois et la vérité n'était pas son unique but. De plus l'entourage du prince reste en dehors de cette justification dont il ne faut pas exagérer la portée. Aux prières du Dauphin, le roi répondit sèchement en parlant des prisonniers : « Ils sont mauvais traitres, leurs faits les découvreront temprement : vous ne savez pas tout ce que je sais. » A ces mots passa le roi avant, et prit une masse de sergents et s'en vint sur le comte de Harecourt, et lui donna un grand horion entre les épaules et dit : Avant, traître orgueilleux, passez en prison à mal estréne. Par l'âme de mon père vous saurez bien chanter quand vous m'échapperez. »

Le roi Jean revient sans cesse sur ces « chanteries » et « menteries » dont Charles le Mauvais s'était fait une habitude, et dont le roi de France avait été dupe à plusieurs reprises. Aussi toutes les tentatives en faveur des coupables devaient échouer contre ce souvenir incessant et un parti pris de vengeance immédiate.

« Là ne pouvoit excusance avoir son lieu, dit Froissart, ni être ouïe, car ledit roy étoit enflammé de si grand air qu'il ne vouloit rien entendre fors à eux de porter con-

traire et dommages. Si furent pris, à son commandement et ordonnance les dessus nommés, et encore avec eux messire Jean de Graville et un autre chevalier qui s'appeloit messire Maubué, et boutés en prison moult vilainement. De quoi le duc de Normandie et tous les autres furent durement troublés, et aussi furent les bonnes gens de Rouen, car ils aimoient grandement le comte de Harecourt, pourtant qu'il leur étoit propice et grand conseiller à leurs besoins : mais nul n'osoit aller au-devant ni dire au roy : « Sire, vous faites mal d'ainsi traiter ces « vaillants hommes. » Et, pour ce que le roi désiroit la fin des dessus nommés, et qu'il se doutoit que les communautés de Rouen ne lui fésissent force, car bien savoit qu'ils avoient grandement à grâce le comte de Harecourt, il fit venir le roy des ribaus et dit : « Délivrez-nous de tels et tels. » Celui-ci fut tout appareillé au commandement du roy; et furent traits hors du Chastel de Rouen et menés aux champs : le comte de Harecourt, messire Jean de Graville, messire Maubué et Colinet de Bleville, et furent décolés sans que le roi voulut souffrir que oncques fussent confessés, excepté l'écuyer; mais à celui fit-il grâce et lui fut dit qu'il mourroit pourtant que il avait trait son badelaire sur le roy : et disoit ledit roy de France que traitres ne devoient avoir point de confession. Ainsi fut cette haute justice faite dehors le Chastel de Rouen, au commandement dudit roy, dont depuis avinrent plusieurs grands meschefs au royaume de France (1). »

Tels furent, d'après les travaux historiques les plus complets et les plus récents, les débuts du futur Charles V dans le domaine de la politique. Il se laissa duper par un adversaire qui se serait joué de politiques bien plus habiles et bien plus expérimentés que lui; il fut ensuite victime de l'absolutisme et de la fougue du roi Jean qui prétendait faire justice sommaire de ses ennemis et se mettre au-dessus des procédures ordinaires.

On a cru pouvoir affirmer, en suivant le récit de Froissard, que le dîner de Rouen n'avait été qu'une trahison,

(1) *Chroniques de J. Froissart*, ch. xx, liv. I, partie II.

et que le Dauphin n'avait invité le roi de Navarre que pour le livrer au roi de France. Cette interprétation paraît exagérée. Il serait peut-être plus juste d'admettre que le Dauphin n'avait pas conscience des dangers auxquels il exposait le royaume et s'exposait lui-même en traitant Charles le Mauvais comme un allié, et que dans l'entourage du jeune duc se trouvèrent des hommes plus prudents qui avertirent le roi Jean et qui lui indiquèrent le jour et l'heure où il pourrait se saisir de ses ennemis. Quoi qu'il en soit tous ces événements furent pour le Dauphin l'une des plus terribles leçons de son existence, et la prudence dont il fit preuve dans la suite et la sagesse dont il mérita le nom eurent leur source principale dans les faits qui viennent d'être racontés. «Moult fut blamé le roi Jehan de l'occision desdits seigneurs et moult en fut en la malivolence des nobles et de son peuple et par espécial de ceux de Normandie. »

Afin de donner satisfaction à l'opinion publique, on commença contre le roi de Navarre et ses complices une sorte d'information judiciaire qui fut du reste bientôt interrompue par des affaires d'une plus haute importance.

Dès que les vassaux de Charles le Mauvais apprirent son arrestation, ils s'armèrent sous la conduite de son frère Philippe, qui défia le roi, et appela les Anglais. Derby, devenu duc de Lancastre, quitta la Bretagne où il guerroyait et accourut à son aide. Les Navarrais et les Anglais entreprirent de défendre les places et les fiefs des seigneurs captifs. Mais leurs forces réunies n'étaient pas capables de tenir contre celles du roi. D'ailleurs les Navarrais étaient pour la plupart des aventuriers mal disciplinés et gens de rapine. Jean, s'étant rendu maître d'Évreux, occupa sans peine la plus grande partie de la Normandie, et fit reculer ses adversaires dans le Cotentin où ils s'enfermèrent. Il réduisit à capituler les deux seuls châteaux qui lui résistèrent, ceux de Pont-Audemer et de Breteuil. Puis libre de ce côté, il convoqua la noblesse à Chartres pour le mois d'août, afin de mar-

cher dans le midi contre le prince de Galles (1).

Nous ne raconterons point les péripéties de cette campagne qui fut la dernière du roi Jean et qui se termina par la trop fameuse bataille de Poitiers. Les événements qui remplissent cette période n'appartiennent qu'incidemment à l'histoire de Charles V. Depuis le drame de Rouen jusqu'au 19 septembre 1356 il n'est plus question du Dauphin dans les affaires politiques ni dans les conseils du roi. Charles de France semblait s'effacer à dessein pour faire oublier les malheurs de ses débuts.

A Poitiers, nous le retrouvons dans les rangs de la chevalerie, le bassinet en tête au combat et cherchant aventure. Cependant l'opinion générale est si bien habituée à l'accuser d'être léger et inconsidéré qu'on ne s'étonne pas de le voir à dix-neuf ans placé sous la garde d'un gouverneur. Bien plus, le Dauphin quitte le champ de bataille avec deux de ses frères, avant même qu'une action générale ait été engagée, on ne lui reproche que d'avoir cru légèrement ceux qui le gouvernaient. Il partait « avec plus de huit cents lances saines et entières qui oncques n'approchèrent de leurs ennemis » et on ne lui en fait pas un crime parce qu'il agissait par conseil. Chose étrange, ce jeune homme que messire Jean des Landes et messire Thibaut de Vadenay ses maîtres et gouverneurs n'osaient suivre dans sa fuite par crainte de se déshonorer, ce chevalier de l'Étoile qui avait juré de mourir dans la défaite ou d'être pris, et qui se sauvait avec une si belle escorte, ce Dauphin de France qui abandonnait le roi son père et son frère au plus fort du danger ; celui dont Froissard a dit en le confondant avec des enfants « qu'ils étoient moult jeunes d'âge et de conseil, si y avoit en eux petit à recouvrer; » eh bien ce fut lui que prit dès le 29 septembre la responsabité du gouvernement; ce fut lui qui releva la monarchie héréditaire ; ce fut lui qui releva l'honneur de nos armes et le prestige de France.

Rentré à Paris le 29 septembre 1356, dix jours après la bataille de Poitiers, le dauphin Charles prit le titre de

(1) Dareste. *Histoire de France*, t. II, l. XIII.

lieutenant du roi et convoqua pour le 15 octobre les États du royaume de Languedoyl. L'ouverture s'en fit le 17 octobre dans la chambre du Parlement par l'ordre et en la présence du duc de Normandie. Depuis le commencement de la guerre, il n'y avait pas eu d'assemblée aussi nombreuse, ni composée de gens plus sages, si l'on veut en croire le procès-verbal. Le clergé était composé d'un « grand nombre d'archevêques, d'évêques en personne, de procureurs des autres évêques, de grande quantité d'abbés mitrés et d'autres, et grand nombre de procureurs de plusieurs autres abbés, procureurs de chapitres, doyens, archidiacres, desquels la plupart étaient maîtres en divinité (théologie) en décret (droit) et seigneurs en lois. Le corps de la noblesse était composé de plusieurs seigneurs des fleurs de lys (princes du sang), de ducs, comtes, barons, chevaliers et seigneurs en très grand nombre. Mgr le duc d'Orléans, Mgr de Bretagne, Mgr d'Alençon, Mgr d'Étampes, Mgr de Saint-Paul et plusieurs autres y assistèrent. Les nobles faisaient parler Mgr de Bretagne au nom de tous les nobles. Enfin, il y avait plus de quatre cents députés des bonnes villes entre lesquels étaient deux maîtres en divinité. Les trois ordres formaient une assemblée de plus de huit cents personnes. »

L'ouverture des États se fit par une harangue prononcée par Pierre de la Forest, archevêque de Rouen et chancelier de France. Son discours roula sur les mesures que l'on devait prendre pour délivrer le roi de captivité et pour continuer la guerre, et sur les subsides qui étaient nécessaires dans les circonstances présentes. Le duc de Normandie parla depuis sur le même sujet aux députés qui lui furent envoyés par les États.

Jean de Craon, archevêque, pour le clergé, Philippe, duc d'Orléans, frère du roi, pour la noblesse, Étienne Marcel pour les bonnes villes, demandèrent du temps pour délibérer.

Une assemblée générale fut indiquée pour le lendemain aux Cordeliers. Les trois ordres s'y trouvèrent réunis à une messe solennelle après laquelle les députés se reti-

rèrent « chacun en son estat » pour délibérer. Il avait été décidé d'avance qu'afin de simplifier les travaux d'une assemblée aussi nombreuse que celle des États réunis, chaque ordre élirait un certain nombre de ses membres qui se constitueraient en commission préparatoire. Ces élus furent au nombre de cinquante, affirment les chroniques. Le procès-verbal des États Généraux dit au contraire qu'ils étaient plus de quatre-vingts. Ces élus ou commissaires, tinrent séance pendant quinze jours consécutifs et probablement en une seule commission. Des conseillers du roi désignés par le Dauphin, assistèrent aux deux premières séances, ils en furent ensuite exclus par les commissaires qui déclarèrent hardiment ne plus vouloir se réunir en présence des délégués du Dauphin.

Les élus des trois ordres résolurent ensemble de faire un certain nombre de représentations au lieutenant du roi et communiquèrent chacun à son ordre ce résultat de leurs délibérations. Leur projet fut approuvé à l'unanimité. Ils firent donc prier le Dauphin de venir seul à leur réunion, le prévenant qu'ils désiraient lui parler en secret. Le Dauphin se rendit à leur convocation, mais il se fit accompagner de six de ses conseillers. La présence de ces derniers n'entrait pas dans le plan de la commission et déroutait ses calculs. Néanmoins l'archevêque de Reims, au nom des délégués des trois ordres, fit quelques-unes des représentations formulées par eux dans les séances précédentes. Ils demandaient entre autres choses que tous les officiers du roi (lisez sept ou huit) fussent privés de leurs offices, qu'ils fussent arrêtés et que tous leurs biens fussent saisis et tenus pour confisqués. Ils lui nommèrent les officiers du roi qui avaient été cause des désordres, savoir : le chancelier messire Simon de Bassy, premier président en parlement ; maître Robert de Lorry, chevalier ; maître Nicolas Braque, « maistre à l'hostel du roy ; » Enguerrand du Petit-Cellier, bourgeois de Paris, trésorier de France ; Jean Poil-le-Vilain, bourgeois de Paris, « souverain maistre des monnayes » et Jean de Chauvau de Chartres, trésorier des guerres. Ils

demandèrent que l'on donnât des commissions aux nouveaux officiers qu'ils nommeraient et que ceux-ci fissent le procès à leurs prédécesseurs sur les chefs d'accusations que les États fourniraient. Les élus transformés prématurément en accusateurs publics, se soumirent à perdre leurs biens et à être déclarés incapables de posséder jamais aucun office royal, si ces officiers étaient trouvés innocents. Les élus demandèrent encore que l'on rendît la liberté au roi de Navarre qui avait été mis en prison sans raison ; ils voulaient que le duc se gouvernât par le conseil de ceux qu'ils lui nommeraient et qui seraient tirés des trois États, savoir : quatre prélats, douze chevaliers et douze bourgeois. Ils firent encore d'autres demandes qui furent très désagréables au duc car elles portaient un coup à l'honneur du roi et elles donnaient une atteinte visible à l'autorité de son lieutenant. Le rapporteur terminait en disant au Dauphin que les représentations qu'il venait d'entendre en particulier lui seraient renouvelées en public dans l'assemblée générale des États. Ces menaces de publicité effrayaient déjà les conseillers du roi ; mais, ce qu'ils redoutaient bien plus encore, c'était de voir d'autres remontrances ajoutées à celles qui venaient d'être formulées, car le rapporteur n'avait pas manqué d'insinuer qu'il ne s'acquittait que d'une partie de son mandat et qu'il réservait le reste pour le jour de la clôture des États.

Le Dauphin et son conseil demandèrent du temps pour délibérer sur ces importantes questions. La clôture des États devait avoir lieu, en séance publique, le 31 octobre 1356. Cette date était trop rapprochée pour permettre de prendre des mesures extraordinaires. On résolut donc de traîner en langueur.

Le caractère du lieutenant du roi se prêtait mieux, du reste, à une politique de temporisation qu'à une action énergique. Suivant ce plan de conduite lorsque les États étaient déjà réunis dans la grande chambre du parlement, il fit demander tout à coup les principaux membres de l'assemblée, ceux qui gouvernaient la France, et il leur dit qu'ayant reçu des lettres du roi son père et

de l'empereur Charles IV son oncle, il jugeait convenable d'ajourner la séance. Le duc d'Orléans et le duc de Bretagne furent chargés d'annoncer publiquement cette décision dans la grande chambre du Parlement. La clôture des États fut ainsi remise au jeudi après la Toussaint. Mais le 2 novembre, veille de cette date, le Dauphin convoqua une seconde fois les États et proposa, en présence de son conseil, de ne pas entendre les représentations projetées par les élus, jusqu'à ce qu'il eut pris, sur ce sujet, l'avis des grands seigneurs qui revenaient d'Angleterre, du comte de Savoie, dont on lui annonçait l'arrivée et de l'empereur auquel il allait prochainement rendre visite à Metz avant le voyage que Charles IV se proposait de faire en France. Il priait ensuite ces députés de s'en retourner, eux et leurs collègues, chacun en son lieu, promettant de les convoquer bientôt.

La majorité fut favorable à ce projet, les mécontents furent obligés d'accepter une situation réglée à l'avance, et l'assemblée se trouva dissoute sans avoir été entendue. Déjà beaucoup de députés avaient quitté Paris, à cause de la cherté des vivres; ceux qui restaient s'empressèrent de les imiter. Néanmoins Robert Le Coq, évêque de Laon, voulut auparavant les réunir et leur donner lecture des représentations qu'aurait dû entendre le Dauphin. Cette assemblée eut lieu et, en outre, chaque député emporta avec lui une copie des résolutions prises par les États pour en donner connaissance à ses commettants.

On s'explique difficilement l'insistance avec laquelle les États de 1356 réclamèrent la liberté de Charles le Mauvais. Quelques auteurs ont pensé que cette proposition fut représentée par les partisans du prince comme la réparation d'une injustice, et un moyen de réconcilier les partis. D'autres ont fait retomber tout l'odieux de cette intrigue sur Robert Le Coq « vendu dès lors au roi de Navarre, la créature, l'âme damnée de Charles le Mauvais, le grand meneur qui avait réussi à embaucher un certain nombre de membres des trois ordres, notamment Jean de Picquigny et Étienne Marcel, en trompant peut-

être ce dernier sur ses véritables intentions (1). » Mais ni l'une ni l'autre de ces suppositions ne nous paraît satisfaisante. Une grande Assemblée, digne d'un pays comme la France, doit être au-dessus des petitesses des partis et des calculs intéressés de quelques intrigants. Dès le moment où on laisse de côté les questions d'existence nationale pour combiner quelques arrangements en faveur de telle ou telle individualité, il faut lui laisser le déshonneur de sa conduite et ne pas chercher à l'excuser.

Par la célèbre ordonnance de 1355, les États avaient été élevés à la hauteur d'un pouvoir national en gardant la perception de l'impôt qu'ils votaient et en s'attribuant, non seulement la surveillance, mais encore l'administration et l'emploi des fonds publics; par les vaines tentatives d'accommodement ou par leur coupable condescendance aux menées de personnages odieux, ces mêmes États devinrent complices de traitres, conspirateurs et assassins, cherchant leur part de butin dans les dépouilles de la France et provoquant le peuple à la guerre civile. Les États de 1356 ne suivirent ni les exemples ni les traditions des précédents; ils se firent révolutionnaires sur des questions de personnes; mais ils délaissèrent totalement le contrôle sérieux des fonds publics et le soin des intérêts du royaume. « Les trois Estats assemblez à Paris par le régent, furent conduits par aucuns, obstinez outre cuidez qui vouloit que le duc se gouvernast du tout par eux et qu'il menast tous officiers et délivrât le roy de Navarre ; ce qu'il ne voulut pas faire sans avoir le congé de son père, et par son sens les fit départir sans rien faire pour éviter leur importunité (2). » Ils n'ont rien conclu de parfait sur ce qu'il leur a été proposé, pensait dès lors le Dauphin, comme il devait l'écrire deux ans plus tard, dans une ordonnance de rémission. Cependant, malgré la répugnance qu'il éprouvait à s'adresser aux hommes influents de ses états, le duc-lieutenant du roi manda plusieurs fois encore Étienne Marcel, pour

(1) Siméon Luce. *Histoire de Duguesclin.*

(2) Chronique manuscrite, citée par Secousse.

savoir de lui s'il était possible de lever de nouveaux subsides. Convoquez les États, répondait invariablement le chef du tiers, et vous obtiendrez d'eux tout ce que vous demanderez. Les conditions restaient sous entendues et le Dauphin, qui les prévoyait, préféra, suivant son habitude, attendre et différer.

Ce fut alors qu'il résolut d'envoyer ses propres officiers en son nom dans les baillages pour requérir l'aide des « bonnes villes. » Il avait déjà obtenu une levée de 10,000 hommes votée par les États de Languedoc qui se réunissaient toujours en même temps que ceux de Paris et il en obtint au mois de décembre une autre de 5,000 hommes des États d'Auvergne. L'enthousiasme patriotique était très grand dans le midi. Les États du Languedoc défendirent que ni hommes ni femmes ne portassent d'ornements d'or, d'argent ou de perles jusqu'à la délivrance du roi.

« Le Dauphin était pendant ce temps à Metz pour recevoir son oncle, l'empereur Charles IV ; triste Dauphin, triste empereur qui ne pouvaient rien l'un pour l'autre. De son côté, la reine-mère s'en allait à Dijon marier son petit duc de Bourgogne qu'elle avait eu d'un premier lit, avec la petite Marguerite de Flandre, le voyage coûteux avait l'avantage lointain de rattacher la Flandre à la France. Que devenait Paris, ainsi abandonné, sans roi, ni reine, ni Dauphin ? Il voyait arriver par toutes ses portes les paysans avec leurs familles et leurs petits bagages ; puis, par longues files lugubres, les moines, les religieuses des environs. Tous ces fugitifs racontaient des choses effroyables de ce qui se passait dans les campagnes. Les seigneurs, les prisonniers de Poitiers, relâchés sur parole, revenaient sur leurs terres pour ramasser vitement leurs rançons, et ruinaient le paysan. Par dessus, arrivaient les soldats licenciés, pillant, volant, tuant. Ils torturaient celui qui n'avait plus rien pour le forcer à donner encore. C'était dans toute la campagne une terreur, comme celle des *Chauffeurs* de la Révolution (1). »

(1) Michelet. *Histoire de France.*

IV

Le voyage du Dauphin à Metz avait duré plus de six semaines. De retour à Paris, il convoqua de nouveau les États des trois ordres. Les députés se trouvèrent à Paris au jour indiqué et tinrent de nombreuses conférences aux Cordeliers. Dans ces réunions on rédigea un nouveau cahier des représentations qui seraient faites au Dauphin en séance publique. Des copies de ces représentations furent envoyées aux États particuliers qui se tenaient alors dans toutes les provinces. Ce fut donc avec l'assentiment général de tous les députés, et au nom de la nation toute entière que Robert le Coq prit la parole en séance publique, le 3 mars 1357, et adressa au régent les représentations qu'il avait refusé d'entendre au mois de novembre précédent. Robert le Coq, parlant au nom des États et comme représentant du clergé, demanda le renvoi des officiers précédemment désignés et de plusieurs autres qu'il nommait ensuite, en tout vingt-deux conseillers royaux; « il requit de même que tous les officiers du royaume fussent suspendus, et que les États nommassent des réformateurs qui auraient connaissance de tout ce qu'on pourrait imputer à ceux nommés (1) ? » Jean de Picquigny pour les nobles, Nicolas le Chanteur pour les bonnes villes, et Étienne Marcel, prévôt des marchands, avouèrent l'évêque.

(1) Secousse. *Ordonnances royales.*

Ils offrirent ensuite 30,000 hommes d'armes et le subside nécessaire à leur entretien, demandant en retour une assemblée générale des États dans la quinzaine de Pâques pour vérifier le montant et l'emploi des sommes levées. Ils faisaient promettre, en outre, que le Dauphin convoquerait au moins deux fois les États du royaume dans le courant de l'année. Tout fut accordé suivant les remontrances. Les trois ordres se réunirent aussitôt séparément et choisirent leurs députés. Les prélats en premier lieu désignèrent « douze personnes bonnes et sages, qui eurent pouvoir, de par eux et de par le clergé, de ordonner et aviser voies convenables pour faire ce que dessus est dit. » Les barons et les chevaliers déléguèrent de même douze autres chevaliers, les plus sages et les plus discrets, pour s'occuper des mêmes affaires; enfin les bourgeois élurent aussi douze d'entre eux pour connaître des nouvelles réformes. « Ainsi fut confirmé et accordé de commun accord. » « Ces trente-six personnes devoient se réunir fréquemment à Paris pour discuter ensemble sur les affaires du royaume. » « Et toute manière de chose se devoient déporter par ces trois États; et devoient obéir tous autres prélats, tous autres seigneurs, toute communauté des cités et des bonnes villes, et à tous ce que ces trois États feroient et ordonneroient. »

L'absolutisme passait des mains du roi au sein d'une commission. Ce n'était donc pas comme plusieurs historiographes se sont plu à le dire, un essai de gouvernement libre et parlementaire; c'était le triomphe des adversaires de la royauté reprenant et perpétuant les traditions royales, c'était une nouvelle forme de l'absolutisme personnifié dans une réunion de trente-six membres au lieu d'être représenté par un roi. Aussi le premier soin de ce nouveau pouvoir fut-il de faire échec à ce qui restait encore de l'ancien, c'est-à-dire au duc de Normandie et à ses conseillers. En conséquence, « le Dauphin publia la grande ordonnance de mars 1356-1357, qui confirmait celle du 28 décembre 1355, et qui fut lue et publiée au Parlement pour lui donner un caractère législatif. Par cette ordonnance mémorable, le Dauphin

renonçait à toute imposition non votée par les États, s'engageait à ne rien détourner du Trésor, à laisser lever et employer l'argent des impôts par bonnes gens sages ordonnées par les trois États, à réformer les abus de pouvoir de ses officiers, à rendre la justice impartiale et prompte, à ne plus vendre les offices de judicature, à ne plus altérer les monnaies qui seraient faites dorénavant conformes au modèle donné par le prévôt des marchands de Paris. Il interdit encore le droit de prise, les emprunts forcés, les guerres privées, les jugements par commission, l'aliénation des domaines de la couronne; il autorisa la résistance à main armée à toute entreprise illégale, à toute guerre entre seigneurs, déclara les membres des États inviolables, enfin ordonna l'armement de toutes gens selon leur état.

Le conseil des trente-six commença par séparer entièrement les attributions de la Chambre des comptes et du Parlement, et par renouveler les membres de ces deux cours, il destitua tous les officiers de justice et de finance, receveurs, châtelains, sergents d'armes, notaires, etc., exila presque tous les conseils royaux, s'empara des coins de la monnaie, créa la Cour des aides, destinée à régulariser l'assiette des impôts, et à laquelle fut attribuée depuis une juridiction contentieuse en matière de finances. C'était l'évêque de Laon qui dirigeait tous ces changements, et le Dauphin n'avait plus d'autre pouvoir que de promulguer les ordonnances qui portaient : « De l'avis de notre grand conseil des États et des hommes des bonnes villes (1). » Le subside accordé devait être levé pendant un an. Toutefois d'après un compte de Robert de Riom, gouverneur des finances, il est permis de supposer que les impôts dont il s'agit ne furent levés que pendant quatre mois. « L'Auvergne fut un de ces pays où l'on se lassa bientôt d'obéir au prévôt des marchands de Paris. »

La faction qui voulait dominer les États et s'en servir pour l'exécution de ses desseins, dit Anquetil, songea d'abord à deux expédients : se procurer de l'argent, et

(1) Lavallée. *Histoire des Français*, t. II, p. 44.

se donner une force militaire. La force militaire se fit en autorisant chaque député à avoir, pour sa sûreté, quatre hommes armés. Cette distinction, qui flattait la vanité des membres, produisit un corps d'environ quatre mille hommes, que leur réunion sous des officiers que la faction nomma, rendait propres à tout exécuter à la première réquisition. Quant à de l'argent, il se présenta un moyen d'en avoir suffisamment pour le paiement journalier des affidés : ce fut d'établir un impôt destiné à la délivrance du roi. Les États le décrétèrent, et Marcel eut soin que la levée, la régie, la distribution, se fissent par des gens dépendant de lui, de sorte qu'il avait toujours entre les mains le gouvernail et la clef des événements. Pour achever de paralyser l'autorité du prince, il lui fit refuser le titre de régent, jusqu'à ce qu'il eut atteint vingt et un ans, et obtint que son conseil fut formé de trente-six personnes tirées par égales portions des trois ordres des États et que l'évêque de Laon fut placé à la tête. Enfin, pour que ses plans ne pussent être contrariés par le parlement, par la Chambre des comptes ou par quelque autre corps ayant droit de traverser ses opérations, il obtint que leurs pouvoirs seraient suspendus pendant la durée des États. Cependant comme il fallait une police et une apparence de gouvernement, la cabale dominante fit créer des tribunaux qu'elle remplit de ses créatures. Ceux qui furent pourvus de ces charges, s'ils n'avaient pas été d'abord entièrement dévoués à la cause de leurs bienfaiteurs, en devinrent les partisans zélés, afin de se perpétuer dans ces emplois qu'on eut soin de rendre lucratifs.

Matthieu Villani dit « que les députés des États, ne songeaient qu'à s'enrichir sans s'embarrasser du bien public, que les Picards furent les premiers qui s'en aperçurent et qu'ils prirent le parti de se gouverner par eux-mêmes, de ne point obéir à leurs ordres et que plusieurs autres provinces et villes firent la même chose. Un homme du peuple, dit à ce sujet Corneille Zantfliet dans sa chronique, s'ennuyant de partager le gouvernement avec les États, s'empara seul de l'intendance des

revenus royaux sans que personne osât lui résister, parce qu'il était le maître de la multitude. Les grandes villes du royaume, Paris, Rouen, Beauvais et Amiens étaient dans son parti; il amassa des trésors immenses. Ce *quidam plebeius* n'est autre apparemment que le prévost des marchands, Étienne Marcel. »

La résistance des provinces était en quelque sorte légitimée par l'indécision du Dauphin, qui fit crier un mercredi après Pâques fleuries des lettres ouvertes du roi défendant de payer le subside ordonné par les trois États et interdisant la réunion d'une nouvelle assemblée dans la quinzaine de Pâques ni d'autres jours. Il est vrai que deux jours après, le Dauphin fit publier qu'on lèverait le subside et que les États s'assembleraient dans la quinzaine nonobstant le cri qui avait été fait le mercredi précédent.

« Marcel s'était adjoint dix ou douze bourgeois, nommés échevins, qui formaient une espèce de conseil indépendant des États. Il n'y avait pas un de ces séditieux qui ne se crut bien au-dessus des députés. » — « Quand le Dauphin défendit de lever l'aide votée par les États, Marcel se contenta de répliquer : « Cet argent ne sera pas pour le roi, puisqu'il n'en a plus besoin; mais comme je suis averti que le Dauphin rassemble des troupes, qu'il veut faire entrer dans Paris, afin de se rendre maître des biens et de la vie des bourgeois et les traiter à sa volonté, il nous vient fort à propos pour prévenir ses dangereux projets. » Sur ce simple avis les Parisiens s'obstinent à payer la taxe, s'imposent le service militaire, font poser des chaînes au coin des rues et des carrefours, voient de sang-froid abattre leurs maisons dans les faubourgs, pour en employer le terrain en fortifications et prêtent eux-mêmes les mains à ce genre de démolition, qui dix ans auparavant, lorsque le roi d'Angleterre campait à Poissy, avait pensé occasionner une révolte (1). »

Suivant en tout une politique d'inertie, le Dauphin trouva moyen de gagner huit jours sur la date de convo-

(1) Anquetil. *Histoire de France.*

cation des États. L'assemblée publique annoncée pour la quinzaine de Pâques n'eût lieu que le 30 avril 1357, trois semaines après Pâques.

Après bien des délibérations qui n'aboutirent à rien, on constata que le produit de l'aide n'atteignait pas le dixième de l'évaluation faite par les États précédents. Les députés honnêtes du tiers en éprouvèrent une vive déception, les partisans du Dauphin y trouvèrent, au contraire, une excellente occasion de décrier les meneurs. Toutefois les critiques des mécontents étaient faites avec une grande circonspection; on se persuadait, en effet, « que cette puissance usurpée s'anéantirait d'elle-même par les excès, et que pour la détruire il n'y avait qu'à la laisser insolemment triompher. »

Trois mois après les États de 1357, vers le 15 août, le Dauphin jugeant cette œuvre de destruction assez avancée, manda au Louvre Étienne Marcel, Charles Consat, Jean de l'Isle, commissaires imposés au conseil des factieux, et leur déclara hardiment qu'il entendait gouverner seul et ne voulait plus soutenir de curateurs; puis le même jour il quitta Paris, et vint en personne demander des subsides aux bonnes villes du royaume.

Paris ne sachant à qui s'en prendre de cet abandon qui menaçait de lui faire perdre ses privilèges de la capitale accusa les membres influents des États. Il fallut organiser une députation chargée de rejoindre le Dauphin, de le prier de rentrer dans la capitale du royaume, de lui promettre une soumission entière et de lui offrir tout l'argent que les besoins du royaume exigeraient. Était-ce une feinte pour ramener le Dauphin et le gouvernement à la discrétion des factieux? Peut-être! Mais comme il y avait moins de sécurité à la campagne qu'à Paris, le Dauphin exploita la situation, exigea des promesses, accorda une partie des demandes qui lui furent adressées et revint au milieu de ses adversaires. S'ils tenaient à leur parole, le gouvernement devenait facile, s'ils persistaient dans leurs intrigues, leurs complots, la révolution amenait la guerre civile et le triomphe de la royauté était assuré.

Le 1er octobre 1357, jour de la Saint-Remy, le Dauphin reçut les délégués de la ville de Paris qui s'engagèrent solennellement au nom de la communauté à ne plus réclamer la mise en liberté du roi de Navarre. Cette condition fut formulée d'une manière toute spéciale. Nous verrons bientôt comment les agitateurs surent éluder leur parole. Dès sa rentrée à Paris, Charles chercha à s'entendre avec les représentants des États et ceux de la commune pour subvenir aux frais de la guerre. Ceux-ci demandèrent qu'on leur adjoignît les députés de vingt ou trente villes principales du royaume. Les conseillers du Dauphin crurent voir dans ce projet une manœuvre hostile qui avait pour but de faire tomber l'autorité du gouvernement entre les mains d'une représentation incomplète et dévouée aux factieux. Au lieu de convoquer vingt ou trente villes pour délibérer avec la commune de Paris sur les affaires du royaume, le Dauphin en invita soixante. Étienne Marcel ne pouvant plus espérer conduire cette représentation à sa guise, déclara qu'il ne pouvait rien faire avant la convocation des trois États.

Toujours fidèle à sa politique d'inertie et de concession, le Dauphin se soumit à cette nouvelle exigence; des lettres de convocation furent aussitôt envoyées au clergé, à la noblesse et aux bonnes villes; l'assemblée était indiquée pour le 7 novembre 1357. Au jour fixé, tous les députés se trouvèrent réunis; les délibérations commencèrent, et l'on eût pu croire que l'entente allait se rétablir. Mais dans la nuit du 7 au 8 novembre, « Jean de Picquigny, gouverneur de l'Artois et naguère orateur de la noblesse aux États, courut à la tête d'une trentaine d'hommes d'armes au château d'Arleux en Cambrésis, et délivra le roi de Navarre, qui y était enfermé. Ce coup de main donna au parti des États de la bourgeoisie parisienne un chef militaire, et lui assura une armée, celle des Navarrais; il avait été préparé, assure Dareste, de concert avec le comte de Longueville. » A la nouvelle de cette évasion, les députés de Champagne et de Bourgogne se retirèrent, pour n'être pas tenus d'*avouer* la délivrance du roi de Navarre, c'est-à-dire pour décliner toute com-

plicité d'une conspiration. Une lutte immédiate fut sur le point de s'engager entre les deux princes; mais l'évêque de Laon la conjura, du moins pour le moment. Le Dauphin, sur ces sollicitations, fit droit à toutes les requêtes de Charles le Mauvais, lui rendit ses dignités, ses terres, ses châteaux, et consentit même à célébrer à Rouen, à titre de réparation solennelle, l'enterrement public des seigneurs décapités et pendus deux ans auparavant. Les reines douarières, Jeanne et Blanche de Navarre, l'une mère, l'autre sœur de Charles de Navarre, unirent leurs efforts à ceux de l'évêque de Laon pour maintenir le bon accord entre les deux princes; elles obtinrent qu'ils se vissent et qu'ils mangeassent plusieurs jours au même hôtel (1).

Cependant les nobles et les députés ne parvenaient pas à s'entendre aux assemblées des États. Ceux du 7 novembre n'aboutirent à rien. On se sépara à la suite des graves incidents que provoqua l'évasion de Charles le Mauvais; une assemblée générale était indiquée comme devant avoir lieu huit jours après Noël. Peu de prélats s'y rendirent, pas un noble n'y parut, disent les grandes chroniques. Toutefois, du texte des ordonnances, on peut affirmer qu'il y en avait au moins quelques-uns; il y eut ensuite des réunions particulières jusqu'au 15 janvier; mais aucune résolution ne pouvait être arrêtée; on se sépara en se donnant rendez-vous pour le 11 février. A cette date, on dut, comme précédemment, voter quelques subsides. Les questions d'intérêt général étaient dénaturées par les prétentions inqualifiables des factieux. L'intérêt personnel dominait partout; l'égoïsme seul faisait loi. On contestait la légitimité de l'assemblée; on lui reprochait de n'être pas en nombre, de ne pas représenter le royaume et d'être uniquement dirigée « par le prévost des marchands et aucuns bourgeois de Paris. »

Au dehors, les guerres particulières remplissaient la trêve conclue entre les Français et les Anglais. Les bandes anglaises se vendaient au plus offrant pour avoir un prétexte de continuer le pillage des villes et des châteaux.

(1) Dareste. *Histoire de France*, l. XIII.

L'inquiétude, l'agitation et la souffrance étaient partout. Cependant l'université, le clergé et tous les corps de la ville envoyaient des députations au Dauphin, pour obtenir de lui qu'il se rapprochât du roi de Navarre. Les plus pacifiques manifestaient l'intention de se déclarer contre celui des deux princes qui prendrait les armes le premier. A la fin, le 22 février, Marcel se présenta lui-même au Louvre, accompagné d'une foule d'hommes qui portaient des chaperons aux couleurs de la ville ; ils avaient disposé des compagnies de gens de métiers dans toutes les rues environnant le palais. Il « entra dans la chambre du duc de Normandie et lui requit moult aigrement qu'il voulût entreprendre les faits des besognes du royaume et y mettre conseil, afin que le royaume qui devoit lui parvenir fut si bien gardé que tels manières de compagnies qui régnoient n'allassent mie gatant ni robant le pays. Le duc répondit que tout ce feroit il volontiers si il avoit la mise par quoi il le put faire ; mais celui qui faisoit lever les profits et les droitures appartenants au royaume le devoit faire, si le fit. Je ne sais pourquoi ni comment, mais les paroles multiplièrent tant et si haut que là endroit furent, en la présence du duc de Normandie, occis trois des grands de son conseil si près de lui que sa robe en fut ensanglantée (1). »

Suivant d'autres récits que M. Dareste paraît préférer à celui de Froissart, « il n'y aurait eu, dit cet historien, que deux victimes dans la chambre du Dauphin, les deux maréchaux de Champagne et de Normandie ; mais un avocat général au Parlement aurait été assassiné par la foule hors du Palais. Le Dauphin lui-même fut en danger. Marcel, pour le sauver, lui mit sur la tête son chaperon rouge et bleu, aux couleurs de la ville. De là le prévot se rendit sur la place de Grêve, y harangua le peuple et déclara que tout s'était fait par son ordre, attendu que les victimes étaient des traîtres. Il retourna ensuite au palais, annonça au Dauphin que la *volonté* du peuple était d'avouer le châtiment de ses officiers, et l'obligea de faire prendre à toute la maison les couleurs de la

(1) Froissard.

ville. Le lendemain, « il requit au nom de la municipalité de tenir les ordonnances faites par les trois États et de mettre en son grand conseil trois ou quatre bourgeois qu'on lui nommeroit. Toutes lesquelles choses Monseigneur le duc octroia. »

En confiant à Étienne Marcel le soin de faire disparaître deux des conseillers les plus influents du Dauphin, Charles le Mauvais enchaînait à lui, par un crime, le chef du parti le plus considérable de la ville de Paris; il parvenait du même coup à se débarrasser de deux adversaires redoutables. « Quatre jours après cet assassinat, le 26 mars, le roi de Navarre entra. Marcel lui ouvrit une seconde fois les portes de Paris, et les reines allèrent souper avec lui chez le Dauphin. Le prévôt des marchands rechercha l'appui des villes voisines; il aurait voulu les faire entrer dans une ligue destinée à soutenir la révolution parisienne. Il leur écrivit pour les inviter à prendre les couleurs rouges et bleues que portaient le duc de Normandie et plusieurs des fils de France. Mais trois ou quatre villes seulement arborèrent ces couleurs; les autres ne répondirent pas ou protestèrent. Bientôt même un cri général s'éleva contre les hommes qui avaient attenté à l'autorité du Dauphin et tué ses officiers (1). »

Le 14 du même mois, suivant l'avis de ses conseillers, et dans l'espoir d'en imposer davantage à ses adversaires, le dauphin Charles avait pris le titre de régent. Les factieux n'y prirent pas garde et n'y mirent aucune opposition, bien sûrs que toute l'autorité du régent devait tourner à leur profit. En effet, l'un de ses premiers actes fut de donner une sanction presque royale aux crimes de Charles le Mauvais et de ses complices.

Toutefois, Charles ne pouvant rester plus longtemps à la discrétion de ses ennemis, fit publier qu'il se rendait aux États particuliers de Champagne, à Provins et à Vertus. Il abandonnait donc Paris à lui-même avec la certitude d'y voir bientôt s'allumer la guerre civile. La noblesse accourut en foule à Provins. M. Dareste résu-

(1) Dareste.

mant dans cette partie de son histoire les documents les plus authentiques et les principaux chroniqueurs, reconstitue, comme on va le voir, la suite des événements. La noblesse demanda, dit-il, par l'organe du comte de Braine, son sénéchal, si le maréchal de la province, une des victimes du 22 février, était coupable de trahison. Sur la réponse du régent que ses officiers l'avaient toujours bien servi, les assistants déclarèrent tous qu'ils voulaient justice. Le régent alla tenir ensuite à Compiègne une autre assemblée, celle de la langue d'oïl. Une partie des députés qui avaient quitté les États de Paris, et qui s'étaient montrés hostiles à la révolution parisienne, vinrent à cette nouvelle assemblée et y votèrent les aides nécessaires pour la formation d'une armée, tout en mettant à leur vote la condition d'une ordonnance de réforme. L'ordonnance fut rendue à Compiègne même.

Le régent eut de cette manière de l'argent et des troupes, il pouvait dès lors attaquer les Parisiens et leur fantôme d'États généraux. Il les somma de lui livrer plusieurs de leurs chefs, occupa le cours de la Marne et la haute Seine de façon à leur couper les arrivages et les approvisionnements, se porta au marché de Meaux, et fit avancer quelques soldats jusqu'à Charenton. Marcel n'avait pas attendu ce moment pour réparer les fortifications de Paris, exercer les bourgeois au maniement des armes, occuper le Louvre qui renfermait un véritable arsenal, et barrer la rivière avec des chaînes de fer. Sentant qu'il avait à lutter contre forte partie, il envoya un des siens à Avignon pour louer des brigands. Il pressa le roi de Navarre de se déclarer et de lui prêter l'assistance de ses compagnies d'aventuriers. Paris était au comble de l'effervescence ; quelques partisans du Dauphin y furent assassinés.

« La noblesse et la commune, dit M. Michelet, allaient combattre et se mesurer, lorsqu'un tiers se leva auquel personne n'avait songé. Les souffrances du paysan avait passé la mesure; tous avaient frappé dessus, comme sur une bête tombée sous la charge; la bête se releva enragée et elle mordit. »

La cause première de la Jacquerie fut ainsi, d'après le chroniqueur contemporain, ce mécontentement populaire contre les nobles et les hommes de guerre accusés d'avoir trahi la France. Quelques voix se font l'écho de cette opinion dans une assemblée de paysans, et chacun de ceux-ci de s'écrier : « Honni soit celui par qui il demeurerá que tous les gentilshommes ne soient détruits ! » Alors on s'assemble, on se met en marche sans savoir où l'on va, sans direction et sans armes, sinon des bâtons ferrés et des couteaux; la maison d'un chevalier se trouve sur le chemin de la foule sans cesse grossissante : tout est brisé, détruit, incendié; puis le chevalier, la dame, les enfants, petits et grands, sont mis à mort.

« Et avoient fait un roi entre eux qui étoit, si comme on disoit adonc, de Clermont en Beauvoisin, et l'élurent le pire des mauvais; et ce roi on appeloit Jacques Bonhomme. » Dans la région de Beauvais, de Corbie, d'Amiens et de Montdidier, plus de soixante bonnes maisons et châteaux-forts devinrent la proie des Jacques. Leurs dévastations prirent bientôt les proportions d'une calamité générale. On ordonna des prières publiques pour obtenir de Dieu la fin de ce fléau. La désolation était partout et la frayeur poussait au désespoir.

La révolte commença le 21 mai 1358. Le roi de Navarre comptait beaucoup sur ces désordres pour trouver une occasion de s'emparer du pouvoir. Il favorisa donc secrètement la Jacquerie. Mais bientôt l'insurrection dépassa le but que s'était proposé Charles le Mauvais. Il entendait ruiner le pouvoir dont il espérait prendre la place, il ne voulait pas anéantir le royaume dont il cherchait à devenir le maître. Les Jacques, au contraire, détruisaient tout, brûlaient tout et poussaient la fureur de la vengeance jusqu'à tuer les nobles, hommes, femmes et enfants, sans savoir pourquoi, « parcequ'ils le veaient aux autres faire si le faisaient aussi, et pensaient qu'ils dussent en telle manière détruire tous les nobles et gentilshommes du monde par quoi nul n'en put être. »

Étienne Marcel suivant dès lors la politique du roi de Navarre, ne se laissa nullement arrêter par les actes de

barbarie que les Jacques commettaient partout, il vit, au contraire, en eux d'utiles auxiliaires. « Il avait à tout prix besoin de soldats, et il s'empressa de s'entendre avec plusieurs de leurs chefs. Il détruisit d'abord par leur moyen dans tout le Parisis les châteaux des nobles qui tenaient pour le régent. Puis il les réunit au nombre de plusieurs milliers, les fit soutenir par un corps de milices parisiennes, que commandaient deux commissaires de la municipalité, Pierre Gilles et Jean Vaillant, et les dirigea sur Meaux, où ils s'étaient assuré des intelligences.

Les Jacques entrèrent, en effet, dans la ville sans coup férir. Mais ils furent arrêtés par les remparts du marché. Ce marché était une véritable forteresse, situé dans une île, entre la Marne et un canal. La femme, la fille et la sœur du régent s'y trouvaient enfermées avec une foule de dames nobles. Quelques chevaliers les gardaient, mais en nombre insuffisant pour faire une longue défense. Heureusement pour elles, le comte de Foix et le captal de Buch, gentilhomme gascon, sujet du roi d'Angleterre, revenaient ensemble avec une quarantaine de lances d'une croisade entreprise dans la Prusse. Ils passaient à Châlons quand ils apprirent le danger que couraient les princesses, et ils volèrent à leur secours. Ils arrivèrent à temps pour se joindre à la garnison ; dès que les Jacques parurent, ils firent une vigoureuse sortie, occupèrent le pont de la Marne, poursuivirent les assaillants dans les rues de la ville, les mirent en déroute et les défirent si complètement, qu'ils ne revinrent plus à la charge.

Les habitants de Meaux expièrent leur trahison par les plus sévères châtiments. De son côté, le roi de Navarre, cédant aux sollicitations des seigneurs de Picardie dont plusieurs avaient été victimes du soulèvement des paysans, prit le parti de marcher contre les Jacques. Il écrasa près de Clermont en Beauvaisis un de leurs corps composé de trois ou quatre mille hommes. « Quelques-uns de leurs chefs, ajoute Sismondi, entre autres Guillaume Caillet, qu'on regardait comme leur capitaine, étant entrés dans son camp pour demander son amitié, il les fit pendre. » On raconte qu'il couronna

le roi Jacques Bonhomme d'un trépied de fer rouge.

Enfin le régent, ayant réuni plusieurs escadrons de gentilshommes, les envoya parcourir la vallée de la Marne jusqu'à Reims et le pays qui s'étend entre la Marne et l'Oise. Si le soulèvement avait été terrible, la vengeance ne le fut pas moins. On ne fit point de quartier. Le sang coula à flots, les villages furent ravagés et rançonnés impitoyablement. On cite Enguerrand, sire de Coucy, parmi ceux qui se distinguèrent dans cette chasse donnée aux paysans. Avec une troupe d'hommes d'armes, il les poursuivit et tua de tout côté sans merci. Aussi cette guerre barbare, qui avait promené dans plusieurs provinces le fer et le feu, fut apaisée rapidement ; mais la répression ne fut à son tour ni moins cruelle, ni moins sanglante.

Frustré dans les espérances qu'il avait fondées sur le concours des Jacques, Étienne Marcel se tourna du côté de Charles le Mauvais, leur vainqueur ; six jours après le combat de Meaux, le prévôt des marchands décerna au roi de Navarre, le titre de capitaine général de Paris ; il voulait même, d'après les chroniques de Saint Denis, le faire nommer capitaine universel par le royaume de France. Enfin il traita avec les bandits d'une grande compagnie qui avait son quartier général à Épernon sur la route de Chartres, il envoya de l'argent à une autre compagnie d'Avignon. Ces deux bandes étaient mandées à Paris pour la défense de la ville !!!

Une assemblée des États Généraux était indiquée pour le 12 mai à Paris. Afin de soustraire les députés à l'influence de Marcel, le régent les convoqua pour le vendredi, 4 mai, à Compiègne. Cette mesure fut l'occasion pour les factieux de manifester hautement leurs prétentions et leur mécontentement. Les provinces, au contraire, « remercièrent le Dauphin de ne pas avoir désespéré de rétablir la France dans un temps si dangereux (1). » Les députés réunis en assemblée générale octroyèrent une aide et voulurent qu'elle fut levée même sur ceux qui n'assistaient pas à l'assemblée. Étienne

(1) Claude Dormay. *Histoire de Soissons.*

Marcel avait fait insérer cette clause dans les États précédents contre le duc de Bourgogne et de Bretagne. La mesure qu'il avait projetée était retournée contre lui.

Étienne Marcel, entrevoyant dès lors le commencement des hostilités, se mit en état de défense. « Depuis longtemps déjà il avait sa garnison, consistant en quatre mille hommes, à peu près, qu'il employait à remuer la terre autour de la ville et qu'il payait bien, moins pour l'ouvrage qu'ils faisaient que pour les avoir toujours sous la main en cas de besoin. Comme ils étaient en grand nombre et travaillèrent à peu près un an, quoi qu'ils ne se fatiguassent pas beaucoup, ils creusèrent un fossé profond, et élevèrent un rempart depuis la rivière, au dessous de l'endroit où a été bâtie la Bastille, jusqu'à celui où la Seine atteint le lieu où a été construite la porte Saint-Honoré; de sorte que le Temple et le Louvre, deux forteresses qui menaçaient la ville s'y trouvèrent renfermées (1). » Ces fortifications furent peut-être ce que Marcel fit de mieux pendant sa dictature. Il est vrai que ce fut sans y prendre garde, et en dehors de ses grands projets.

Vers la fin de juin, le régent vint se loger sous les murs de Paris, entre Charenton, Vincennes et la porte Saint-Antoine. La ville s'approvisionnait déjà difficilement, elle fut menacée d'une disette; le roi de Navarre s'en rapprocha et s'avança jusqu'à Saint-Denis; mais malgré le titre que Marcel lui avait déféré, il n'agissait qu'en son nom, et il rentra en négociations avec le régent. Tout ce que les Parisiens purent obtenir de lui, ce fut d'être représentés aux conférences. Ces conférences se prolongèrent pendant une partie du mois de juillet. La conclusion fut que Charles le Mauvais poserait les armes dès qu'il aurait été payé du montant de ses réclamations. Quant aux Parisiens, il promettait de servir de médiateur, pour les réconcilier avec le régent, moyennant une vague stipulation de pardon pour leurs chefs. Les Parisiens, abandonnés par le prince sur lequel ils avaient placé leur dernière espérance, ne pouvaient plus songer à sou-

(1) Anquetil. *Histoire de France.*

tenir une lutte. D'ailleurs, l'entrée des Anglais et des gens de la grande compagnie avait excité le plus vif mécontentement dans la ville ; il s'était élevé des querelles à la suite desquelles on avait dû éloigner les étrangers et les loger dans les environs. Comme ils commettaient force dégâts et pillages dans la banlieue, il fallut diriger contre eux une sortie. On les repoussa jusqu'à Saint-Cloud ; mais au retour un détachement de la milice parisienne tomba dans une embuscade que les Anglais avaient préparée et y fut taillée en pièces. A partir de ce moment, on cria tout haut à la trahison (1).

La position d'Étienne Marcel devenait intolérable. Le roi de Navarre qui jugeait bien la situation « se faisait marchander par les deux partis. La Dauphine, et beaucoup de bonnes gens, c'est-à-dire des seigneurs, des évêques, s'entremettaient, allaient et venaient. On offrait au roi de Navarre quatre cent mille florins, pourvu qu'il livrât Paris et Marcel. Le traité était déjà signé, et une messe dite où les deux princes devaient communier de la même hostie. Le roi de Navarre déclara qu'il ne pouvait, n'étant pas à jeun. Le Dauphin lui promettait de l'argent. Marcel lui en donnait. Toutes les semaines il envoyait à Charles le Mauvais deux charges d'argent pour payer ses troupes. Il n'avait d'espoir qu'en lui ; il l'allait voir à Saint-Denis ; il le conjurait de se rappeler que c'était les gens de Paris qui l'avaient tiré de prison, et eux encore qui avaient tué ses ennemis (2). Le roi de Navarre lui donnait de bonnes paroles ; il l'engageait à se bien pourvoir d'or et d'argent, et à l'envoyer hardiment à Saint-Denis ; qu'il leur en rendrait bon compte (3). »

Les bourgeois voyaient leur argent s'en aller aux pillards et les vivres n'en venaient pas mieux. Le prévôt était toujours sur la route de Saint-Denis, toujours en pourparler. Cela leur donnait à penser. De tant d'argent que levait Marcel n'en gardait-il pas une bonne part ? Déjà on avait épilogué sur les salaires que les commis-

(1) Dareste. *Histoire de France.*

(2) Michelet. *Histoire de France.*

(3) Froissard.

saires des États s'étaient libéralement attribués à eux-mêmes. « Les Navarrais, Anglais et autres mercenaires avaient suivis la plupart le roi de Navarre à Saint-Denis. D'autres étaient restés à Paris pour manger leur argent. Les bourgeois les voyaient d'un mauvais œil. Il y eut des batteries et l'on en tua plus de soixante. Marcel, qui ne craignait rien tant que de se brouiller avec le roi de Navarre, sauva les autres en les emprisonnant, et le soir même il les renvoya à Saint-Denis. Les bourgeois ne lui pardonnèrent pas (1). »

Après la fatale sortie du 22 juillet, le prévôt des marchands se vit perdu sans ressource. C'est alors qu'il promit au roi de Navarre de lui livrer Paris, « pour qu'il se rendist maistre de la ville et tuast ceux qui lui étaient opposés. Leurs portes étaient marquées d'avance. »

« La nuit du 31 juillet au 1er août, Étienne Marcel entreprit de livrer la ville qu'il avait mise en défense, les murailles qu'il avait bâties. Jusque-là, il semble avoir toujours consulté les échevins, même sur le meurtre des deux maréchaux. Mais, cette fois, il voyait que les autres ne songeaient plus qu'à se sauver en le perdant. Celui des échevins sur lequel il comptait le plus, qui s'était le plus compromis, qui était son compère, Jean Maillard, lui avait cherché querelle le jour même. Maillard s'entendit avec les chefs du parti du Dauphin, Pépin des Essarts et Jean de Charny, et tous trois avec leurs hommes se trouvèrent à la bastille Saint-Denis, que Marcel devait livrer (2). »

« Cette propre nuit que ce devoit advenir, dit l'un des plus anciens manuscrits des chroniques de Froissard, inspira Dieu aucuns des bourgeois de Paris qui toujours avoient été de l'accord du duc, desquels Jean Maillard et Simon Maillard son frère, se faisoient chefs ; et furent ceux, par inspiration divine ainsi le doit on supposer informés que Paris devoit être courue et détruite. Tantôt ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur côté, et révélèrent secrètement ces nouvelles en plusieurs lieux

(1) Michelet.
(2) Michelet.

pour avoir plus de confortants. Et s'en ouirent Jean et Simon Maillard pourvus d'armures et de bons compagnons bien avisés, pour savoir quelle chose ils devoient faire, un peu devant minuit à la porte Saint-Antoine, et trouvèrent ledit prévôt des marchands, les clefs de la porte en ses mains. Le premier parler que Jean Maillard lui dit, ce fut que il demanda par son nom : « Étienne, » Étienne, que faites-vous ci à cette heure? » Le prévôt lui répondit : « Jean, à vous qu'en monte de savoir? Je » suis ci pour prendre garde de la ville dont j'ai le gou- » vernement. » — « Par Dieu, répondit Jean Maillard, » il ne va mie ainsi; mais n'êtes ci à cette heure pour » nul bien ; et je vous le montre, dit-il à ceux qui étoient » de lez lui, comment il tient les clefs des portes en ses » mains pour trahir la ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit : « Vous mentez. » — « Par Dieu, répon- » dit Jean Maillard, traître, mais vous mentez; » et tantôt férit à lui et dit à ses gens : « A la mort, à la » mort tout homme de son côté, car ils sont traîtres. » Là eut grand hutin et dur, et s'en fut volontiers le prévôt des marchands fui, s'il eut put, mais il fut si hâté qu'il ne put. Car Jean Maillard, le férit d'une hache sur la tête et l'abattit à terre, quoique ce fut son compère, ni ne se départit de lui jusqu'à ce qu'il fut occis et six de ceux qui là étoient, et le demeurant pris et envoyé en prison; et puis commencèrent à estourmir et à éveiller les gens parmi les rues de Paris, si s'en vinrent Jean Maillard et ceux de son accord parmi la porte Saint-Honoré et trouvèrent gens de la sorte dudit prévôt. Si les encoulpèrent de trahison; ni excusations qu'ils fissent ne leur valut rien. Là il y eut plusieurs pris et envoyés en divers lieux en prison; et ceux qui ne se laissoient prendre étoient occis sans merci. Cette propre nuit on en prit plus de soixante en leur maison, qui furent tous encoulpés de trahison et du fait de quoi ledit prévot étoit mort : car ceux qui pris étoient confessèrent tout le meschef. Lendemain au matin ce Jean Maillard fit assembler la plus grande partie de la communauté au marché es-halles; et quand ils furent tous venus, il monta sur

un échafaud et puis remontra généralement pour quelle raison il avait occis le prévôt des marchands et en quel forfait il l'avait trouvé, et recorda bellement et sagement, de point en point, toute l'avenue du prévot et de ses alliés; et comment en cette propre nuit, la cité de Paris devoit être courue et détruite, si Dieu par sa grâce n'y eut mis remède, qui les éveilla et les avoit inspirés de connoître cette trahison. Quand le peuple, qui étoit présent, ouït ces nouvelles, il fut moult ébahi du péril ou il avoit été; et en louaient les plusieurs Dieu, à jointes mains, de la grâce que faite leur avait. Là furent jugés à mort par le conseil des prud'hommes de Paris et par certaine science tous ceux qui avoient été de la secte du prévôt des marchands, si furent tous exécutés en divers tourments de morts. Les choses faites et accomplies, Jean Maillard qui grandement étoit en la grâce et amour de la communauté de Paris, et aucun prudes-hommes aliers (liés) avec lui, envoyèrent Simon Maillard et deux maîtres de parlement, maître Étienne Alphonse et maître Jean Pastourel devers le duc de Normandie qui se tenoit à Charenton. Ceux lui recordèrent pleinement et véritablement l'avenue de Paris, et la mort dudit prévôt et de ses alliés, dont le dit duc fut moult réjoui; et prièrent les dessus dits au duc qu'il voulsist venir à Paris pour aider à conseiller la ville en avant; car tous ces adversaires étoient morts. Le duc répondit que ce feroit-il volontiers; et se partit du pont de Charenton messire Arnoul d'Andrehen et le seigneur de Roye et aucuns chevaliers en sa compagnie, et s'en vint dedans la bonne ville de Paris, où il fut recueilli de toutes gens à grande joie, et descendit adonc au Louvre. Là étoit Jean Maillard de lez lui qui grandement étoit en sa grâce et en son amour; et à voir dire il avoit bien acquis, si comme vous avez ouï ci dessus recorder (1). »

Délivré de cet adversaire et des dangers de la guerre civile, le régent tourna toute son activité du côté de la guerre étrangère. Le roi Jean, transféré à Londres, avait été amené à signer un traité par lequel il abandonnait

(1) *Chroniques de France.*

aux Anglais en toute souveraineté, le Ponthieu, la Normandie, le Maine, l'Anjou, et tout ce que les Plantagenets avaient possédés autrefois au sud de la Loire. C'était un démembrement de la monarchie et ce démembrement aurait placé la France bien au-dessous de l'Angleterre sa rivale. Le régent convoqua une nouvelle assemblée d'États au mois de mai 1359. Les députés, peu nombreux, en raison des circonstances, se montrèrent unanimes à repousser des propositions et s'exprimèrent avec un patriotisme plein de fierté.

« Et répondirent d'une voix aux dits messagers que ils auroient plus cher à endurer et porter encore le grand meschef de misère où ils étoient que le royaume de France fut amoindri ni défraudé et que le roi Jean demeurast encore en Angleterre, et quand il plerroit à Dieu il y pourvoiroit de remède et mettroient attrempance (1). »

En même temps le régent obtenait des subsides pour organiser des milices locales contre les grandes compagnies, et songeait à s'allier avec le roi de Danemarck, pour faire une descente en Angleterre. Les milices triomphèrent assez aisément des aventuriers et aidèrent efficacement le Dauphin au siège de Melun ; mais les projets contre l'Angleterre n'aboutirent pas.

Édouard III, au contraire, s'était préparé depuis le printemps pour une nouvelle campagne en France. Il voulait, cette fois, non plus imposer le traité de Londres, mais conquérir tout le royaume et se faire sacrer à Reims. « Tout ce qu'il y avait de noblesse en Angleterre l'avait suivi à cette expédition. Une autre armée l'attendait à Calais, sur laquelle il ne comptait pas. Une foule d'hommes d'armes et de seigneurs d'Allemagne et des Pays-Bas, entendant dire qu'il s'agissait d'une conquête, et espérant un partage comme celui de l'Angleterre par les compagnons de Guillaume le Conquérant, avaient voulu aussi être de la fête. Ils croyaient déjà « tant gagner qu'ils ne seraient jamais pauvres (2). »

(1) Froissart.
(2) Michelet.

Édouard n'était pas assez riche pour prendre tant d'aventuriers à ses gages, il aima mieux leur donner de l'argent et les renvoyer que s'exposer à les voir, faute d'une solde suffisante, se tourner contre lui et se vendre au roi de France.

« Du 28 octobre au 30 novembre, ils cheminèrent à travers la pluie et la boue, de Calais à Reims. Ils avaient compté sur les vins. Mais il pleuvait trop, la vendange ne valut rien. Ils restèrent sept semaines à se morfondre devant Reims, gâtèrent le pays tout autour, mais Reims ne bougea pas. De là ils passèrent devant Châlons, Bar-le-Duc, Troyes; puis ils entrèrent dans le duché de Bourgogne. Le duc composa avec eux pour 200,000 écus d'or. Ce fut une bonne affaire pour l'Anglais qui, autrement, n'eut rien tiré de toute cette grande expédition. » Il vint camper près de Paris, fit ses Pâques à Chanteloup, et approcha jusqu'à Bourg-la-Reine. De la Seine jusqu'à Étampes, dit un témoin oculaire, il n'y a plus un seul homme, tout s'est réfugié aux trois faubourgs de Saint-Germain, Saint-Marcel et Notre-Dame des Champs.... Monthléry et Longjumeau sont en feu.... On distingue dans tous les alentours la fumée des villages qui monte jusqu'au ciel.... Le saint jour de Pâques j'ai vu aux Carmes officier des prêtres de dix communes. Le lendemain, on a donné ordre de brûler les trois faubourgs et permis à tout homme d'y prendre tout ce qu'il pourrait : bois, fer, tuiles et le reste. Il n'a pas manqué de gens pour le faire bien vite. Les uns pleuraient, les autres riaient.... Près de Chanteloup douze cents personnes, hommes, femmes et enfants s'étaient enfermés dans une église. Le capitaine, craignant qu'ils ne se rendissent, a fait mettre le feu.... Toute l'église a brûlé, il ne s'en est pas sauvé trois cents personnes. Ceux qui sautaient par les fenêtres trouvaient en bas des Anglais qui les tuaient et se moquaient d'eux pour s'être brûlés eux-mêmes. J'avais appris ce lamentable événement d'un homme qui avait échappé par la volonté de Notre-Seigneur, et qui en remerciait Dieu.

Le roi d'Angleterre, dit Michelet, n'osa attaquer Paris,

il s'en alla vers la Loire, sans avoir pu combattre ni gagner une place. Il consolait les siens en leur promettant de les ramener devant Paris aux vendanges. Mais ils étaient fatigués de cette longue campagne d'hiver.

« Arrivés près de Chartres, ils y éprouvèrent un orage qui mit leur patience à bout. Édouard y fit vœu, dit-on, de rendre la paix aux deux peuples. Le pape l'en suppliait. Les nobles de France, ne touchant plus rien de leurs revenus, priaient le régent de traiter à tout prix. Le roi Jean, sans doute, pressait aussi son fils. Aux conférences de Brétigny, ouvertes le 1er mai, les Anglais demandèrent d'abord tout le royaume, puis tout ce qu'avaient eu les Plantagenets (Aquitaine, Maine, Anjou, Touraine). Ils cédèrent enfin sur ces quatre dernières provinces. Mais ils eurent l'Aquitaine comme libre-souveraineté et non plus comme fief; ils acquirent au même titre ce qui entourait Calais, les comtés de Ponthieu et de Guines et le vicomté de Montreuil. Le roi payait l'énorme rançon de 3,000,000 d'écus d'or, 600,000 écus sous quatre mois, avant de sortir de Calais, et 400,000 par an dans les six années suivantes.

Tel fut ce déplorable traité de Brétigny, que Paris et la France accueillirent, dans le premier mouvement, avec un empressement et une joie faciles à comprendre parce que le roi était délivré et la paix obtenue enfin après vingt-trois années de guerres ruineuses, interrompues seulement par des trêves mal observées. Cependant ces avantages furent payés cher et les concessions faites aux Anglais parurent généralement exhorbitantes. Le sentiment national se manifesta d'une manière remarquable dans les provinces cédées à l'Angleterre. La Rochelle exprima hautement ses regrets de n'être plus française. « Nous avouerons les Anglais des lèvres, disaient les notables de la ville, mais nous ne serons jamais à eux de cœur. » Dans le Rouergue, les Anglais ne purent s'établir que par la force des armes. Au fond le traité de Brétigny fut regardé comme une nouvelle trêve, d'une durée indéterminée, mais nullement définitive (1).

(1) Dareste.

« Les tristes et vides années qui suivent, continue M. Michelet, 1361, 1362, 1363 ne présentent au dehors que les quittances de l'Anglais, au dedans que la cherté des vivres, les ravages des brigands, la terreur d'une comète, une grande et effroyable mortalité. Cette fois le mal atteignait les hommes, les enfants, plutôt que les vieillards et les femmes. Il frappait de préférence la force et l'espoir des générations. On ne voyait que mères en pleurs, que veuves, que femmes en noir. » Le Dauphin disparaît alors de la scène politique jusqu'au retour du roi Jean en Angleterre, bientôt suivi de sa mort.

L'OUVRIER DU TEMPS JADIS

Au Baron ERNOUF.

L'OUVRIER DU TEMPS JADIS

Il est si profondément vrai que rien de nouveau ne surgit sous le soleil, que l'histoire se répète à chaque instant, que les mêmes phases reviennent dans la vie des peuples avec les mêmes institutions, que nous voici forcés, nous autres les démocrates du dix-neuvième siècle, de prendre modèle sur nos aïeux du moyen âge, pour améliorer la condition de la classe laborieuse.

Qui s'en serait douté parmi vous, mes chers amis de l'atelier? Quoi! vous avez cru jusqu'ici que vos associations et vos compagnonnages étaient des inventions de vos glorieux apôtres révolutionnaires?

Point. Ils n'ont eu ni le mérite de l'idée, ni même le pauvre mérite de savoir bien copier; ils ont été chercher les fondations d'un autre âge, et les ont reconstituées en les dénaturant; ils ont changé les noms, changé le but, changé les bases de l'édifice; ils ont travesti toute la féconde et productive organisation des sociétés ouvrières, si bien que d'une chose excellente, presque parfaite et qui donnait les plus beaux résultats, ils ont fait une chose dangereuse, mauvaise, mal équilibrée et qui n'aboutit à rien.

Les corporations ouvrières ont vécu des siècles et des siècles, les associations ouvrières touchent à leur fin,

n'existent un moment que pour succomber, et l'ouvrier n'a plus de famille sociale à laquelle il puisse se rattacher par des liens puissants. Il est isolé, il souffre de la concurrence, ou bien encore il est soumis à de prétendues *sociétés de secours mutuels* qui font de lui un véritable esclave.

Mais en attendant, je voudrais faire connaître à mes amis les travailleurs ce qu'étaient les travailleurs avant la Révolution. Ils ont appris de tant de méchants romanciers qu'avant 1789 l'ouvrier était malheureux, pauvre, assujetti aux caprices d'une corporation où on l'enrôlait de gré ou de force; qu'il était méprisé par ses patrons, jalousé par ses camarades, opprimé par l'État, enfin exploité indignement par ce qu'on appelle aujourd'hui un *mangeur de sueur humaine.*

Ce sont là des contes bons pour les petits enfants qu'on effraie pour les endormir plus vite; mais comment des hommes sérieux croient-ils à de pareilles billevesées? Comment se laissent-ils endoctriner, après s'être laissés tromper?

Je veux donc, mon frère ouvrier, vous apprendre ce qu'étaient ces corporations dont on vous a fait peur, et que vous seriez les premiers à vouloir rétablir, si vous en connaissiez tous les avantages. Vous m'excuserez de faire un peu le savant : il le faut bien, pour vous instruire. Mais je tâcherai de n'être pas ennuyeux.

I

L'origine des corporations remonte bien haut. Il faut revenir aux Romains. Il y eut, à Rome, des collèges d'ouvriers, même au temps de Numa, qui fit disparaître les distinctions de Romains et de Sabins en classant les artisans par corps de métiers. Et pourtant, comme les esclaves se livraient à tous les métiers pour leurs maîtres, ces artisans avaient à subir une dure concurrence. Les collèges étaient assez bien organisés, ils élisaient un chef ou syndic à la majorité des deux tiers des voix. Ils administraient eux-mêmes leurs finances. Mais les Romains ayant un souverain mépris pour le travail des mains, leurs corporations ouvrières étaient presque entièrement composées d'étrangers, anciens esclaves pour la plupart.

L'empire vint. Césarisme, centralisation, tyrannie, il eut ces trois mots pour devise. Le fisc impérial ruina les collèges d'ouvriers, les riva à leur condition, leur défendant d'abandonner, même pour un seul jour, le territoire de la ville, et les forçant à travailler là, ou à s'enfuir dans les bois.

Or, comme le principe suprême de l'existence d'une société est la liberté d'allures, de séjour, de voyage, de travail, il est évident que les collèges d'artisans eussent été entièrement ruinés et que le despotisme impérial eût

eu pour unique résultat de les anéantir et de les disperser, si, par une tactique habile, que l'Internationale imite aujourd'hui, une société secrète n'eût existé, puissante, admirablement organisée, côte à côte avec les collèges qui la revêtaient d'une existence *officielle*.

Il est certain, en effet, que les *collegiati*, outre leur vie publique, soumise à des réglements approuvés par l'État, possédaient une vie occulte qui ne relevait de personne et qui ne fut point trahie. L'association put donc subsister, protégeant avec efficacité le travailleur, alors que tout le monde la supposait éteinte. Et c'est d'elle-même que naquirent les confréries, origine des corporations, ainsi que nous le verrons plus loin.

Il ne faut pas l'oublier, le christianisme réhabilita le travail, et ce fut pour honorer l'humble ouvrier que le Rédempteur voulut avoir un charpentier pour père nourricier ; ce fut pour honorer le travail qu'il y voua ses mains divines pendant son enfance et sa jeunesse.

Depuis le christianisme, l'homme a marché sans cesse vers une expression plus complète de sa dignité de citoyen libre. L'Église a été le seul moteur de tout affranchissement, et c'est alors que le monde refusait d'entendre sa grande voix, qu'il se replongeait dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie.

Non seulement elle faisait de l'église et du monastère un lieu d'asile, mais elle voulait que le laboureur fût sacré quand il touchait le manche de sa charrue. Un concile réuni à Caen, en 1042, déclara que pendant la trêve de Dieu, c'est-à-dire du mercredi soir au lundi matin, il était défendu spécialement de dévaster les terres et d'enlever les bestiaux.

Le concile de Rouen, en 1096, édicta des défenses plus sévères encore, si bien qu'en Normandie, assaillir un homme à la charrue, fut longtemps un crime réservé à la justice du roi et quelquefois puni de mort.

Le pouvoir civil laissait le travail en butte aux persécutions; le travail demanda aide, appui, protection au pouvoir religieux. Celui-ci ne faillit point à sa mission.

« Tous ceux qui vivent d'un travail mercenaire, FONT

MÉTIER DÉGRADANT, disait le républicain Cicéron. Jamais un sentiment noble ne peut naître dans une boutique. »

« L'invention des arts appartient *aux plus vils esclaves,* ajoutait Sénèque, lequel écrivait sur une table d'or un *Traité de la pauvreté.* La sagesse habite des régions plus hautes; *elle ne forme pas ses mains au travail.* » L'Église se souvint que l'apôtre saint Paul avait, au contraire, écrit aux chrétiens de Corinthe :

« *Laboramus operantes manibus nostris.* »

Les premières corporations, les collèges n'existant plus, en apparence du moins, l'Église ne se pressa point de les rétablir, mais elle ennoblit le travail et créa des travailleurs.

Le monde barbare n'ignorait pas, du reste, les avantages de l'association, ainsi que le prouve l'existence des Ghildes scandinaves dont parle M. Augustin Thierry, dans sa belle *Histoire du Tiers État;* mais les membres de la Minne (amitié) n'étaient liés entre eux que par l'intérêt matériel, protégé par des serments redoutables, dont la violation était punie d'une façon terrible, que l'on enfreignait cependant trop fréquemment encore.

Il fallait aux corps de métiers un fondement religieux, et c'est par l'établissement des confréries que l'Église commença l'œuvre immense de la réorganisation sociale.

Les ordres religieux, fondés pour le travail manuel presqu'autant que pour la prière, donnèrent l'exemple d'une vie constamment laborieuse, et nul n'ignore que c'est à eux que nous devons la résurrection du monde après l'invasion des barbares.

II

Le *Livre des métiers*, d'Étienne Boileau, prévôt de Paris vers 1258, renferme tous les statuts des corporations, approuvés par le roi saint Louis, qui toujours aima les classes laborieuses, et tint à honneur de garantir leur constitution par des lois spéciales qu'on nommait des privilèges. Afin de rendre plus clair le texte assez compliqué de ces nombreux règlements, nous les résumerons en ces termes :

Chaque corporation forme une confrérie.

Elle se compose de prud'hommes, gardes, jurés, eswards ou consuls, de maîtres, de compagnons et d'apprentis.

Les prud'hommes sont élus par la corporation, ou nommés par le prévôt des marchands. Ils sont les gardes du métier, et surveillent toute la fabrication.

Pour être maître, il faut acheter la maîtrise au roi, jurer aux saints qu'on ne commettra pas de fraude, faire le chef-d'œuvre et se conformer aux coutumes de la confrérie.

L'apprentissage dure de une à dix années. On peut en racheter une partie, moyennant une certaine somme d'argent.

Le repos du dimanche doit être rigoureusement observé. Voyons à ce sujèt le statut des charpentiers de Paris, en 1651 :

« Nous faisons défense et prohibition très expresses, aux jurés, maîtres compagnons et apprentis dudit art, de travailler à tous les ateliers, édifices et bâtiments généralement quelconques, aux jours des dimanches et fêtes, que nous voulons être employés au service divin, conformément aux constitutions canoniques, à peine de 100 livres d'amende. »

La royauté n'eut pas d'action sur les corporations, qui en étaient complétement indépendantes.

Elle se bornait à constater l'authenticité des règlements, à en surveiller l'exécution pour prévenir les procès, à intervenir quelquefois pour améliorer ce que le système des jurandes pouvait avoir de défectueux.

Voyons, maintenant, quelle était la condition du travailleur, et suivons-le dans les différentes phases de sa vie.

Pour entrer comme apprenti dans un corps de métier, il fallait être né de « loyal et légitime mariage. » Le législateur avait voulu, en posant une semblable condition, mettre un frein salutaire à la licence des mœurs. Lorsque l'enfant était orphelin, il entrait dans une de ces maisons d'asile qui avaient remplacé les *Orphanotrophia* des premiers siècles.

L'hôpital de la Trinité, fondé en 1544, pour les fils des pauvres artisans, était un de ces refuges.

L'orphelin apprenait là un métier, puis quand il arrivait à un certain âge, il entrait comme apprenti chez un maître. Il fallait avoir plus de dix ans et moins de seize pour devenir l'apprenti d'un orfèvre; quinze, pour être celui d'un charcutier, et ainsi de suite, suivant le plus ou moins de force qu'exigeait la pratique de chaque métier.

C'était une excellente prescription au point de vue de l'hygiène. Le brevet d'apprentissage était passé devant notaire, en présence des jurés.

Il expliquait les devoirs mutuels des deux contractants : soumission, docilité, probité, exactitude, d'une part; protection paternelle, amour, loyal enseignement de l'autre.

La durée de l'apprentissage était variable : un an chez les jaugeurs ; deux, chez les gantiers et les charpentiers ; trois, chez les peintres, les tanneurs et les boulangers ; six, chez les tapissiers, et dix, chez les *patenôtriers d'ambre,* au temps de saint Louis. Il n'était pas permis à un maître de prendre à l'*essai* un apprenti. Celui-ci n'avait pas de gages, mais on lui devait : « boire, manger, feu, lit, chaussure et vêture raisonnable pendant six ans d'apprentissage, et à la fin, lui laisser tous les outils. » Moyennant quarante à quarante-cinq sous, on était dispensé de deux années d'apprentissage.

« Les maîtres pouvaient avoir chez eux, dit le statut des charpentiers de 1651, leurs enfants légitimes, neveux et cousins-germains pour tirer de la nécessité les plus proches de leur famille. » — « Si l'apprenti s'enfuit, dit Étienne Boileau, le maître attendra *un an* avant d'en prendre un autre. » La législation n'était pas bien sévère, et encore le compilateur ajoute-t-il : « En cet établissement, firent li preudomes du mestier pour refrener la folie et la jolivité des apprentiz, ils font grand domage à leurs mestres et à eux-meismes quand ils s'enfuyent ; car, quand li apprentiz est enraié a aprendre et il s'enfuist, un mois ou deux, il oubli quant que il a apris, et insi il pert son temps et fait domage à son mestre. » Les devoirs des apprentis sont d'ailleurs résumés dans la *Stromatourgie* de Pierre Dupont, éditée en 1632.

Il fait, dans la troisième partie de son livre, l'énumération des qualités et des dispositions nécessaires aux maîtres, compagnons et « apprentifs ; » il exige préalablement la sagesse et la piété dans les uns et dans les autres, et demande de grandes connaissances dans les maîtres, beaucoup de douceur, une vigilance et des soins continuels pour former de bons élèves ; un grand respect, une grande confiance, beaucoup de soumission et d'application au travail de la part des « apprentifs. »

Combien de patrons accepteraient aujourd'hui de semblables conditions ?

Voilà notre adolescent devenu ouvrier. Qu'exige-t-on de lui ? Voici, d'après les statuts des différents corps de

métiers, quelles sont ses obligations : ils ne peuvent faire aucun travail pour leur propre compte et ne doivent entretenir aucun apprenti; ils ne peuvent quitter leur maître sans avoir terminé l'ouvrage commencé par eux, ni avant d'avoir acquitté leurs dettes envers leurs patrons, ni sans avoir obtenu une lettre ou billet de congé; toute coalition d'ouvriers est sévèrement défendue; le compagnon qui épouse une fille de maître est affranchi; il est dispensé du chef-d'œuvre et n'est tenu qu'à une expérience ou examen; de leur côté, les maîtres ne peuvent renvoyer personne s'il n'y a cause légitime.

En quoi cette situation diffère-t-elle, pour le bien, de celle de nos jours? Elle admet la liberté de bien faire, et comme l'on n'a pas besoin de celle qui permet de faire le mal, elle supprime une infinité de causes du mal; elle établit d'une façon catégorique les rapports entre l'ouvrier et le patron, exigeant de celui-ci beaucoup de prudence, de celui-là mainte garantie qu'il croit fort inutile de demander aujourd'hui. Le salaire est réglé suivant les besoins de l'époque; la dignité des travailleurs est sauvegardée; les intérêts du maître sont de leur côté parfaitement à l'abri de toute éventualité.

C'est la position assignée à chacun par le bon sens; pourquoi en voudrait-on sortir?

Il fallait remplir certaines conditions pour devenir maître. C'est vrai, et c'est là un des plus grands bienfaits des corporations. « Parmi les étonnantes servitudes auxquelles avaient dû se soumettre les infortunés *collegiati*, ou membres des corporations romaines, dit M. Léon Gautier, il n'en était pas de plus dure que l'obligation où chacun d'eux se trouvait d'exercer le métier de son père et de la transmettre à son fils; dès l'origine, les corporations chrétiennes échappèrent à cette honte, elles furent libres. »

Pour arriver à faire partie active des corps de métier, il fallait : être né ou naturalisé Français; posséder une réputation de moralité parfaite parce que les statuts repoussent tout homme « s'il n'est home honeste, de bonne vie et conversation, et qu'autrement n'ait été

atteint d'aucun larcin audit mestier, crime, blâme, reproche ou aucun vilain cas digne de repréhension. »

L'aspirant au titre du maître devait ensuite prouver qu'il avait régulièrement achevé ses années d'apprentissage et de compagnonnage ; il était obligé à faire son chef-d'œuvre : une serrure et une clef, s'il était serrurier ; une paire de mitaines en peau de loutre, un gant à porter l'oiseau, s'il était gantier ; une figure de trois pieds et demi de haut, s'il était sculpteur. Il passait enfin un examen, payait au roi son droit de maîtrise, et tout était fini. Plus tard nous reviendrons sur ce droit abusif que demandaient les rois.

La situation du travailleur sous « l'ancien régime » au moyen âge surtout, n'était donc point si terrible que l'affirment les détracteurs du passé. Elle est expliquée, un peu poétiquement peut-être, par M. Octave Feuillet, dans un de ses plus beaux livres, et si nous repoussons quelques-unes des assertions de l'illustre écrivain, nous ne pouvons que reconnaître combien il a raison dans ses conclusions.

« Envisagez un instant de bonne foi, dit-il, ce que devait être la vie d'un homme du moyen âge et du plus misérable....

» Que de diversions morales à la détresse physique ! que d'intérêts, que de joies, que d'extases qui nous sont inconnues et dont nous retrouvons l'émotion toute palpitante dans les récits de nos vieux chroniqueurs !... Il possédait, cet homme, non seulement dans sa foi, mais dans ses superstitions même, une source intarissable d'espérances, de rêves, d'agitations morales qui lui faisaient sentir la vie avec une intensité que nous ignorons.

» Le monde matériel lui était dur, c'est vrai ; mais il y vivait à peine. Il s'en échappait à tout instant ; si ses pieds avaient des chaînes, son âme avait des ailes, il avait Dieu, les anges, les saints... les magnificences du culte sans cesse déployées sous ses yeux... la vision lumineuse du paradis, toujours entr'ouverte sur sa tête.... Il avait, à un degré puissant que vous vous

efforcez d'affaiblir chaque jour, tous les sentiments naturels, l'amour, le respect, la foi, le patriotisme.

» Ce n'était pas tout. Son imagination était encore occupée, surexcitée sans trêve par le mystère de l'immense inconnu qui l'entourait de toutes parts. Sous son foyer, dans les bois, dans les campagnes, dans la nuit, tout un peuple d'êtres surnaturels qui lui parlait, l'inquiétait, l'enchantait et faisait de sa vie une légende, un roman, un poème continuel d'un intérêt doux et terrible.

» Eh bien! oui; cet homme-là, déguenillé, affamé, saignant sur la glèbe, devait être plus heureux dans sa vie et dans sa mort qu'un de vos ouvriers bien vêtus et bien logés, qui savent que ce n'est pas Dieu qui tonne, qui ne croient ni aux anges, ni aux fées, qui travaillent le dimanche, et qui n'ont d'autre fête que l'ivresse morne du lundi. »

Que pourrions-nous ajouter à cet éloquent plaidoyer?

III

Le président Bigot de Sainte-Croix, dans son *Essai sur la liberté du commerce et de l'industrie,* le ministre Turgot, dans l'introduction à l'édit du roi portant suppression des jurandes et communautés, montrèrent, contre les corporations, une haine implacable. Il n'entre point dans notre cadre d'examiner successivement toutes les objections portées par ces philosophes à l'envers des corps de métiers, mais nous pourrons en résoudre quelques-unes.

Le système des maîtrises était attentatoire à la liberté des vocations, disaient les mémoires de Turgot; l'apprentissage des anciens métiers coûtait beaucoup trop cher; le nombre des appprentis y était trop restreint; le compagnonnage n'était qu'une servitude prolongée.

Autant d'erreurs!

L'apprenti avait parfaitement la liberté de choisir le métier qui lui plaisait, et n'était point obligé, comme on l'a prétendu, de suivre la même carrière que son père, ce qu'exigeait le fameux socialiste Fourier. L'Église n'aurait pu tolérer une pareille tyrannie de la part de l'État, puisqu'elle enseignait la doctrine de la liberté individuelle.

Si les droits d'apprentissage étaient trop chers, il eût suffi de les diminuer et de les régler par une loi. Il est bien évident que toute institution humaine étant perfectible, chaque phase amenait un progrès.

Quant au compagnonnage, il durait deux ou trois ans pour les aspirants à la maîtrise. Combien, aujourd'hui, restent ouvriers toute leur vie faute d'argent pour s'établir à leur propre compte !

Les droits de maîtrise étaient exorbitants?

Exorbitants n'est pas le mot. Ils étaient assez lourds pour apporter une entrave au libre exercice des métiers. Au treizième siècle, l'ouvrier achetait littéralement le métier au roi, et le roi le vendait à l'un plus, à l'autre moins. Certains métiers s'étaient abandonnés à la royauté, et, au lieu d'acheter à la maîtrise, payaient au fisc une redevance annuelle de *six sous* environ. Cette redevance s'appelait *hauban*, et les gens de ces corporations étaient les haubaniers. Les ordonnances de 1581, de 1597 et de 1674 régularisèrent ces impôts. Par exemple, en 1725, les serruriers payaient, une fois données, 243 livres 8 sous ; celui qui avait épousé la fille ou la veuve d'un maître, ne devait que 153 livres 12 sous; le fils d'un maître ne devait que 94 livres 10 sous.

Remplacez le droit de maîtrise par la patente, et comparez ce que l'on paie aujourd'hui à ce que l'on payait autrefois, d'autant que la patente est fort inégalement répartie. Un négociant de Paris, toutes proportions gardées, paie infiniment moins qu'un négociant de petite ville, et fait pourtant un chiffre d'affaires bien plus considérable.

En favorisant si peu les ouvriers, ajoutait le mémoire de Turgot, vous en diminuerez le nombre. Ce n'eût point été un malheur. Il y aura toujours trop d'ouvriers dans les villes et jamais assez dans les campagnes. La France est pays essentiellement agricole ; ne nous dit-on pas, néanmoins, qu'elle contient encore plus de cent mille hectares de terre en friche, des marais à dessécher, des rivières à canaliser ?

L'agriculture est la mère nourricière d'un pays. Or, depuis la Révolution, l'on a voulu tuer l'agriculture au profit de l'industrie, et si la désertion des campagnes continue, la France, qui pourrait exporter beaucoup de ses produits, au lieu d'importer, sera obligée de de-

mander son bétail à la Suisse, à l'Amérique et à la Crimée ses blés, aux colonies anglaises ses denrées coloniales, ses vins à l'Italie et à l'Afrique.

Il faut qu'il existe une juste proportion entre l'industrie des grandes villes et les labeurs particuliers aux campagnes. Si le second Empire n'avait pas favorisé si malheureusement la désertion des campagnes, nous aurions moins de grèves, moins de troubles, moins d'agitations, et aussi moins de misères à soulager.

Le président de Sainte-Croix allait plus loin. Voici à peu près en quels termes il s'exprime :

« Avec votre police sévère, avec vos lois et l'obligation de votre chef-d'œuvre, vous pouvez produire d'excellentes marchandises, mais trop chères pour le pauvre. La malfaçon est nécessaire pour l'abaissement de tous les prix. L'ouvrier doit avoir la liberté de faire mal, et, si cette malfaçon produit des ventes multipliées, il est d'une bonne administration de l'autoriser et de la soutenir. »

Voilà bien de pitoyables arguments. Si M. le président vivait en ce siècle de lumière, il serait très satisfait de voir et de subir l'application de ces étranges théories ! Nous avons eu, en 1870, un échantillon de cette « liberté de la *malfaçon;* » pour être agréable au « pauvre, » le citoyen Gambetta, général distingué, fine fleur du barreau, économiste bien supérieur à Malthus, à Jean-Baptiste Say et *tutti quanti*, donna des souliers de carton, des habits d'amadou, des fusils de théâtre à nos pauvres soldats.

Cette « liberté de la malfaçon » nous fut véritablement utile.... Oui, nous avons ceci de particulier que la probité commerciale est plus rare aujourd'hui qu'autrefois. Il n'est rien que l'on n'ait sophistiqué, falsifié, transformé. Le clinquant, le faux luxe, le « *paraître* » y trouvent leur compte, et ce sont trois choses fort en honneur parmi nous.

Enfin, l'objection qui a le plus de cours est que les corporations empêchaient la concurrence, « laquelle est l'âme du commerce. »

La concurrence ne profite en réalité à personne, pas plus au consommateur qu'au producteur. Elle amène à des prix trop minimes des objets de superflu, tandis que les objets nécessaires sont maintenus à un taux élevé; elle encourage par conséquent les dépenses de luxe, cause de ruine pour le pauvre, de démoralisation pour le riche. Elle pousse à la falsification de la marchandise dont la valeur, quand elle existe, est toujours à peu près la même, et que la quantité de production ne fait baisser qu'insensiblement.

Voyons! mon cher lecteur, votre propre expérience ne vous a-t-elle pas mis à même d'observer la parfaite vérité de ce que je vous affirme, et ne me dispensez-vous pas d'apporter des preuves plus amples?

En résumé, le système des corporations, appliqué avec les modifications exigées par l'industrie, le commerce, le genre d'affaires, les besoins de notre époque, serait encore excellent de nos jours, et certainement bien préférable aux associations, compagnonnages ou devoirs par lesquels on a prétendu les remplacer.

La guerre est déclarée, à l'état latent si ce n'est d'une manière ouverte, entre l'ouvrier et le patron, une méfiance réciproque a remplacé la confiance d'autrefois; le travail, la moralité, les intérêts de l'ouvrier, de même que la sécurité du patron, sont en souffrance; et cet état de choses ne cessera que lorsqu'on aura démontré à celui-là qu'il n'est pas opprimé, à celui-ci, qu'il n'est pas menacé.

Là encore, il faut une réorganisation, aurons-nous le courage de l'essayer?

Qu'on me permette maintenant de jeter un coup d'œil sur la commune où la corporation vivait. Ce ne sera qu'une légère esquisse, destinée à compléter et à faire comprendre l'ébauche du premier tableau, en montrant le milieu dans lequel se mouvait l'ouvrier. J'y trouverai l'occasion de dire une fois de plus cette grande vérité, trop méconnue, que l'Église est le grand bienfaiteur des sociétés modernes.

IV

Lorsque les premiers apôtres du christianisme, envoyés de Pierre et de ses successeurs immédiats, pénétrèrent dans les Gaules, ils n'y trouvèrent pas *cent* villes. Au treizième siècle, on compte déjà deux mille communes. Les cent villes ont été ressuscitées par les évêques ; le reste doit sa vie aux efforts incessants des moines et des rois. L'action des communes est double, ainsi que leur origine. Les petites communes représentent un courant essentiellement conservateur ; le peuple est chrétien, par conséquent probe et vertueux ; on verra, il est vrai, à plus d'une reprise et en particulier au quatorzième siècle, le peuple se révolter contre l'autorité et se rendre coupable d'actes d'une incroyable barbarie, mais alors comme aujourd'hui, le souffle mauvais vient toujours de plus haut.

La résurrection des municipalités par l'affranchissement des serfs et par les chartes communales, l'établissement des bourgeoisies et l'admission définitive du tiers état dans les Assemblées nationales et dans les cours judiciaires, ont été l'œuvre de nos rois. « La bourgeoisie, dit Montaigu, était le droit accordé aux habitants d'un lieu ou à ceux qui leur étaient associés, de jouir, sans conditions, de privilèges communs. » Le relevé des droits accordés à la bourgeoisie nous est donné par La Thaumassière. Ils comportaient :

La décharge de taille servile; — la permission de vendre ou d'aliéner leurs biens et d'en disposer; — l'exemption du droit de mortaille, transmission héréditaire de la propriété; — l'exemption des bans et corvées; — la garde et tutelle de leurs enfants; — la permission aux filles et aux femmes de se marier sans le consentement du seigneur; — le privilège de ne pouvoir être emprisonnés, ni leurs biens pris, pourvu qu'ils donnassent caution d'ester en droit.

« Le bourgeois du moyen âge, dit Châteaubriand, ce bourgeois qui reconstruisit la moyenne propriété dans les cités, était un personnage important, souvent appelé à délibérer sur les plus graves affaires de la patrie. Il y avait de grands, de petits et de francs bourgeois; le bourgeois pouvait posséder certains fiefs. Le nom de bourgeois signifiait quelquefois homme de guerre; il ne dérogeait point la noblesse; *noble homme*, *damoiseau* et *bourgeois*, sont des qualités données à une même personne dans des titres du quinzième siècle; les hommes qui étaient bourgeois de certaines villes se trouvaient dispensés de l'arrière-ban. Les bourgeois de Paris s'appelaient bourgeois du roi. » De même que la noblesse étaient le trait d'union entre la royauté et le tiers-état, de même la bourgeoisie était la classe de transition entre la noblesse et le peuple, la classe dirigeante par excellence, celle qui faisait l'opinion, celle qui gouvernait les communes, entrait aux Conseils, composait la magistrature, exerçait les professions libérales, faisait, en un mot, la vie commerciale, industrielle, intellectuelle de la nation.

Et le peuple lui-même était-il si réellement malheureux? Écoutons ce qu'en dit le savant M. Léopold Delisle, dans ses *Études sur la condition de la classe agricole* : « Les rapports des seigneurs avec les hommes ne sont point entachés de ce caractère de violence et d'arbitraire avec lequel on se plaît trop souvent à les décrire. De bonne heure, les paysans sont rendus à la liberté; dès le onzième siècle (l'an 1000) le servage a disparu de nos campagnes; à partir de cette époque, il subsiste bien

encore quelques redevances et quelques services personnels, mais le plus grand nombre est attaché à la jouissance de la terre. Dans tous les cas, les obligations, tant réelles que personnelles, sont nettement définies par les chartes et les coutumes. Le paysan les acquitte sans répugnance, il sait qu'elles sont le prix de la terre, il sait aussi qu'il peut compter sur l'aide et la protection de son seigneur. »

Dans ce retour à la constitution naturelle de la France, qui se manifeste du douzième au quatorzième siècle, on assiste à l'une des périodes les plus intéressantes de notre histoire. Tout grandit avec la royauté indépendante. L'émancipation de la bourgeoisie rend aux habitants des villes, à cette multitude d'affranchis, livrés aux travaux de l'industrie et des arts, de l'agriculture et du commerce, les droits dont les seigneurs avaient seuls joui sous les Carlovingiens. C'est un pas de géant fait vers la conquête des droits politiques. En même temps que les communes recouvrent leurs franchises, on voit correspondre à ce beau mouvement de défense et de protection mutuelle des grandes cités et bourgades du nord, du centre et du midi, les premières associations ouvrières.

Les corporations industrielles s'établissent sous la protection des rois et les bénédictions de l'Église. L'individualisme des classes déshéritées fait place à l'esprit de corps. Tout, dans la société, semble se modeler sur le perfectionnement de l'institution monarchique; c'est l'unité dans la diversité, cette grande loi de l'univers, du monde physique et du monde moral, qui se réalise par la puissance des principes constitutifs de la France (1). En examinant sommairement les institutions constitutives de la France, nous ne voudrions pas nous engager dans des développements que le cadre de ce travail ne nous permet pas d'aborder, et nous nous bornerons à présenter de simples aperçus sur les droits des Français d'autrefois en fait de justice et en matière d'impôts.

Le droit régalien par excellence, avant la féodalité,

(1) G. Veran : *La question du XIX[e] siècle.*

c'est la justice. Elle émanait du roi, en qui s'incarnait l'ordre social et se personnifiait le peuple, et par sa prérogative fondamentale du droit de sanction, le roi partageait avec les représentants élus de la nation le pouvoir législatif : *Lex fit consensu populi et constitutione regis.* Pour donner un exemple de l'application pratique de cette maxime, disons que la *loi salique,* et, plus tard, les *Capitulaires de Charlemagne* furent rédigés, revus et discutés dans les grandes assemblées des Champs-de-Mars et des Champs-de-Mai. Les lois sont faites séparément pour les différents peuples, pour les différentes classes, pour les corporations. Il faut admettre cette séparation, tout en conservant l'unité et l'égalité des citoyens devant la loi, pour obtenir les juridictions diverses qui doivent régir chacun suivant les mœurs, les usages, les coutumes du pays auquel il appartient, le caractère professionnel qui lui est propre, la solidarité qui l'enchaîne à d'autres individus. Du reste, c'est une maxime du droit naturel que chacun doit être jugé par ses pairs.

Ainsi les Francs étaient régis par la loi des Ripuaires, les Gallo-Romains par le *jus romanum,* le clergé par le droit canon, de même qu'un code spécial est aujourd'hui établi pour les soldats.

L'impôt doit être consenti par ceux qui le paient : telle est la formule aussi ancienne que la monarchie et qui se trouve aussi bien dans les ordonnances des rois que dans les délibérations des Assemblées nationales, provinciales et communales. Le principe est fondamental. On ne peut le violer sans violer en même temps les lois constitutionnelles. Au temps des rois francs, l'impôt n'existait qu'en ceci : tout le monde contribuait aux frais de la guerre, tout le monde participait aux bénéfices de la victoire, et le roi n'était que *primus inter pares,* le premier parmi ses pairs.

« Lors du partage des régions conquises par les Francs sur les Romains, dit M. de Biauzat dans ses *Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent en toute espèce d'impôts,* il fut pourvu,

sur la masse commune, aux besoins qui pourraient survenir au trône et à l'État, en guerre comme en paix; on n'imagina pas alors une imposition à répartir sur une seule classe de citoyens. On délaissa l'usufruit des grandes terres aux grands guerriers, à titre de bénéfice, à charge de faire le service militaire à leurs frais, et l'on ne voit nulle part que la classe inférieure en fortune ait jamais consenti depuis à supporter la portion contributoire des riches dans le paiement des charges de nouvelle nécessité. Enfin, cette supposition que le peuple doit supporter seul le poids des charges est incompatible avec le droit national de la France, où l'on tient pour maxime que l'impôt ne peut être « *que la portion contributoire de chaque citoyen pour maintenir la sûreté publique et la tranquillité individuelle,* » et que « *le principe constitutif de la monarchie française est que les impositions doivent être consenties par ceux qui les doivent supporter.* »

Les passages soulignés sont les termes précis des « Remontrances » du Parlement de Paris du 24 juillet 1787, et d'un arrêt du 5 août de la même année.

Quand on frappait certains impôts extraordinaires, le roi s'engageait à les rembourser au peuple. Ainsi Louis X prit cet engagement au sujet des subsides qu'il obtint de la noblesse et du peuple, en 1315. Mézeray nous apprend d'ailleurs que Philippe V remboursa à la nation cette espèce d'emprunt qu'avait fait son prédécesseur, et les historiens assurent qu'il en retira quittance. Une loi, attribuée au même roi, portait que les impositions ne pouvaient être « incorporées et mises dans le domaine. »

« Il est vrai, dit M. de Biauzat, qu'on a chargé anciennement le tiers état d'un impôt dont la noblesse était exempte; mais la noblesse payait un impôt particulier et bien plus considérable : elle faisait la guerre à ses frais, ainsi que les églises qui possédaient de grands biens. Les anciennes contributions de ban et arrière-ban attestent cette obligation primitive des propriétaires de fiefs.... Il est certain que les ecclésiastiques payaient autrefois un équivalent à ce que le tiers état supporta

en taille et qui fut originairement destiné à fournir aux frais de l'entretien des troupes. »

« Il est à savoir, dit Coquille, que d'ancienneté était pratiqué que les évêques de ce royaume étaient tenus d'envoyer hommes de guerre dans l'armée du roi à cause du revenu temporel qu'ils tiennent en fief. »

Il est donc bien avéré que, sous différentes formes, toutes les classes payaient les impôts, les subsides, les aides. Si saint Louis avait dit : « Garde de ne lever jamais rien sur tes sujets que de leur gré et consentement, » les États Généraux de 1488 ajoutaient : « Les dits États n'entendent pas que dorénavant on mette sus aucune somme de deniers sans les appeler, mais que ce soit de leur vouloir et consentement, en gardant et observant les libertés et privilèges du royaume. » Enfin, au sein de ces mêmes États de 1488, Masselin s'écria, aux applaudissements de toute l'assemblée : « Si le prince apprend qu'un tribut, même modéré, est devenu inutile, il doit sur le champ en décharger le peuple ; il le doit, c'est un devoir et non une grâce ; le peuple, DANS UNE MONARCHIE, *a des droits et une vraie propriété, puisqu'il est libre et non esclave.* »

Il est donc aisé de démontrer que les institutions communales n'ont pas survécu à 1789, et que si l'on veut réorganiser la Patrie, il faut, comme l'a dit M. Le Play, cet esprit si grand et si juste, revenir à l'ancienne commune et aux corporations.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

— Lille. Typ. J. Lefort. 1887. —

